



**PREFET  
DU FINISTERE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°29-2023-028

PUBLIÉ LE 27 MARS 2023

# Sommaire

## **2901-PREFECTURE DU FINISTERE / CABINET**

29-2023-03-27-00001 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 4
29-2023-03-27-00002 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 6
29-2023-03-27-00003 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 8
29-2023-03-27-00004 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 10
29-2023-03-27-00005 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 12
29-2023-03-27-00006 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 14
29-2023-03-27-00007 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 16
29-2023-03-27-00008 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 18
29-2023-03-27-00009 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 20
29-2023-03-27-00010 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 22
29-2023-03-27-00011 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 24
29-2023-03-27-00012 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 26
29-2023-03-27-00013 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 28
29-2023-03-27-00014 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 30
29-2023-03-27-00015 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 32
29-2023-03-27-00016 - Arrêté du 27 mars 2023 <sup>??</sup> portant désignation d une autorité civile habilitée à décider de l emploi de la force (2 pages)	Page 34

## **2901-PREFECTURE DU FINISTERE / DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L APPUI TERRITORIAL**

29-2023-03-21-00007 - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION (232 pages)	Page 36
--	---------

## **29170-CENTRE HOSPITALIER DE DOUARNENEZ /**

29-2023-02-08-00002 - Délégation de signature NI 2023.01 _ Claire DOUZILLE (1 page)	Page 268
29-2022-12-14-00009 - Délégation de signature N° 2022-06 _ M. SEYMOUR - Directeur des Ressources Humaines (1 page)	Page 269
29-2023-02-16-00005 - Délégation de signature N° 2023.02 - Absence de Mme DOUZILLLE_Directrice Adjointe (1 page)	Page 270
29-2023-03-10-00008 - Délégation n° 2023.003 (2 pages)	Page 271

## **BRETAGNE11\_PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST (PZDSO) /**

29-2023-03-24-00001 - Arrêté du 24 mars 2023 portant dérogation exceptionnelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC (2 pages)	Page 273
---	----------

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le capitaine Christophe BAULARD, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Brest, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2020 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le capitaine Christophe BAULARD, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Brest, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du capitaine Christophe BAULARD dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le chef d'escadron Jean-Baptiste BELLOT, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Quimper, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2020 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le chef d'escadron Jean-Baptiste BELLOT, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Quimper, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du chef d'escadron Jean-Baptiste BELLOT dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le chef d'escadron Xavier BONNEVIE, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Châteaulin, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2020 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le chef d'escadron Xavier BONNEVIE, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Châteaulin est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2**: Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du chef d'escadron Xavier BONNEVIE dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3**: Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le capitaine Patrice BOUFFART, adjoint au commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Quimper, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2020 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le capitaine Patrice BOUFFART, adjoint au commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Quimper, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du capitaine Patrice BOUFFART dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le capitaine Bruno BOUTET, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Quimper, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2021 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le capitaine Bruno BOUTET, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Quimper, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2**: Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du capitaine Bruno BOUTET dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3**: Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le capitaine Pierre-Eric BUANIC, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Plourin-Les-Morlaix, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2019 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le capitaine Pierre-Eric BUANIC, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Plourin-Les-Morlaix, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du capitaine Pierre-Eric BUANIC dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le major Stéphane CHOUANNIERE, commandant en second l'escadron départemental de sécurité routière du Finistère, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2019 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le major Stéphane CHOUANNIERE, commandant en second l'escadron départemental de sécurité routière du Finistère, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du major Stéphane CHOUANNIERE dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le lieutenant-colonel Rémy GESTERMANN, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Quimperlé, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2021 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le lieutenant-colonel Rémy GESTERMANN, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Quimperlé, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du lieutenant-colonel Rémy GESTERMANN dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le capitaine Chris LANNUZEL, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Quimperlé, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le capitaine Chris LANNUZEL, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Quimperlé, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du capitaine Chris LANNUZEL dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le capitaine Fabrice LE HAN, adjoint au commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Brest, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2022 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le capitaine Fabrice LE HAN, adjoint au commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Brest, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du capitaine Fabrice LE HAN dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le capitaine Christophe LE PAIH, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Landerneau, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2022 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le capitaine Christophe LE PAIH, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Landerneau, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du capitaine Christophe LE PAIH dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que la cheffe d'escadron Pauline LEJEUNE, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Landerneau, a été installée dans ses fonctions le 18 juillet 2022 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La cheffe d'escadron Pauline LEJEUNE, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Landerneau, est désignée autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation de la cheffe d'escadron Pauline LEJEUNE dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le chef d'escadron Boris MARTIN, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Plourin-Les-Morlaix, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2021 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le chef d'escadron Boris MARTIN, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Plourin-Les-Morlaix, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du chef d'escadron Boris MARTIN dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le chef d'escadron Jean-Pierre NICOLAS, commandant l'escadron départemental de sécurité routière du Finistère, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2020 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le chef d'escadron Jean-Pierre NICOLAS, commandant l'escadron départemental de sécurité routière du Finistère, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du chef d'escadron Jean-Pierre NICOLAS dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le capitaine Patrice POISSON, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Châteaulin, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2019 :

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le capitaine Patrice POISSON, commandant en second la compagnie de gendarmerie départementale de Châteaulin, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2** : Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du capitaine Patrice POISSON dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ

**Arrêté du 27 mars 2023  
portant désignation d'une autorité civile habilitée à décider de l'emploi de la force**

Le préfet du Finistère  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code pénal, notamment son article 431-3 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-9 et R. 211-1 et suivants ;

**Considérant** que l'article R. 211-21 du code de la sécurité intérieure dispose que « *dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le représentant de l'État dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;* »

**Considérant** que le lieutenant-colonel Thomas VERNIER, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Brest, a été installé dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2021 ;

**Sur proposition** de la colonelle Charlotte TOURNANT, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le lieutenant-colonel Thomas VERNIER, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Brest, est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal.

**Article 2**: Le présent d'arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du lieutenant-colonel Thomas VERNIER dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale du Finistère.

**Article 3**: Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère (42 boulevard Duplex, CS16033, 29320 Quimper Cedex) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ;
- d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes CEDEX). Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le préfet,

*signé*

Philippe MAHÉ



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



CCA GGLOMÉRATION  
CONCARNEAU CORNOUAILLE



Trégunc  
Terre marine



# CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

*Décembre 2022*

*pour les communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével*

## Entre

L'Etat, représenté par Le Préfet du département du Finistère, Monsieur Philippe Mahé.

## Et

Concarneau Cornouaille Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Olivier Bellec.

La ville de Concarneau, représentée par son Maire, Monsieur Marc Bigot.

La ville de Trégunc, représentée par son Maire, Monsieur Olivier Bellec.

La ville de Pont-Aven, représentée par son Maire, Monsieur Christian Dautel.

La ville de Rosporden-Kernével, représenté par son Maire, Monsieur Michel Loussouarn.

Ci-dessus, les « Collectivités bénéficiaires ».

Le Conseil Régional de Bretagne, représenté par son Président, Loïg Chesnais-Girard.

Il est convenu ce qui suit.

# SOMMAIRE

Préambule.....	4
Article 1 – Objet de la convention.....	5
Article 2 – Durée de la convention.....	6
Article 3 – Engagement général des parties.....	6
Article 4 – Présentation du territoire.....	8
1. Evolution des politiques de planification et de stratégies locales de l'agglomération.....	10
2. Analyse sociodémographique du territoire communautaire.....	11
3. Analyse du tissu économique de l'emploi.....	15
4. Le logement et l'habitat.....	19
4.1 Les logements sociaux dans l'agglomération.....	19
4.2 La vacance des logements.....	20
5. Les équipements et les services en centralités.....	23
6. Des communes aux centralités multiples.....	24
7. Des circuits de mobilités pour relier les centralités.....	25
Article 5 – Synthèse des enjeux communs.....	31
Article 6 – Stratégie de territoire.....	32
1. Agir sur l'habitat en centralités.....	33
2. Dynamiser l'activité économique et commerciale en centralités.....	33
3. Fluidifier et aménager des axes de mobilités entre les centralités.....	33
4. Se doter d'équipements, de loisirs et de services.....	34
5. Embellir le cadre de vie et promouvoir la qualité de vie comme vectrice de lien social.....	34
Article 7 – Les périmètres stratégiques.....	35
1. Périmètre 1: Rosporden-Kernével.....	36
2. Périmètre 2: Concarneau – Trégunc – Pont-Aven.....	38
Article 8 – Programme d'actions.....	49
Article 9 – Mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire.....	74
Article 10 – Gouvernance, pilotage, animation et suivi de l'opération.....	76
Article 11 – Modification de la convention.....	78
Article 12 – Traitement des litiges.....	78
Sommaire des annexes.....	79
Coordonnées des référents.....	231
Signatures.....	232

# PRÉAMBULE

L'Etat a souhaité, au travers le programme Petites villes de demain, donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La présente convention a pour objectif de mettre en œuvre, à l'échelle des territoires de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével, une Opération de Revitalisation de Territoire « ORT », créée par l'article 157 de la loi portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'ORT est un outil à disposition des collectivités permettant de formaliser un projet d'intervention, sur tout ou partie du territoire, dans les domaines du logement, du commerce, de l'économie, des mobilités et de l'urbanisme afin d'impulser une dynamique de revitalisation et promouvoir un cadre de vie attractif pour les cœurs de villes.

Dans ce contexte, la commune de Rosporden-Kernével a adressé son dossier de candidature au programme national « Petite ville de demain » piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) aux services de la Préfecture du Finistère accompagné d'un courrier co-signé par le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération le 16 novembre 2020. La convention d'adhésion a été approuvée et signée le 20 avril 2021.

Afin de garantir la complémentarité des dispositifs et projets à l'échelle de Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven ont rejoint le dispositif. Concarneau-Trégunc, d'une part, et Pont-Aven, d'autre part, ont approuvé et signé leur convention d'adhésion le 12 mai 2022 en présence du Préfet du Finistère Philippe Mahé et de la Présidente du programme Juliette Auricoste.

L'ORT définie à l'échelle de l'agglomération aura pour objet la mise en œuvre opérationnelle des projets de territoire respectifs de Rosporden-Kernével et de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven, sous le prisme d'une

dimension communautaire visant à soutenir la dynamique de développement du territoire au travers les politiques transversales de l'habitat et de la mobilité.

Les communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven, d'une part, et Rosporden-Kernével, d'autre part, ont travaillé à la définition de leur projet de revitalisation en définissant des priorités répondant aux besoins et enjeux spécifiques de leur territoire. Ces réflexions se sont traduites par la conception de plans d'actions opérationnels conçus à partir de données socio-économiques, des études réalisées (études logements vacants, révisions des PLU, concertations citoyennes sur la réhabilitation des friches urbaines, agricoles et industrielles, étude cœur de ville ...).

En outre, soucieuses de prendre en compte les contributions de leurs habitants dans la démarche, les communes ont mené, à différents niveaux, des opérations de concertation.

Afin de garantir la complémentarité des programmes d'actions envisagés, les communes ont travaillé de concert avec l'agglomération afin d'identifier 5 axes de développement communs en adéquation avec les documents de planification et les programmes préexistants (Schéma de cohérence territoriale, Plan climat-air-énergie territorial, Programme Local de l'Habitat, Contrat de relance et de transition écologique, Plans locaux d'urbanisme, Stratégie de développement économique territorialisée, etc.). Au travers ces 5 axes partagés, le territoire poursuit une stratégie globale de dynamisation et de revitalisation commerciale :

#### 5 AXES PARTAGÉS DE DÉVELOPPEMENT

1. Développer une offre de logement attractive en centre-ville.
2. Encourager un développement économique et commercial équilibré en centralité.
3. Miser sur l'accessibilité, la mobilité et les connexions entre les espaces privilégiés par les habitants.
4. Valoriser l'espace public et le rayonnement des centralités avec des équipements structurants.
5. Mettre en lumière de la richesse culturelle et patrimoniale dont regorge le territoire.

Afin de mobiliser les leviers nécessaires à la mise en œuvre de leurs stratégies de revitalisation, les communes souhaitent bénéficier des possibilités et outils juridiques offerts par la validation d'une ORT.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La convention cadre précise les ambitions retenues pour les territoires signataires. Elle formalise les plans d'actions et les périmètres d'intervention de l'ORT.

En outre, la convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période de l'ORT (Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé...) ainsi que ses modalités d'élaboration, de suivi et de

mise en œuvre à l'échelle des communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden.

Par ailleurs, s'agissant d'une convention-cadre qui entend porter deux programmes d'actions distincts (celui de Rosporden-Kernével et celui de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven), l'élaboration et la mise en œuvre de cette ORT suppose une étroite collaboration entre les communes et l'Agglomération.

Aussi, la présente convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'en exposer les intentions dans l'exécution des programmes d'actions rattachés à l'ORT ;
- D'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités ;
- De présenter les fiches actions de chacune des quatre communes ;
- D'énoncer les grands enjeux et les orientations stratégiques majeures ;
- De souligner la cohérence territoriale à l'échelle de l'EPCI soutenue par le programme d'action global aux communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével.

La présente convention vaudra dès sa validation officiellement annoncée et signée.

Cette convention a vocation à s'articuler avec le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique qui a été conclu le 8 novembre 2021 entre l'Etat et Concarneau Cornouaille Agglomération.

Elle s'articulera également avec les contractualisations départementale et régionale.

## ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

S'agissant d'une convention cadre valant ORT du programme « Petites villes de demain » qui expire en 2026, la durée de cette convention est de 3 ans. Un bilan annuel et une évaluation globale des actions entreprises dans le cadre de l'ORT seront présentés aux conseils municipaux et à l'organe délibérant de l'EPCI signataires de la convention.

## ARTICLE 3 – ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTIES

L'Etat s'engage à :

- Autoriser les droits créés par l'Opération de Revitalisation de Territoire et à appliquer les dispositifs sollicités par les collectivités et l'EPCI sur toute la durée de l'ORT.

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc – Pont-Aven – Rosporden-Kernével

6

- Désigner au sein de ses services, un référent départemental ainsi qu'un référent régional qui seront tous deux en charge du suivi du respect des normes et de l'application de la convention d'ORT.
- Accompagner les collectivités dans leurs démarches pour mobiliser les co-financements octroyés par la contractualisation de la convention d'ORT.

#### Les collectivités s'engagent à :

- Mettre en œuvre les actions du projet explicitées dans le programme d'actions annexé dans la convention d'ORT.
- Ne pas engager de projet qui entreraient en opposition avec les orientations stratégiques du programme d'actions.
- Mobiliser les services et les moyens requis pour garantir le pilotage et l'efficacité des opérations portées au cœur du territoire.
- Apporter un portage politique de la part des élus des communes pour donner de l'ampleur au projet global.
- Souligner le travail partenarial réalisé à l'échelle de l'EPCI.
- Elargir le champ de la réflexion en intégrant les habitants des communes dans des démarches de concertation citoyenne.

#### Les partenaires s'engagent à :

- Accompagner et instruire dans les meilleurs délais les propositions des actions émises par les collectivités.
- Mobiliser les services et les moyens pour permettre la concrétisation des actions relevant de leur domaine d'intervention.

#### Le Conseil régional de Bretagne s'engage à :

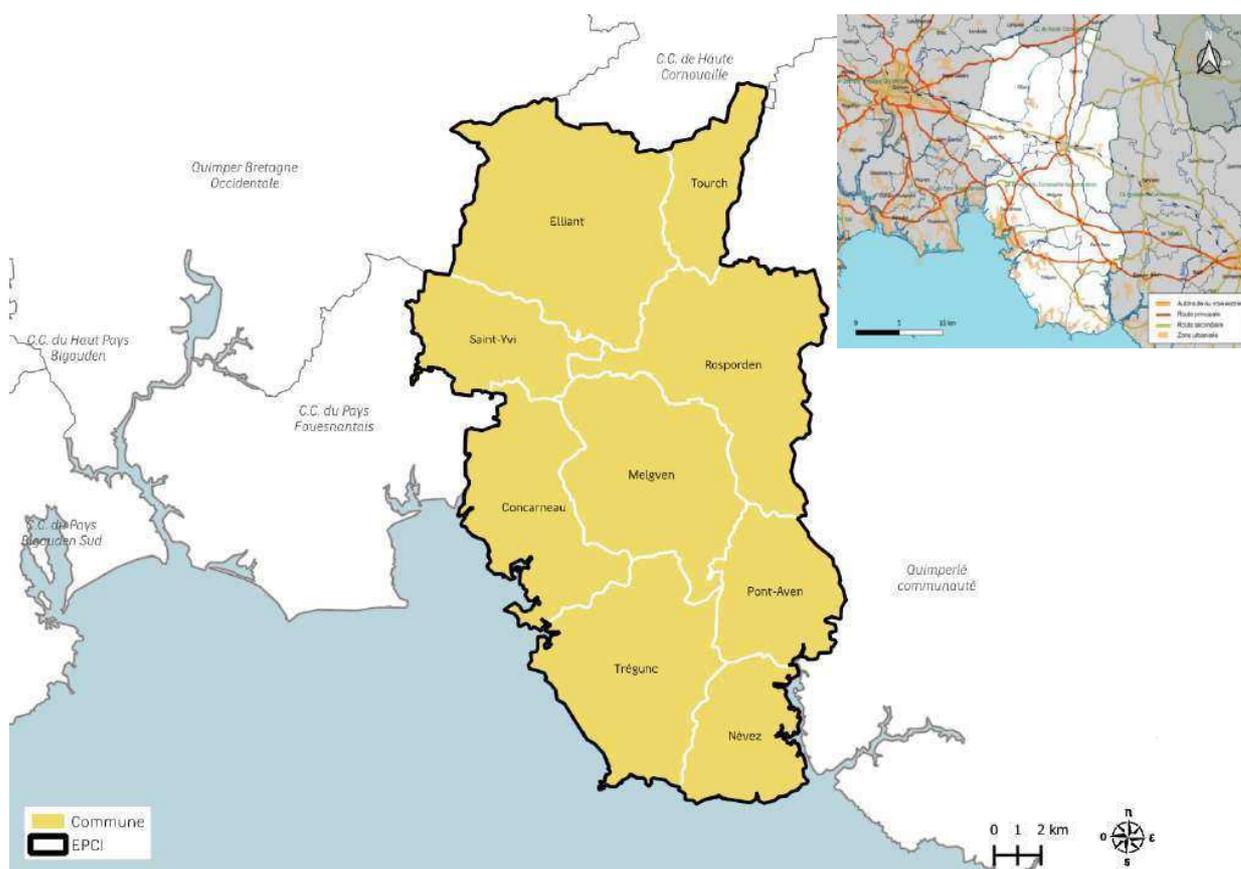
- En Bretagne, la revitalisation des villes petites et moyennes est un objectif partagé par l'État et les collectivités depuis plusieurs années. Cet enjeu de conforter, dynamiser et animer les centralités a été rappelé dans la Breizh Cop et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Etat et la Région ont, ainsi, renouvelé leur ambition conjointe de soutenir des projets globaux de revitalisation de centres-villes et bourgs. La Région, par ses compétences et responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique, de formation professionnelle, de tourisme et d'environnement dispose de leviers pour y contribuer.
- En cohérence avec la Convention régionale de mise en œuvre de « Petites villes de demain », signée le 4 juin 2021, la Région s'est engagée à articuler ses interventions avec celles de ses partenaires au bénéfice des communes concernées.
- Ainsi, elle s'engage à participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Pour cela, elle pourra mobiliser son ingénierie, notamment présente dans ses espaces territoriaux, afin de participer à l'accompagnement des communes et EPCI engagés dans la démarche.
- La Région pourra également soutenir les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve de l'instruction des dossiers de demande de subvention déposés par les porteurs de projet et des décisions de la commission permanente.

- Pour autant, le présent conventionnement ne comporte aucun engagement de la Région à soutenir financièrement les actions inscrites à cette convention.

## ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la 4C, créée en 1994, devient Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA). Elle est composée de 9 communes, représentant 50 975 habitants et couvre une superficie de 371 km<sup>2</sup>.

Cette évolution s'accompagne de transfert de nouvelles compétences et de mise en œuvre de politiques d'aménagement ambitieuses.



CCA est un territoire d'entre deux, entre Armor et Argoat, traversé par des axes majeurs multipolarisés entre l'agglomération quimpéroise et lorientaise. Elle est composée, au sud, d'une façade littorale à fort potentiel touristique, illustrée par Concarneau et sa ville close ainsi que la Cité des peintres de Pont-Aven, et au nord, un territoire rural au riche passé industriel desservi par un maillage routier dense et la voie ferrée à Rosporden. Rosporden-Kernével joue un rôle de pôle secondaire d'équilibre pour le nord du territoire.

Conforter les deux polarités, que sont Concarneau (pôle principal) et Rosporden (pôle secondaire) constitue un enjeu fort pour le territoire.

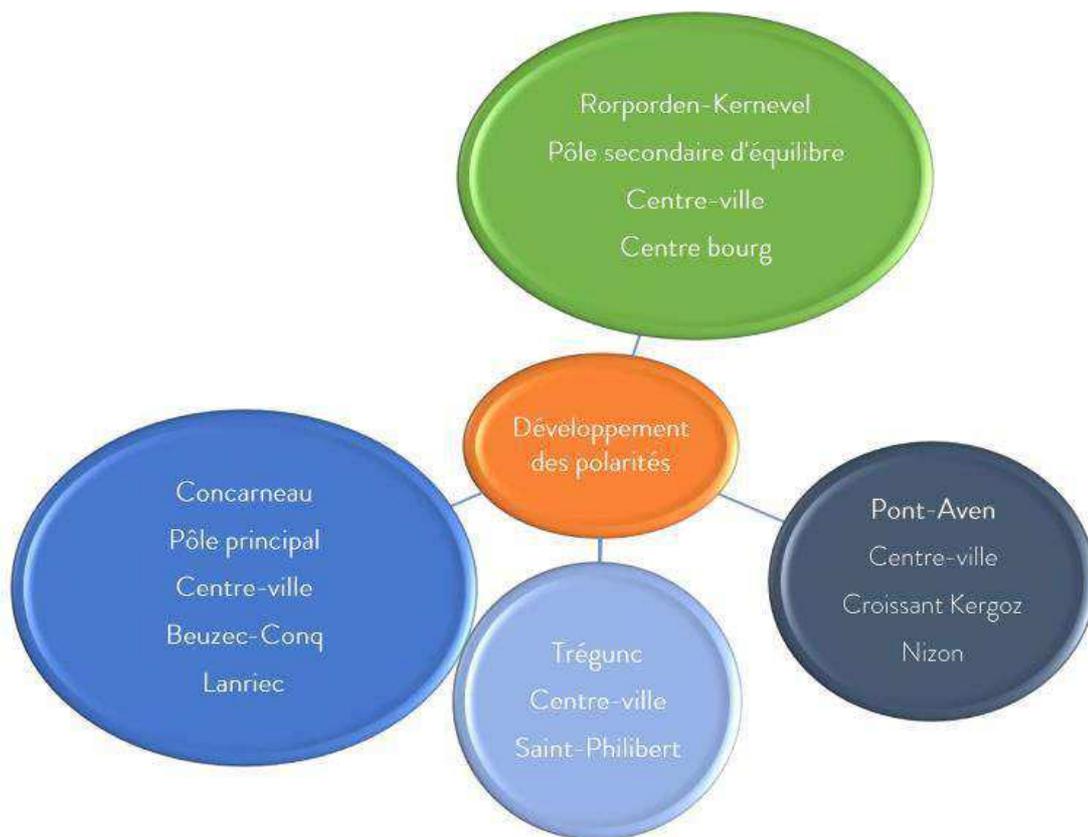
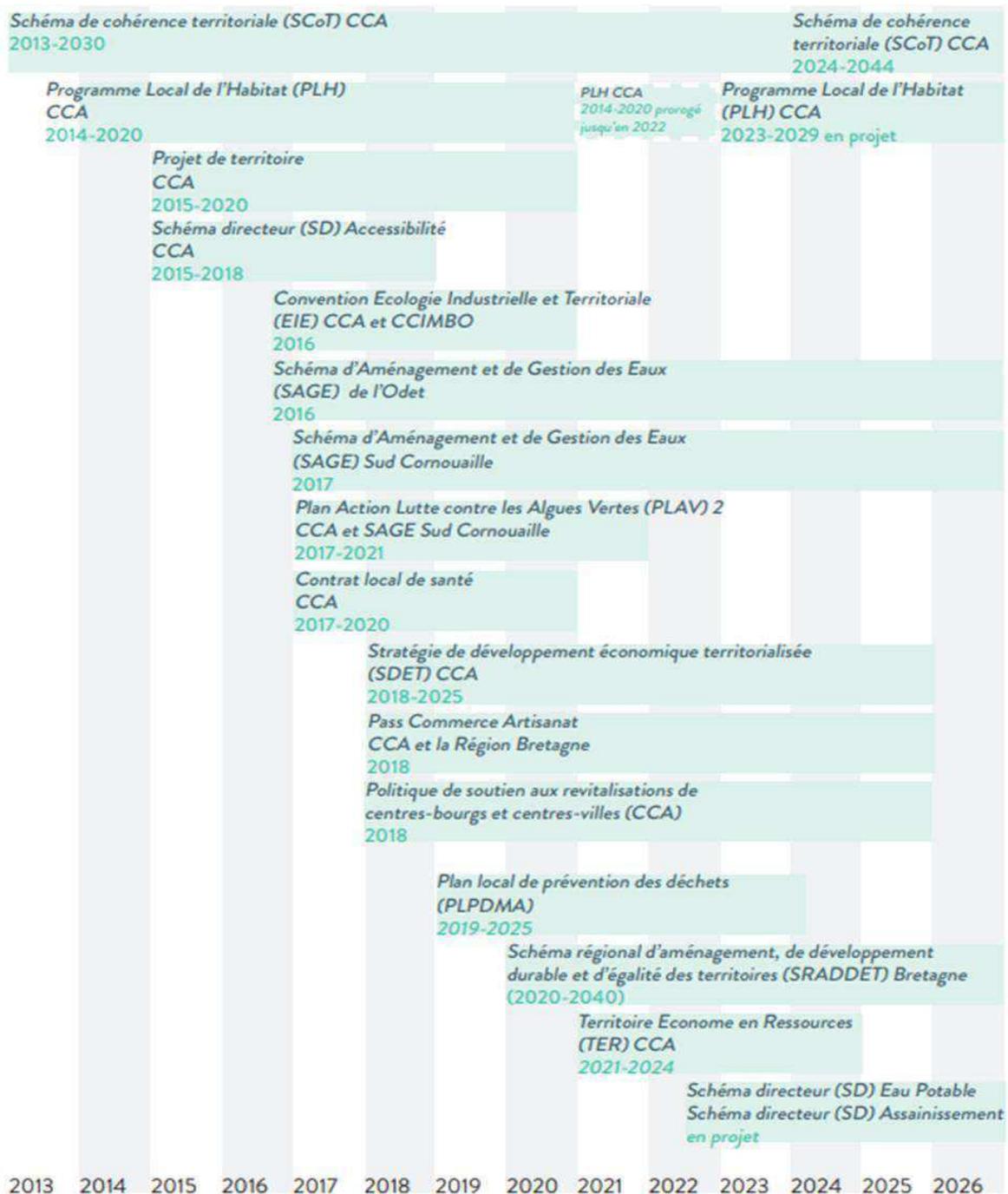


Figure 1 : Les polarités dans le cadre de l'ORT

# 1. EVOLUTION DES POLITIQUES DE PLANIFICATION ET DE STRATÉGIES LOCALES DE L'AGGLOMÉRATION

Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération, plusieurs politiques publiques ont été mises en place à différentes temporalités et échelles d'intervention.



## 2. ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, CCA est le 5<sup>ème</sup> EPCI le plus peuplé du département du Finistère sur les 21 EPCI qui le composent.

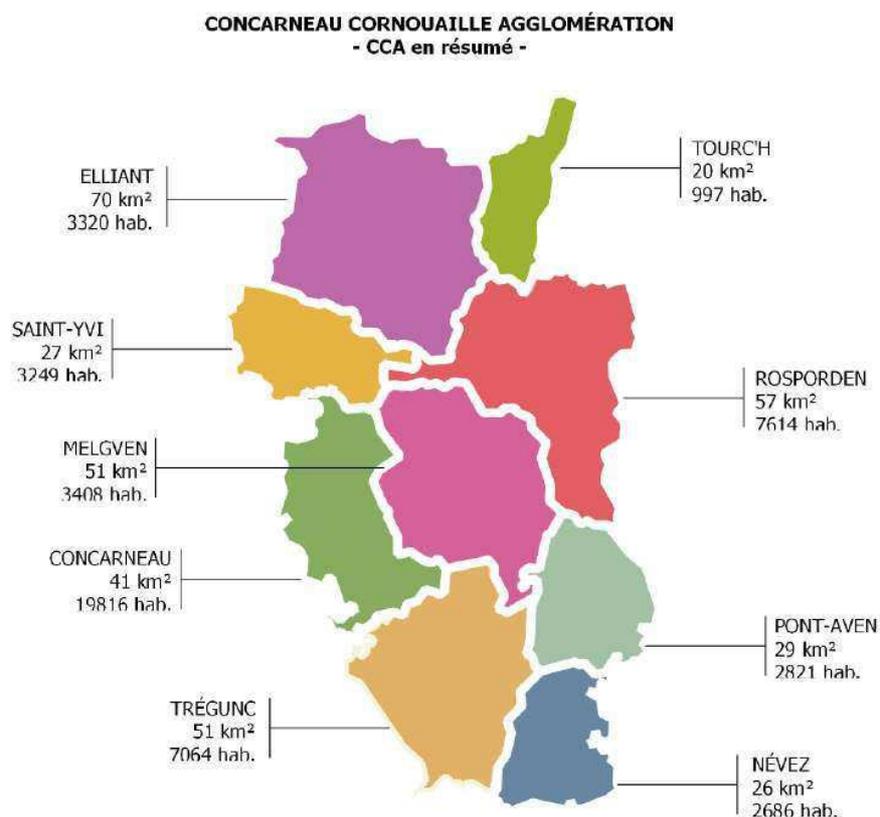


Figure 2 : Cartographie de l'agglomération en 2019

Communes	Population en 2019	%
Concarneau	19 816	39
Elliant	3320	6,5
Melgven	3408	6,7
Névez	2686	5,3
Pont-Aven	2821	5,5
Rosporden	7614	15
Saint-Yvi	3249	6
Tourc'h	997	2
Trégunc	7064	14

CCA	50 975	100
-----	--------	-----

Figure 3 : Populations Insee RP 2019

CCA comprend 50 975 habitants. Les communes de Concarneau, Rosporden, Trégunc et Pont-Aven concentrent 73,5 % de la population de la communauté d'agglomération.

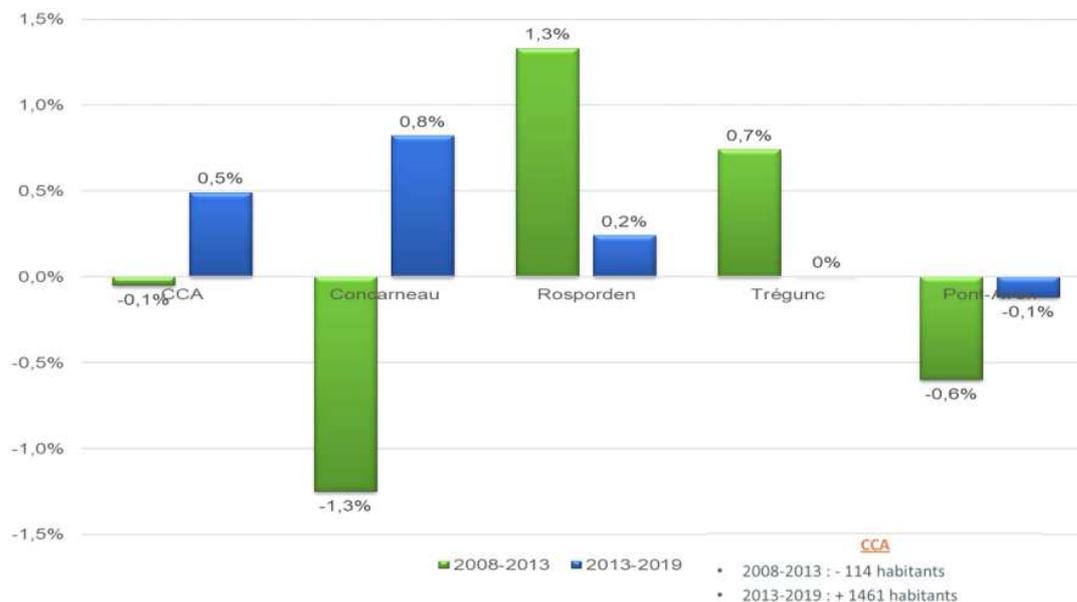
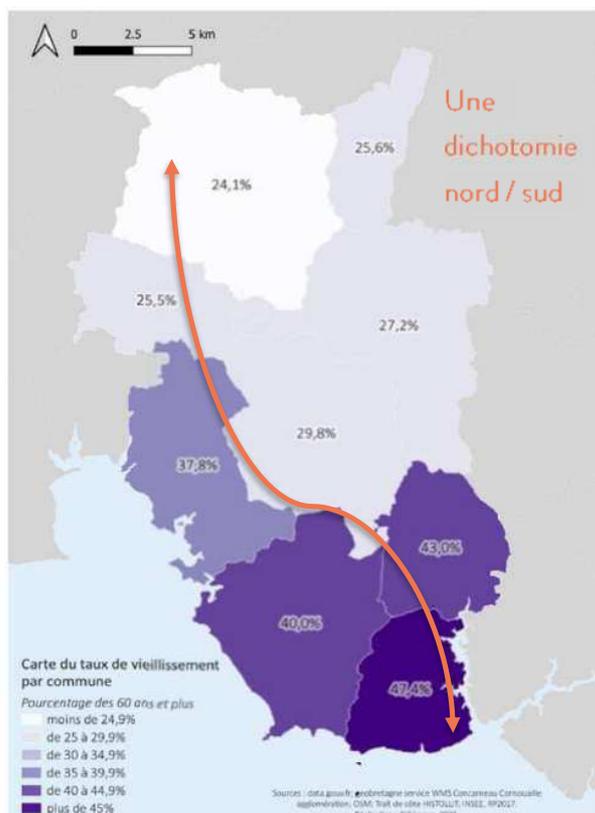


Figure 4 : Variation annuelle moyenne de la population



### Une accentuation du vieillissement de la population

En 10 ans, la part des 60 ans et plus a augmenté de 5,2 points pour atteindre environ 36% de la population. La part des 29-59 ans enregistrent une baisse de 2,8 points sur la période et les moins de 29 ans, 2,3 points.

A contrario, à l'échelle de la Commune de Rosporden-Kernével, 30% de sa population est âgée de moins de 30 ans.

Une dichotomie nord/sud marquée sur le plan démographique avec une surreprésentation des séniors sur les communes littorales.

Figure 5 : Cartographie du taux de vieillissement par commune à l'échelle de CCA

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	49 628	100	49 514	100	50 975	100
0-14 ans	8424	17	8001	16,2	7447	14,6
15-29 ans	6461	13	6159	12,4	6091	12
30-44 ans	9654	19,5	8647	17,5	7977	15,6
45-59 ans	10 459	21,1	10 752	21,7	11 069	21,7
60-74 ans	8694	17,5	9379	18,9	11 580	22,7
75 ans ou plus	5936	12	6576	13,3	6812	13,4

Figure 6 : La population par tranches d'âges à Concarneau Cornouaille Agglomération

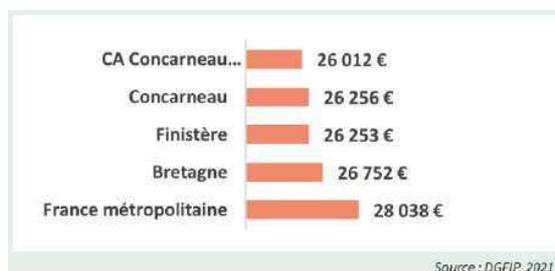


Figure 7 : Les revenus moyens et niveaux de vie

## UN ÉCART DE POUVOIR D'ACHAT ENTRE LA FRANGE OUEST ET LA FRANGE EST DE CCA

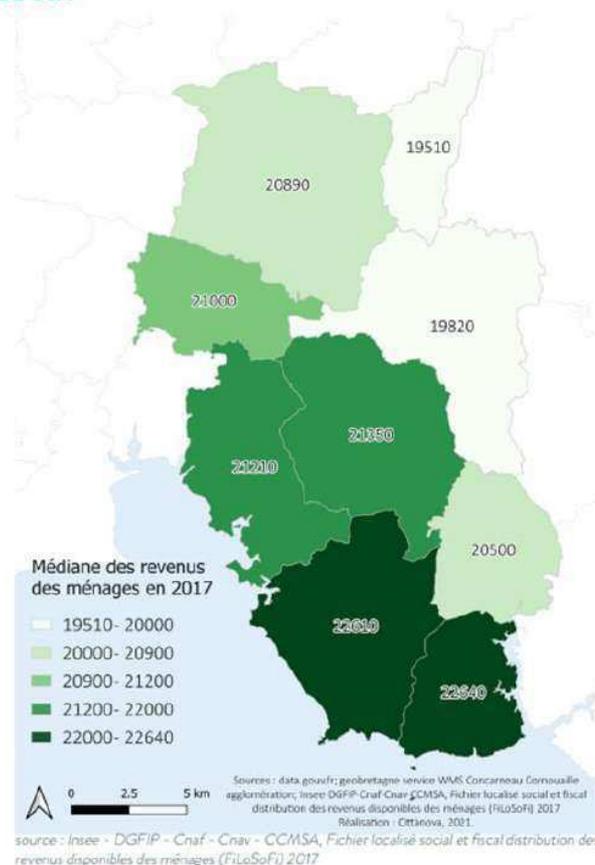


Figure 8 : Cartographie des revenus médians des ménages en 2017 à CCA

Le revenu médian par unité de consommation disponible de CCA est proche de la moyenne départementale. En revanche, les écarts entre les communes littorales et rétro-littorales ainsi que la frange est/ouest sont fortement marqués. Ces variations s'expliquent notamment par l'attractivité exercée par le littoral sur les catégories socio-professionnelles supérieures et les retraités mais également par l'histoire industrielle et ouvrière singulière des communes de Rosporden et de Pont-Aven.

Les données issues du diagnostic du territoire montrent que le territoire est globalement impacté par les phénomènes suivants :

- Le vieillissement de la population ;
- Une pression foncière et immobilière ;
- Le desserrement des ménages.

Des opportunités s'offrent également aux acteurs du territoire pour agir en amont des prochaines répercussions projetées par l'étude Omphale. Sur la période 2018-2024, le territoire de CCA connaîtrait une accentuation du phénomène de vieillissement de la population. En conséquence, les estimations des

taux d'évolution annuelle indiquent une augmentation de personnes âgées et en parallèle de cette hausse, une baisse de la part des jeunes :

- Des 0-19 ans entre -1% et -0,5% ;
- Des 20-64 ans entre -1% et -0,5% ;
- Des 65-84 ans entre +1% et +2% ;
- Des 85 ans et plus entre +2% et +3%.

Le territoire de CCA affiche depuis une dizaine d'année une reprise de sa dynamique démographique, principalement liée à un solde migratoire positif.

Cependant, la pyramide des âges des communes du sud, et dans une moindre mesure, celles du nord du territoire, atteste d'un vieillissement de la population susceptible de s'amplifier dans les années à venir. Parallèlement, le phénomène de desserrement des ménages (augmentation du volume des ménages/la diminution de la taille des ménages) amplifie les questions de pression foncière et immobilière sur le littoral, et progressivement, sur les communes rétro-littorales.



L'analyse socio-démographique du territoire de l'agglomération met en évidence une dichotomie nord-sud/est/ouest marquée avec d'une part une population constituée de jeunes ménages à plus faibles revenus, d'autre part, une population plus âgée et au fort niveau de vie. Aussi, au travers le projet de territoire de l'agglomération et les programmes d'actions inhérent à l'ORT, il appartiendra aux communes d'œuvrer en faveur d'un dynamisme et d'un équilibre démographique du territoire.

### 3. ANALYSE DU TISSU ÉCONOMIQUE DE L'EMPLOI

A l'instar des données générales de l'agglomération, les communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven disposent d'un appareil économique majoritairement tertiaire, commercial et industriel; en attestent l'implantation d'une base industrielle et le secteur portuaire au sein de Concarneau. La commune de Trégunc se singularise par une activité industrielle marquée, en lien notamment avec la présence de Guy Cotten. Très touristique, la commune de Pont-Aven possède une économie touristique très dynamique notamment en son centre-ville. La commune de Rosporden-Kernével possède un tissu artisanal et industriel fort constitué de grandes entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire à la renommée régionale voire même nationale (Bonduelle Traiteur, Mc Bride, transports Malherbe, Eurofins...).

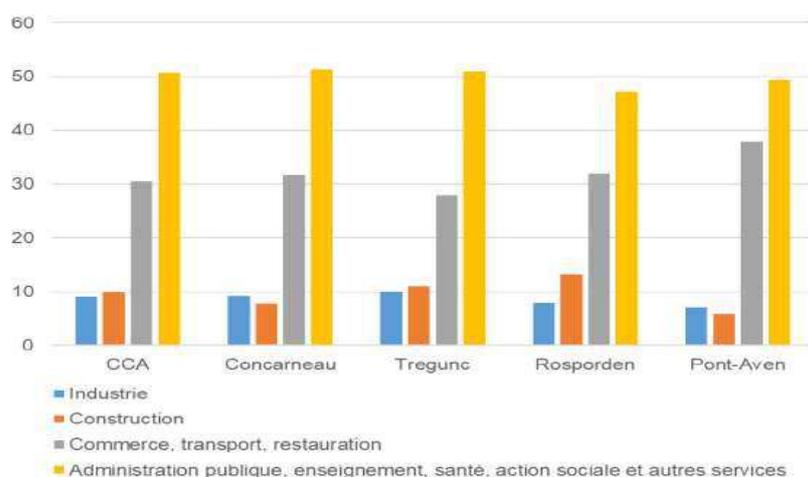


Figure 9 : Nombre d'établissements par secteur d'activités au 31 décembre 2020

	Etablissements au 31.12.2020	Création d'établissements en 2021	Dynamique de création sur la période 2020-2021
<b>Concarneau</b>	<b>1795</b>	<b>262</b>	<b>14,6%</b>
<b>Trégunc</b>	<b>455</b>	<b>63</b>	<b>13,8%</b>
<b>Pont-Aven</b>	<b>359</b>	<b>37</b>	<b>10,3%</b>
<b>Rosporden</b>	<b>416</b>	<b>44</b>	<b>10,5%</b>

Figure 10 : Tableau de la dynamique de création d'établissements

Le territoire communautaire connaît une dynamique de création d'activités en constante évolution depuis 2017. L'un des principaux enjeux pour le territoire étant de soutenir et accompagner cette dynamique en créant les conditions favorables à l'accueil de ces activités dans un contexte de raréfaction des ressources foncières.

	Nombre d'emplois sur zone	Concentration d'emplois *
	2013 / 2019	2013 / 2019
<b>Concarneau</b>	<b>8051 / 8351</b>	<b>118 / 121</b>
<b>Trégunc</b>	<b>1172 / 1149</b>	<b>45,5 / 47,5</b>
<b>Pont-Aven</b>	<b>1087 / 986</b>	<b>114,1 / 103,4</b>
<b>Rosporden</b>	<b>2734 / 2530</b>	<b>91,8 / 80,6</b>
<b>CCA</b>	<b>15 304 / 15 367</b>	<b>81,7 / 81,2</b>

\* = Nombre d'emplois sur zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

Figure 11 : Tableau de la concentration d'emplois

La ville de Concarneau concentre plus de la moitié des emplois de l'agglomération. Rosporden-Kernével constitue le second bassin d'emplois du territoire. Au regard de la concentration des emplois au lieu de

résidence, les indicateurs mettent en évidence l'impact des dernières vagues de fermetures d'usines sur les communes de Rosporden et de Pont-Aven (-11 points en moyenne). En outre, Rosporden se caractérise par une forte proportion d'ouvriers et d'employés dans sa population et une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.

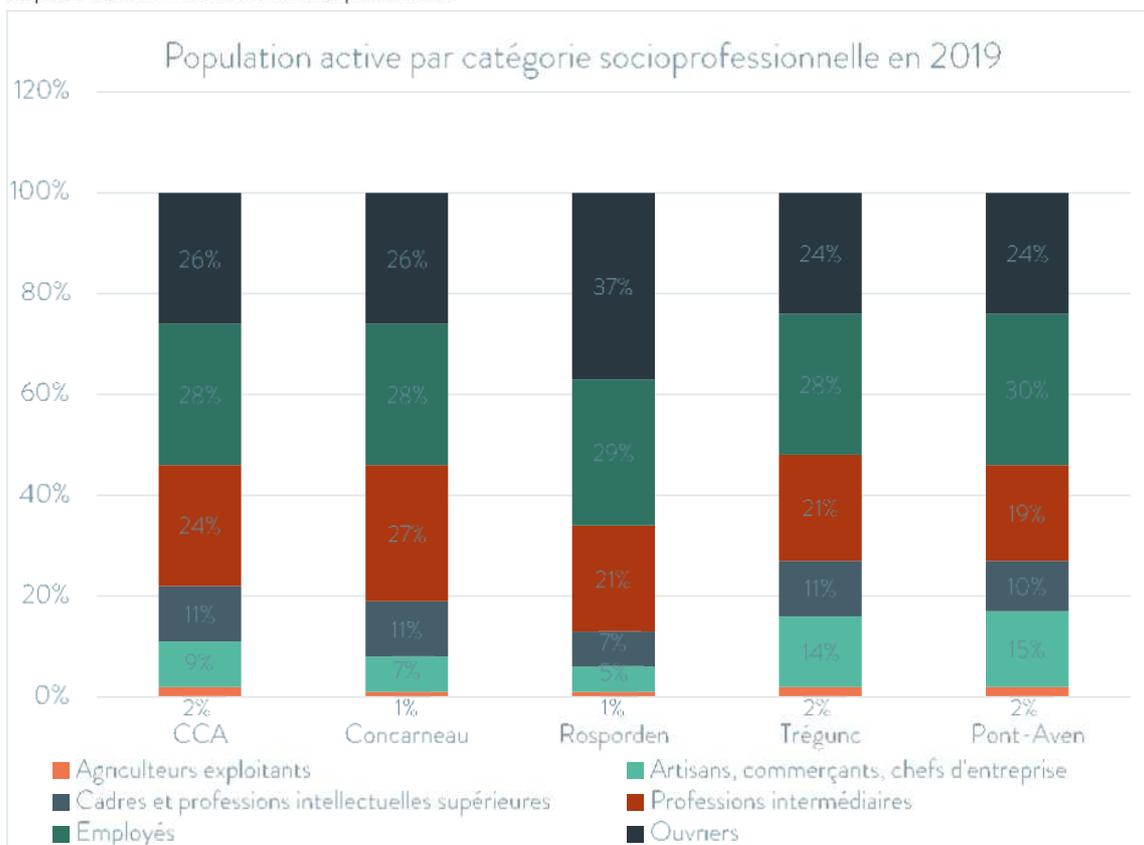


Figure 12 : La répartition des catégories socioprofessionnelles dans la population active en 2019

La commune de Trégunc, quant à elle présente les caractéristiques d'un territoire résidentiel peu impacté par les mutations économiques avec un taux de concentration d'emplois faible.

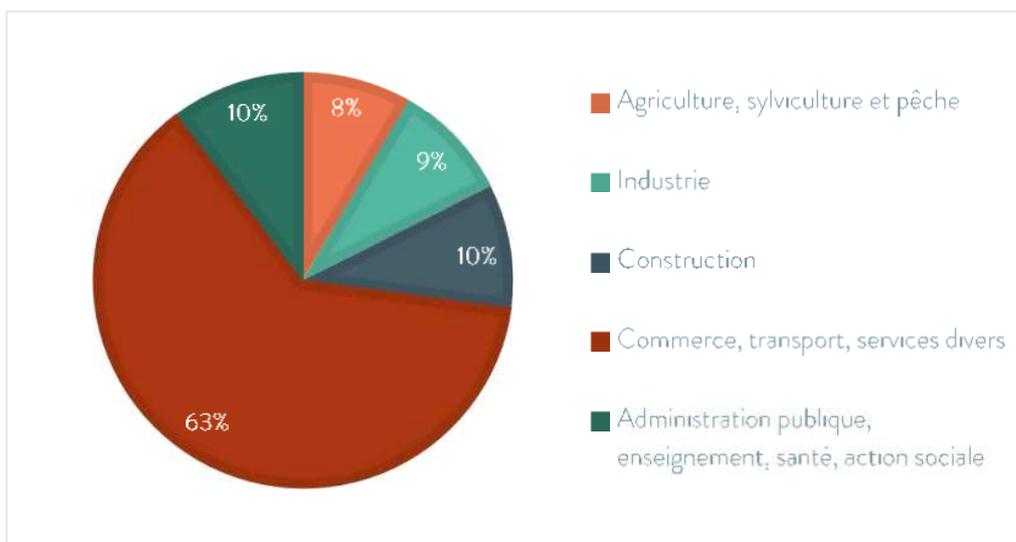


Figure 13 : Les établissements actifs par secteur d'activité à CCA en 2019

CCA présente un appareil économique principalement tourné vers la sphère présentielle. En effet, la part du tertiaire, les services et le commerce correspond à 73% des établissements actifs dont 63% pour le secteur du commerce, des transports et des services. Le secteur de la construction représente 10% des emplois et l'industrie 9%.

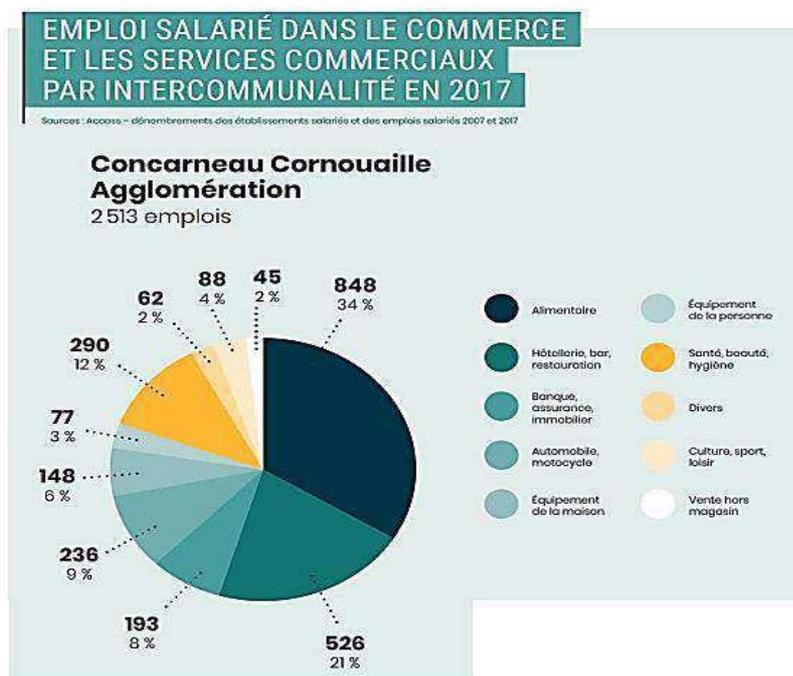


Figure 14 : La part des emplois salariés dans le secteur commercial à CCA en 2017

Le graphique met en évidence la diversité des emplois issus du secteur du commerce sur le territoire.

En effet, ce secteur représente plus de 30% des emplois sur les communes de l'agglomération à l'exception de Tourc'h et d'Eliant. Les communes littorales sont celles où la part des emplois de commerce et de services est la plus importante en lien avec une activité touristique et saisonnière soutenue, une population de séniors et la présence des résidences secondaires.

Carte : localisation des 36 secteurs commerciaux de centralité et périphériques du territoire de CCA

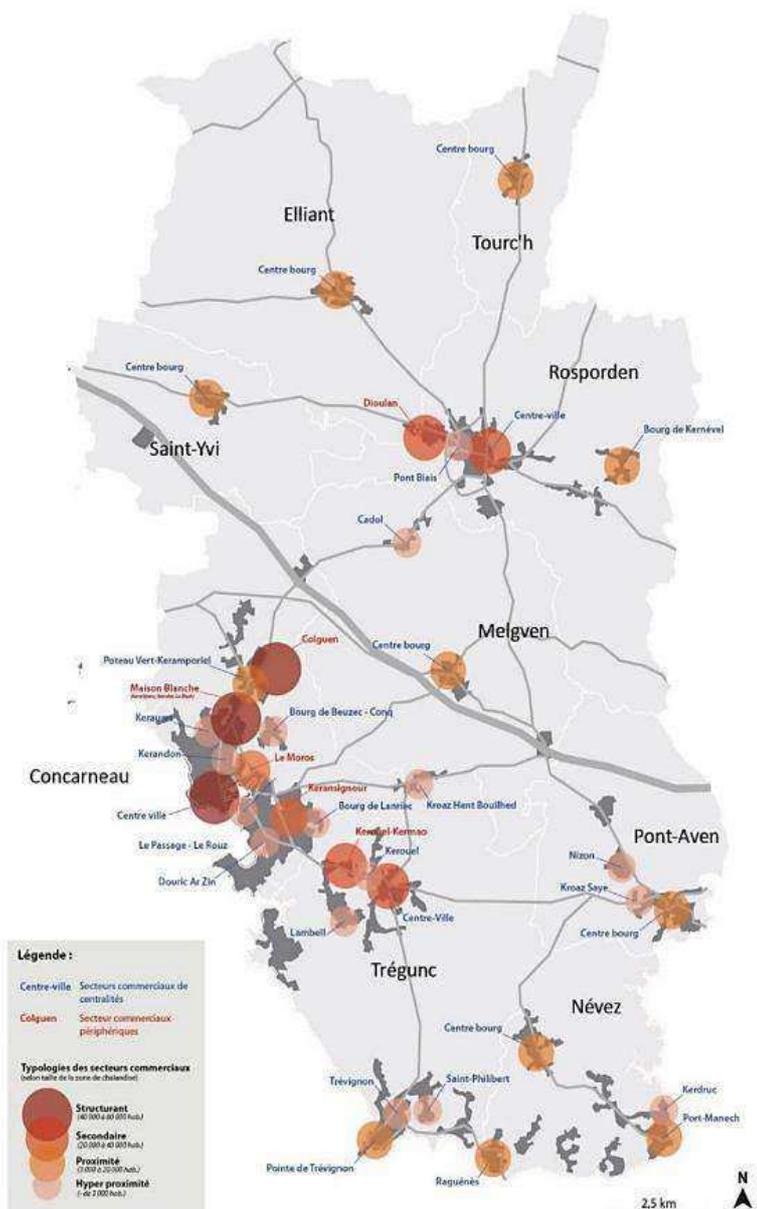


Figure 15 : La vitalité commerciale

Le Schéma Commercial de la Stratégie de Développement Economique Territorialisée (SDET) de CCA, permet de définir 36 secteurs commerciaux au sein de l'agglomération, hiérarchisés selon les zones de chalandise.

Concarneau et Rosporden incarnent les pôles principaux des emplois dans ce secteur. CCA a délibéré sur une l'élaboration d'une stratégie de soutien aux revitalisations des centres-bourgs et des centres-villes. Cette politique d'accompagnement et d'aide à la redynamisation de l'activité économique et commerciale de ces secteurs prend appui sur cinq ressources :

- L'aide à la création de maisons ou de centres de santé ;
- Le fond de concours à l'investissement des communes ;
- Le fond de concours mobilités ;
- Le Pass Commerce-Artisanat ;
- Les subventions aux communes et aux bailleurs pour les projets de logement.

L'offre commerciale est bien développée et globalement concentrée sur les communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven. Les commerces sont concentrés à Concarneau (376) et Rosporden (105). Les communes de Pont-Aven et Concarneau disposent du meilleur ratio de commerces par habitant. Les centralités commerciales du territoire sont principalement localisées à Concarneau, Pont-Aven, Rosporden et Trégunc.

## 4. LE LOGEMENT ET L'HABITAT

### 4.1 LES LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'AGGLOMÉRATION

Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des logements des quatre communes lauréates du programme national « Petites villes de demain » et permet de confronter les données statistiques avec celles de l'agglomération.

	Concarneau	Trégunc	Pont-Aven	Rosporden-Kernével	CCA
Nombre de résidences principales	10 576	3424	1476	3501	25 004
Taux de logements locatifs sociaux	21,8%	4,4%	14,8%	17,4%	15,3%
Part des résidences secondaires	15,2%	26,4%	15,6%	5%	16,9%
Vacance totale	8,7%	5,4%	12,6%	8,3%	7,5%

## Figure 16 : Inventaire des logements à Concarneau, Trégunc, Pont-Aven, Rosporden-Kernével et CCA

Les principales données relatives à la composition du parc de logements mettent en évidence la forte proportion de résidences secondaires sur le territoire de l'agglomération, principalement sur les communes littorales. A titre d'exemple, Trégunc enregistre une part de résidences secondaires de 26.4%. Névez quant à elle atteint les 48%.

Les potentiels de densification du bâti, de mixité des fonctions et d'intensification des usages permettraient de produire de nouveaux logements et de nouvelles entreprises de façon plus circulaire. En effet, face au desserrement des ménages, la nécessité d'adapter un parc de logements est requise. L'offre en logements peu diversifiée et peu accessible et la vacance qui touchent certaines communes accentuent les difficultés des nouvelles populations pour se loger. Par conséquent, les enjeux liés à l'habitat portent essentiellement sur la lutte contre la vacance et pour une meilleure maîtrise du foncier en centralité.

### 4.2 LA VACANCE DES LOGEMENTS

Un logement vacant est considéré comme un logement inoccupé s'il se trouve être l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente ou à la location ;
- D'ores et déjà attribué à un acheteur ou un locataire qui est encore en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Resté inoccupé sur une longue période et sans affectation précise par le propriétaire.

L'étude logements vacants qui est actuellement encore en cours répond à divers objectifs :

- Dresser un état des lieux de la vacance à l'échelle du territoire de l'agglomération ;
- Comprendre les freins à la remise sur le marché par le biais d'une enquête auprès des propriétaires et d'enquêtes in situ ;
- Vérifier le niveau « réel » de la vacance via la localisation des terrains au cœur de chaque centralité ;
- Définir une graduation de la dureté opérationnelle ;
- Prioriser le gisement mobilisation par commune.

Les réponses qu'apporteront cette étude permettront d'établir un programme d'actions exhaustif et détaillé à des fins de subvenir aux enjeux de la reconquête du parc vacant. L'étude nous a permis de mettre à jour les logements vacants obsolètes, renvoyant à l'enjeu des commerces en rez-de-chaussée. Cet enjeu concerne toutes les communes mais la vacance des immeubles repérés avec un commerce en rez-de-chaussée dans les périmètres de centralité est majoritairement située à Concarneau et Pont-Aven ; puis une minorité est localisée à Rosporden- Kernével et Trégunc.

En somme, nous constatons :

- Une demande de logements supérieure à l'offre (locative ou à la vente). La hausse de cette demande s'explique par les impacts générés par la crise sanitaire, des taux d'emprunt très bas et le développement de l'offre touristique ;
- L'inflation du marché immobilier favorisée par la promotion privée ciblant une clientèle aisée ;
- Et l'appauvrissement du paysage démographique avec le départ des primo-accédants mais aussi des familles et des jeunes salariés.

Plusieurs options s'offrent au territoire :

- Travailler sur l'existant : rénover, réhabiliter, densifier en zone U ;
- Verticaliser au lieu d'horizontaliser ;
- Inciter les porteurs de projet et aménageurs à concevoir des résidences collectives, habitats collectifs et/ou mixtes en espace urbain plutôt que de l'habitat individuel et pavillonnaire en espace périurbain.

La mobilisation du parc vacant constitue un double enjeu car cela permettrait de répondre de façon systémique à la pénurie de logement et simultanément, cela contribuerait à la revitalisation des centralités. Ces enjeux se déclinent dans les documents de planification tels que le PLH 2023-2029 qui est actuellement en cours d'élaboration et le SCOT qui est en cours de révision.

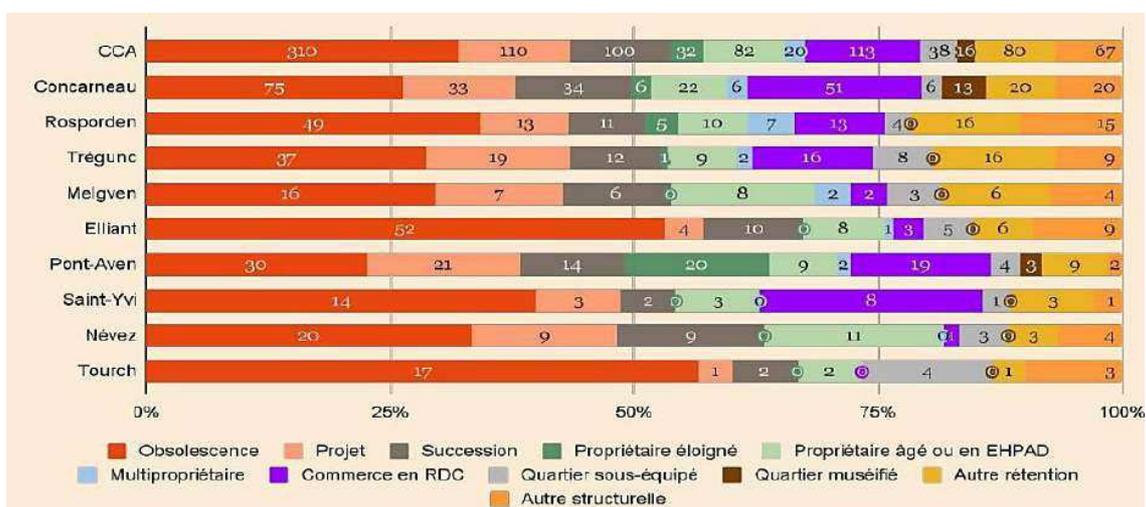


Figure 17 : La typologie de vacance structurelle

Cette typologie démontre que sur les 113 commerces en rez-de-chaussée codifiés comme vacants, 51 sont localisés à Concarneau, 16 à Trégunc et 19 à Pont-Aven. S'agissant avec Rosporden des principaux pôles d'équipements et de commerces de CCA, la vacance est plus forte dans ces communes.

Le tableau de synthèse ci-dessous éclaire les données et classe les éléments recueillis au cours de cette étude.

Périmètre de centralités	Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans (données fiscales)	Relevé effectué sur la base des données fiscales			Relevé complémentaire de terrain (nombre de logements vacants)	Total logements vacants confirmés
		Nombre total de logements enquêtés	Vacance confirmée	Occupé		
CCA - centres	529	424	292	132	104	396
Concarneau	237	195	130	65	42	172
Pont Aven	78	73	59	14	12	71
Rosporden	105	66	45	21	18	63
Elliant	26	26	19	7	13	32
Trégunc	46	34	21	13	6	27
Nevez	16	13	7	6	2	9
Tourech	6	6	5	1	4	9
Melgven	7	5	4	1	4	8
Saint Yvi	8	6	2	4	3	5

Figure 18 : Tableau de synthèse de la vacance dans les centralités de Concarneau Cornouaille Agglomération

On constate que le nombre de logements confirmés est inférieur au nombre de logements vacants depuis plus de deux ans (soit une vacance structurelle).

Les données renvoient aux difficultés des populations de se loger dans les cœurs de ville, obligeant ainsi les habitants à se déplacer plus en retrait dans les terres pour y trouver un bien correspondant à leurs besoins.

Le faible taux de vacance traduit une tension du marché du logement à l'échelle du territoire. Cependant, ce patrimoine bâti constitue un potentiel inexploité permettant à la fois de produire de nouveaux logements, de redynamiser les centres villes et permettre également un renouvellement des activités commerciales. Les aides de l'Anah, couplées aux futurs dispositifs du PLH et les outils de l'ORT constituent des leviers permettant d'accélérer la requalification de ces biens.

Plusieurs actions peuvent être proposées, à l'échelle de l'agglomération et de l'ORT :

- Inciter les propriétaires d'immeubles commerciaux à valoriser leurs étages inexploités ;

- Améliorer la **qualité résidentielle** sur les secteurs **déqualifiés** pour favoriser la reconquête de l'habitat privé ;
- Accompagner en ingénierie les communes dans la mobilisation du **potentiel foncier** constitué du parc vacant ;
- Animer un observatoire des logements vacants à l'échelle de l'agglomération.

## 5. LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES EN CENTRALITÉS

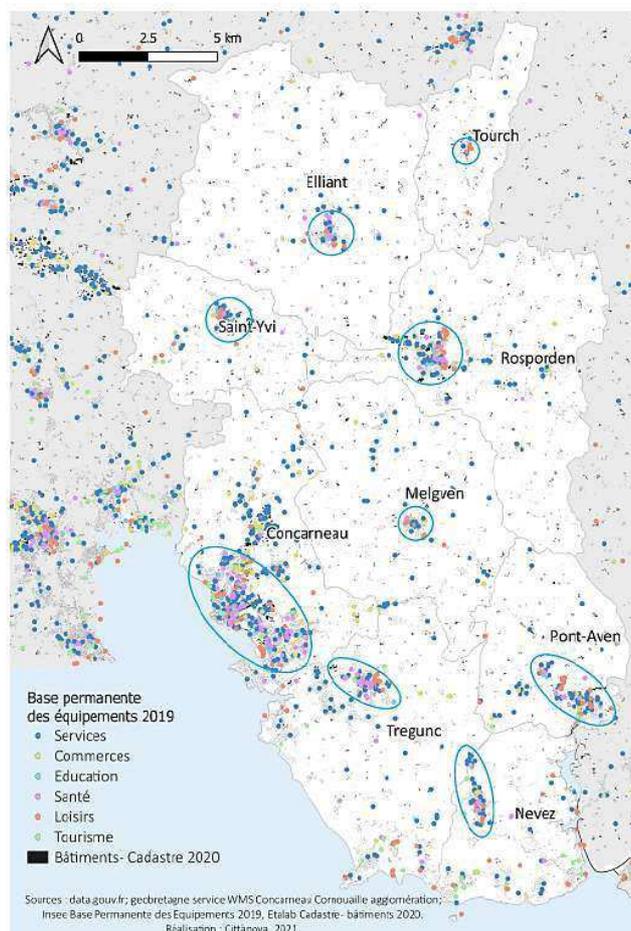


Figure 19 : La cartographie des centralités selon leurs équipements en 2019

A l'échelle du territoire communautaire, l'offre en équipements et services est polarisée au sein de zones agglomérées et dans les continuités bâties de plus de 40 hectares, à proximité des axes routiers. Elle assure un maillage homogène et complémentaire avec Concarneau, la ville centre, Rosporden en pôle d'équilibre secondaire au nord du territoire et Pont-Aven et Trégunc en polarités complémentaires.

Les services sont nombreux sur les communes de Concarneau (187), Trégunc et Pont-Aven (37). Pont-Aven concentre le plus de services par habitants (1,32 contre 0,95 pour Concarneau).

Communes	Services	Population en 2019	Services rapportés à la population communale
Pont-Aven	37	2821	1,31
Concarneau	181	19 816	0,91
Rosporden	35	7614	0,46
Trégunc	27	7064	0,38
CCA	311	50 975	0,62

Figure 20 : Répartition des services rapportés aux populations communales à l'échelle de CCA

De plus, Pont-Aven est la commune qui contient le plus d'équipements au regard de sa population (environ 6%) soit 60 équipements disponibles pour 1000 habitants.

Communes	Equipements	Population en 2019	Equipements rapportés à la population communale
Pont-Aven	174	2821	6,21
Concarneau	822	19 816	4,21
Rosporden	239	7614	3,13
Trégunc	203	7064	2,88
CCA	1854	50 975	3,71

Figure 21 : Répartition des équipements rapportés aux populations communales à l'échelle de CCA

Concarneau polarise 46% des équipements et services de l'agglomération.

Rosporden (12.6%) ; Trégunc (10.6%) et Pont-Aven (9.8%) rassemblent à elles seules 33% des équipements et services de CCA.

## 6. DES COMMUNES AUX CENTRALITÉS MULTIPLES

Les communes de Concarneau, Rosporden-Kernével, Trégunc et Pont-Aven sont constituées par plusieurs centralités ou des bourgs parfois scindés et légèrement en retrait par rapport au centre-ville ou au centre-bourg. A titre d'illustration, Pont-Aven possède au total quatre voire cinq centralités : le centre historique de Pont-Aven, Nizon, Kroaz Hent Kergoz, Kroaz Saye et le site industriel de la Belle Angèle ; pour rappel il s'agit d'une friche industrielle de 3 hectares qui se situe en entrée de ville (encadré jaune).

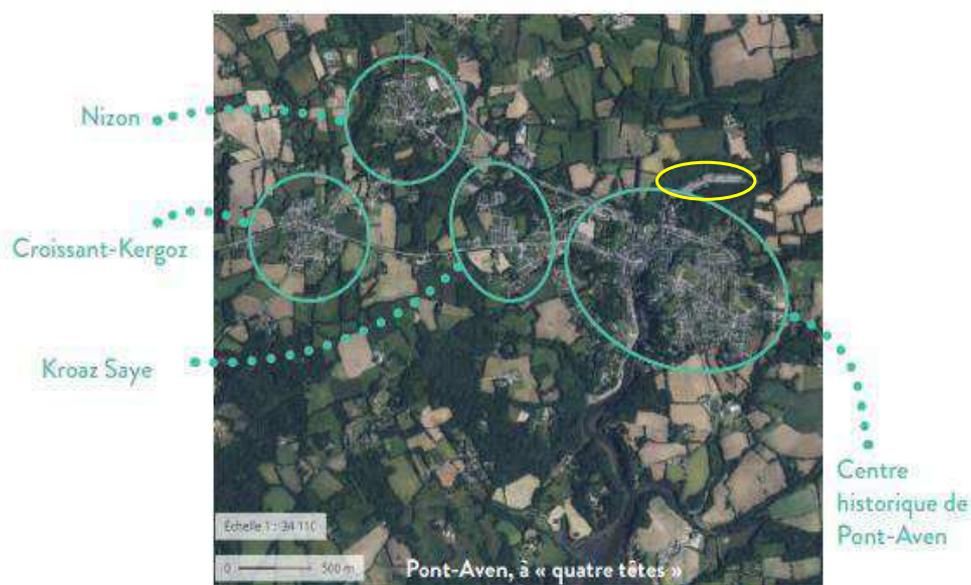


Figure 22 : Exemple d'une commune constituée de plusieurs centralités

Autre exemple, la commune de Rosporden-Kernével, se caractérise par la présence de 2 entités urbaines distantes d'environ 4 kilomètres : l'agglomération de Rosporden et le bourg de Kernével, marqué par un passé rural fort et les communes associées depuis 1976.

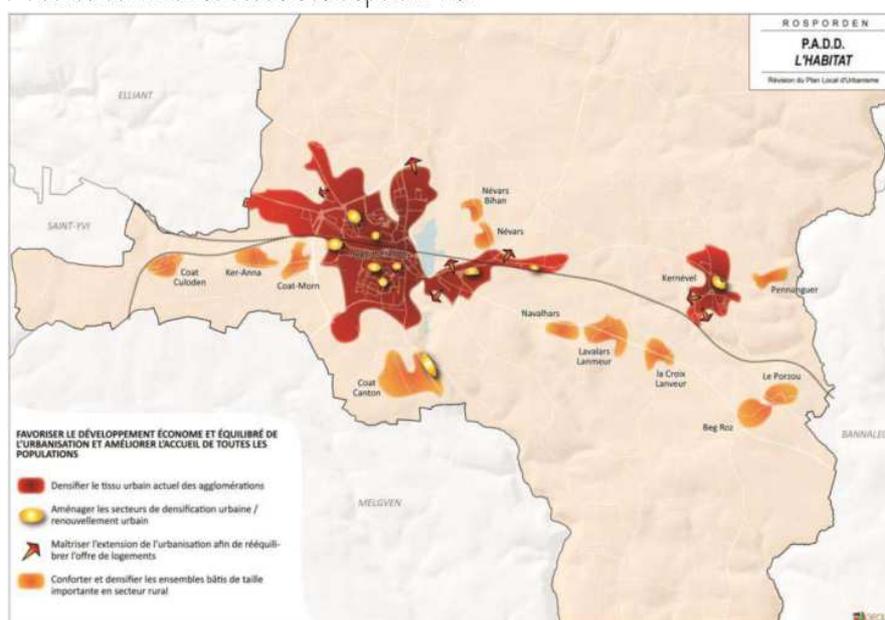


Figure 23 : Eclatement de l'urbanisation de Rosporden et Kernével

Le territoire de CCA se caractérise par un maillage homogène et multipolarisé d'équipements, de services et commerces, garant d'un bon niveau d'accessibilité en tout point du territoire. Cependant, l'existence de ces différentes centralités, parfois déconnectées les unes des autres, révèle la nécessité d'affermir le maillage

territorial via des aménagements structurants (interconnexions, circuits de mobilités douces reliant les centralités les unes aux autres, complémentarités des équipements).

## 7. DES CIRCUITS DE MOBILITÉS POUR RELIER LES CENTRALITÉS

Au regard des enjeux environnementaux et en réponse aux objectifs axés autour des transitions, des circuits de mobilités douces sont en cours de réalisation afin d'affermir le maillage territorial entre les communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével. Les mobilités fortifient les liaisons entre les centralités et consolident leur fonction structurante.

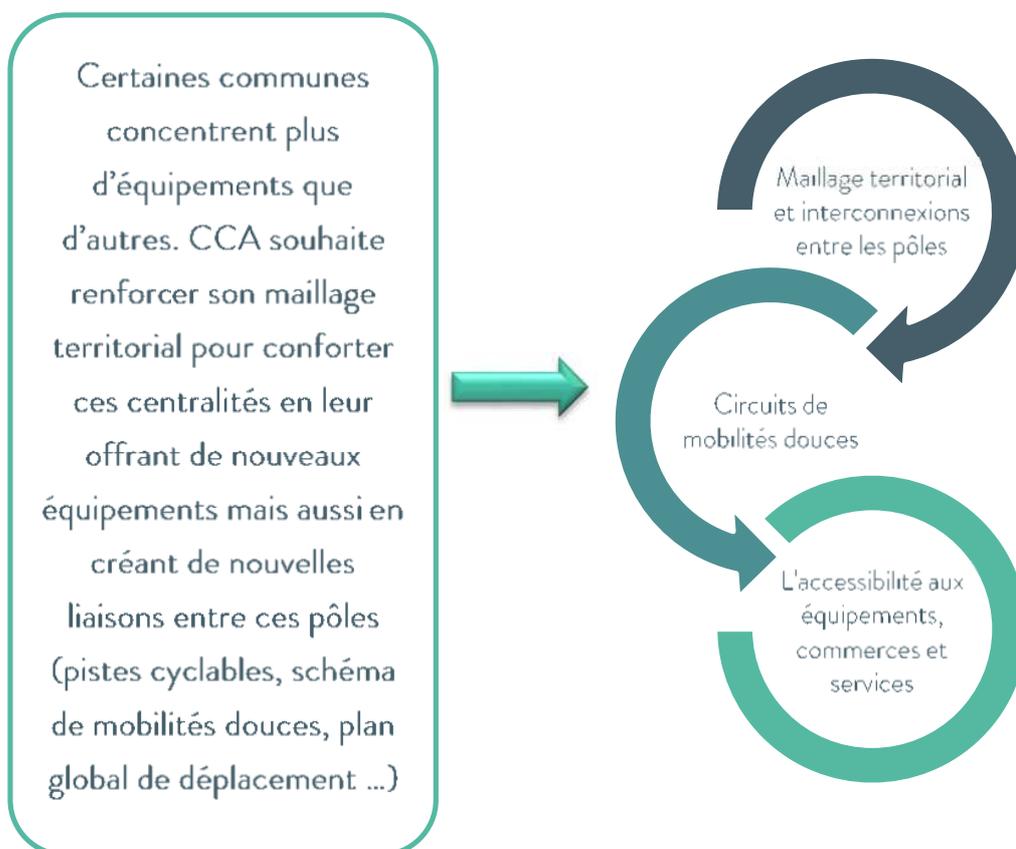
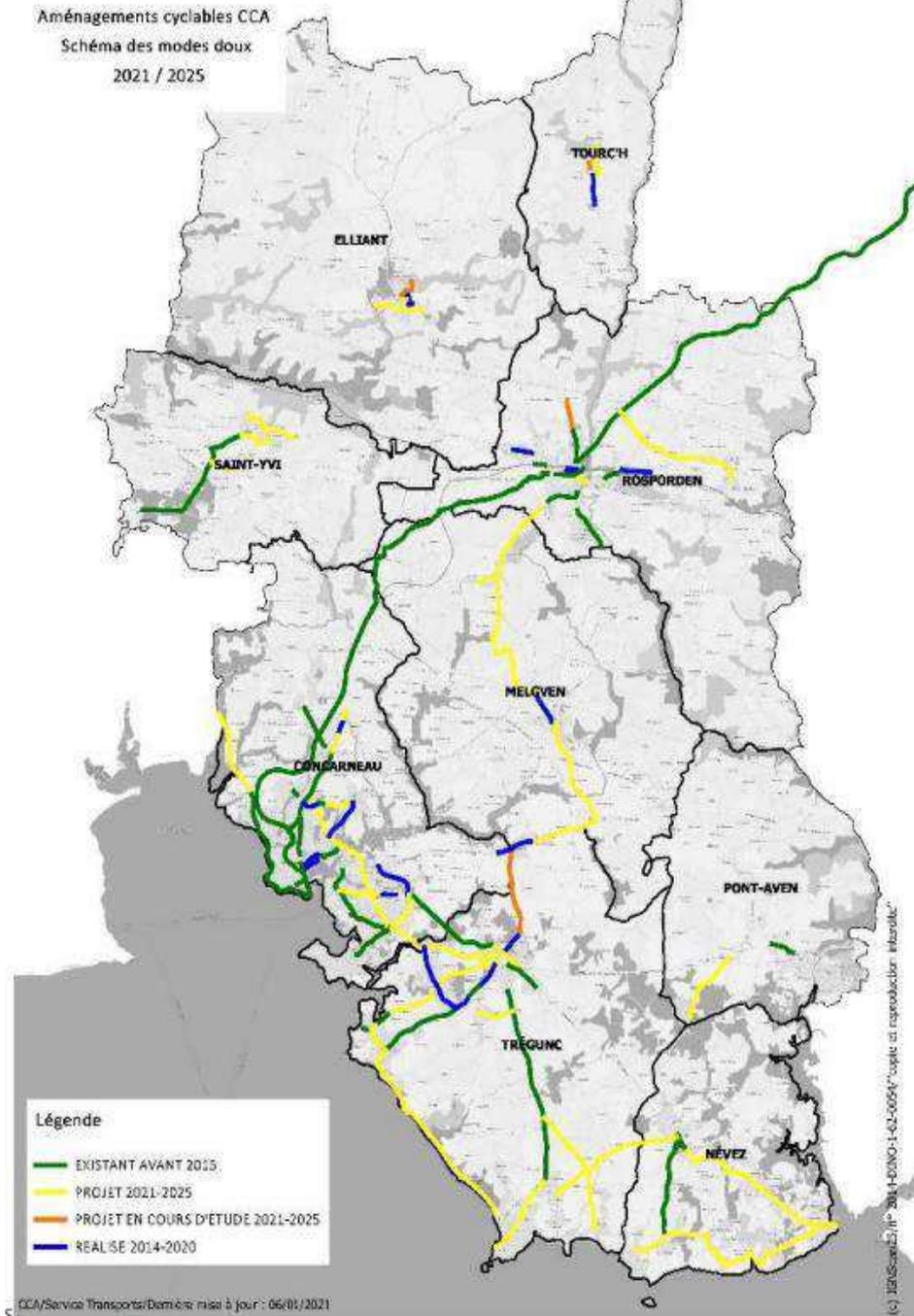


Figure 24 : Focus sur les polarités et leur accessibilité

Dans le cadre de l'ORT, l'enjeu consistera à encourager le développement des mobilités douces intra et inter-communales par des aménagements adaptés dans un contexte de grande dépendance à la voiture individuelle.

En outre, des projets d'aménagement de pistes cyclables sont d'ores et déjà planifiés jusqu'en 2025.

## Les aménagement cyclables de CCA



Source : Service transport de CCA

Figure 25 : La cartographie des projets d'aménagements cyclables jusqu'en 2025 à CCA

Si des alternatives sont d'ores et déjà initiées, les usages demeurent contraints par le taux élevé de motorisation, la dispersion des logements et les distances à parcourir, la difficile prise en compte des publics fragiles (séniors, personnes en situation de handicap...).

## La acteurs de la Mobilité sur le territoire

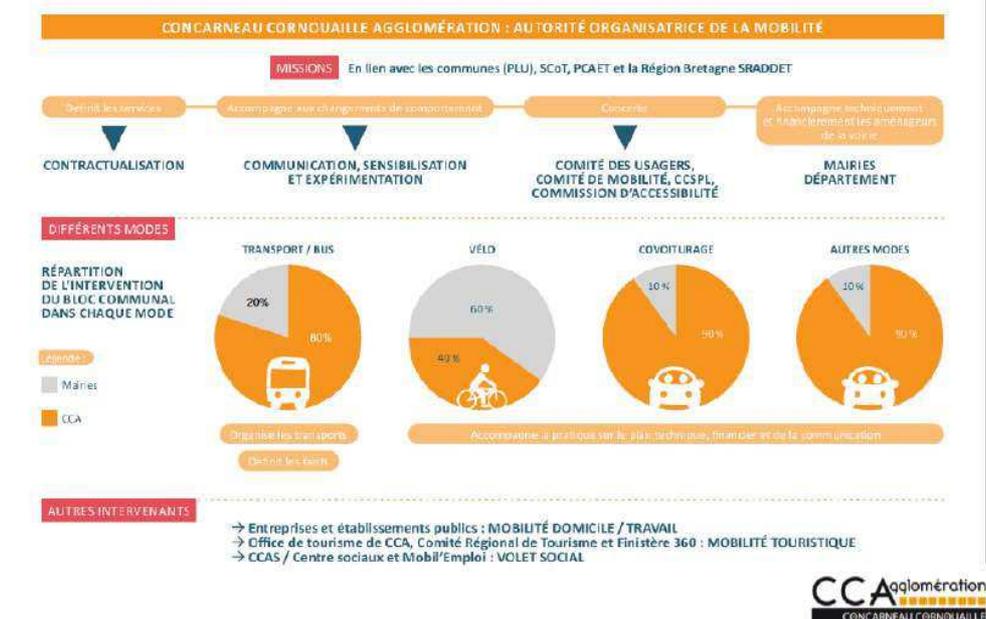


Figure 26 : Les acteurs des mobilités au sein de CCA

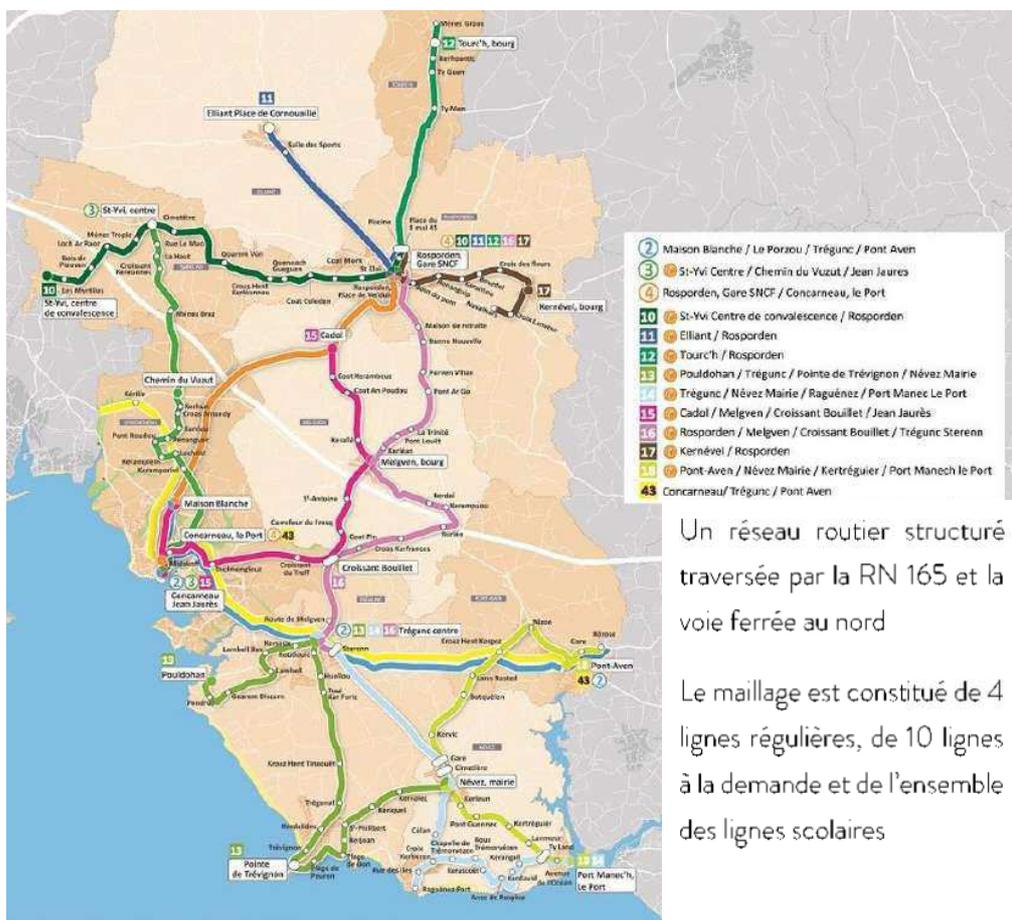
Le Plan Global de Déplacement de CCA se décline en 3 axes majeurs :

1. La solution d'accessibilité aux équipements Transports collectifs
  - Adapter l'offre en transport collectif
  - Développer la pratique du vélo (équipement et stationnement)
  - Développer le covoiturage
  - Développer l'intermodalité
  - Proposer un service à destination des personnes isolées
2. La culture des déplacements et la place aux piétons et aux vélos
  - Action d'incitation au changement de comportement
  - Développer une offre de service vélo
  - Accompagner le développement des voitures électriques (bornes)
3. Apaiser les rues
  - Accompagner les communes
  - Sensibiliser et organiser des évènements sur la voirie
  - Organiser le stationnement

En parallèle, la charte Covoiturage de proximité a été signée par huit communes de l'agglomération. Ce projet vise à :

- Développer un réseau de covoiturage entre voisins
- Augmenter les solutions de déplacements pour les personnes isolées sans générer de nouveaux déplacements et ainsi réduire l'usage de la voiture individuelle (PCAET)
- Acculturer vers les différentes finalités du covoiturage (domicile-travail, événements, solidaire...)

Actuellement, 154 conducteurs sont inscrits et proposent un total de 212 trajets. Compte tenu du nombre de solutions proposées à l'échelle du territoire, le taux de mise en relation est satisfaisant puisqu'il atteint le seuil des 40%.



Un réseau routier structuré traversé par la RN 165 et la voie ferrée au nord

Le maillage est constitué de 4 lignes régulières, de 10 lignes à la demande et de l'ensemble des lignes scolaires

Figure 27 : Cartographie du réseau routier sur le territoire de l'agglomération

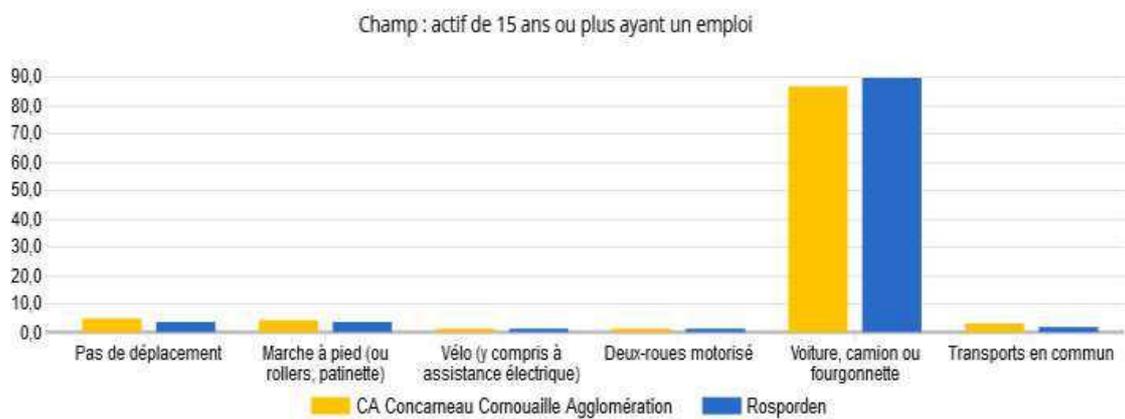


Figure 28 : La part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, Insee 2019

Le graphique ci-dessus témoigne de la forte dépendance à l'automobile des travailleurs sur le territoire ainsi que la faible part de modalité dans les trajets domicile-travail.



Le pôle d'échanges multimodal: un nouvel outil visant à accroître la visibilité des transports collectifs et améliorer les flux de correspondance entre les différents modes (train, car, vélo, voiture).

Figure 29 : La gare de Rosporden, gare ferroviaire de l'Agglomération

En outre, les communes ont pour projet commun de créer des liaisons douces pour relier les centralités entre elles et favoriser l'accessibilité aux équipements, commerces et services, de résoudre la problématique du stationnement dans les centres-villes, de réaménager les voiries pour encourager l'emploi des mobilités douces, pour réduire la dépendance aux mobilités énergivores.

# ARTICLE 5 – SYNTHÈSE DES ENJEUX COMMUNS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire attractif et accessible grâce à un maillage routier et ferroviaire dense entre Armor et Argoat</li> <li>• Une façade littorale et un potentiel touristique majeur</li> <li>• Un maillage homogène en équipements et services</li> <li>• Un territoire multipolarisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étalement du territoire et forte dépendance à la voiture notamment pour les connexions entre polarités</li> <li>• Pressions foncières et immobilières fortes sur le littoral notamment</li> <li>• Dichotomie nord/sud forte au regard des populations et des niveaux de vie</li> <li>• Des centralités en perte de vitesse</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	A APPRÉHENDER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des stratégies de développement complémentaires (ORT/PVD-EPCI/SCOT/PLH...)</li> <li>• Une conjoncture propice aux initiatives de revitalisation des centres</li> <li>• La volonté politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte concurrentiel fort sur la question du logement (habitants/résidents secondaires) / NIMBY</li> <li>• Rééquilibrage territorial : services, équipements, pyramide des âges... dans un contexte économique contraint et de crise écologique</li> </ul>

Thématiques	Enjeux
Démographie	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutter contre le vieillissement de la population</li> <li>2. Poursuivre la croissance démographique du territoire</li> </ol>
Activités économiques & Commerce	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantifier et qualifier la vacance commerciale en centre-ville</li> <li>2. Redynamiser et renforcer le commerce</li> </ol>
Habitat & Logement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir la production de logements</li> <li>2. Investir le foncier inexploité et les friches</li> <li>3. Rénover le parc de logements vacants, indignes et dégradés en centralités</li> </ol>
Accessibilité des équipements, commerces et services	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Se doter d'équipements adaptés aux besoins des habitants</li> <li>2. Concourir à la transition énergétique et écologique par des équipements peu énergivores</li> <li>3. Réaménager les voiries et les espaces publics</li> <li>4. Installer des équipements à proximité des zones d'habitat</li> <li>5. Elargir l'accessibilité des offres culturelles et patrimoniales</li> </ol>
Mobilités	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer des liaisons douces pour relier les centralités</li> <li>2. Résoudre la problématique du stationnement dans les centres-villes</li> <li>3. Réaménager les voiries pour encourager l'emploi des mobilités douces</li> <li>4. Réduire la dépendance aux mobilités énergivores</li> </ol>

Figures 30-31 : Tableaux récapitulatifs des enjeux communs et par thématique

## ARTICLE 6 – LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE

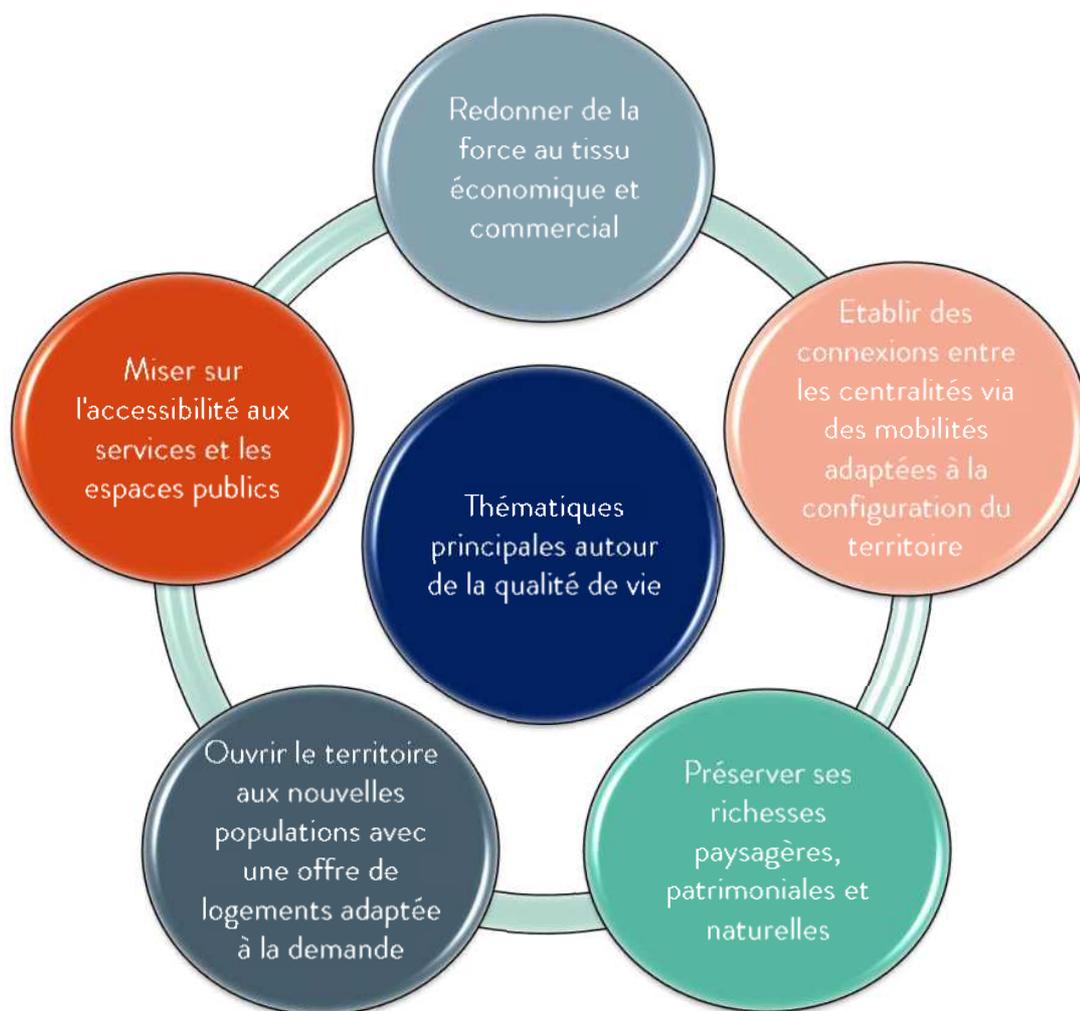


Figure 32 : La Stratégie d'Opération de Revitalisation de Territoire

La stratégie de territoire se veut globale, transversale, partenariale et multi-thématique. Elle répond aux enjeux des transitions à travers des actions cohérentes établies en tenant compte des grandes orientations définies dans les schémas territoriaux et les documents d'urbanisme existants.

Cette stratégie de territoire de dynamisation des centres-villes s'appuie sur les enjeux soulevés par le SCoT, PLU, PLH, PCAET, SRADDET, etc. Elle a été établie dans le cadre d'un travail collaboratif entre les communes et les deux chefs de projet Petites villes de demain (Rosporden-Kernével, Concarneau, Trégunc et Pont-Aven). Au cœur de cette stratégie sont contenus deux programmes d'actions distincts : celui de Rosporden-Kernével et celui de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven.

## 1. AGIR SUR L'HABITAT EN CENTRALITÉS

L'objectif inhérent au volet habitat consiste à créer les conditions d'accueil des nouvelles populations en centralités et d'assurer le maintien des habitants déjà installés au sein des communes. Dans la lignée des politiques et des actions enclenchées sur l'habitat et le logement, l'ORT viendra alimenter cette dynamique visant à embellir le cadre de vie du territoire.

Les conditions de vie et l'attractivité résidentielle des centralités sont articulées autour des objectifs suivants :

- Investir le parc de logements inoccupés, vieillissants ou dégradés pour les rénover ou les réhabiliter afin de les remettre sur le marché. Cet objectif correspond à la lutte contre l'habitat indigne et au développement de l'offre de logements abordables adaptés aux besoins des habitants (petits ménages, personnes âgées ou à mobilité réduite, etc.).
- Lutter contre la précarité énergétique des logements. Cet objectif vise la réduction des dépenses énergétiques par la rénovation énergétique des logements qui ont des caractéristiques énergétiques défavorables.
- Création de logements locatifs sociaux.

## 2. DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE EN CENTRALITÉS

L'objectif de l'ORT consistera à revitaliser des centralités en légère perte de vitesse et à évaluer les potentiels de développement économique et commercial inexploités en cœur de ville. Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével constituent le carré des pôles économiques à l'échelle de l'agglomération. Ce sont des communes attractives et dynamiques dont l'ambition commune s'oriente autour des objectifs suivants :

- Dynamiser des centralités proches des centres-villes.
- Développer une offre économique de proximité et diversifiée.
- Répondre aux besoins des nouveaux modes de consommation des habitants.
- S'assurer qu'aucun commerce en périphérie ne vient concurrencer mais se compléter avec les commerces localisés dans les centres-villes.

## 3. FLUIDIFIER ET AMÉNAGER DES AXES DE MOBILITÉS ENTRE LES CENTRALITÉS

L'aménagement des voies propices aux mobilités douces reliant les différents pôles constitue le socle de ce volet-ci. La stratégie se fonde dans le renforcement des connexions et dans la recherche d'alternatives à l'usage des véhicules motorisés, énergivores et polluants. Cet axe constitue un point culminant de la stratégie de revitalisation de territoire car les actions contribuent à son maillage. Les objectifs inhérents à cette stratégie sont les suivants :

- Planifier et aménager des travaux de voiries pour faciliter la circulation cyclable et piétonne en centre-ville.
- Améliorer l'accessibilité aux centralités par le développement des mobilités durables.
- Mettre au point des dispositifs et aménager des équipements et des infrastructures adaptés aux modes de transports collectifs comme le covoiturage, les transports en commun.
- Poursuivre la dynamique d'aménagements des pistes cyclables à l'échelle communale.
- Favoriser le stationnement en centre-ville via des aménagements de stationnement cyclable.
- Améliorer l'accessibilité aux commerces, équipements et services situés en centralité.

#### 4. SE Doter d'équipements, de loisirs et de services

Un centre-ville fort ne peut être attractif qu'à condition d'avoir les équipements, les espaces de loisirs et les services adaptés et en quantité suffisantes pour répondre aux besoins des habitants. La stratégie consiste à renforcer les centralités en renforçant le statut des centralités en les dotant de nouveaux équipements dont ils devront répondre aux objectifs suivants :

- Diversifier l'offre culturelle et de loisirs.
- Réhabiliter les équipements structurants vieillissants dans une stratégie de performance énergétique en réponse aux nouvelles exigences climatiques, énergétiques et écologiques.
- Créer et structurer des services communaux et communautaires d'intérêt général.
- Aménager de nouveaux équipements pour conforter la position structurante des centralités limitrophes aux centres-villes.
- Développer les équipements existants.

#### 5. Embellir le cadre de vie et promouvoir la qualité de vie comme vectrice de lien social

La qualité de vie et le lien social sont inséables du projet de territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération qui les appréhende comme des enjeux primordiaux. Aussi, cette stratégie vise à organiser le territoire de sorte à établir des lieux de rencontres au sein des centres-villes et de ses centralités. Le

patrimoine culturel, historique et touristique des communes contribue à l'attractivité du territoire et c'est sur ce point que les communes tendent à accentuer leur stratégie.

- Préserver la biodiversité et la mettre en valeur.
- Intégrer les équipements publics dans un patrimoine bâti et paysager préservé.
- Soutenir l'activité touristique.
- Promouvoir les activités proposées dans les centres-villes.
- Accroître la participation des habitants dans la recouverte des espaces publics.

## ARTICLE 7 – LES PÉRIMÈTRES STRATÉGIQUES

Le périmètre stratégique de l'Opération de Revitalisation de Territoire est celui des communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével.

Les secteurs d'intervention ont été définis en tenant compte des enjeux, des projets déjà engagés ou programmés pour la revitalisation et la redynamisation des centres-villes et en fonction des dispositifs de l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Les périmètres comprennent les centres-villes dont le centre-ville de Concarneau, ville centre du territoire de l'EPCI.

D'autres espaces et secteurs considérés comme étant des centralités fortes sont associés à la stratégie territoriale. Ils ne sont pas localisés dans le cœur même du centre-ville mais sont limitrophes et importants au regard des équipements et des commerces qu'ils comportent.

Les caractéristiques du territoire ont imposé de définir plusieurs secteurs d'intervention, sur les centralités les plus importantes des quatre communes engagées, notamment leur centre-ville, mais aussi les centralités secondaires qui sont souvent d'anciens chef-lieu de commune, dotés d'un habitat dense, de commerces et de services.

Divers secteurs d'intervention prioritaires ont donc été identifiés et délimités au sein des quatre communes.

## PÉRIMÈTRE 1: ROSPORDEN-KERNÉVEL

### Secteur 1: Le centre bourg de Kernével



Place de l'église, à proximité des commerces (boulangerie, bar-tabac...): projet de réaménagement en cours

Espace naturel situé dans le prolongement de la salle polyvalente

Mairie et CCAS – école maternelle et primaire : extension/rénovation en cours – accueil agence postale et réhabilitation énergétique / réseau de chaleur en projet

Programme de construction pour le remplacement de l'actuel foyer de vie Kan ar mor et programme mixte/ Finistère Habitat-Kan ar mor

L'extension au sud de la commune du périmètre d'intervention de l'ORT a pour vocation de soutenir le projet de construction d'un nouveau foyer de vie Kan ar Mor en remplacement de l'actuel foyer situé au nord du bourg de Kernével. Cet équipement, aujourd'hui vétuste et inadapté au projet d'accueil de l'établissement, sera déconstruit et permettra d'accueillir un programme mixte de construction de logements. Cette opération portée conjointement par Kan ar mor et Finistère Habitat contribue d'une part à la création de logement et à la vitalité du centre bourg, d'autre part, d'offrir des conditions d'accueil de qualité aux résidents de Kan Ar Mor tout en répondant aux exigences énergétiques dans les constructions. En outre, le futur

Foyer de vie Kan ar mor pourra être connecté au projet de réseau de chaleur et sera accessible par des aménagements piétons en centre-bourg. Ce projet ne contribue pas à une extension nette de l'urbanisation du bourg de Kernével mais permettra, grâce à la déconstruction du site actuel d'accueillir de nouveaux ménages et ainsi de maintenir des niveaux de services publics de qualité.

## Secteur 2 : Le cœur de ville de Rosporden



Le périmètre proposé pour le cœur de ville de Rosporden englobe des périmètres existants dans le cadre de différents programmes tels que le PLH, notamment l'opération programmée et le SCOT portés par

l'Agglomération. Les contours proposés permettent d'intégrer l'ensemble des projets et actions définies dans le cadre de la stratégie de revitalisation du territoire. En outre, en adéquation avec le SCOT et le projet de PLU de la commune, les sous-secteurs spécifiques de centralité commerciale y sont également intégrés.

## PÉRIMÈTRE 2 : CONCARNEAU – TRÉGUNC – PONT-AVEN

### Secteurs d'intervention de la commune de Concarneau

#### A Concarneau :

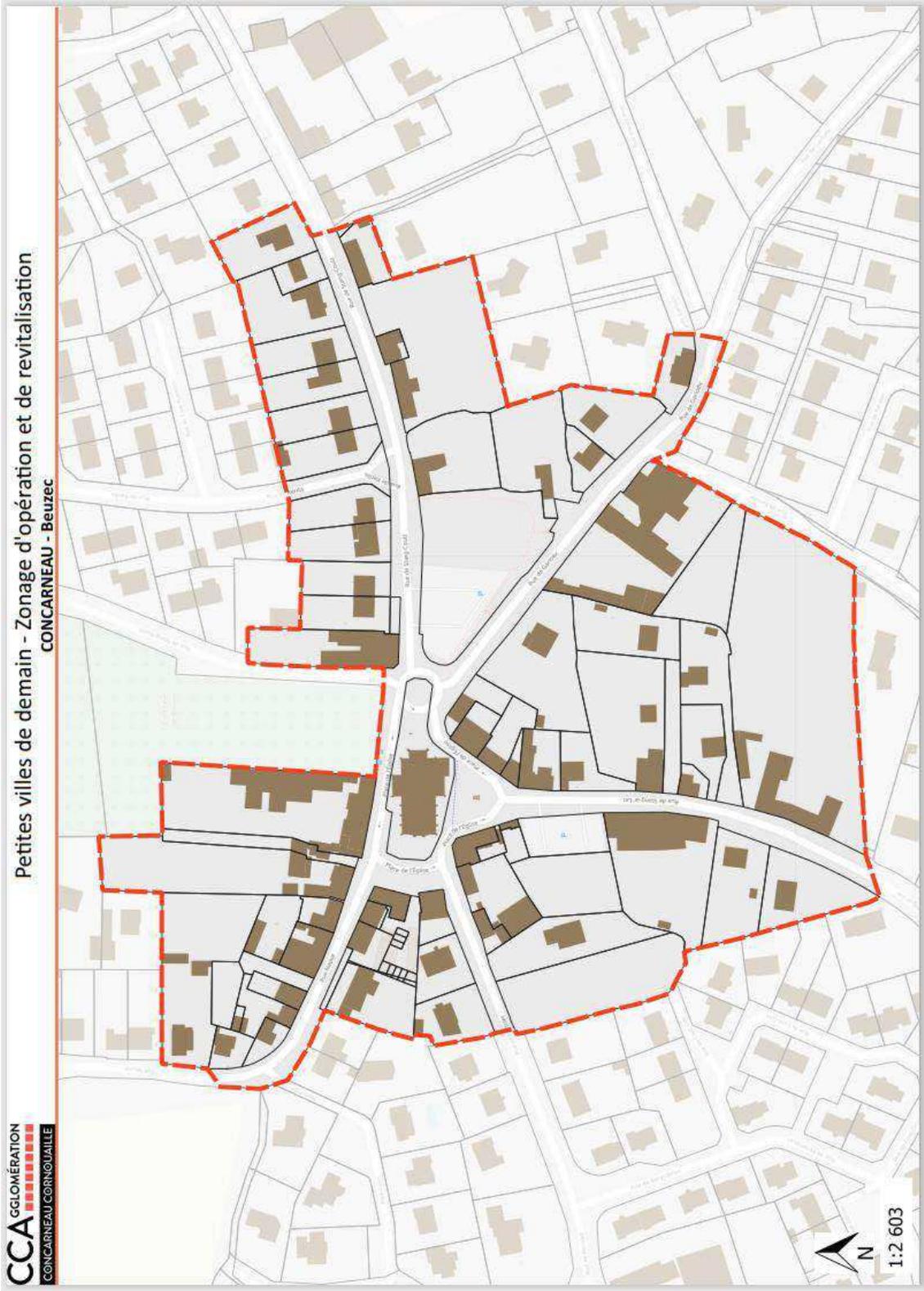
- L'ensemble du cœur urbain (centre-ville, quartier Foch, secteur de Kerandon, le centre historique de Concarneau dite « la ville close ») ;
- Beuzec-Conq ;
- Lanriec.

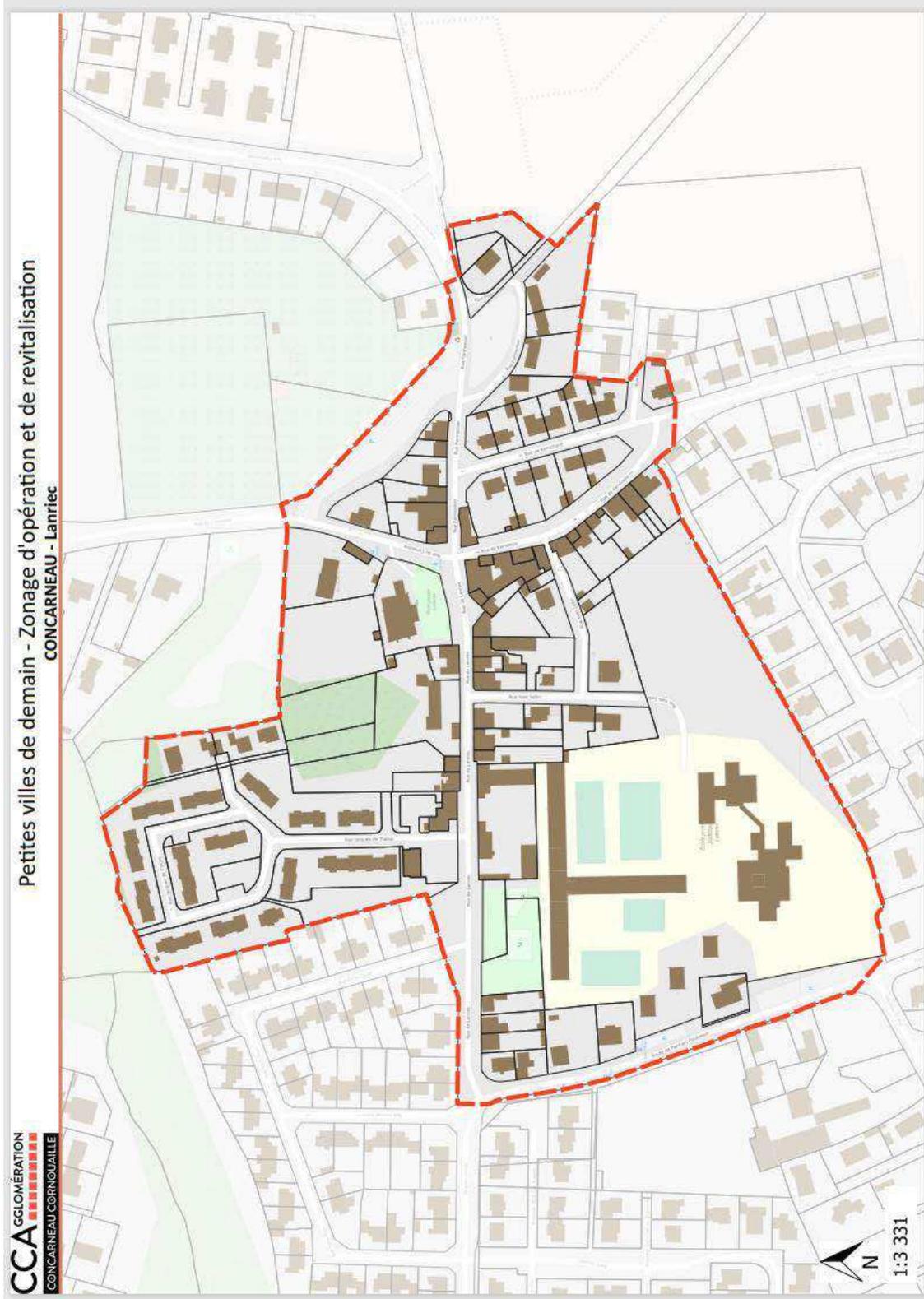
Le maillage du périmètre d'intervention répond aux enjeux de l'optimisation foncière et est globalement concentré sur le cœur dynamique de la commune car la majeure partie des actions seront condensées dans le centre-ville de Concarneau. Le secteur Le Porzou abrite également plusieurs équipements structurants comme le complexe sportif du Porzou, l'espace aquatique du Porzou et le lycée polyvalent et professionnel Pierre Guéguin. Toutefois, les actions incluant la rénovation et la réhabilitation de l'habitat porteront sur deux secteurs en marge du centre-ville : Beuzec-Conq et Lanriec. Ces deux zones sont localisées à quelques kilomètres de distance du centre-ville. Cependant, elles sont d'un intérêt majeur pour la commune en raison des populations qu'elles abritent et des équipements structurants qui les composent.

Petites villes de demain - Zonage d'opération et de revitalisation  
CONCARNEAU - Centre-Ville

CCA GLOMÉRATION  
CONCARNEAU CORNOUAILLE





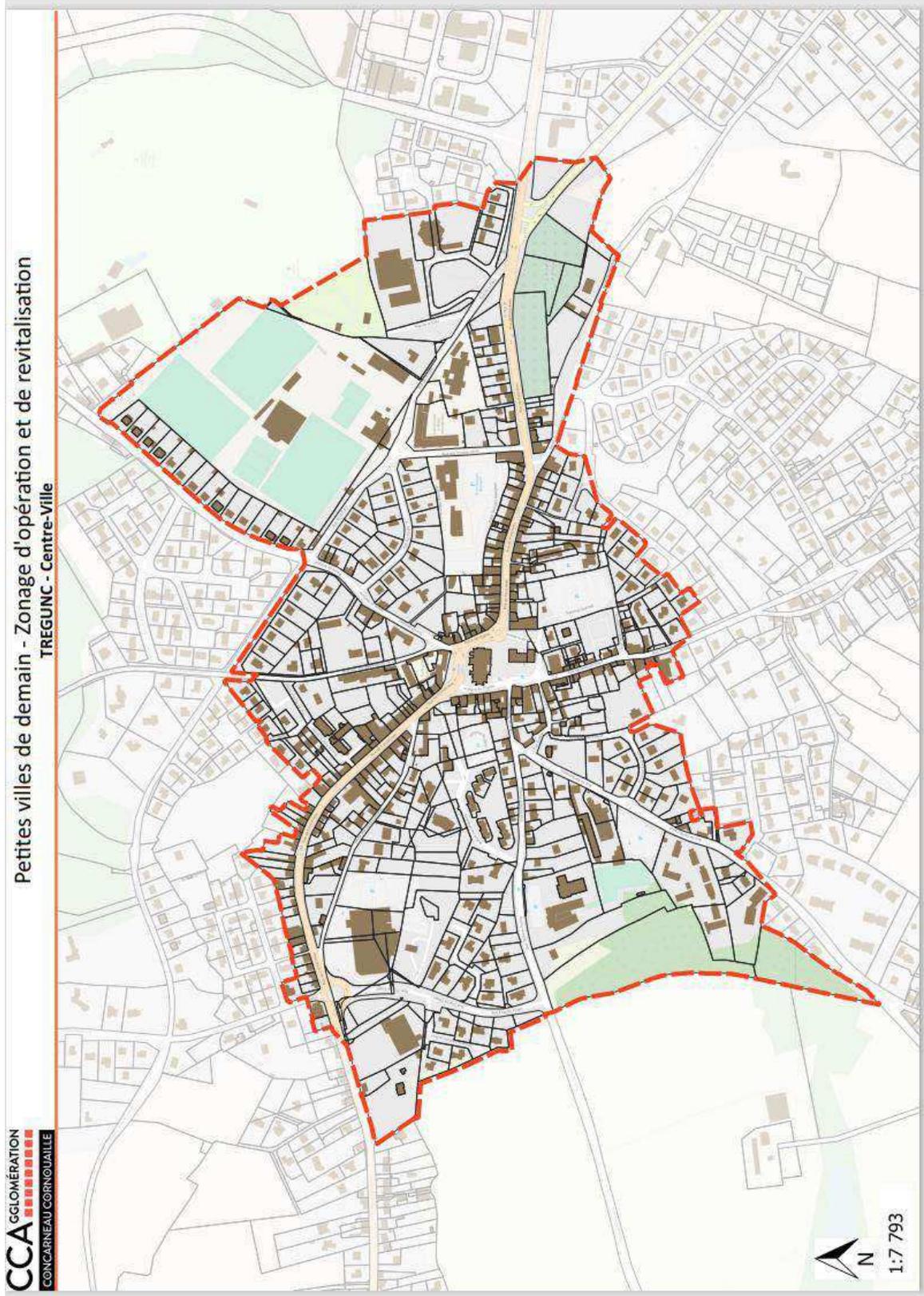


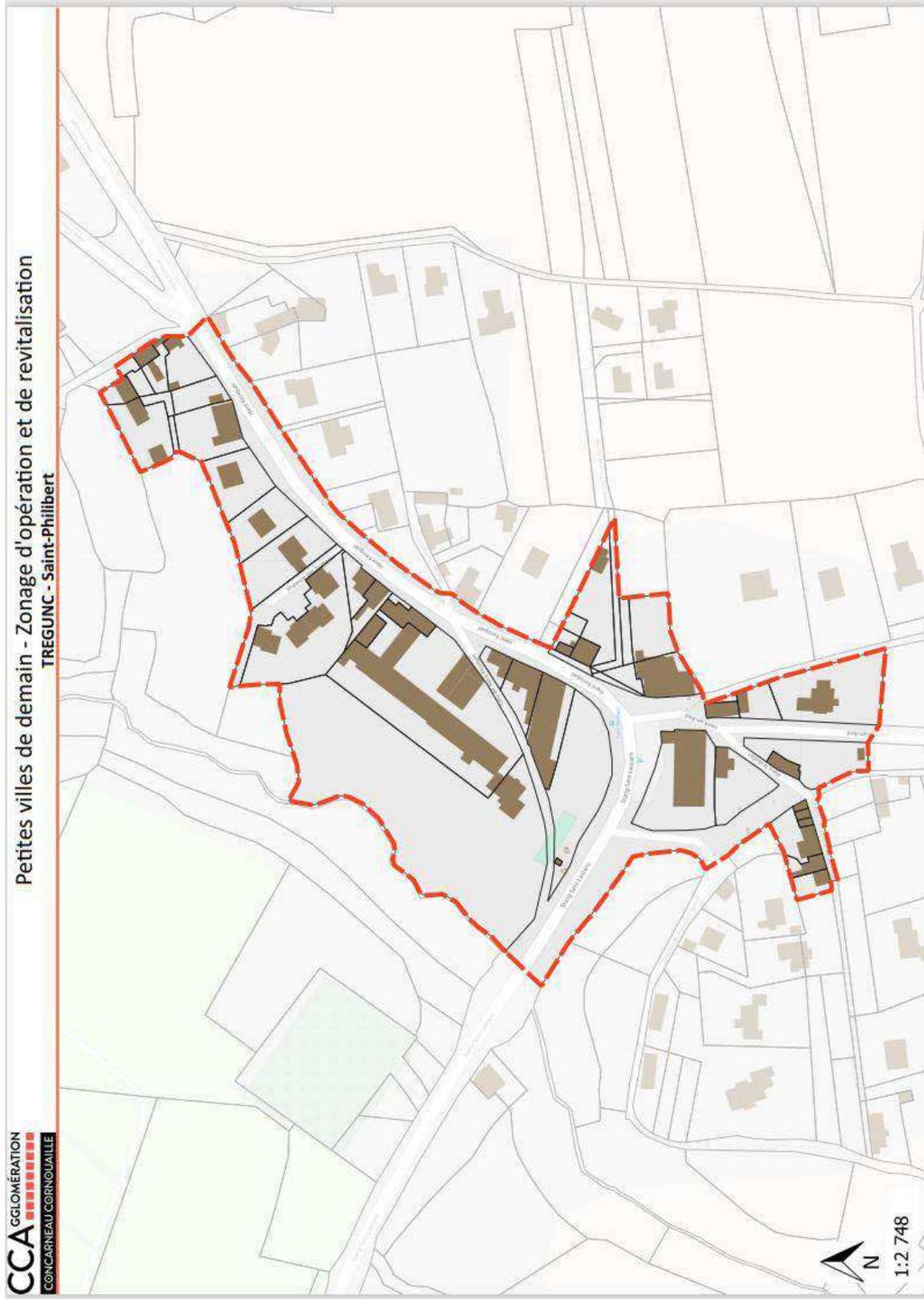
## Secteurs d'intervention de la commune de Trégunc

### A Trégunc :

- Le centre-ville ;
- Saint-Philibert.

Le périmètre d'intervention de Trégunc comprend le centre-ville et la centralité que représente Saint-Philibert. Le schéma de mobilités douces confortera le rôle structurant de ces centralités à travers des liaisons cyclables pour favoriser leur accessibilité sans exacerber l'usage des véhicules émetteurs de gaz à effet de serre.





Petites villes de demain - Zonage d'opération et de revitalisation  
TREGUNC - Saint-Philibert

CCA GLOMÉRATION  
CONCARNEAU CORNOUAILLE

N  
1:2 748

## Secteurs d'intervention de la commune de Pont-Aven

### A Pont-Aven :

- Le centre-ville ;
- Kroaz Hent Kergoz ;
- Nizon.

D'une part, le périmètre est tracé de façon à souligner les interconnexions entre les centralités fortes et en amont des futurs aménagements dans le territoire. D'autre part, le secteur de Nizon n'empiète pas sur des terres non artificialisées car des travaux d'aménagements d'habitats sont déjà en cours.

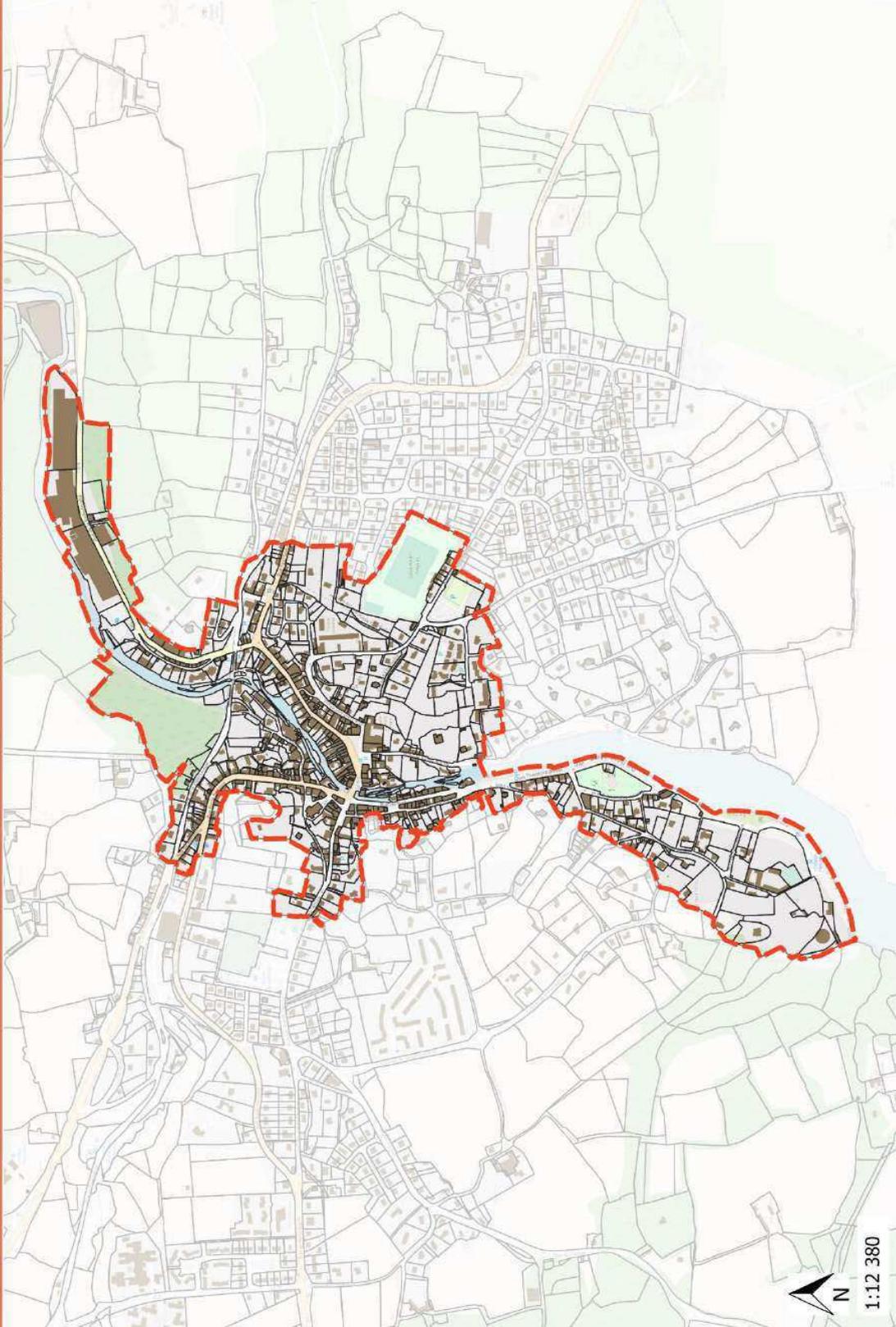
La particularité du secteur d'intervention du centre-ville est qu'il délimite un secteur dans lequel est contenu le site industriel de la friche Belle Angèle. En termes de superficie, cette friche de 3 hectares est aussi grande que le centre-ville. Se situant en entrée de ville et limitrophe au viaduc de l'Aven, la Belle Angèle est à quelques minutes à pied de la place centrale de Pont-Aven.

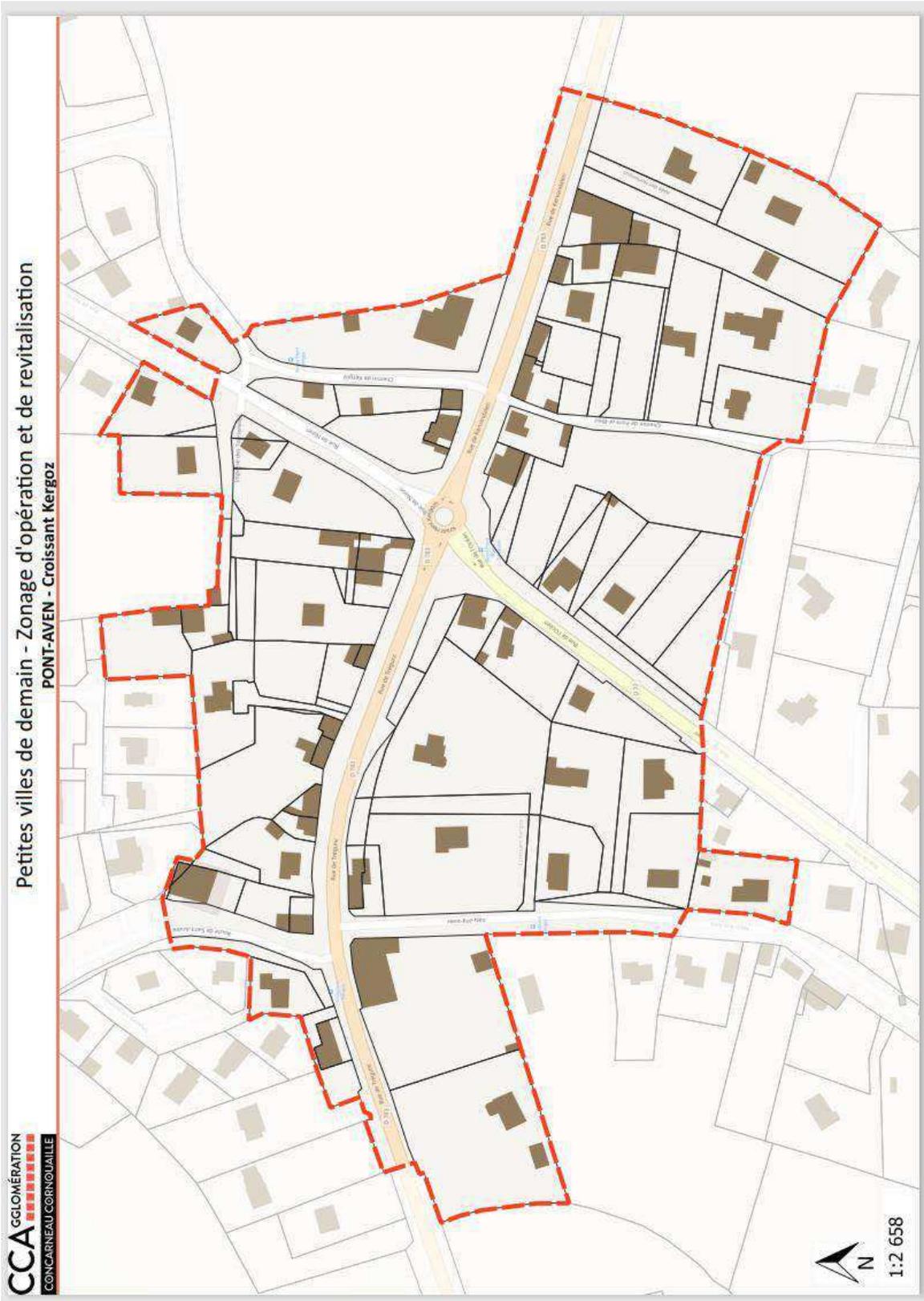
L'aménagement de Hent Pen Duick (Nizon) porte sur la finalisation d'un lotissement communal réalisé depuis plusieurs années et dont une tranche a été viabilisée et laissée en attente. L'opération porte sur la création d'un habitat participatif et inclusif à l'initiative d'associations privées avec un accompagnement de la commune :

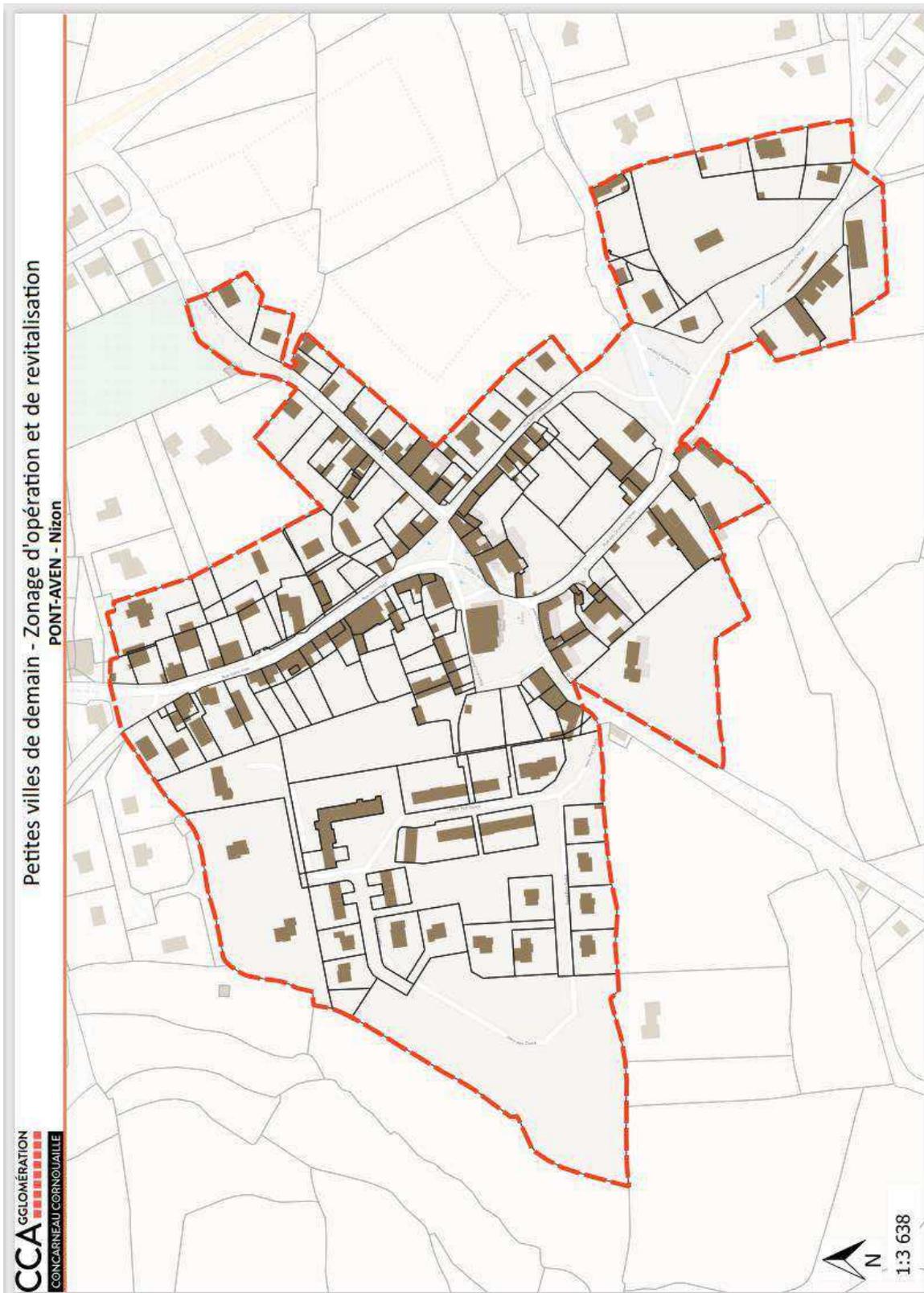
- Habitat participatif regroupant des personnes et familles souhaitant un logement avec des espaces privés et d'autres espaces collectifs de vie (salle commune, laverie, atelier...),
- Habitat inclusif sous forme de foyer de vie pour des personnes en situation de handicap,
- Des espaces communs pour la vie de quartier (jardin partagé, lieu de rencontre et d'échange...).

Ce terrain ne constitue pas une extension urbaine dans la mesure où il est déjà viabilisé en réseaux et traversé par une voie de desserte. Il s'intègre à un lotissement existant et va prochainement faire l'objet de constructions d'habitations à vocation collective et innovante (qualité architecturale et paysagère, espaces collectifs, jardin partagé, matériaux biosourcés...).

Cette réflexion s'inscrit dans une démarche sur les nouveaux modes d'habiter, moins consommateurs de foncier et renforçant la dimension sociale et collaborative des usagers, ainsi que permettant l'inclusion de population plus fragile. Ce nouveau quartier démonstrateur doit participer à la revitalisation du bourg de Nizon.







## ARTICLE 8 – PROGRAMME D’ACTIONS

Le plan d’actions est le fruit d’un travail collectif entre les élus, les services communaux et intercommunaux, les services de l’Etat, les partenaires techniques et les chefs de projet « Petites villes de demain ». Suite à la présentation des enjeux soulevés dans le diagnostic de territoire, ces actions prioritaires seront poursuivies ou menées en transversalité. Le programme d’actions des communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven est constitué d’un total de vingt-cinq actions. Chacune fait l’objet d’une fiche action dont l’ensemble se situe en annexe de la convention.

Le calendrier prévisionnel indique l’état d’avancement de chacune des actions à savoir si les actions sont engagées, font ou feront l’objet d’une étude à venir prochainement ou en cours de réflexion.

Les plans de financements propres à chaque fiche action est précisé en indiquant des montants détaillés ou prévisionnels. Concernant les plans de financements prévisionnels, un avenant pourra être rédigé et proposé aux signataires pour détailler et confirmer le montant des sommes définitives.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le Comité de Projet de l’ORT et par délibération des collectivités signataires.

## PÉRIMÈTRE 1 : ROSPORDEN-KERNÉVEL

### Présentation du territoire - synthèse

Commune située en frange Sud-Est du département du Finistère, Rosporden-Kernével est située à 24 kms de Quimper, 14 kms de Concarneau et 29 kms de Quimperlé. Cette commune à l'histoire administrative singulière (Kernével est commune associée depuis 1974), est la seconde commune la plus importante de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), EPCI regroupant 9 communes pour une superficie de 371 km<sup>2</sup> et 50 975 habitants.



Au Moyen-Âge, Rosporden répondait, dans ses origines et fonctions, à la catégorie des villes anciennes de Bretagne dite des « bourgs castraux », c'est-à-dire des villes localisées dans les zones de contacts et d'échanges, fondées à proximité d'une fortification, d'un carrefour, d'un gué, ou d'un pont, contrôlant une voie de passage.

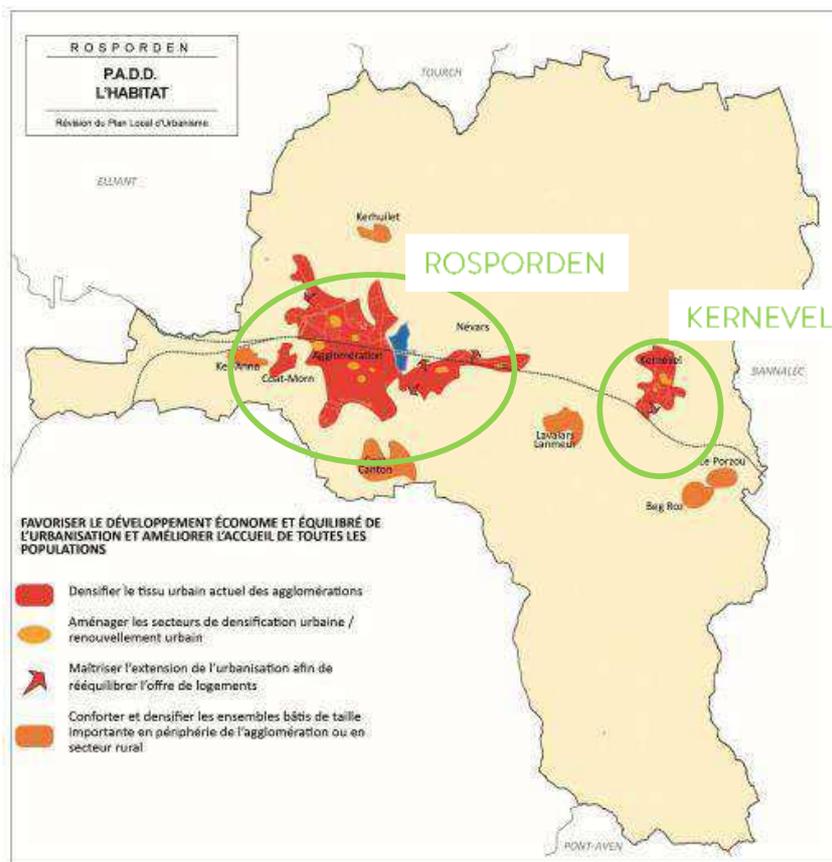
Rosporden était le chef-lieu d'une châtellenie ducale qui s'étendait sur Scaër, Elliant, Saint-Yvi et Kernével. Sa toponymie vient du mot breton « Ros » désignant une motte féodale, un tertre ou une colline, et de « Preden » du nom d'un seigneur local. Elle fut bâtie en bordure de l'étang créé pour protéger la route entre Quimper et Quimperlé. Chef-lieu de canton de la Révolution jusqu'en 2015 et capitale historique du pays breton de l'Aven, Rosporden s'est développée grâce à l'arrivée du chemin de fer, avec l'essor du commerce et de l'industrie à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le développement du transport ferroviaire a suscité un essor considérable. La commune a ainsi compté des entreprises notables : Beurreries des Fontaines, manufactures de chaussures et galoches (Leroy et Donval), conserveries de légumes (Boutet-Nicolas, Propriétaires réunies ex-Avril), usine de cirage (Mayola), Biscuiteries, Salaisons (Carnot, Le Gall, Jet...), Traiteur Caugant (devenu Bonduelle) ... Au début des années 70, la ville recensait plusieurs milliers d'emplois industriels. Cette expansion a conduit à la fusion avec la commune de Kernével en 1974, puis au rattachement d'une partie de Melgven en 1976.

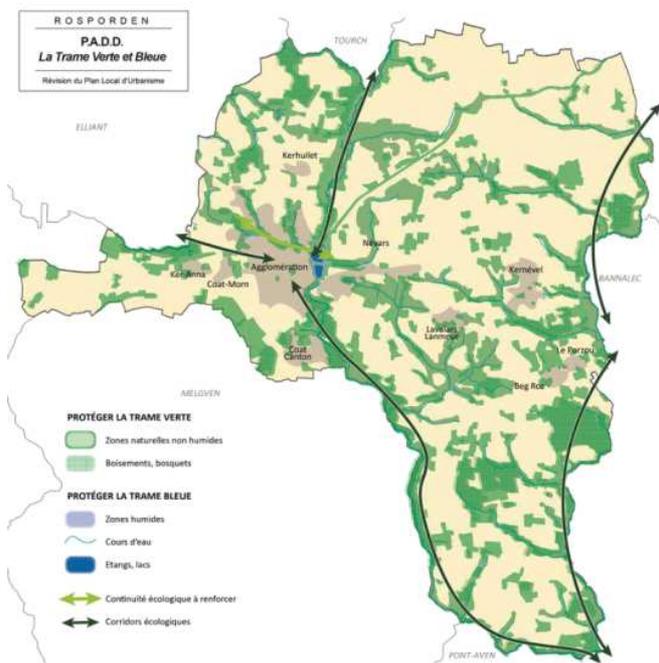
La crise de l'industrie commencée à la fin des années 70 n'a pas épargné la commune. La manufacture de chaussures Donval ferma en 1976, la manufacture de chaussures Leroy était liquidée en 85. En 1997, la conserverie Les Propriétaires Réunies cessa son activité. En 2014, ce fut la fermeture de Boutet-Nicolas. Cette crise, l'évolution des modes de vies et la banalisation des déplacements automobiles ont atténué les fonctions de centralité de Rosporden, notamment sa dimension commerciale et industrielle.

L'histoire de la commune de Rosporden-Kernével a façonné son territoire qui se caractérise aujourd'hui, par la présence de 2 entités urbaines aux caractéristiques morphologiques très différentes et distantes d'environ 4 kilomètres : l'agglomération de Rosporden et le bourg de Kernével, marqué par un passé rural fort.

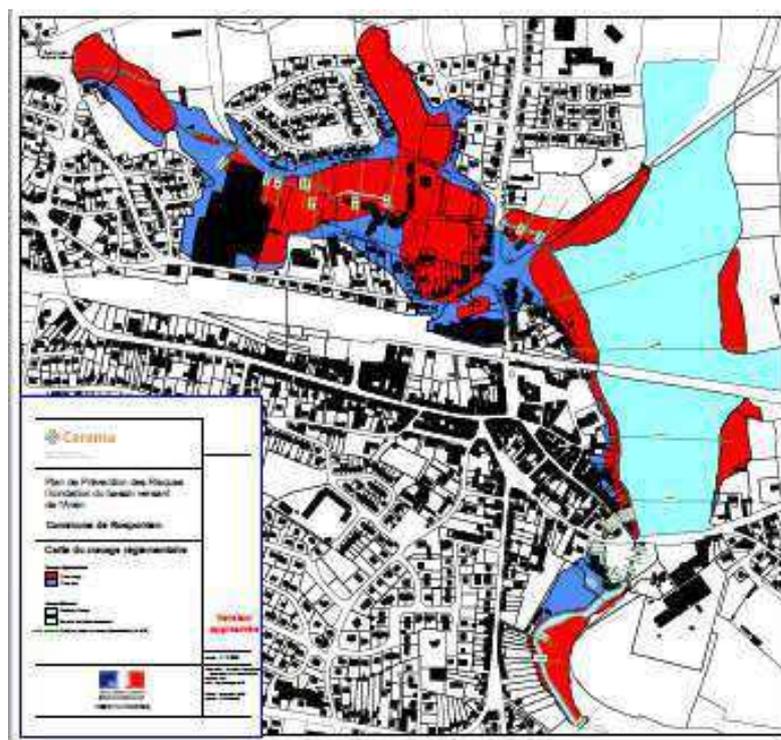
#### Eclatement de l'urbanisation de Rosporden et Kernével



Par ailleurs, la commune de Rosporden-Kernével dispose d'une grande diversité paysagère et des richesses patrimoniales qu'il convient de préserver. 93.7% des espaces de la commune sont situés en zones non urbanisées et la part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 est de 0.52. A titre de comparaison, elle est de 0.79 à l'échelon départemental.



*Eglise Notre Dame classée  
intégralement aux monuments  
historiques par arrêté du  
03/08/2022.*



En outre, le paysage de la ville est façonné par les étangs et scindé par les rails. Ces spécificités occasionnent des contraintes physiques et réglementaires en matière d'aménagement. 18 hectares en cœur de ville sont également classés en zone rouge au Plan de prévention des risques et inondations du bassin de l'aven.

La Commune de Rosporden-Kernével compte 7614 habitants pour une densité moyenne de 133 habitants /km<sup>2</sup>. Depuis les années 2000, Rosporden-Kernével enregistre un solde de variation de la population positif malgré un solde naturel négatif. Néanmoins, si le taux de variation annuel moyen est de +0.24% entre 2013 et 2019, il était de +1.4% sur la période précédente (2007-2012). Ce ralentissement correspondant à une forte baisse de l'activité économique sur la commune.

En effet, entre 2008 et 2019, la commune de Rosporden-Kernével enregistre une diminution du nombre des emplois sur zone de -12.3 %, témoignage de l'impact de la crise économique sur le territoire et les fermetures des unités de production de grands groupes industriels notamment dans le secteur de l'agroalimentaire.

La population de la commune est principalement composée de ménages modestes avec un revenu annuel médian disponible par unité de consommation de 21 060€. A l'échelle de CCA, Rosporden-Kernével présente le niveau de vie médian le plus faible parmi les communes de l'agglomération. La part des ménages fiscaux imposés est de 43%. Le taux de pauvreté est similaire à la moyenne départementale et à celui de l'agglomération, autour de 10%. Néanmoins, l'analyse des besoins sociaux réalisée en mars 2020 par le CCAS de la commune, met en évidence des enjeux relatifs à la présence d'une population économiquement « sur le fil » en augmentation. Les retraités et les ouvriers étant les catégories socio-professionnelles le plus nettement surreprésentés.

L'analyse de la pyramide des âges met en évidence la présence d'une population communale jeune avec un indice de jeunesse (nombre de personnes âgées de moins de 20 ans rapportées au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans) est de 1.13. Comparativement, il est de 0.75 sur CCA. Il est également légèrement supérieur à celui département du



## Commune de Rosporden – Kernével

Source : Insee- statistiques locales

Population (Insee 2019)	7614 habitants
Superficie	57.4 Km <sup>2</sup>
Densité	132.7habts/km <sup>2</sup>
Variation de la population annuelle moyenne 2013-2019	+ 0.24 % dont +0.73% pour le solde extérieur
Revenu médian disponible par UC 2019	20 570€ Il est de 21 060€ en moyenne sur la région Bretagne et de 21720€ au niveau de l'agglomération
Taux de pauvreté en 2017	10% Le taux est sensiblement proche de celui du Finistère (10.6%) et de l'agglomération (9.9%)
Nombre d'emplois sur zone 2019	2530 emplois. En 2008, la zone concentrait 2914 emplois soit une destruction de plus de 300 emplois en 10 ans.
Taux d'évolution du nombre d'emploi sur zone entre 2008 - 2019	-12.3 %
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	-2.4% pour Rosporden-Kernével Il est de -0.3% à l'échelle du département Finistère, 1.02.

Cependant, les projections démographiques réalisées par le bureau d'études Compas dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux mettent en exergue la nécessité d'anticiper la problématique du vieillissement de la population qui va s'accélérer et d'appréhender les besoins futurs des aînés.

Bien que fortement marquée par son passé industriel et malmenée par les crises économiques successives, Rosporden-Kernével est aujourd'hui une commune attractive, porte d'entrée nord de la Cornouaille, notamment grâce à sa gare SNCF et au Pôle d'échange multimodal communautaire en construction.

En effet, grâce à sa situation géographique, à proximité de la RN165, au carrefour de plusieurs routes départementales, ses disponibilités foncières et immobilières abordables pour les jeunes ménages et la présence de nombreuses infrastructures et services de proximité dans le domaine de l'enfance, la jeunesse, la santé, le sport et la culture, Rosporden-Kernével est un territoire en restructuration à fort potentiel. A l'échelle de l'agglomération et de son bassin de vie, Rosporden-Kernével assure des missions de centralités fortes. La commune est identifiée comme pôle urbain secondaire structurant à l'échelle du SCOT de Concarneau Cornouaille Agglomération (60% de captation démographique pour les 2 pôles, Concarneau-Trégunc et Rosporden).

D'après les analyses de l'INSEE, le bassin de vie centré sur la commune de Rosporden est composé – outre Rosporden et Kernével – des communes de Elliant, Melgven, Saint-Yvi et Tourc'h, correspondant à la partie nord rétro-littorale de l'agglomération, soit une population de 18 738 habitants. A cette échelle, Rosporden joue le rôle de pôle d'emplois de l'espace rural (commune qui dispose de plus de 1 500 emplois) et exerce une véritable polarité locale.

Au sens de l'INSEE, la commune de Rosporden constitue ainsi ses propres aires et unité urbaines. Elle est toutefois rattachée à la zone d'emploi de Quimper.

Le diagnostic du SCOT de CCA constate que le territoire communautaire présente un double déséquilibre. Les communes du nord du territoire sont marquées par une dynamique démographique soutenue par l'installation de jeunes ménages travaillant en majorité sur l'agglomération quimpéroise. Cette population aux caractéristiques périurbaines est demandeuse d'équipements et de services publics qui obligent souvent les bourgs qui les accueillent à opérer des investissements importants.

A contrario, les communes situées sur le littoral connaissent une dynamique démographique faible s'expliquant en grande partie par un prix du foncier élevé lié à l'attractivité du littoral et au développement touristique. Pourtant, c'est au sud du territoire que l'on trouve le plus grand nombre d'emplois, d'entreprises, de services et d'équipements...

Pour éviter toute dérive périurbaine des communes du centre et de l'ouest de l'agglomération, le territoire doit retrouver des points d'appui solides en termes d'accueil et d'emploi. Deux villes ont de ce point de vue un rôle stratégique à jouer : Concarneau comme pôle urbain principal du territoire et Rosporden comme pôle d'équilibre.

Dans l'organisation du territoire, Concarneau doit être secondé par Rosporden, ville remarquablement bien connectée au système de déplacement. Conforter ces deux polarités est donc un enjeu fort des politiques territoriales.

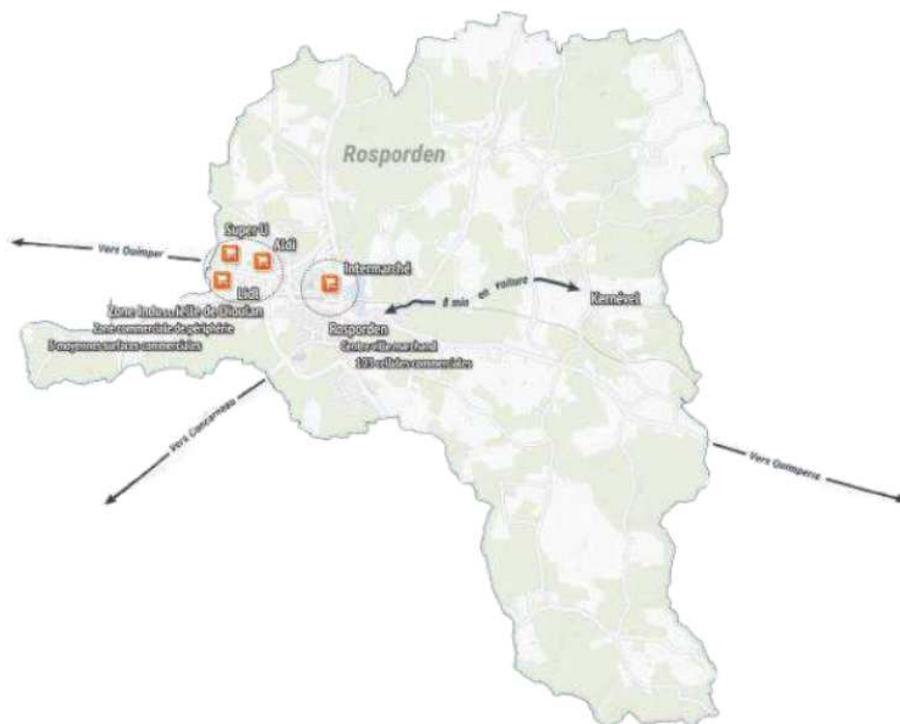
Sur le plan économique, les communes de Rosporden et Tourc'h sont faiblement polarisées par Concarneau et Quimper. Rosporden joue un rôle de micro polarité locale à vocation commerciale. Ainsi la commune dispose de 2 supermarchés et de magasins "annexes" (contrôle auto, deux discounts alimentaires et un drive indépendant). La commune de Rosporden offre un large éventail de commerces de détail et de services dans des domaines très variés : banques, librairie, vente d'objets de décoration, bijouterie, prêt à porter, assurances, photographes, coiffeurs, fleuristes... trois boulangeries sont également présentes dans l'agglomération de Rosporden (centre-ville) et une au bourg de Kernével ainsi qu'une douzaine de restaurateurs et neuf bars. La place du Général de Gaulle, au cœur de ville de Rosporden, accueille un marché hebdomadaire. Il compte trente à cinquante exposants l'été et quinze à vingt en hiver.

Le laboratoire d'analyse médicale (EUROFINS) emploie 47 salariés et regroupe les laboratoires de Fouesnant et de

Quimper. Dans le cadre de son projet de développement, le groupe accueillera courant 2023, plus de 60 salariés sur site. L'ensemble des laboratoires fonctionne en réseau informatique centralisé à Rosporden. EUROFINS dispose aussi d'un laboratoire de bromatologie.

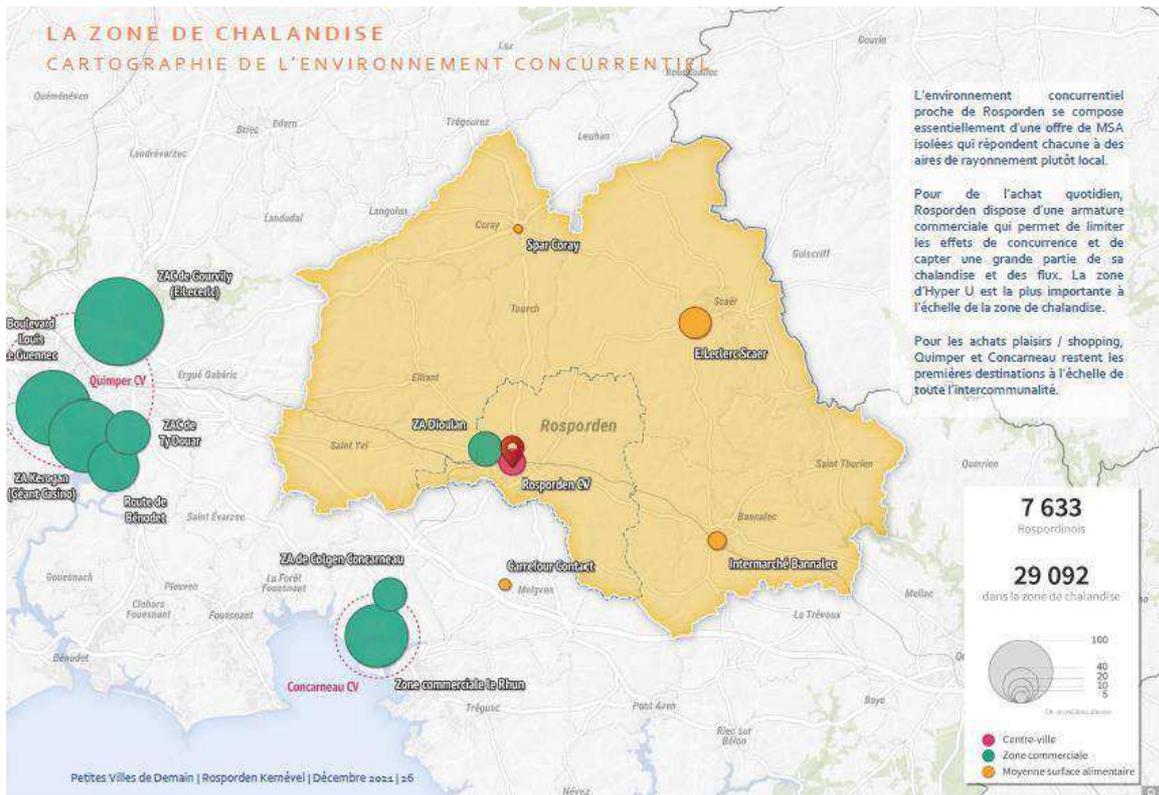
### Focus sur le commerce

Etude flash Shop-in, BERENICE 2021



Le secteur commercial de Rosporden-Kernével est réparti en filières distinctes:

- La grande distribution
- Le commerce de détail en centre-ville et bourg
- Un marché hebdomadaire en centre-ville accueillant 20 marchands à l'année et entre 30 et 50 en saison estivale.



La zone de chalandise de la commune (29 092 habitants) conforte son rôle de pôle secondaire d'équilibre au nord de l'agglomération et constitue un levier permettant d'attirer de nouvelles enseignes. En outre, la commune peut s'appuyer sur une union des commerçants dynamique, structurée et présente sur les réseaux. L'étude BERENICE, réalisée en décembre 2021, met en évidence le renouvellement du dynamisme commercial de la commune ainsi que la grande diversité de l'offre.

TYPLOGIE	NOMBRE DE COMMERCE	%
Alimentaire	9	9 %
Équipement de la maison	3	3 %
Équipement de la personne	4	4 %
Hôtel - bar - restaurant	20	20 %
Hygiène - santé - beauté	11	11 %
Services	22	22 %
Culture - loisirs	12	12 %
Vacant	19	19 %
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100 %</b>

cellules commerciales

Cependant, le taux de vacance de 19% reste soutenu. À titre de comparaison il oscille entre 10-12% à l'échelle nationale. Il s'agit d'une vacance éparse en centre ville en lien avec la présence de locaux vétustes, d'une rétention foncière de la part des propriétaires et l'absence d'outils à destination des collectivités afin de maîtriser la commercialisation des fonds.



Outre un tissu économique et commercial diversifié, la commune de Rosporden-Kernével dispose de nombreux services et équipements qui contribuent à asseoir ses fonctions de centralités et sa légitimité comme seconde ville-centre de l'agglomération.

### PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

La maison de l'enfance accueillant une crèche halte-garderie associative de 32 places et le relais assistants maternels communautaire; Établissements scolaires publiques et privés : 4 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires et 2 collèges; Un centre de loisirs et un espace jeune en gestion communale

### SERVICES ADMINISTRATIFS & AUTRES

Hôtel de ville de Rosporden et Mairie-annexe de Kernével, Maison intercommunale de l'emploi et de la formation professionnelle (Elliant, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h), Caserne de gendarmerie de la communauté de brigades de Rosporden (9 communes), Centre intercommunal d'incendie et de secours (Rosporden/Saint-Yvi/Tourc'h), Antenne Technique Départementale, Centre des finances publiques (la commune a été retenue pour l'accueil d'un centre de gestion comptable, Bureau d'information touristique du pays de Rosporden rattaché à l'OT communautaire (5 communes)

### EQUIPEMENTS SPORTIFS & CULTURELS

1 salle omnisports municipale, 1 piscine communautaire, 7 terrains de football, 7 terrains de basketball, 6 terrains de handball, 5 terrains de tennis, 1 salle de tennis de table, 1 dojo, 1 piste d'athlétisme, 1 salle omnisports d'intérêt communautaire en construction, 1 centre culturel et 1 médiathèque

### SERVICES SOCIAUX & MEDICO-SOCIAUX

Maison d'accueil spécialisée (Mutualité 29-56), deux EHPAD, Accueil de jour pour malades d'Alzheimer, Service d'aide et de soins à domicile (Mutualité 29-56), Centre social, Antenne du CDAS, 2 Foyers pour personnes en situation de handicap, le CCAS et son antenne à Kernével

En matière d'habitat, la commune de Rosporden compte, au 1er janvier 2020 3501 résidences principales. Elle enregistre un taux de logement locatif sociaux de 16,4%. Par ailleurs, à la différence des communes littorales, Rosporden-Kernével a une faible part de résidence secondaire, 6,3% et un taux de vacance de 9,5%.

### Focus sur la vacance

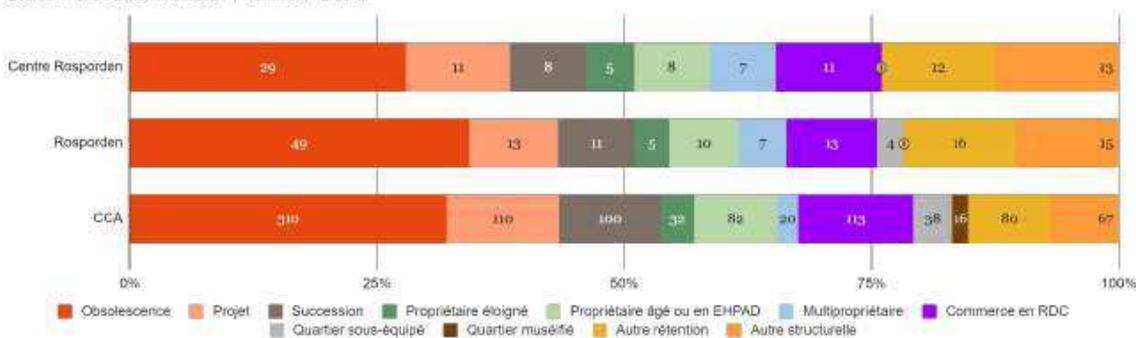
(étude réalisée par l'agence Urbanis - 2022)

données MAJIC 2021	Périmètre(s) de centralité		Rosporden		CCA	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Vacance totale</b>	121	9,5 %	386	8,3 %	2 392	7,5 %
<b>Vacance frictionnelle</b>	116	4,9 %	183	4,7 %	1424	4,5 %
<b>Vacance structurelle</b>	105	4,6 %	143	3,6 %	968	3,1 %
<i>Durée d'inoccupation moyenne</i>	8,0 ans		9,6 ans		8,8 ans	
<i>Type de propriétaire :</i>	91 personnes physiques 14 personnes morales		127 personnes physiques 16 personnes morales		795 personnes physiques 173 personnes morales	
<i>Age moyen des propriétaires</i>	65 ans		66 ans		67 ans	

### Origine de la vacance :

Typologie de vacance structurelle

Source: 1767bis 2022, MAJIC2021 | Traitement: Urbanis



En définitive, la commune de Rosporden-Kernével est un territoire en mouvement qui présente de nombreux atouts et connaît une phase de renouvellement importante. Cependant les différentes études et diagnostics réalisés (PLU, SCOT et PLH, PCAET, analyse des besoins sociaux, étude opérationnelle relative au dynamisme des centres villes...) soulignent des fragilités et déterminent des enjeux à appréhender afin de définir un projet politique et opérationnel de développement et d'aménagement durable ambitieux pour le territoire au sein d'un ensemble plus vaste et structuré : CCA et le sud Finistère.

Riche de son passé et de sa diversité, Rosporden-Kernével est à la croisée des chemins notamment dans un contexte sanitaire et économique inédit dont les répercussions sociales et financières menacent l'équilibre de la structuration même du modèle de développement de la commune.

### Elément de Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Territoire attractif en renouvellement</b> (démographique, économique...) assurant des missions de centralité/pôle d'équilibre structurant au sein de CCA</li> <li>■ Un <b>patrimoine</b> bâti et paysager <b>remarquable/ cadre de vie</b></li> <li>■ Une volonté politique forte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2 polarités et un <b>étalement urbain</b> sans cœur de ville</li> <li>■ Un <b>passé industriel</b> lourd de conséquences</li> <li>■ Une population en situation de « fragilité »</li> <li>■ Le coût des investissements dans un <b>contexte économique contraint</b></li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Repenser l'aménagement</b> et le développement global du territoire / Donner un <b>nouvel élan</b> à la ville</li> <li>■ Un travail de concert avec <b>l'intercommunalité /PVD &amp; ORT</b></li> <li>■ Un <b>centre-ville en mutation à fort potentiel</b> (l'AAP régional dynamisme des centres villes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un <b>économique (crise sanitaire, crise énergétique et ses conséquences financières)</b> qui renforce la fragilité du tissu économique local et <b>accentue les situations de précarité</b></li> <li>■ <b>Glissement résidentiel</b></li> <li>■ <b>Perte de lisibilité</b> et de sens à l'action/ morcellement de la stratégie d'aménagement</li> <li>■ <b>Contraintes réglementaires</b></li> </ul>

## Principaux enjeux identifiés dans le cadre du projet politique de la commune

Idéalement desservie par le train, la route et les liaisons douces (voie verte Roscoff-Concarneau), Rosporden-Kernével est une des communes du sud Finistère qui connaît les plus forts taux de croissance démographique. Elle attire une population active et jeune tout en anticipant un vieillissement prévisible. Engagée dans divers projets de développement tels que la requalification de son centre-ville et du centre-bourg de Kernével (la commune associée), l'aménagement d'un Pôle d'Échanges Multimodal aux abords de sa gare ferroviaire, la mise en valeur de ses étangs ou le développement des services à la population, elle s'efforce de préserver son attractivité en réussissant ses mutations pour conserver ses fonctions de centralités.

En effet, la commune a été particulièrement touchée par les restructurations industrielles notamment dans l'agroalimentaire. En 2014, la fermeture de la dernière conserverie de légumes de l'entreprise Boutet-Nicolas (EUREDEN) a engendré la perte de plus de 300 emplois sur le territoire. Cette fermeture d'usine était la dernière en date d'un phénomène de déclin de l'industrie rospordinoise commencé à la fin des années 70.

C'est pourquoi, à la suite de ces restructurations ayant impacté l'image d'une ville connue historiquement pour son tissu industriel, la municipalité a amorcé plusieurs actions autour d'un projet de territoire destiné à donner un nouvel élan en renforçant son rôle de centralité d'équilibre.

À ce titre, la commune de Rosporden a été sélectionnée en 2018 dans le cadre du premier appel à projets « dynamisme des centres-villes » volet étude, initié par la Région et l'Etat. Elle a également présenté sa candidature pour accueillir un centre de gestion comptable et un accueil de proximité de la DDFIP, avec un avis favorable de celle-ci.

Parallèlement, la revitalisation économique est également une priorité afin de permettre aux habitants de travailler à proximité de chez eux, de limiter les déplacements domicile-travail vers les bassins quimpérois, concarnois ou lorientais, et d'assurer un équilibre entre développements résidentiel et productif. Dans ce cadre, le traitement des nombreuses friches industrielles est un sujet qui pèse sur l'urbanisme et l'image de la ville. En outre, un travail devra être mené afin de renforcer l'attractivité commerciale du cœur de ville et soutenir ainsi l'installation de nouvelles activités.

Ces enjeux sont importants pour la commune mais aussi indirectement pour le territoire communautaire, Rosporden ayant historiquement exercé un rôle de centralité périurbaine moyenne à l'échelle du territoire cornouaillais qui se traduit notamment par la fréquentation de la gare qui irrigue tout le sud Finistère et une partie du centre Bretagne ; la présence d'équipements et de services bénéficiant aux habitants des communes voisines (en particulier Elliant, Melgven, Scaër, Saint-Yvi, Tourc'h).

Dans le cadre de ses réflexions et la définition de son projet politique de territoire, la commune a défini ses principaux enjeux de développement autour de 4 thématiques.

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISATION

- Développer Rosporden comme point d'appui stratégique de l'arrière-pays en renforçant les réseaux de transport entre Rosporden et Concarneau, et en accompagnant la création du pôle d'échanges multimodal du territoire de CCA. A ce titre, un des principaux enjeux de la commune sera de renforcer la vocation tertiaire du secteur de la gare grâce notamment au réaménagement de l'ancienne Halle à marchandise (1/3 lieux, salle connectée...) et le soutien aux activités de restauration et d'hébergement.
- Développer et conforter des fonctions urbaines (pôles de services et d'équipements de santé, des pôles d'équipements culturels et sportifs, parcs d'activités industriels et artisanaux, des pôles d'habitat social, pôle commercial positionné en complément de Quimper et Concarneau...)
- Renouvellement urbain et requalification des friches industrielles

- « Créer » un centre-ville et un cœur de ville à Rosporden, en définir un périmètre pertinent
- Requalifier et densifier l'offre de logements en cœur de ville et soutenir la production de logements afin d'accueillir les nouvelles populations (8000 habitants à l'horizon 2025). A ce titre, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la commune et les bailleurs pourront solliciter un soutien en ingénierie et financier afin de recenser le potentiel foncier en renouvellement urbain et constituer des réserves foncières en vue de mener une opération d'habitat.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET VITALITE COMMERCIALE

- Appréhender la fragilité de certains secteurs d'activités (BTP, industrie et commerce de détail) en favorisant la diversification du tissu économique et le maintien/la création d'emplois. L'un des enjeux majeurs est de développer des capacités d'accueil de nouvelles entreprises passant notamment par la réhabilitation de friches ou anciens sites industriels.
- Favoriser le commerce de centre-ville et centre-bourg (Kernével) et limiter l'évasion commerciale en périphérie. Il s'agit de favoriser un commerce de proximité, spécialisé et de qualité, localisé en centre-ville et centre-bourg assurant le lien entre quartiers anciens et nouveaux. La stratégie définie dans le cadre de l'étude « cœur de ville » permettra notamment de repenser et orienter les opérations d'aménagement urbain en ce sens et de traiter la question fondamentale des stationnements. Le commerce périphérique doit aussi être encadré et sera autorisé uniquement ce qui est nécessaire à limiter l'évasion commerciale vers les grands pôles voisins.

L'étude stratégique menée par Rosporden grâce à l'appel à projets « dynamisme des villes en Bretagne » pourrait répondre à cet enjeu afin de donner à Rosporden un nouvel élan, lui redonner une identité positive et un nouveau dynamisme.

- Le contexte économique lié à la crise sanitaire et la crise énergétique fragilise durablement le commerce de proximité et les indépendants. Il appartiendra aux collectivités (commune et agglomération) dans le cadre de leurs actions en faveur de la politique locale du commerce d'informer les professionnels, de les soutenir et les accompagner dans leurs initiatives (Pass commerce, digitalisation...)
- Séduire de nouveaux investisseurs grâce à des opérations structurantes telles que le PEM, la revitalisation du cœur de ville, l'émergence de projets innovants et la reconversion d'anciens sites (halle à marchandise...). Le secteur tertiaire doit également être conforté, corrélé au développement des équipements de la ville (santé, médico-social...) et à l'offre de transports.

## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

- Valoriser les atouts du territoire dans ses aspects environnementaux et patrimoniaux
- Appréhender les contraintes réglementaires liées au PPRI en cœur de ville : Près de 5km<sup>2</sup> de foncier en cœur de ville sont impactés par le zonage réglementaire.
- Tendre vers la neutralité carbone en favorisant les énergies renouvelables et en augmentant la performance énergétique des bâtiments et des logements ainsi que de lutter contre la précarité énergétique.
- Reconquérir des sites naturels remarquables tels que les étangs, les terrains naturels mais également renaturer les anciens sites industriels du cœur de ville (continuité écologique, plan biodiversité...)

A ce titre, en droite ligne avec la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17/08/2015 et les objectifs du PCAET communautaire, la commune de Rosporden-Kernével a validé par délibération le principe de création d'un service public municipal de production d'énergies renouvelables en partenariat avec la sphère privée (éolien, hydroélectricité...). La Commune poursuit des objectifs ambitieux en matière de réduction des consommations d'énergie de son patrimoine. Cette volonté politique de « décarboner » son modèle de développement s'est traduite par une adhésion au conseil en énergie partagé (CEP), la réalisation

d'un bilan énergétique du patrimoine bâti communal en 2019 et une importante programmation d'opérations de rénovation thermique des bâtiments.

- Diversifier les activités touristiques proposées sur le territoire (sentiers de randonnées pédestres et à vélo, centres équestres, patrimoine historique, étangs permettant les activités de pleine nature telles que la pêche, la randonnée, le nautisme léger...). L'ouverture de la voie verte Rosporden-Concarneau suscite de nouvelles opportunités. La commune est labellisée « accueil vélo ». Elle souhaite obtenir le label « Station verte », et en lien avec l'AAPPMA et la fédération de pêche du Finistère, elle a obtenu le label de pêche « parcours famille » pour les étangs de Rosporden.
- Favoriser la mobilité active grâce à l'aménagement de cheminements piétons et vélo
- Préserver et valoriser un patrimoine architectural bâti d'une grande richesse. A ce titre, par arrêté du Préfet de région le 3 août 2022, la totalité de l'église Notre Dame a fait l'objet d'un classement intégral au titre des monuments historiques.

## ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES POPULATIONS

- Renforcer l'attractivité du cœur de ville et du cœur de bourg, accompagner l'accueil d'une nouvelle population en limitant l'étalement urbain. En outre, centraliser les activités commerciales/économiques, les constructions de logements et renouveler la ville sur elle-même sont autant d'actions qui limitent les flux routiers, favorisent les déplacements doux et par conséquent réduisent les émissions de gaz à effet de serre.
- Appréhender/ anticiper les enjeux liés au vieillissement de la population et soutenir les plus fragiles.
- Renforcer l'offre de services à destination des ménages et réhabiliter des équipements structurants vétustes et inadaptés aux usages sans entraver les capacités financières de la commune.
- Accompagner et former les populations sur le développement des usages du numérique notamment en matière de services, de consommation et d'accès à la culture
- Définir des orientations stratégiques dans les domaines de la culture, du sport et de l'accès aux loisirs pour tous

Priorités	INTITULE DES ACTIONS	Maitrise d'ouvrage	Planning prévisionnel	Budget prévisionnel en € HT
<b>1. RENOUELEMENT URBAIN &amp; REVITALISATION</b>				
<b>1.1 Requalification urbaine – mise en œuvre opérationnelle de l'étude cœur de ville</b>				
1.1.1	Programme d'aménagement et de sécurisation du cœur de bourg de Kernével	Communale	2023-2024	888 490€
1.1.2	Réaménagement du secteur Alsace-Lorraine - Rosporden	Communale	2023-2025	730 000€
1.1.3	Aménagement de la place du 8 mai	Communale	A DEFINIR	A DEFINIR
1.1.4	Reconnecter les deux rives du cœur de ville par la création d'une passerelle SNCF inter-quartier	Communale/SNCF	A DEFINIR	1500 000€ HT
<b>1.2 : Conduire une stratégie de dynamisation commerciale du cœur de ville</b>				
1.2.1	Créer les conditions favorables à l'accueil de commerce en cœur de ville par la mobilisation d'outils dédiés (droit de préemption renforcé (ORT), aides économiques, traitement de la vacance...) et la réhabilitation de friches en centralité.	Communale/ CCA	2023 Démarche pluriannuelle	A DEFINIR
1.2.2	Construire une démarche pro-active avec les partenaires (consulaires, agents immobiliers, union des commerçants, CCA...) afin d'attirer et soutenir les porteurs de projet : observatoire, prospection, e-commerce, animation commerciale...	Communale/ CCA/ Union des commerçants	2023 Démarche pluriannuelle	A DEFINIR
<b>2. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>				
<b>2.1 Définir et mettre en œuvre un plan biodiversité communal – TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE</b>				
2.1.1	Réalisation d'un Atlas de la biodiversité	Communale	2023-2025	189 000€ sur 3 ans dont 50 000€ (BE & données)

2.1.2	Projet de renaturation en cœur de ville et de restauration des continuités écologiques : Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Ancien SUPERU (environ 3,6 ha) Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...)	Communale	2023-2026	1 390 000€ (AMO/Moe + tranche 1 travaux) T2 et 3 : à définir
<b>2.2 Mobilités durables</b>				
2.2.1	Définition et mise en œuvre de cheminements doux piétons / cycles utilitaires et de loisirs	Communale/CCA/CD29	2023-2026	Etude : 40 000€ Travaux : Programme pluriannuel en lien avec le schéma de CCA
<b>2.3 Transition et sobriété énergétique</b>				
2.3.1	Programmation pluriannuelle relative à la réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des écoles du territoire	Communale	2023-2026	650 000€
2.3.2	Projet de création d'un réseau de chaleur - Bourg de Kernével (service public municipal de production d'énergie renouvelable)	Communale	A DEFINIR	195 710 €
<b>3. ACCUEILLIR LES POPULATIONS</b>				
<b>3.1 Soutenir la production de logements prioritairement en réinvestissement urbain</b>				
3.1.1 CCA - 2	PLH - Diagnostic et accompagnement à la rénovation de l'habitat dégradé en centralités	CCA	2023-2026	A DEFINIR / PLH
3.1.2 CCA-1	PLH - Reconquête de l'habitat vacant en centralités	Commune CCA	2023-2026	A DEFINIR / PLH
3.1.3	PLH - Requalification de la friche Menez à destination Habitat <i>Portage EPF Bretagne</i>	Commune CCA/Bailleurs/EPF	2023-2026	Déconstruction /dépollution : 785 000€ HT

3.1.4	EHPAD KerLenn : Réhabilitation énergétique	Communale	2023-2025	2 522 525€ HT (Amo, Moe, CT, SPS inclus)
<b>3.2 Garantir des équipements et des services publics de qualité aux habitants</b>				
3.2.1	Projet de création d'une Maison France Services dans les anciens locaux du foyer de vie des étangs et accueil des services de la DDFIP	Communale	2023-2024	2 128 175€
3.2.2	Mairie de Kernével : Extension dans la perspective de l'accueil de l'agence postale et réhabilitation énergétique	Communale	2022-2023	736 876€
3.2.3	Réhabilitation de l'Ancienne mairie afin d'y accueillir le centre social « chemins de faire » et un espace associatif	Communale	2023-2024	1 614 620€
3.2.4	Projet de création d'un espace dédié à la jeunesse et à la glisse urbaine sur l'ancien site de la piscine des canetons.	Communale	2025-2026	644 000€ Moe+ travaux
<b>4. MISE EN VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU TERRITOIRE</b>				
<b>4.1 Protéger/restaurer un patrimoine naturel et bâti remarquable</b>				
4.1.1	Mise en valeur des abords des étangs et sécurisation de la passerelle	Communale	2022	208 333€
4.1.2	Restauration de l'église Notre-Dame (classement intégral obtenu)	Communale	2024	1 505 000€
<b>4.2 Développer une ligne culturelle inclusive et hors les murs</b>				
4.2.1	Mise en valeur artistique du cœur de ville sous le prisme de la poésie (label villes en poésie, vitrophane)	Communale	2023 : programme initiatives Pluriannuel	A DEFINIR
4.2.2	Accueil d'une MICROFOLIE	Communale/la CENTRE SOCIAL Cherrins de Faire	Villette/ 2023-2026	A DEFINIR SELON FORMAT RETENU Environ 30 000€

### CONCARNEAU

#### 1. Etude d'aménagement portant sur le centre-ville

Une étude sera produite pour identifier les leviers du réaménagement des axes de circulation principaux en centre-ville. Selon les conclusions de l'étude, les propositions porteront sur le réaménagement des voies et des accès en centre-ville pour favoriser les mobilités douces, pour rendre plus accessibles les équipements, commerces et services dans les espaces publics en cœur de ville, pour renforcer l'attractivité économique et commerciale du centre-ville, pour sécuriser les déplacements des piétons et des cycles sur les principales avenues : avenue Pierre Guéguin, le carrefour sur l'avenue de la gare, l'avenue Alain Le Lay, le secteur de Kerandon et le quai Carnot.

#### 2. Aménagement et développement du port de Concarneau Plaisance et interface ville-port

Cette action consiste à optimiser les potentiels fonciers et les mettre en relation avec les quais permettant ainsi à l'échelle du territoire de l'agglomération de relocaliser les activités sans lien avec le domaine maritime. Par ailleurs, l'aménagement et le développement de ce secteur favorisera le regroupement des filières par pôles et de juguler la dynamique d'implantation des entreprises de l'économie présentielle. Des itinéraires piétons et vélos sécurisés et adaptés aux besoins seront aménagés et les espaces professionnels (voirie, Quai du Lin, Quai Est, zone du Moros) seront sécurisés pour maîtriser et sécuriser les flux de la voie interne portuaire et aux alentours. La création et/ou le réaménagement d'une tête de criée ouverte sur les filières émergentes sera réalisé ainsi que l'élargissement et la sécurisation des zones de travail liées à la pêche avec la création d'une zone de maintenance et de carénage. Et enfin une continuité piétonnière le long du Quai Carnot sera faite et une liaison ouest-est sera établie par le prolongement des itinéraires de balade pour faire bénéficier aux habitants de points de vue remarquables du paysage portuaire.

#### 3. Étude sur l'offre commerciale existante en centralité et sur les perspectives de développement

La réalisation de cette étude tant en centre-ville qu'en centralités plus éloignées du cœur de ville (Beuzec-Conq et Lanriec notamment) permettra d'identifier les leviers du développement de l'offre commerciale dans ces secteurs. Des actions d'amélioration à mettre en place seront proposées comme l'intérêt d'un recrutement d'un manager de centre-ville et la mise en place de solution numérique ou novatrice pour développer l'attractivité du pôle commercial et sur la vacance des locaux commerciaux dans certains quartiers comme à Beuzec-Conq, la zone du Moros, l'avenue Alain Le Lay, l'avenue de la gare, Le Rouz ou Kerauret.

#### 4. Aménagement du quartier Foch

Ce projet inclut la rénovation d'un ancien lycée anciennement réhabilité en centre de loisirs. La ville cèdera une parcelle de 6 200 m<sup>2</sup> à la société ICADE dans le but de réaliser un ensemble de 54 logements avec 30% de logements sociaux.

#### 5. Etude d'aménagement d'une salle de spectacle

Cette étude de programmation formulera une réflexion et des propositions sur la future localisation et la création d'une nouvelle salle de spectacle à vocation territoriale. L'actuel Centre des Arts et de la Culture est vieillissant et se trouve dans un état de dégradation qui rend sa rénovation ou sa réhabilitation trop coûteuse. Par conséquent, cette étude permettra d'identifier les différents espaces les plus à même de répondre aux critères d'aménagement fixés par le maître d'ouvrage dont la nécessité que l'espace qui sera sélectionné soit proche du centre-ville. La phase de concertation et de définition du programme s'établira sur la période 2023-2024 ; un concours d'architecte débutera en 2025 pour ensuite définir la date de lancement des travaux pour l'instant estimée pour 2026.

#### 6. Projet Micro-folie et création d'une nouvelle médiathèque communautaire

La future médiathèque communautaire de Concarneau disposera d'un auditorium d'environ 150m<sup>2</sup> susceptible d'accueillir une micro-folie répondant à la nécessité de soutenir l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge.

#### 7. Rénovation de la Chap'l

Des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique seront menés dans cet équipement afin que la salle de concert soit agrandie (capacité d'accueil de cent places), et qu'une mutualisation soit possible avec des activités culturelles et artistiques (cours de théâtre, animation avec les écoles...). Une loge et des sanitaires seront également aménagés pour favoriser l'accessibilité et le confort des lieux.

#### 8. Remplacement d'un ancien bac à propulsion thermique

La commune souhaite se doter d'un bac électrique plus adapté et moins énergivore pour permettre la traversée entre les deux rives de la ville. Cela permettra de limiter l'usage de la voiture, d'améliorer l'accessibilité au centre-ville et au centre historique et de réduire les problématiques liées au stationnement tout en limitant l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre.

#### 9. Diagnostic de rénovation énergétique des halles

Face aux fortes chaleurs liées aux épisodes caniculaires qui par ailleurs risquent de s'intensifier avec le temps, les activités au sein des halles sont perturbées (pouvoir calorifique difficile à évacuer). Des solutions doivent être proposées pour préserver la qualité sanitaire des produits qui y sont commercialisés, pour la sauvegarde du matériel et le confort des commerçants et des consommateurs. Cette action visera la livraison d'un

diagnostic technique portant sur les caractéristiques énergétiques des halles (DPE) permettant également d'identifier les leviers compatibles avec les normes en matière de sécurité incendie du bâtiment.

## TRÉGUNC

### 1. Installation d'un réseau de chaleur à destination du pôle d'équipements et du Sterenn

Afin de mieux chauffer le pôle d'équipements et d'améliorer le confort des usagers, un réseau de chaleur va être installé en réponse aux enjeux de la transition énergétique. Ce réseau desservira donc le pôle d'équipements publics : écoles publiques, accueil de loisirs, restaurant scolaire, maison de la petite enfance, salle de spectacle le Sterenn. C'est un projet qui renforcera le rôle de centralité en cœur de ville de Trégunc.

### 2. Création d'un pôle culturel et social comprenant une médiathèque communautaire

L'aménagement de ce pôle culturel et social permettra de mutualiser un espace qui accueillera la nouvelle médiathèque communautaire, l'école de musique, la ludothèque, l'espace jeunes, un tiers-lieu et une micro-folie. Ce site sera accessible et rassemblera de nombreux équipements d'animations culturelle, artistique et de loisirs appréciés par les habitants.

### 3. Création de logements à la place de l'ancienne salle paroissiale

Le site de l'ancien centre paroissial de Trégunc sera réaménagé pour créer des logements sociaux. Cet espace se situe à proximité des commerces et des services localisés en cœur de ville. L'aménagement de logements sociaux permettra d'accueillir de nouveaux habitants et contribuera au renforcement de l'activité en centre-ville.

### 4. Revitalisation commerciale de Saint-Philibert

A Saint-Philibert, un bâtiment inoccupé de mille mètres carrés sera réhabilité pour installer un commerce en rez-de-chaussée, et à l'étage des logements sociaux complétés par une offre d'hébergements destinée aux travailleurs saisonniers. Cette action est double car elle porte à la fois sur la revitalisation commerciale et sur la mixité sociale en créant les conditions d'accueil de nouvelles populations qui souhaitent s'implanter durablement au sein du territoire.

### 5. Circuit de mobilités douces

Pour fluidifier l'accès aux commerces, aux équipements et services en centre-ville de Trégunc, des voies vertes, des pistes cyclables et plus globalement un circuit de mobilités douces sera aménagé. En appui à ces aménagements et pour inciter les habitants à privilégier les mobilités douces à la voiture, des emplacements de stationnement cyclable seront installés à proximité des espaces fréquentés par les habitants (commerces, équipements, médiathèque, pôle culturel, Sterenn, espace sportif, mairie...).

### 1. Réhabilitation de la friche industrielle Belle-Angèle

Située en entrée de ville, la friche Belle-Angèle d'une superficie de 3,5 hectares sera réhabilitée avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage afin de créer trois espaces dédiés à l'habitat, à la renaturation et pour des activités économiques.

### 2. Réhabilitation de l'école de Nizon

Centralité de Pont-Aven, l'école de Nizon sera réaménagée et les locaux seront réhabilités pour séparer les espaces scolaires et périscolaire (restauration, garderie ...). Une nouvelle classe d'élèves sera ouverte pour en accueillir davantage. La volonté est de maintenir la structure dans l'espace foncier existant, en améliorant la qualité énergétique des bâtiments et les conditions d'accueil et de sécurité des enfants (réaménagement des accès et de la place devant l'école également envisagé).

### 3. Etude d'ingénierie du viaduc de l'Aven

Un diagnostic de la structure du viaduc de l'Aven sera mené par le Cerema pour connaître les caractéristiques suivantes : capacité de port et les leviers mobilisables pour son élargissement pour permettre aux véhicules lourds d'y circuler en toute sécurité.

### 4. Etude sur les mobilités en centre-ville

Une étude axée sur les mobilités en centre-ville sera produite pour engager des démarches visant à appréhender et réinvestir le milieu urbain. Cette étude permettra de mettre à jour les moyens pour faciliter l'accessibilité aux commerces, les équipements et les services, les leviers pour fluidifier la circulation, sécuriser les piétons, limiter l'usage de la voiture et faciliter le stationnement en centralité.

### 5. Labellisation « Petite Cité de Caractère »

Candidate à l'éligibilité du dispositif « Petite Cité de Caractère » pour obtenir le label, la commune de Pont-Aven souhaite en bénéficier pour mettre en lumière ses richesses historiques, culturelles et patrimoniales très appréciées par les habitants du territoire et les touristes.

### 6. Déplacement des locaux de la mairie

Les locaux actuels de la mairie ne sont plus adaptés aux besoins des services ni des habitants. Par conséquent, il est prévu de déplacer les locaux de la mairie dans un espace mieux adapté (l'ancien site de la médiathèque de Pont-Aven). Une procédure de rénovation ou d'amélioration énergétique sera potentiellement enclenchée dans le prochain site de la mairie.

## 7. Déplacement des locaux de la médiathèque et de l'office de tourisme communautaires

L'ancien musée de Pont-Aven aujourd'hui inoccupé sera reconverti pour accueillir les locaux de la médiathèque à l'étage et de l'office de tourisme en rez-de-chaussée. Situé à deux pas du musée de Pont-Aven, l'aménagement d'un bâtiment hybride permettra de renforcer l'accessibilité aux services structurants essentiels à l'activité locale et touristique en mutualisant un espace inutilisé.

## 8. Création d'une salle polyvalente

L'ancien centre de secours sera réaménagé en une salle polyvalente qui aura plusieurs fonctions : concertation publique, événements artistiques, sportifs, culturels, festivités, congrès... Proche du centre-ville, l'étude sur les mobilités déclinera un programme d'actions qui proposera des moyens pour relier cet espace au centre-ville pour une meilleure accessibilité.

## 9. Revitalisation commerciale de Nizon

En réponse aux enjeux de la revitalisation commerciale en centralité, un local inoccupé à Nizon sera investi pour permettre à un ou des commerçant(s) de s'implanter durablement. Une piste de mise en location à une association est également en réflexion.

# ACTIONS COMMUNES

Quelques actions sont communes à l'ensemble des secteurs d'intervention :

### 1. Reconquête de l'habitat vacant en centralités

Cette action consiste à agir durablement pour lutter contre la vacance des logements à l'échelle des communes « Petites villes de demain ». En saisissant cette problématique de l'habitat et du logement, le territoire souhaite rénover le parc des logements pour attirer de nouvelles populations sur son territoire et contribuer à l'attractivité et au développement de ses centralités.

### 2. Diagnostic et accompagnement à la rénovation de l'habitat dégradé en centralités

Face aux difficultés d'accèsion à la propriété et aux difficultés de se loger, es villes souhaitent se doter des outils pour poursuivre la politique de rénovation des logements. Ce diagnostic et l'accompagnement à la rénovation de l'habitat en complément de l'étude sur les logements vacants permettra d'identifier les leviers pour lutter contre la dégradation des logements en centralités. L'étude pourra aboutir sur la formalisation d'une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat orientée sur le Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Orientations	Nom de l'Action	Référence *	Etat d'avancement	Maitre d'ouvrage
N°1	Aménagement et développement du port de Concarneau	CC-2	En cours	Commune - SMPPPC - Région
N°1	Etude d'aménagement d'une salle de spectacle	CC-5	En réflexion	Commune de Concarneau
N°1	Projet Micro-Folie et médiathèque	CC-6	Etude en cours	Commune de Concarneau et CCA
N°1	Installation d'un réseau de chaleur à destination du pôle d'équipements et du Sterenn	TR-1	Etude en cours	Commune de Trégunc
N°1	Création d'un pôle culturel et social comprenant une médiathèque et une Micro-Folie	TR-2	Etude en cours	Commune de Trégunc
N°1	Réhabilitation de l'école de Nizon	PA-2	Etude en cours	Commune de Pont-Aven Etude déléguée à un AMO
N°1	Déplacement des locaux de la mairie	PA-6	En réflexion	Commune de Pont-Aven
N°1	Déplacement des locaux de la médiathèque et de l'office de tourisme	PA-7	Etude en cours (Architecte sélectionné par CCA)	Concarneau Cornouaille Agglomération
N°1	Création d'une salle polyvalente	PA-8	En réflexion	Commune de Pont-Aven
N°2	Etude et aménagement portant sur le centre-ville	CC-1	Etude en cours	Commune de Concarneau
N°2	Etude d'ingénierie du viaduc de l'Aven	PA-3	Etude en cours	Commune de Pont-Aven Etude menée par le Cerema
N°3	Etude prospective sur l'offre commerciale existante et son développement en centralités	CC-3	En réflexion	Commune de Concarneau
N°3	Revitalisation commerciale de Saint-Philibert	TR-4	Etude en cours	Etablissement Public Foncier
N°3	Revitalisation commerciale de Nizon	PA-9	Etude prévue en 2024	Commune de Pont-Aven
N°4	Aménagement du quartier Foch	CC-4	En cours	Commune de Concarneau
N°4	Reconquête de l'habitat vacant en centralités	CCA-1	Etude en cours	Concarneau Cornouaille Agglomération
N°4	Diagnostic et accompagnement à la rénovation de l'habitat vacant et dégradé en centralités	CCA-2	En réflexion	Concarneau Cornouaille Agglomération
N°4	Création de logements à la place de l'ancienne salle paroissiale	TR-3	Etude prévue en 2023	Etablissement Public Foncier
N°5	Réhabilitation de la friche industrielle Belle Angèle	PA-1	Etude en cours	Commune de Pont-Aven
N°6	Rénovation de la Chapelle	CC-7	Etude en cours	Commune de Concarneau
N°6	Labellisation « Petite Cité de Caractère »	PA-5	En cours	Commune de Pont-Aven
N°7	Remplacement d'un ancien bac à propulsion thermique	CC-8	En réflexion	Commune de Concarneau
N°7	Diagnostic de rénovation énergétique des halles en centre-ville	CC-9	En réflexion	Commune de Concarneau
N°7	Circuit de mobilités douces	TR-5	En cours	Commune de Trégunc
N°7	Etude sur les mobilités en centre-ville	PA-4	Etude en cours	Commune de Pont-Aven

\*CC: Concarneau; TR: Trégunc; PA: Pont-Aven; CCA: Concarneau Cornouaille Agglomération

Figure 33 : Etat d'avancement du programme d'actions des communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven

Le tableau ci-dessous récapitule les actions des programmes des communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden.

Orientations stratégiques		Secteurs d'intervention
<b>Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants</b>		
I.	Etude d'aménagement d'une salle de spectacle	Centre-ville de Concarneau
II.	Aménagement et développement du port de Concarneau Plaisance et interface ville-port	Centre-ville de Concarneau
III.	Projet Micro-Folie et médiathèque	Centre-ville de Concarneau
IV.	Installation d'un réseau de chaleur à destination du pôle d'équipements et du Sterenn	Centre-ville de Trégunc
V.	Création d'un pôle culturel et social comprenant une médiathèque et une Micro-Folie	Centre-ville de Trégunc
VI.	Réhabilitation de l'école de Nizon	Centre de Nizon à Pont-Aven
VII.	Déplacement des locaux de la mairie	Centre-ville de Pont-Aven
VIII.	Déplacement des locaux de la médiathèque et de l'office de tourisme	Centre-ville de Pont-Aven
IX.	Création d'une salle polyvalente	Centre-ville de Pont-Aven
X.	Création d'une Maison France service dans l'ancien Foyer de vie des étangs	Centre-ville de Rosporden
XI.	Extension de la mairie de Kernével et accueil de l'agence postale	Centre-bourg de Kernével
XII.	Réhabilitation de l'ancienne mairie pour l'accueil des activités du centre social « chemins de faire » et les activités associatives	Centre-ville de Rosporden
XIII.	Création d'un espace dédié à la jeunesse et à la glisse urbaine	Centre-ville de Rosporden
<b>Réaménager l'espace public pour favoriser les mobilités douces et l'accès aux commerces et services</b>		
I.	Etude et aménagement portant sur le centre-ville	Centre-ville de Concarneau
II.	Etude d'ingénierie du viaduc de l'Aven	Centre-ville de Pont-Aven
III.	Aménagement et sécurisation du cœur de bourg	Bourg de Kernével
IV.	Réaménagement du secteur Alsace-Lorraine	Centre-ville de Rosporden
V.	Aménagement de la place du 8 mai	Centre-ville de Rosporden
VI.	Définition et mise en œuvre de cheminements doux piétons/cycles	Centre-ville de Rosporden
VII.	Création d'une passerelle SNCF inter-quartier	Centre-ville de Rosporden
<b>Améliorer et diversifier l'offre commerciale en centralités</b>		
I.	Etude prospective sur l'offre commerciale existante en faveur de son développement en centre-ville	Centre-ville de Concarneau
II.	Revitalisation commerciale de Saint-Philibert	Centre de Saint-Philibert à Trégunc
III.	Revitalisation commerciale de Nizon	Centre de Nizon à Pont-Aven
IV.	Revitalisation commerciale et réhabilitation de friche en centralité	Centre-ville de Rosporden
V.	Mise en œuvre d'une démarche proactive: observatoire, animations, prospection...	Centre-ville de Rosporden
<b>Développer des logements abordables en réinvestissant les logements vacants et dégradés en centralités</b>		
I.	Aménagement du quartier Foch	Quartier Foch à Concarneau
II.	Création de logements à la place de l'ancienne salle paroissiale	Centre-ville de Trégunc
III.	Diagnostic et accompagnement à la rénovation de l'habitat vacant et dégradé en centralités	CCA
IV.	Reconquête de l'habitat vacant en centralités	CCA
V.	Réhabilitation de l'EHPAD Kerlenn	Centre-ville de Rosporden
VI.	Construction d'un nouveau foyer de vie Kan ar Mor	Centre-bourg de Kernével

Réhabiliter les friches industrielles	
I. Réhabilitation de la friche industrielle Belle-Angèle	Belle-Angèle à Pont-Aven
II. Requalification de la friche Minez à destination habitat	Friche Minez – rue du bout du pont - Rosporden
Assurer le rayonnement culturel et patrimonial	
I. Rénovation de la Chap'l	Ville-close à Concarneau
II. Labellisation « Petite Cité de Caractère »	Centre-ville de Pont-Aven
III. Mise en valeur et sécurisation de la passerelle aux abords des étangs	Centre-ville de Rosporden
IV. Restauration de l'église Notre Dame	Centre-ville de Rosporden
V. Mise en valeur artistique et culturelle du cœur de ville sous le prisme de la poésie (vitrophanie, label ville en poésie...)	Centre-ville de Rosporden Bourg de Kernével
VI. Accueil d'une Microfolie	Centre-ville de Rosporden et mobilité communale
Poursuivre la dynamique de transition écologique et énergétique	
I. Remplacement d'un ancien bac à propulsion thermique	Centre-ville de Concarneau
II. Diagnostic de rénovation énergétique des halles en centre-ville	Centre-ville de Concarneau
III. Circuit de mobilités douces	Centre-ville de Trégunc
IV. Etude sur les mobilités en centre-ville	Centre-ville de Pont-Aven
V. Projet de renaturation et de restauration des continuités écologiques en cœur de ville	Centre-ville de Rosporden
VI. Programmation pluriannuelle relative à la réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des écoles	Centre-ville de Rosporden Centre-bourg de Kernével
VII. Projet de création d'un réseau de chaleur	Centre-bourg de Kernével
<b>Total : 46 actions réparties entre 7 orientations stratégiques</b>	<b>4 Communes et CCA</b>

Figure 34 : Tableau des Opérations Stratégiques et des Actions Prioritaires correspondantes des communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével

# ARTICLE 9 – MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

L'Opération de Revitalisation de Territoire crée des droits et des effets juridiques et octroie des outils et des dispositifs pour répondre aux enjeux de la revitalisation des centres-villes et de l'amélioration et de rénovation de l'habitat.

Les collectivités signataires s'engagent à mettre en cohérence, si nécessaire, leurs documents d'urbanisme pour une meilleure mise en œuvre des actions, dispositifs et outils décrits ci-dessous. Les effets de l'ORT sont d'application immédiate, ou différée lorsqu'ils nécessitent un avis du Comité de Projet. Après avis des partenaires signataires de la convention, le Comité de Projet se laisse la possibilité de modifier la présente convention au regard des modalités précisées dans les décrets d'application ou de la modification des dispositifs engagés par l'Opération de Revitalisation de Territoire.

## 1. Application du dispositif Denormandie dans l'ancien

Les communes signataires d'une convention ORT sont éligibles au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale de l'Etat agit sur le volet de la rénovation de l'habitat. Ce dispositif porte sur les travaux de rénovation effectués dans l'optique de disposer d'un parc de logements adaptés aux besoins des habitants, de meilleure qualité et ce pour améliorer la qualité énergétique des bâtiments et à terme pour renforcer l'attractivité au cœur des centres-villes.

Les collectivités signataires de la présente convention, disposeront ainsi d'un dispositif structurant qui permettra à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer moyennant une défiscalisation grâce au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cet instrument fiscal de l'Etat est mobilisable sur tout le territoire des communes signataires de la présente convention ORT.

## 2. Suspension des Autorisations d'Exploitations Commerciales en périphérie

Les collectivités signataires de la présente convention ORT pourront faire usage, le cas échéant, d'une demande de suspension des autorisations d'exploitations commerciales en périphérie. Les projets développés au sein du périmètre d'une ORT sont dispensés d'Autorisation d'Exploitation Commerciale.

Si un projet commercial en périphérie venait faire concurrence aux commerces du centre-ville et risquait de menacer son équilibre commercial et économique, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc - Pont-Aven – Rosporden-Kernével

afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin. Le Préfet du Finistère a également la possibilité de prendre l'initiative d'une suspension d'autorisation d'exploitation commerciale après avis des collectivités.

### 3. Droit de Préemption Urbain renforcé et Droit de Préemption Commercial

L'ORT permet aux collectivités d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption sur les locaux artisanaux, les baux commerciaux, les fonds de commerce et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial.

### 4. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et L'OPAH de renouvellement urbaine (OPAH-RU)

L'OPAH permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs ; dans des quartiers ou des zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou une prégnance de l'habitat dégradé ou insalubre.

L'OPAH-RU a vocation à être déployée sur des territoires urbains confrontés à des problèmes d'insalubrité de l'habitat, de friches urbaines, de vacance et d'extrême vétusté qui entraînent de graves dysfonctionnements urbains et sociaux menant à une dévalorisation de l'immobilier et à une dégradation significative du cadre de vie des habitants.

### 5. Le permis d'aménager multisites

Le permis d'aménager multisites vise à faciliter la réalisation de certaines opérations d'aménagement à enjeux (Opération de revitalisation de territoire, projet partenarial d'aménagement, etc.).

### 6. Le permis d'innover et permis d'expérimenter

Le permis d'innover comme le permis d'expérimenter ont pour objectif de substituer à une obligation de moyens relative au respect strict d'un grand nombre de règles figurant au code de la construction et de l'habitation (performance énergétique et environnementale, caractéristiques acoustiques, accessibilité, sécurité incendie, etc.), une obligation de résultat devant permettre de maintenir un niveau suffisant de conformité des bâtiments tout en diversifiant les moyens d'y parvenir.

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc – Pont-Aven – Rossporden-Kernével

Pour la bonne application de leur stratégie de revitalisation de territoire, les communes pourront si besoin faire appel aux différents outils et dispositifs octroyés par la contractualisation d'une ORT.

- Pour appuyer sa politique dédiée à la rénovation du parc des logements et de l'habitat en centre-ville et pour résorber la vacance des logements :
  - Les aides de l'Anah, notamment au travers d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une OPAH-RU ;
  - Le dispositif Denormandie dans l'ancien ;
  - Le droit de préemption urbain renforcé ;
  - Le permis d'aménager multisites.
- Pour créer les conditions d'accueil de nouveaux commerces la pérennisation de l'activité économique en centre-ville :
  - Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
  - Le permis d'innover et permis d'expérimenter ;
  - Le permis d'aménager multisites ;
  - Le droit de préemption dans les locaux artisanaux.
- Pour créer des voies de circulation propices aux mobilités douces et au profit d'un cadre de vie agréable où il fait bon vivre :
  - Les communes pourront demander aux services de l'Etat de leur apporter un soutien en ingénierie.

## ARTICLE 10 – GOUVERNANCE, PILOTAGE, ANIMATION ET SUIVI DE L'OPÉRATION

### GOUVERNANCE

La gouvernance de l'ORT est assurée par les quatre communes lauréates au programme « Petites villes de demain », en partenariat avec l'Etat et ses établissements publics ainsi que les partenaires financiers, techniques et locaux associés à l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Concarneau Cornouaille Agglomération se chargera d'assurer la complémentarité des projets de revitalisation des centres-villes, des dispositifs sur le territoire et la coordination partenariale avec les communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével et les différents partenaires.

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc – Pont-Aven – Rosporden-Kernével

## PILOTAGE

Le pilotage de l'Opération de Revitalisation de Territoire est assuré par un Comité de Projet de l'ORT constitué des membres signataires de la convention, co-présidé par les communes de Rosporden-Kernével, Concarneau, Trégunc et Pont-Aven, ainsi que Concarneau Cornouaille Agglomération et ce en présence du Préfet du Finistère.

Les partenaires financeurs, techniques et locaux y sont représentés tels que l'Etat, l'Anah, la Banque des Territoires, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, CCI, CMA, CEREMA, ABF...

Le comité de suivi valide les orientations et le contenu des actions prioritaires. Ce comité de suivi sera attentif à l'avancement de l'Opération de Revitalisation de Territoire et les bilans annuels et le cas échéant valide les modifications qui seront apportées dans la présente convention qui feront l'objet d'avenants.

Ce Comité de Projet se réunit de façon formelle *a minima* annuellement et les membres de ce comité restent en contact permanent pour veiller à la bonne coordination et à la dynamique de l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Le suivi de l'Opération de Revitalisation de Territoire est assuré par des comités techniques réguliers tout au long de l'année.

Il y a un comité technique pour la commune de Rosporden et un autre qui rassemblera les communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven.

## ANIMATION

Afin d'assurer le suivi du projet, l'application des droits créés par l'Opération de Revitalisation de Territoire et le pilotage de la stratégie décrite dans la présente convention, les collectivités s'engagent à mettre en place une direction de projet qui intègre :

- Les chefs de projet du programme « Petites villes de demain » ;
- Les Directeurs Généraux des Services des communes ;
- Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération.

La composition de la direction de projet peut évoluer selon les collectivités signataires de la présente convention. Elle informera les référents de la DDTM et de la Préfecture du Finistère de ses ordres du jour et les associera fréquemment pour associer l'équipe locale et les services de l'Etat qui accompagnent les collectivités.

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc – Pont-Aven – Rosporden-Kernével

La direction de projet de l'Opération de Revitalisation de Territoire peut solliciter les référents techniques ainsi que des partenaires privés et publics en fonction des ordres du jour.

## BILAN ET ÉVALUATION

L'Opération de Revitalisation de Territoire fera l'objet d'un bilan annuel présenté en Comité de Projet, sous forme d'état d'avancement des actions pour chacun des axes de la stratégie. Le bilan mesurera également les effets de la mise en œuvre des droits créés par l'ORT.

## ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Dans le cas où la présente convention nécessiterait d'être revisitée; par exemple pour intégrer une commune du territoire de l'agglomération à l'Opération de Revitalisation de Territoire, elle pourra faire l'objet d'un avenant avec l'accord des parties.

La modification de la convention par avenant devra faire l'objet d'une validation en amont par le Comité de Projet de l'ORT et par délibération des collectivités signataires de la présente convention.

## ARTICLE 12 – TRAITEMENT DES LITIGES

En cas de litiges dans l'application de la présente convention, ils seront portés devant le Tribunal administratif de Rennes.

# SOMMAIRE DES ANNEXES

## ANNEXE 1 – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La définition des grandes orientations stratégiques fut réalisée en concertation avec les élus des communes.

Un total de quarante-six fiches actions et sept orientations stratégiques ont été relevées.

Rappel des orientations stratégiques :

Orientation Stratégique N° 1	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants
Orientation Stratégique N° 2	Réaménager l'espace public pour favoriser les mobilités douces et l'accès aux commerces et services
Orientation Stratégique N° 3	Améliorer et diversifier l'offre commerciale en centralités
Orientation Stratégique N° 4	Développer des logements abordables en réinvestissant les logements vacants et dégradés en centralités
Orientation Stratégique N° 5	Réhabiliter les friches industrielles
Orientation Stratégique N° 6	Assurer le rayonnement culturel et patrimonial
Orientation Stratégique N° 7	Poursuivre la dynamique de transition écologique et énergétique



## FICHE ACTION N° 1.1.1

### Aménagement et sécurisation du bourg de Kernével

Orientation stratégique	<p><b>1. Renouveau urbain et revitalisation</b></p> <p>1.1 Requalification urbaine – mise en œuvre opérationnelle de l'étude cœur de ville</p>
Action nom	<b>Programme d'aménagement et de sécurisation du cœur de bourg de Kernével</b>
Statut	ENGAGÉE
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p>Le bourg de Kernével présente les attributs d'un bourg rural composé d'un bâti ancien autour de son église. Kernével s'efforce de conserver son dynamisme commercial et de renouveler sa population pour pérenniser ses services publics essentiels. Elle bénéficie en effet de deux écoles, d'une mairie annexe, d'une agence postale communale, d'une salle polyvalente agrémentée d'un parc, d'un complexe sportif (terrains de foot, salle de tennis de table), d'un centre des permis de conduire pour les permis "poids lourds" et "moto" pour le sud Finistère, des commerces de proximité (boulangerie et bar multi-services notamment) ainsi qu'une vie associative riche, regroupant des activités culturelles, sociales et sportives. En outre, des animations ont lieu tout au long de l'année (fête patronale début septembre, music' soul (2 ou 3 concerts de musique actuelle par an), animations dans le parc de Kernével (bibliothèque hors les murs, fêtes de l'école...), commerces ambulants sur la place de l'église...</p> <p>Une réflexion avait été menée autour de la dynamisation du cœur de bourg en lien avec le CAUE. Une 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement a été réalisée en 2015 notamment, la valorisation des espaces publics, la rénovation de bâtiments communaux et le développement de secteurs d'urbanisation.</p>



- |                    |   |                                    |
|--------------------|---|------------------------------------|
| ① école maternelle | ⑤ cimetière                                 | ⑩ complexe sportif de la Boissière |
| ② école primaire   | ⑥ restaurant municipal et salle polyvalente | ⑪ foyer Kan ar Mor                 |
| ③ mairie annex     | ⑦ bars                                      | ● commerces                        |
| ④ église           | ⑧ centre de permis de conduire              | ● structures associatives          |

Les travaux projetés seront éventuellement en 2 phases :

-  PHASE 1 : place de l'église
-  PHASE 2 : rue de la gare et parvis de la mairie



## Enjeux et attendus relatifs à l'opération

### ENJEUX LIES AUX FLUX ET DEPLACEMENTS

Entrées de ville : renforcer l'identité des entrées de ville  
Fluidifier et apaiser les circulations, définir un plan de circulation  
Accessibilité : des espaces publics, accès aux bâtiments (services publics, commerces, projets des bailleurs sociaux...), des services de transport en commun...  
Intensifier les connexions entre les espaces publics et les activités commerciales  
Favoriser les circulations douces : trottoirs, passages piétons, zone de circulation partagée, cheminements doux interquartiers...  
Prévoir du stationnement intégré au projet en quantité suffisante, clairement identifié

#### Phase 1 : place de l'église

Salle polyvalente : améliorer l'accès et l'entrée sur le site et le rendre accessible PMR  
Améliorer l'accès aux toilettes publiques

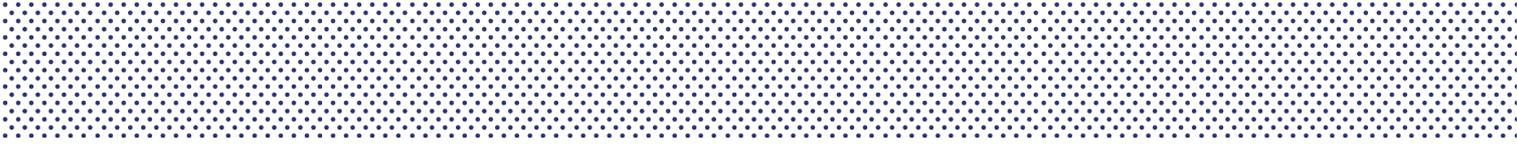
#### Phase 2 : rue de la gare et parvis de la mairie

Sécurisation de l'accessibilité de la Mairie (interface rampe d'accès et voie de circulation)  
Sécurisation de l'accès aux écoles

### ENJEUX LIES A LA RECHERCHE DE CONVIVIALITE ET DE DYNAMISME

Créer une vraie place de village autour de l'église  
Attractivité : concevoir des espaces agréables et confortables, encourageant la convivialité, esprit "place de village"  
Mettre en valeur le patrimoine existant : église, parc...  
Créer des espaces pour flâner permettant également d'accueillir des animations socio-culturelles (notamment un espace à prévoir pour la fête foraine ou d'autres animations de ville) autour de la place de l'Eglise et de la place de la Mairie : favoriser les cheminements doux, les places piétonnes, disposer du mobilier urbain adapté  
Préserver les linéaires commerciaux du centre-bourg, favoriser leur développement : terrasses, cheminements piétons, stationnement...  
Requalifier l'entrée de la salle polyvalente pour la rendre plus visible et plus accueillante

	<p><b>ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT DURABLE</b></p> <p>Créer des espaces de recharge pour les véhicules électriques  Développer les mobilités douces : piéton, cycle, transports en commun et le lien entre ces modes de déplacement  Favoriser des aménagements durables et respectueux de l'environnement : conception des matériaux, mise en oeuvre des aménagements, attention portée sur la perméabilité des sols, analyse du cycle de vie globale et intégration des coûts d'entretien ultérieurs, adaptation des matériaux et essences choisis à un entretien zéro-phyto...  Intégrer la nature et l'arbre dans la ville comme poumon vert et moyen de lutte contre le changement climatique</p>																								
Partenaires	<p><b>ABF</b> : le projet se situant en Site Patrimoniale Remarquable (SPR), il devra faire l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France ;  <b>SDEF</b> : coordination avec le SDEF pour intégrer la rénovation de l'éclairage public au projet : le SDEF devra être associé dès le début du projet pour qu'il puisse mener les études d'éclairage public et programmer les travaux y afférent en parallèle</p> <p><b>Habitants</b></p>																								
Plan de financement prévisionnel / définitif en €HT	<table border="1" data-bbox="635 1160 1447 1440"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Poste</th> <th>Montant (€)</th> <th>Financeurs</th> <th>Montant (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moe</td> <td>75 540€</td> <td>DETR 2022</td> <td>200 000€</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>812 950€</td> <td>FDC CCA « enveloppe bourg »</td> <td>73 543€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td>614 947€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>888 490€</b></td> <td><b>Total</b></td> <td><b>888 490€</b></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES		RECETTES		Poste	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)	Moe	75 540€	DETR 2022	200 000€	Travaux	812 950€	FDC CCA « enveloppe bourg »	73 543€			Commune	614 947€	<b>Total</b>	<b>888 490€</b>	<b>Total</b>	<b>888 490€</b>
DEPENSES		RECETTES																							
Poste	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)																						
Moe	75 540€	DETR 2022	200 000€																						
Travaux	812 950€	FDC CCA « enveloppe bourg »	73 543€																						
		Commune	614 947€																						
<b>Total</b>	<b>888 490€</b>	<b>Total</b>	<b>888 490€</b>																						
Calendrier	2023-2024																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet régional « dynamisme des centres villes »</li> <li>- Projets communaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un réseau de chaleur bois</li> <li>Rénovation de la mairie annexe et transfert de l'agence postale</li> <li>Rénovation de l'école élémentaire</li> <li>Créations de logements sociaux (réinvestissement urbain)</li> </ul> </li> <li>- Projet de PLU <ul style="list-style-type: none"> <li>Requalification du centre-bourg en vraie place du village</li> <li>Extension d'urbanisation au sud, à proximité immédiate du bourg, avec un fort taux de mixité sociale (30%)</li> <li>Périmètre de diversité commerciale pour préserver les linéaires commerciaux</li> <li>Préservation du potentiel agricole et du petit patrimoine rural.</li> </ul> </li> </ul>																								



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation de la sécurité des flux : comptages, vitesse... Retours habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet d'aménagement du centre-bourg de Kernével vise à la fois à améliorer la convivialité et l'attractivité du bourg, rendre accessible les espaces publics, favoriser les déplacements doux, organiser et structurer les flux routiers.
Annexes	

**FICHE ACTION N° 1.1.2**

**Réaménagement du secteur Alsace-Lorraine**

Orientation stratégique	<p><b>1. Renouveau urbain et revitalisation</b></p> <p>1.1 Requalification urbaine – mise en œuvre opérationnelle de l'étude cœur de ville</p>
Action nom	<b>Réaménagement du secteur Alsace-Lorraine</b>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p>La rue Alsace-Lorraine est un axe majeur du centre-ville. Large et en sens unique, il favorise une vitesse excessive des véhicules qui passent devant l'école des Etangs où peuvent stationner, matin et soir, des véhicules de parents d'élèves ou des bus. Ce secteur accueille également le centre social, ses usagers et activités.</p> <p>Les enjeux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser les abords de l'école</li> <li>- Imaginer l'avenir des acquisitions foncières municipales, notamment pour création d'un centre de loisirs et amélioration de l'offre en stationnement</li> <li>- Ouvrir la rue sur l'Aven</li> <li>- Mieux connecter l'école et le centre culturel entre eux, et avec le centre-ville historique</li> </ul> <p>Actions et aménagements programmés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétrécissement de la voie sens unique, mise aux normes des trottoirs, trottoir à 2,5 m côté école et mise à distance de la circulation</li> <li>- Création d'une connexion piétonne avec le centre historique</li> <li>- Aménagement d'un arrêt de bus/car après destruction des deux maisons et création d'un dépose-minute</li> <li>- Réaménagement et agrandissement du parking de l'école y compris ajout de stationnement pour deux-roues</li> <li>- Réhabilitation de l'habitation du n°9 et extension pour création d'un centre de loisirs</li> </ul>



- Centre de loisirs avec maison du n°9 conservée
- Traitement paysager, espace d'activités commun avec école
- Stationnements (véhicules, deux-roues) communs entre centre de loisirs et école

**PERIMETRE**



Partenaires	ABF Assistant du maître d'ouvrage : SemBreizh, Atelier TLPA, Onésime Paysage, C3S Numériques																			
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">DEPENSES</th> <th colspan="2" style="text-align: left;">RECETTES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">Poste</th> <th style="text-align: left;">Montant (€)</th> <th style="text-align: left;">Financeurs</th> <th style="text-align: left;">Montant (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 2px;">Etudes préalables</td> <td style="padding: 2px;">50 000€</td> <td style="padding: 2px;">DETR</td> <td style="padding: 2px;">A DETERMINER</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Travaux d'aménagements + déconstruction</td> <td style="padding: 2px;">600 000€</td> <td style="padding: 2px;">FDC CCA</td> <td style="padding: 2px;">A DETERMINER</td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES		RECETTES		Poste	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)	Etudes préalables	50 000€	DETR	A DETERMINER	Travaux d'aménagements + déconstruction	600 000€	FDC CCA	A DETERMINER
DEPENSES		RECETTES																		
Poste	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)																	
Etudes préalables	50 000€	DETR	A DETERMINER																	
Travaux d'aménagements + déconstruction	600 000€	FDC CCA	A DETERMINER																	

	Construction /réhabilitation ALSH	A déterminer	Conseil départemental	A DETERMINER
	Honoraires	80 000€	CRTE	A DETERMINER
			Commune	A DETERMINER
	<b>Total</b>	<b>730 000€</b>	<b>Total</b>	<b>730 000€</b>
Calendrier	<p>Etudes redynamisation cœur de ville – SEMBREIZH : 2020-22</p> <p>Etudes d’avant-projet à poursuivre avec une équipe de maîtrise d’œuvre dédiée : 2023</p> <p>Nota bene : le scénario d’aménagement retenu permettra de définir la meilleure option pour l’ALSH à savoir extension/rénovation de l’existant ou reconstruction. La question du devenir du centre culturel sera également évoquée. Des fiches actions dédiées pourront être réalisées par la suite.</p>			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>AMI Centre-Bourg /centre ville</p> <p>CRTE</p> <p>PLU</p>			
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<p>Retours des usagers – enquête satisfaction</p> <p>Relevés de vitesses</p>			
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La rue Alsace-Lorraine constitue un point essentiel de l’étude pré-opérationnelle sur la dynamisation du cœur de ville réalisée par la Sembreizh. La sécurisation et le réaménagement de ce secteur permettra de connecter les équipements scolaires et culturel à l’ensemble du cœur urbain ainsi qu’aux étangs. En outre les aménagements qui y seront projetés contribueront à l’embellissement de la ville, au cadre de vie et constitueront un levier pour la réhabilitation de surfaces vacantes (habitats et commerces).</p>			
Annexes				

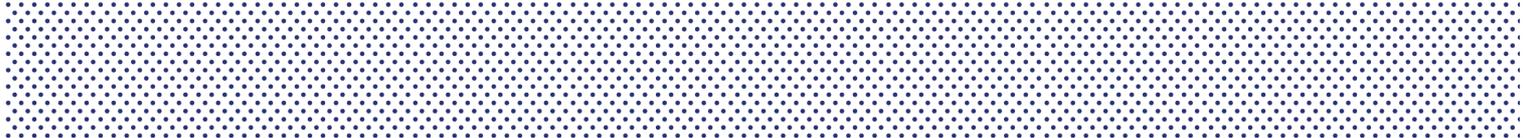
**FICHE ACTION N° 1.1.3**

**Aménagement de la place du 8 mai**

Orientation stratégique	<p><b>1. Renouveau urbain et revitalisation</b></p> <p>1.1 Requalification urbaine – mise en œuvre opérationnelle de l'étude cœur de ville</p>
Action nom	Aménagement de la place du 8 mai
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden
Description de l'action	<p>La Place du 8 Mai est aujourd'hui un lieu qui fait office de zone de stationnement avec l'occupation ponctuelle de quelques événements (festival, cirque, fest-noz). C'est aussi un lieu de passage traversé par la voie verte (axe Roscoff-Concarneau) ainsi que par les piétons longeant les abords de l'étang.</p> <p>L'enjeu essentiel est de faire de cet espace une véritable place, un espace public qualitatif et convivial, qui ne se limite pas à un parking. L'objectif est de maintenir tous les usages actuels en développant certains liés par exemple à l'animation des étangs ou l'accueil de camping-cars.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions et aménagements programmés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Place du 8 Mai           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser le stationnement</li> <li>- Organiser un espace spécifique pour les camping-cars</li> <li>- Organiser un espace spécifique à la voie verte en créant une zone et des équipements dédiés</li> <li>- Voie cycliste sur la rue Goarant (travaux visant à une circulation apaisée)</li> </ul> </li> <li>Abords de l'étang           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalifier les cheminements vélo et piétons avec mise en accessibilité maximale</li> <li>- Aménager une promenade agréable et ludique</li> <li>- Créer une zone végétalisée à la façon d'un « jardin remarquable »</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Enjeux architecturaux et paysagers</li> </ul> <p>Au-delà de l'organisation des espaces de stationnement pour voitures, les enjeux sont essentiellement paysagers et se déclinent en 3 secteurs pour 3 thématiques. Dans l'espace, ces enjeux sont localisés comme suit :</p>

	<p>Espace « voie verte » dédié aux vélos</p> <p>Aire d'accueil camping-cars</p> <p>Abords de l'étang et « jardin remarquable »</p>	
	<p><b>Voie verte</b>          Il s'agit de faire de Rosporden un lieu de départ et d'arrivée sur l'itinéraire de la Voie Verte Roscoff-Concarneau par la mise en place d'un mobilier et d'équipements de pause et d'entretien de vélos. La signalétique doit également être revue et condensé en 1 seul panneau regroupant toutes les informations nécessaires aux cyclistes.</p>  <p>Ce lieu doit également être le point de départ d'un « fil vert », matérialisé au sol, figurant le tracé de la Voie Verte à travers le centre-ville afin d'orienter les cyclistes.</p> <p><b>Abords de l'étang</b>          Suppression de quelques arbres pour ouvrir la vue et favoriser le développement des sujets maintenus ①          Adaptation des cheminements, élargissement à 3m50, pour permettre la circulation confortable de piétons et cyclistes          Création de ponton-terrasses sur la moitié sud de la zone délimitée en bleu ②          Création d'un espace de jeux, mobilier à usages multiples, ambiance nature, animation autour de l'eau (miroir d'eau) ③          Jardin remarquable ☆          Régulation de la problématique : renouée du japon</p>	

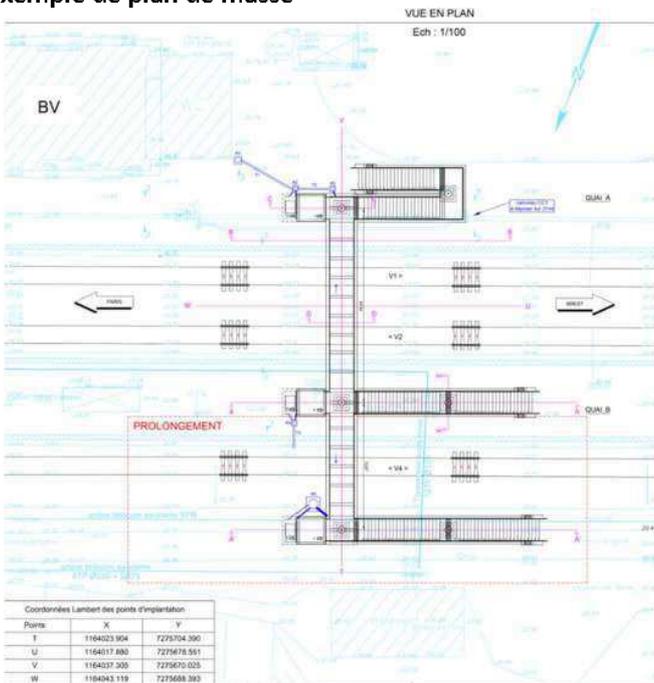
Partenaires	<p>SEMBREIZH - CCA  A DEFINIR  Etudes d'avant-projet à poursuivre avec une équipe de maîtrise d'œuvre dédiée.  Association de l'Architecte des Bâtiments de France.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A DETERMINER
Calendrier	A DETERMINER
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>AMI Centre-Bourg /centre-ville  CRTE – Territoire engagé pour la nature (commune candidate) – Plan biodiversité communal  PLU</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Fréquentation voie verte et abords des étangs  Animations accueillies</p>



	Retours satisfaction habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	L'enjeu essentiel est de faire de cet espace une vraie place, un vrai espace public qualitatif et convivial, qui ne se limite pas à un parking. L'objectif est de maintenir tous les usages actuels en en développant certains liés par exemple à l'animation des étangs ou l'accueil de camping-cars, le parcours pêche-famille et le développement d'un tourisme vert (proximité pôle sportif et camping municipal)
Annexes	

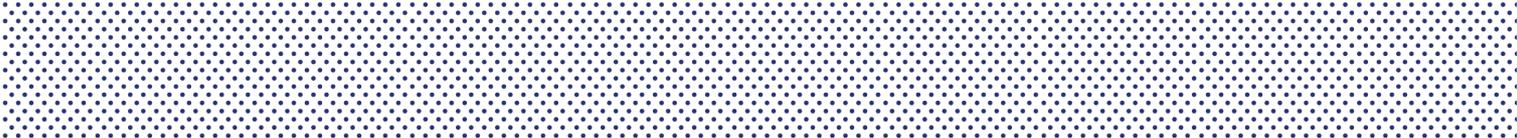
## FICHE ACTION N° 1.1.4

### Création d'une passerelle SNCF inter-quartier

Orientation stratégique	<p><b>1. Renouveau urbain et revitalisation</b></p> <p>1.1 Requalification urbaine – mise en œuvre opérationnelle de l'étude cœur de ville</p>																		
Action nom	<b>Reconnecter les deux rives du cœur de ville par la création d'une passerelle SNCF inter-quartiers</b>																		
Statut	En projet																		
Niveau de priorité	Médian																		
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden Région SNCF Gares et connexions																		
Description de l'action	<p>L'opération sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions consiste à rendre accessible la gare de Rosporden aux personnes en situation de handicap notamment construire une passerelle métallique avec ses ascenseurs aériens. La SNCF propose à la commune de prolonger l'ouvrage au-delà des quais :</p> <p><b>Exemple de plan de masse</b></p>  <table border="1" data-bbox="646 1836 845 1926"> <thead> <tr> <th colspan="3">Coordonnées Lambert des points d'implantation</th> </tr> <tr> <th>Points</th> <th>X</th> <th>Y</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T</td> <td>1164023.904</td> <td>7275704.390</td> </tr> <tr> <td>U</td> <td>1164017.680</td> <td>7275678.561</td> </tr> <tr> <td>V</td> <td>1164037.305</td> <td>7275670.025</td> </tr> <tr> <td>W</td> <td>1164043.119</td> <td>7275688.383</td> </tr> </tbody> </table>	Coordonnées Lambert des points d'implantation			Points	X	Y	T	1164023.904	7275704.390	U	1164017.680	7275678.561	V	1164037.305	7275670.025	W	1164043.119	7275688.383
Coordonnées Lambert des points d'implantation																			
Points	X	Y																	
T	1164023.904	7275704.390																	
U	1164017.680	7275678.561																	
V	1164037.305	7275670.025																	
W	1164043.119	7275688.383																	



	<p>La zone d'implantation privilégiée serait, sous réserve d'absence de contraintes techniques, entre l'ancienne halle à marchandises et le bâtiment voyageur.</p> 
Partenaires	<p>SNCF : dans le cadre de la création d'une passerelle pour la traversée sécurisée des voies, les services de la SNCF ont sollicité la commune pour prolonger l'ouvrage afin de permettre l'aménagement d'une passerelle inter-quartier piétons/cycles.</p> <p>REGION – Conseil départemental</p> <p>CCA</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>A DEFINIR</p> <p>1 500 000€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>CRTE</p> <p>DETR</p> <p>Fonds de concours CCA</p> <p>Conseil départemental – Enveloppe 3 du pacte</p> <p>REGION</p> <p>...</p>
Calendrier	<p>A DEFINIR – <b>Etudes de faisabilité</b> à amorcer courant 2023 en lien avec le calendrier de la SNCF</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PLU</p> <p>AMI cœur de ville-cœur de bourg – fiche action rue de la marne/rue nationale</p> <p>Fiche action « Maison France services »</p> <p>CRTE – Pacte Finistère 2030</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Fréquentation de l'équipement</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le cœur de ville de Rosporden est scindé en deux par la présence de la voie ferrée. La création d'une passerelle inter-quartier permettrait de reconnecter les deux rives de la ville et ainsi permettre de connecter des équipements tels que l'EHPAD, le Foyer de vie, la future Maison France services, le jardin partagé du centre social ainsi que les</p>



	habitants au cœur urbain (commerces, services...) et au pôle d'échanges multimodal. En outre cet équipement permettrait d'envisager la création d'un espace de stationnement pour la gare rue Renan sur des terrains aujourd'hui inexploitable (mini PEM)
Annexes	

**FICHE ACTION N° 1.2.1**

**Revitalisation commerciale : foncier économique**

Orientation stratégique	<p><b>1. Renouveau urbain et revitalisation</b></p> <p>1.2 Conduire une stratégie de dynamisation commerciale du cœur de ville</p>
Action nom	<b>Créer les conditions favorables à l'accueil de commerce en cœur de ville par la mobilisation d'outils dédiés et la réhabilitation de friches en centralités</b>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden CCA EPF Bretagne
Description de l'action	<p>La commune de Rosporden a bénéficié d'une étude flash Shop'in, en décembre 2021, permettant un premier niveau d'analyse de son tissu commercial, ses atouts et ses enjeux. Ainsi plusieurs leviers d'actions opérationnelles ont été évoqués afin de soutenir la dynamisation commerciale du cœur de ville.</p> <p>La question de la réhabilitation foncière et sa maîtrise afin de soutenir l'installation des commerces en centre-ville constitue un axe majeur de développement. A ce titre, en adéquation avec la question de la réhabilitation de logements en centralité, la réhabilitation des locaux commerciaux vacants est au cœur des réflexions. La commune de Rosporden, souhaite identifier les emplacements stratégiques et mener une politique proactive afin de soutenir la réhabilitation des locaux commerciaux et l'implantation de nouveaux commerces.</p> <p>En outre, la réhabilitation nord de la friche Eureden permettrait d'offrir le foncier nécessaire au déplacement d'une enseigne commerciale alimentaire située en périphérie vers la centralité.</p>

Partenaires	ETAT, EPF, CCA, consulaires, Région Bretagne, opérateurs, union des commerçants
Dépenses prévisionnel/définitif	A DEFINIR <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude pré-opérationnelles permettant de définir les leviers prioritaires et affermir l'étude Shop'in (décembre 2021)</li> <li>- Acquisition/réhabilitation locaux vacants</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Une enveloppe pluriannuelle sera à déterminer afin de procéder à l'acquisition éventuelle de locaux vacants (droit de préemption renforcé)
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SPAÉ - CCA Politique locale du commerce CRTE ORT/Petite ville de demain 1.2.2 Revitalisation commerciale : animation, observatoire, prospective 4.2.1 Mise en valeur artistique et culturelle du cœur de ville
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'enseignes nouvellement accueillies Locaux vacants réhabilités
Conséquence sur la fonction de centralité	La redynamisation commerciale du centre-ville constitue un levier majeur pour le renforcement de la centralité. En effet, la diversité commerciale contribue à soutenir l'installation de nouveaux ménages en cœur de ville et à l'attractivité générale de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.2

Revitalisation commerciale : Animation, observatoire, prospective

Orientation stratégique	<p>1. Renouveau urbain et revitalisation</p> <p>1.2 Conduire une stratégie de dynamisation commerciale du cœur de ville</p>
Action nom	<b>Construire une démarche pro-active avec les partenaires afin d'attirer et soutenir les porteurs de projet économique</b>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden Union des commerçants
Description de l'action	<p>La commune de Rosporden a bénéficié d'une étude flash Shop'in, en décembre 2021, permettant un premier niveau d'analyse de son tissu commercial, ses atouts et ses enjeux. Ainsi plusieurs leviers d'actions opérationnelles ont été évoqués afin de soutenir la dynamisation commerciale du cœur de ville.</p> <p>Outre la question de la réhabilitation des locaux vacants et la création d'une offre foncière disponible en centralité, la dynamisation commerciale repose également sur la définition d'une stratégie pro-active visant à la fois à accompagner les projets en création, à prospecter de nouveaux commerces, à soutenir l'animation du centre-ville et à améliorer le cadre de vie.</p> <p>Afin de tendre vers la réalisation de ses objectifs, plusieurs outils peuvent être déployés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observatoire de l'offre immobilière (mise en relation de l'offre et de la demande)</li> <li>- Soutien aux opérations commerciales de l'union</li> <li>- Développement du e-commerce</li> <li>- Opération de démarchage afin d'attirer de nouvelles enseignes</li> <li>- Vitrophanie...</li> </ul>
Partenaires	ETAT, CCA, consulaires, Région Bretagne, union des commerçants...

	Un groupe de travail mixte constitué d'élus, de commerçants, de techniciens sera constitué afin de piloter les travaux de réflexion, leur suivi et mise en œuvre.
Dépenses prévisionnel/définitif	A DEFINIR Une enveloppe annuelle à définir sur la section de fonctionnement principalement Temps agent en ETP Vitrophanie Subventions, application web...
Plan de financement prévisionnel / définitif	Une enveloppe pluriannuelle sera à déterminer
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SPAE - CCA Politique locale du commerce CRTE ORT/Petite ville de demain 1.2.1 revitalisation commerciale : foncier économique 4.2.1 « mise en valeur artistique et culturelle du cœur de ville »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'enseignes nouvellement accueillies, manifestations proposées par l'union et niveau de fréquentation Enquêtes satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	La redynamisation commerciale du centre-ville constitue un levier majeur pour le renforcement de la centralité. En effet, la diversité commerciale contribue à soutenir l'installation de nouveaux ménages en cœur de ville et à l'attractivité générale de la commune.
Annexes	

**FICHE ACTION N° 2.1.1**

**REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNAL**

Orientation stratégique	<p><b>2. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b></p> <p>2.1 Définir et mettre en œuvre un plan biodiversité communal</p>
Action nom	<b>Réaliser un Atlas de la biodiversité communal</b>
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p><b>Connaitre et intégrer la biodiversité</b></p> <p>Disposer d'un outil de référence permettant d'appréhender et d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité du territoire à son projet de développement</p> <p>Rosporden souhaite ainsi démontrer que la biodiversité est une composante clé de la construction de la ville de demain et de l'aménagement durable de son territoire</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <p>Sensibiliser et mobiliser les élus et les agents à la biodiversité,          Définir des recommandations de gestion ou de valorisation,          Obtenir une plus grande connaissance de la biodiversité sur un territoire et identifier les enjeux liés,          Faciliter la prise en compte de la nature lors de la mise en place de politiques locales.</p> <p><b>Mobiliser les acteurs</b></p> <p>Se doter d'un outil dont le contenu permettra la participation de toutes les composantes de la cité (citoyens, scolaires, associations, élus, entreprises, agents publics, ...) dans la façon de le faire vivre</p> <p>En effet, la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale est une démarche qui permettra de :</p> <p>Mobiliser les citoyens et les élus autour d'un inventaire de la biodiversité d'un territoire.          Sensibiliser la population afin de donner à tous, et notamment aux plus jeunes, toutes les clés pour protéger la biodiversité et appréhender les adaptations au changement climatique.</p>

	Tous les acteurs, institutions et habitants du territoire sont concernés par la démarche d'ABC qui ne se limite pas à un inventaire faune/flore mais introduit une démarche globale de sensibilisation et de développement de la biodiversité. Ainsi, l'ABC permettra de nourrir les travaux d'élaboration des programmes opérationnels.																																												
Partenaires	<p>Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)</p> <p>Sage de l'Odet et Sage Sud Cornouaille</p> <p>Région Bretagne</p> <p>Conseil départemental du Finistère</p> <p>Centre social Chemins de Faire</p> <p>Associations environnementales d'intérêt régional et local</p> <p>Les associations de valorisation de la biodiversité présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (ex : antenne locale de Bretagne vivante...)</p> <p>Les associations de pratiques sportives de plein air (randonnée, coureurs etc...)</p> <p>Les associations de pêche et de chasse</p> <p>Les associations culturelles et artistiques dont les membres peuvent être conduits à pratiquer dans la nature (dessin, photographie etc...).</p> <p>Des représentants des écoles et collèges du territoire (notamment en lien avec la démarche d'Aire Éducative Terrestre menée par le collège Germain PENSIVY et réalisée dans le cadre d'une convention conclue avec la commune)</p>																																												
Dépenses prévisionnel/définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">ATLAS DE LA BIODIVERSITE SUR 3 ANS</th> </tr> <tr> <th>FONCTIONNEMENT</th> <th>€ HT</th> <th>INVESTISSEMENT</th> <th>€ HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Charges de personnel</b></td> <td>96 000 €</td> <td><i>Divers matériel</i></td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>(communication, DST, DGS, responsable aménagement..)</i></td> <td>60 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Chargé de mission "Biodiversité" (1/3 temps)</i></td> <td>36 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Charges externes</b></td> <td>50 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Bureau d'études &amp; achat de données</i></td> <td>50 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Frais de missions</b></td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Communication dont création d'un site web dédié et application cartographique</i></td> <td>20 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Petits équipements, divers</i></td> <td>8 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>179 000 €</b></td> <td></td> <td><b>10 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	ATLAS DE LA BIODIVERSITE SUR 3 ANS				FONCTIONNEMENT	€ HT	INVESTISSEMENT	€ HT	<b>Charges de personnel</b>	96 000 €	<i>Divers matériel</i>	10 000 €	<i>(communication, DST, DGS, responsable aménagement..)</i>	60 000 €			<i>Chargé de mission "Biodiversité" (1/3 temps)</i>	36 000 €			<b>Charges externes</b>	50 000 €			<i>Bureau d'études &amp; achat de données</i>	50 000 €			<b>Frais de missions</b>	5 000 €			<i>Communication dont création d'un site web dédié et application cartographique</i>	20 000 €			<i>Petits équipements, divers</i>	8 000 €			<b>TOTAL</b>	<b>179 000 €</b>		<b>10 000 €</b>
ATLAS DE LA BIODIVERSITE SUR 3 ANS																																													
FONCTIONNEMENT	€ HT	INVESTISSEMENT	€ HT																																										
<b>Charges de personnel</b>	96 000 €	<i>Divers matériel</i>	10 000 €																																										
<i>(communication, DST, DGS, responsable aménagement..)</i>	60 000 €																																												
<i>Chargé de mission "Biodiversité" (1/3 temps)</i>	36 000 €																																												
<b>Charges externes</b>	50 000 €																																												
<i>Bureau d'études &amp; achat de données</i>	50 000 €																																												
<b>Frais de missions</b>	5 000 €																																												
<i>Communication dont création d'un site web dédié et application cartographique</i>	20 000 €																																												
<i>Petits équipements, divers</i>	8 000 €																																												
<b>TOTAL</b>	<b>179 000 €</b>		<b>10 000 €</b>																																										
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>Partenaires financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Région Bretagne/ fonds européen dont la prochaine programmation Leader ?</li> <li>-OFB</li> <li>-Conseil départemental</li> </ul>																																												

	-L'Etat au titre de Petite ville de demain...
Calendrier	2022-2026 AMO lancée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>La commune de Rosporden entreprend plusieurs années de nombreuses démarches et actions en faveur de la biodiversité :</p> <p>Stratégie Zéro phyto : développer les alternatives aux pesticides, faire évoluer les pratiques dans les services municipaux</p> <p>Remplacement de l'éclairage public par des LED, limitation de l'éclairage à certaines heures (trame noire)</p> <p>Restauration d'une passe à poissons sur les étangs</p> <p>Labellisation : 3ème fleur, APICITE (labellisation obtenue – 2 abeilles), station verte, parcours pêche famille</p> <p>Création d'un service public communal de l'énergie renouvelable</p> <p>Participation au Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Rosporden afin de satisfaire les besoins de déplacement des citoyens tout en cherchant à limiter l'impact des transports et concilier mobilité écologique et accessibilité à tous</p> <p>Réhabilitation des friches industrielles et renaturation</p> <p>Participation au projet « Ma commune presque Zéro déchets »</p> <p>Urbanisme : projet de PLU, révision du SCOT, PCAET Communautaire...</p> <p><b>Commune candidate à TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE 2023</b></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Un recensement exhaustif des enjeux et des caractéristiques du territoire</p> <p>Des outils interactifs, évolutifs et pédagogiques à partager avec le plus grand nombre (fréquentation internet, fréquentation des rencontres, des animations proposées, niveau d'implication des acteurs du territoire...)</p> <p>Le niveau d'implication de l'ensemble des acteurs</p> <p>Le niveau d'opérationnalité de l'étude réalisée</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dans ce contexte, l'Atlas communal de la Biodiversité permettra de disposer d'une base de données et d'un outil préalable essentiel ayant une double vocation :</p> <p><b>Grand public</b> : sensibiliser, communiquer, animer, fédérer autour des enjeux de la biodiversité</p> <p><b>Technique</b> : permettre d'intégrer les enjeux « biodiversité » identifiés sur le territoire dans l'ensemble des politiques et projet portés par la collectivité et notamment dans l'ensemble des opérations du cœur de ville (8 mai, renaturation des friches, mise en valeur du cœur de ville...)</p>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 2.1.2

### RENATURATION EN CŒUR DE VILLE – CONTINUITES ECOLOGIQUES

Orientation stratégique	<p>2. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p> <p>2.1 Définir et mettre en œuvre un plan biodiversité communal</p>
Action nom	<b>Projet de renaturation en cœur de ville et de restauration des continuités écologiques</b>
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p><b>Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement :</b> Dans le cadre du projet global d'aménagement et de revitalisation du cœur de ville, plusieurs secteurs à enjeux « biodiversité » ont été identifiés notamment le secteur des étangs ainsi que celui de la rue Renan/rue des peupliers (restauration du roudou), la place du 8 mai, l'Ancien Foyer de vie des étangs, la rue Alsace-Lorraine...)</p> <p><b>Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale :</b></p> <p>Dans le cadre du programme de renaturation et de restauration des continuités écologiques, la commune de Rosporden souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée afin de définir un plan d'action par secteur :</p> <p>Dans le cadre du projet de déconstruction et de dépollution de la friche Eureden, en cœur de ville, la commune souhaite mener un programme de renaturation et de restauration du Roudou en adéquation avec le plan de gestion et les opérations de dépollution du site actuel. Ce projet constituera la phase 1 de l'AMO et sera traité en priorité (2023-2024) et se prolongera jusqu'au site de l'Ancien Foyer de vie des étangs permettant ainsi la renaturation et la restauration d'un ensemble d'un seul tenant (TVB SCOT).</p>

	<p>Second secteur à préserver et à restaurer, le secteur des étangs et la Place du 8 mai. Il sera en effet demandé à l'AMO de travailler à l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur de ce réservoir de biodiversité en cœur de ville.</p> <p>Enfin, en adéquation avec le projet de dynamisation et de réaménagement du cœur de ville, notamment la rue Alsace-Lorraine, il sera demandé à l'AMO d'intégrer des préconisations visant à renaturer le cœur de ville en y créant de nouveaux espaces propices au maintien et au développement de la biodiversité.</p>
Partenaires	<p>Ces projets d'aménagement ont fait l'objet de plusieurs phases de concertation et d'échange avec les habitants. Il appartiendra à la commune de poursuivre ces temps d'échanges et de présenter de manière plus spécifiques les actions qui seront menées sous le prisme « biodiversité ». Afin de mener à bien les ambitions du projet politique, l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires seront associés au projet afin de bénéficier notamment de leur expertise (Agglomération, SAGE, Ademe, Région, Conseil départemental, OFB, associations...)</p> <p>Etablissement public foncier de Bretagne (portage foncier dans le cadre du projet de déconstruction/dépollution de la friche Eureden)</p> <p>Les partenaires techniques à associer seront variables selon les différentes phases du projet et devront être déterminés en phase AMO.</p> <p><b>A titre d'exemples :</b></p> <p>Sage sud cornouaille</p> <p>Associations environnementales (à définir en phase AMO)</p> <p>Centre social « chemins de faire » et association des jardins partagés</p> <p>Région Bretagne et Conseil départemental</p> <p>Services de l'état</p> <p>SCOT Concarneau Cornouaille...</p> <p>CAUE – ADEME &amp; agence de l'eau Loire Bretagne</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">RENATURATION CŒUR DE VILLE</th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">DEPENSES Investissement</th> <th style="text-align: right;">€HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AMO Globale renaturation/ restauration continuité écologique avec missions complémentaires d'accompagnement Moe + travaux</td> <td style="text-align: right;">90 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Moe/secteurs</b></td> </tr> <tr> <td>Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Ancien SUPER U (environ 3,6 ha)</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS</td> <td style="text-align: right;"><i>A déterminer selon AMO</i></td> </tr> <tr> <td>Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...)</td> <td style="text-align: right;"><i>A Déterminer selon AMO</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Travaux</b></td> </tr> <tr> <td>Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Foyer de vie + Ancien SUPER U</td> <td style="text-align: right;">1 200 000 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS pour la partie protection des continuités écologiques</td> <td style="text-align: right;"><i>A déterminer selon AMO</i></td> </tr> <tr> <td>Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...)pour la partie Biodiversité en ville</td> <td style="text-align: right;"><i>A déterminer selon AMO</i></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 390 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	RENATURATION CŒUR DE VILLE		DEPENSES Investissement	€HT	AMO Globale renaturation/ restauration continuité écologique avec missions complémentaires d'accompagnement Moe + travaux	90 000 €	<b>Moe/secteurs</b>		Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Ancien SUPER U (environ 3,6 ha)	100 000 €	Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS	<i>A déterminer selon AMO</i>	Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...)	<i>A Déterminer selon AMO</i>	<b>Travaux</b>		Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Foyer de vie + Ancien SUPER U	1 200 000 €	Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS pour la partie protection des continuités écologiques	<i>A déterminer selon AMO</i>	Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...)pour la partie Biodiversité en ville	<i>A déterminer selon AMO</i>	<b>TOTAL</b>	<b>1 390 000 €</b>
RENATURATION CŒUR DE VILLE																									
DEPENSES Investissement	€HT																								
AMO Globale renaturation/ restauration continuité écologique avec missions complémentaires d'accompagnement Moe + travaux	90 000 €																								
<b>Moe/secteurs</b>																									
Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Ancien SUPER U (environ 3,6 ha)	100 000 €																								
Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS	<i>A déterminer selon AMO</i>																								
Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...)	<i>A Déterminer selon AMO</i>																								
<b>Travaux</b>																									
Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Foyer de vie + Ancien SUPER U	1 200 000 €																								
Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS pour la partie protection des continuités écologiques	<i>A déterminer selon AMO</i>																								
Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...)pour la partie Biodiversité en ville	<i>A déterminer selon AMO</i>																								
<b>TOTAL</b>	<b>1 390 000 €</b>																								
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Plusieurs partenaires financiers pourront être mobilisés selon les phases de plan global de renaturation. Pour ce qui concerne la Tranche 1, les fonds Régionaux et FEDER seront sollicités ainsi que des fonds privés d'entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires.</p> <p>Sur les autres tranches d'opération, les fonds nationaux tel que la DETR seront mobilisés ainsi que les enveloppes du conseil départemental. Les recherches de financement seront réalisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.</p> <p><u>A appréhender</u> : appel à projet 2023 de l'Agence de l'eau : « ouverture de ruisseaux urbains » mobilisables pour le Roudou (friche eureden)</p> <p>Etude AMO : sollicitation de fonds AMO notamment auprès du conseil départemental – Finistère 2030)</p>																								
Calendrier	<p>Décembre 2022 : recrutement AMO  Définition du programme : juillet 2023  Programme pluriannuel de mise en œuvre : 2024 à 2026/27  <u>Nota Bene</u> : il sera essentiel de faire coïncider l'étude AMO avec les études qui seront lancées sur la même période pour l'élaboration du plan de gestion de la déconstruction de Boutet Nicolas (2023).</p>																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE  « Plan arbres » – conseil départemental  TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE  PCAET/SCOT/SAGE</p> <p><i>Nota bene : une fiche spécifique, dédiée à la requalification du site Eureden pourra être proposée si nécessaire</i></p>																								

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Amélioration de la qualité environnementale des anciens sites industriels du cœur de ville (qualité de l'eau et des sols) : mesures du niveau de pollution</p> <p>Restauration de la continuité écologique du Roudou et impacts positifs sur le risque PPRI</p> <p>Image &amp; Cadre de vie – création de corridors écologiques en cœur de ville, liaisons douces, appropriation par les citoyens des espaces extérieurs, limiter les impacts du réchauffement climatiques en zones urbaines – mise en valeur des étangs</p> <p>Protection des espèces et des habitats naturels : observations/mesures citoyennes et environnementalistes, apparition de nouvelles espèces</p> <p>Labels : Villes et villages fleuris (2 fleurs) , Apicité, Ecotourisme...</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Au travers cette stratégie de renaturation, il s'agira d'une part d'introduire la nature et la biodiversité en ville afin de contribuer à son attractivité et au cadre de vie, d'autre part de soutenir les connexions vertes inter-quartiers en requalifiant un site industriel majeur en centre-ville.</p>
Annexes	Fiche détaillée annexée

# FICHE ACTION N°1

## Titre de l'action :

**Programme de renaturation et de restauration des continuités écologiques en cœur de ville**

**Thématique de l'action (Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement; maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale; mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales)**

Au travers cette action, les 3 thématiques sont abordées de manière transverse et concomitante :

**Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement :** Dans le cadre du projet global d'aménagement et de revitalisation du cœur de ville, plusieurs secteurs à enjeux « biodiversité » ont été identifiés notamment le secteur des étangs ainsi que celui de la rue Renan (restauration du roudou), la place du 8 mai, l'Ancien Foyer de vie des étangs, la rue Alsace-Lorraine...)

**Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale :** Dans le cadre du programme de renaturation et de restauration des continuités écologiques, la commune de Rosporden souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée afin de définir un plan d'action par secteur :

Dans le cadre du projet de **déconstruction et de dépollution de la friche Eureden**, en cœur de ville, la commune souhaite mener un programme de renaturation et de restauration du Roudou en adéquation avec le plan de gestion et les opérations de dépollution du site actuel. Ce projet constituera la phase 1 de l'AMO et sera traité en priorité (2023-2024) et se prolongera jusqu'au site de l'Ancien Foyer de vie des étangs permettant ainsi la renaturation et la restauration d'un ensemble d'un seul tenant (TVB SCOT).

Second secteur à préserver et à restaurer, **le secteur des étangs et la Place du 8 mai**. Il sera en effet demandé à l'AMO de travailler à l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur de ce réservoir de biodiversité en cœur de ville.

Enfin, en adéquation avec le projet de dynamisation et de réaménagement du cœur de ville, notamment la **rue Alsace-Lorraine**, il sera demandé à l'AMO d'intégrer des préconisations visant à renaturer le cœur de ville en y créant de nouveaux espaces propices au maintien et au développement de la biodiversité.

**Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales :**

Ces projets d'aménagement ont fait l'objet de plusieurs phases de concertation et d'échange avec les habitants. Il appartiendra à la commune de poursuivre ces temps d'échanges et de présenter de manière plus spécifiques les actions qui seront menées sous le prisme « biodiversité ». Afin de mener à bien les ambitions du projet politique, l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires seront associés au projet afin de bénéficier notamment de leur expertise (Agglomération, SAGE, Ademe, Région, Conseil départemental, OFB, associations...)

**Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :**

Ville de Rosporden

**Services de la collectivité associés :**

Direction Générale  
Service Aménagement-Ingénierie / Petite Ville de Demain  
Pôle technique : service urbanisme et espaces verts

**Budget :**

Une approche globale dans le cadre d'une AMO et un découpage en sous-secteurs (tranches opérationnelles)

RENATURATION CŒUR DE VILLE	
DEPENSES Investissement	€HT
AMO Globale renaturation/ restauration continuité écologique avec missions complémentaires d'accompagnement Moe + travaux	90 000 €
<b>Moe/secteurs</b>	
Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Ancien SUPER U (environ 3,6 ha)	100 000 €
Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS	<i>A déterminer selon AMO</i>
Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...)	<i>A Déterminer selon AMO</i>
<b>Travaux</b>	
Tranche 1: Friche EUREDEN/RUE RENAN + Foyer de vie + Ancien SUPER U	1 200 000 €
Tranche 2: PLACE DU 8 MAI + ETANGS pour la partie protection des continuités écologiques	<i>A déterminer selon AMO</i>
Tranche 3: cœur de ville (rue Alsace Lorraine, rue nationale...) pour la partie Biodiversité en ville	<i>A déterminer selon AMO</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 390 000 €</b>

### **Partenaires financiers :**

Plusieurs partenaires financiers pourront être mobilisés selon les phases de plan global de renaturation. Pour ce qui concerne la Tranche 1, les fonds Régionaux et FEDER seront sollicités ainsi que des fonds privés d'entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Sur les autres tranches d'opération, les fonds nationaux tel que la DETR seront mobilisés ainsi que les enveloppes du conseil départemental. Les recherches de financement seront réalisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

### **Partenaires techniques :**

Assistance à Maitrise d'ouvrage : recrutement à l'automne 2022  
Etablissement public foncier de Bretagne (portage foncier dans le cadre du projet de déconstruction/dépollution de la friche Eureden)  
Les partenaires techniques à associer seront variables selon les différentes phases du projet et devront être déterminés en phase AMO.

A titre d'exemples :

Sage sud cornouaille

Associations environnementales (à définir en phase AMO)

Centre social « chemins de faire » et association des jardins partagés

Région Bretagne et Conseil départemental

Services de l'état

SCOT Concarneau Cornouaille...

### **Date de début :**

Septembre /octobre 2022 : recrutement AMO

### **Date de fin :**

Définition du programme : juillet 2023

Programme pluriannuel de mise en œuvre : 2024 à 2026/27

*Nota Bene* : il sera essentiel de faire coïncider l'étude AMO avec les études qui seront lancées sur la même période pour l'élaboration du plan de gestion de la déconstruction de Boutet Nicolas (2023).

### **Objectifs (1500 signes maximum) : PLAN DE SECTEUR CI-ANNEXE**

Les objectifs poursuivis par la commune sont multiples. Consciente de l'importance du rôle joué par la Biodiversité, pour les transitions et le climat mais également pour la qualité de vie de ses habitants, la commune poursuit 2 grands objectifs:

**Renforcer l'intégration de la nature en ville** et favoriser l'accès à tous les citoyens à des espaces riches en biodiversité. (Fleurissement, gestion différenciée des espaces verts, gestion de la ressource en eau, favoriser le développement d'espaces intergénérationnels, verger, espaces pédagogiques, Label Apicité et poursuite des partenariats avec l'Abeille Finistérienne, favoriser les mielleries sur le territoire...)

**Reconquérir des sites naturels remarquables** tels que les étangs, les terrains naturels mais également renaturer les anciens sites industriels implantés en cœur de ville : Restauration des continuité écologique et gestion des zone humide (le Roudou), Parcours Pêche-Famille, mise en valeur de l'Aspect Tourisme vert, réduire l'impact du PPRI en cœur de ville, favoriser des mobilités douces et connexions inter-quartier rue renan/gare/étangs/pôle sportif...)

En outre, la renaturation des parcelles situées en zone inondable permettra également de compenser l'ouverture de surfaces urbanisables dans le cadre du projet de PLU et contribuer ainsi à un juste équilibre entre le développement de nouvelles activités économiques et l'accueil de populations tout en préservant la place de l'environnement sur la commune.

### **Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :**

#### **Site EUREDEN/RUE RENAN**

La friche dite « Boutet-Nicolas » est située le long de la rue des peupliers et de la rue Ernest Renan. Les parcelles identifiées constituent un tènement foncier de 61 894m<sup>2</sup>. Ce site accueillait notamment l'ancienne Unité de production de boîtes de conserves de la société Boutet-Nicolas appartenant au groupe Eureden.

Dans le cadre de son projet de PLU arrêté, la commune a souhaité conserver la vocation économique des parcelles situées au nord de l'emprise foncière et donner une vocation habitat/tertiaire/services à la partie sud, située le long de la rue Ernest Renan. Les deux-tiers des parcelles sont impactées par le Plan de Prévention des risques Inondation (PPRI) et sont aujourd'hui inconstructibles. C'est sur cette emprise inconstructible, classée en zone N au projet de PLU que la commune souhaite mener une opération de renaturation qui aura vocation à se prolonger le long du Roudou, de l'EHPAD Kerlenn jusqu'au site de l'Ancien Foyer de vie des étangs et de l'Ancien SUPER U.

L'AMO permettra de définir des préconisations et un programme opérationnel qui conditionnera le plan de gestion relatif à la dépollution du site Eureden (2023-2024).

Sur le site de l'Ancien SUPER U, la création d'un espace naturel intergénérationnel est également en réflexion.

#### **Etude cœur de ville : secteur étangs/ place du 8 mai et rue Alsace-Lorraine**

Si l'AMO renaturation/restauration des continuités écologiques aura pour mission d'accompagner la collectivité dans la définition d'une stratégie globale sur le cœur de ville, plusieurs mesures sont néanmoins mises en œuvre et en réflexion.

A titre d'exemple,

La gestion différenciée des espaces verts : gestion qui est en cours de réalisation, le référencement de l'ensemble des espaces verts a été réalisé. La gestion des espaces verts est initiée au sein du service espaces verts et est mise en place progressivement. La rédaction de la gestion différenciée est en phase de réalisation.

La gestion éco-responsable des espaces : paillage des massifs, fauchage tardif de parcelles, préservation de la biodiversité dans les bassins de rétention des eaux pluviales grâce un fauchage tardif.

Le Label Parcours-Pêche Famille et la surveillance des étangs notamment en lien avec les associations locales

La constitution du dossier de labellisation « ApiCité » : la collectivité souhaite obtenir le label en 2022. Les actions réalisées par la collectivité et par le syndicat apicole, pour lequel la collectivité met une parcelle à disposition, permet à la collectivité de pouvoir prétendre à ce label.

### **Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d'évaluation (1500 signes maximum) :**

**Amélioration de la qualité environnementale des anciens sites industriels du cœur de ville (qualité de l'eau et des sols) :** mesures du niveau de pollution

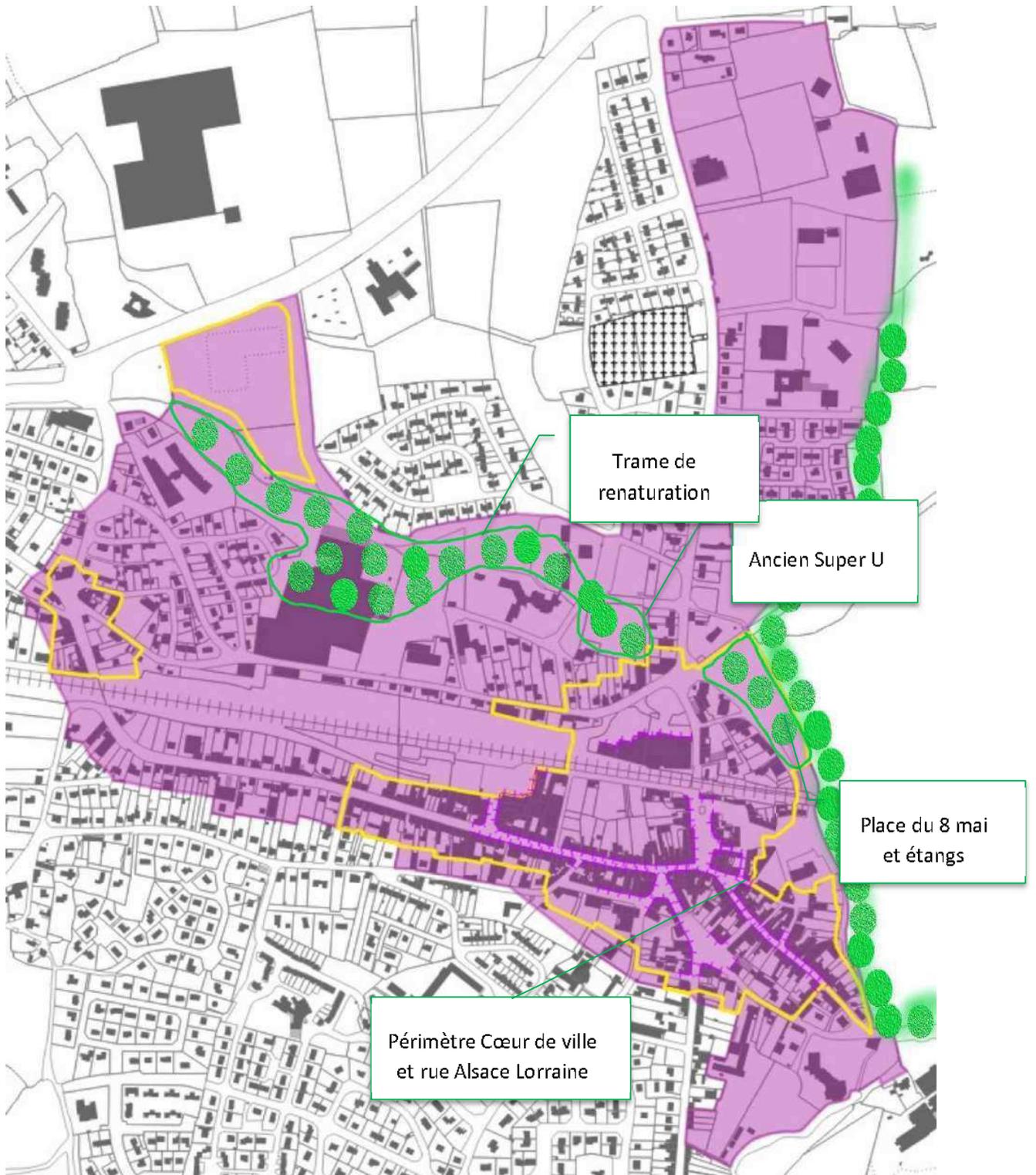
Restauration de la continuité écologique du Roudou et **impacts positifs sur le risque PPRI**

**Image & Cadre de vie – création de corridors écologiques en cœur de ville,** liaisons douces, appropriation par les citoyens des espaces extérieurs, limiter les impacts du réchauffement climatiques en zones urbaines – mise en valeur des étangs

**Protection des espèces et des habitats naturels :** observations/mesures citoyennes et environnementalistes, apparition de nouvelles espèces

**Labels :** Villes et villages fleuris (2 fleurs) , Apicité, Ecotourisme...





## FICHE ACTION N° 2.2.1

### Définition et mise en œuvre de cheminements doux

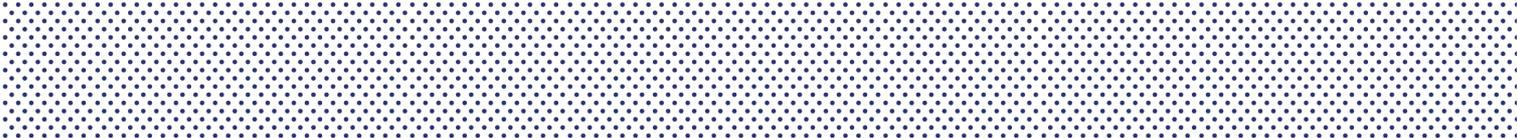
Orientation stratégique	2. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE  2.2 Mobilités durables
Action nom	<b>Définition et mise en œuvre de cheminements doux piétons/cycles utilitaires et de loisirs</b>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével CCA
Description de l'action	Cette étude, en lien avec l'agglomération, aura vocation à déterminer un projet d'aménagement d'itinéraires doux utilitaires et de loisirs afin de connecter les espaces dans un souci de dynamisation du cœur de ville mais également afin de mettre en valeur le territoire et promouvoir les pratiques sportives et de loisirs. En outre, afin d'appréhender le coût de ces aménagements pour la collectivité et la difficulté à concevoir des aménagements en adéquation avec les usages, la commune de Rosporden-Kernével souhaite bénéficier du droit à l'expérimentation en concevant des aménagements et une signalétique éphémères en phase 1 opérationnelle
Partenaires	CCA Conseil départemental du Finistère – Conseil régional DDTM/Etat CEREMA
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes complémentaires en lien avec l'étude cœur de ville réalisée par la Sembreizh : 40 000€ Phase 1 : Expérimentations via des aménagements éphémères Phase 2 Travaux : ENVELOPPE A DEFINIR
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (PVD) : études Etat/région /CD29 : investissement
Calendrier	2023 : études 2023-2024 : expérimentations

	2025 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE – PCAET - Schéma communautaire des mobilités</p> <p>Schéma départemental</p> <p><b><u>Fiches actions ORT :</u></b></p> <p>Création d'une passerelle inter-quartier SNCF</p> <p>Stratégie de renaturation du cœur de ville</p> <p>Aménagement de la place du 8 mai</p> <p>Mise en valeur des étangs et remplacement de la passerelle</p> <p>Mise en valeur artistique et culturelle du cœur de ville</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Linéaires aménagés</p> <p>Retours sur expérimentations</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La question des mobilités est au cœur des réflexions relatives à la dynamisation des cœurs de ville et contribue à renforcer les centralités en facilitant les interconnexions, sécurisant les flux et en aménageant un cadre de vie de qualité. En outre, le développement des mobilités douces contribue à œuvrer en faveur des transitions.</p>
Annexes	

**FICHE ACTION N° 2.3.1**

**Réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des écoles**

Orientation stratégique	2. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2.3 Transition et sobriété énergétique
Action nom	Programmation pluriannuelle relative à la réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des écoles du territoire
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	La commune de Rosporden-Kernével dispose d'un patrimoine bâti ancien qu'il convient de réhabiliter progressivement afin de réduire les consommations énergétiques et répondre aux enjeux climatiques. Si certains équipements et bâtiments font l'objet d'opérations lourdes de réhabilitation, notamment les écoles, l'EHPAD Kerlen, la mairie de Kernével... la commune a souhaité inscrire dans son programme pluriannuel d'investissement des fonds dédiés à la réhabilitation progressive du parc (centre culturel, médiathèque, ALSH, école élémentaire de Kernével, pôle technique, salle omnisport...).
Partenaires	SDEF – Conseil en énergie partagé
Dépenses prévisionnel/définitif	Poursuite des Diagnostics : 50 000€ Travaux de réhabilitation : 200 000€ HT/AN soit 600 000€ à horizons 2026
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETAT notamment la DETR Certificats d'énergies Conseil départemental et régional selon les opérations
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PVD/ORT PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gains énergétiques enregistrés
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation énergétique des bâtiments publics contribue à garantir des équipements et des services de qualité aux usagers et ainsi à renforcer l'attractivité de la commune.

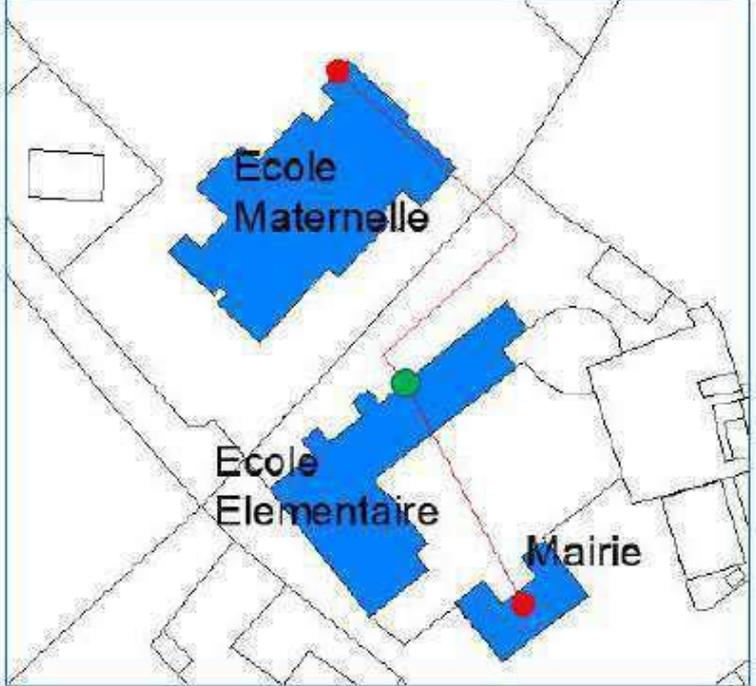


Annexes	
---------	--

**FICHE ACTION N° 2.3.2**

**Création d'un réseau de chaleur bois – bourg de Kernével**

Orientation stratégique	2. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE  2.3 Transition et sobriété énergétique
Action nom	<b>Création d'un réseau de chaleur bois – bourg de Kernével</b>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p>La commune a élaboré un projet de réaménagement du bourg de Kernével. Les travaux envisagés portent sur la réfection des voiries, de l'éclairage public et la rénovation et requalification de certains bâtiments publics. La configuration du bourg et la densité de bâtiments publics permet d'envisager la création d'un réseau de chaleur conjointement au projet de réaménagement.</p> <p>La commune, adhérente au CEP porté par le SDEF, a sollicité ce service et l'association AILE, animatrice du Plan Bois Energie Bretagne, pour réaliser une note d'opportunité sur la création d'un réseau de chaleur bois décheté dans le bourg.</p> <p>Les résultats étant positifs, la commune a souhaité poursuivre le projet en engageant une étude de faisabilité. Une consultation lancée en début d'année 2020 a permis de sélectionner un bureau d'études (EXOCETH) qui a réalisé l'étude de faisabilité et accompagne la commune en tant qu'AMO dans la réalisation du réseau de chaleur bois.</p> <p>A l'issue de la phase d'étude de faisabilité, 3 scénarii ont été proposés Celui retenu par la commune, en raison des contraintes techniques et financières est :</p> <p><b>Installation d'une Chaudière bois granulé alimentant la mairie et les écoles élémentaire et maternelle</b></p>

	
Partenaires	CEP - SDEF
Dépenses prévisionnel/définitif	Investissement HT : 195 710€ Fonctionnement annuel HT (exploitation et maintenance): 3900€/an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan bois énergie Bretagne : 48 380€ CEE Coup de pouce : 21 268€ Région bretagne : 78 225€
Calendrier	Travaux liés, pour des raisons techniques, à la programmation relative à la réhabilitation des écoles de Kernével. A DEFINIR EN PPI 2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PBEB - PCAET CRTE – Service public de production des énergies renouvelables communal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gains énergétiques/ retours sur investissement
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue d'une part à « décarbonner » les bâtiments publics mais également à promouvoir un modèle de développement plus respectueux des enjeux climatiques.
Annexes	Restitution de l'étude de faisabilité et choix des scenarii

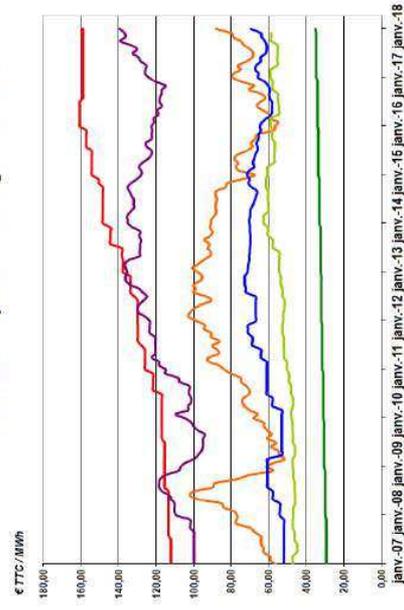


# estitution de l'étude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois au bourg de Kernével

# Pourquoi l'énergie bois ?

On d'une énergie renouvelable  
et à la lutte contre l'effet de serre  
l'énergie faible et peu volatile  
des publiques

Evolution du prix des énergies 2007-2018



Bois déchiqueté  
Local et abondant



Bois granulé  
Peut être local

Contraintes : investissement, livraison, stockage et entretien des chauf

# incipe d'un réseau de chaleur

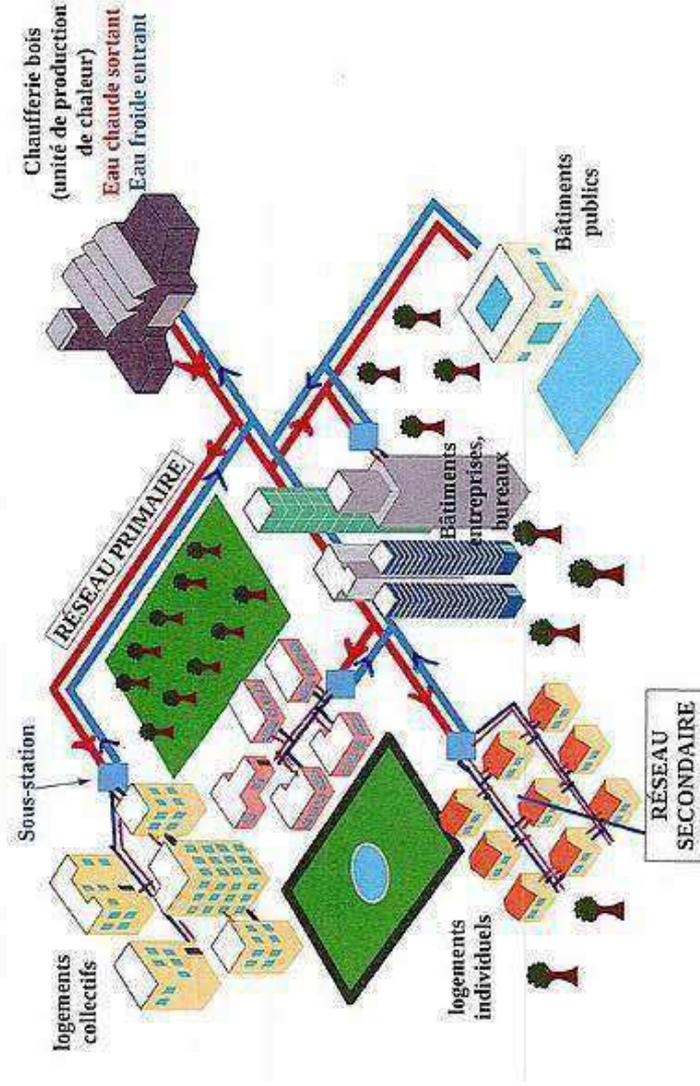


Schéma de fonctionnement d'un réseau chaleur bois

## Contexte de l'étude

### Contexte d'opportunité :

Opération de revitalisation centre bourg → Décembre 2018 solliciter une note d'opportunité bois de AILE et CEP (SDEF) et présentation des résultats en février 2019 – TRI : 12 ans

### Contexte de faisabilité :

Opération réalisée par le bureau d'études (EXOCETH) en 2020  
Opération tenue : Pré diagnostic des bâtiments + étude bois

# Périmètre d'étude

Périmètre de l'étude



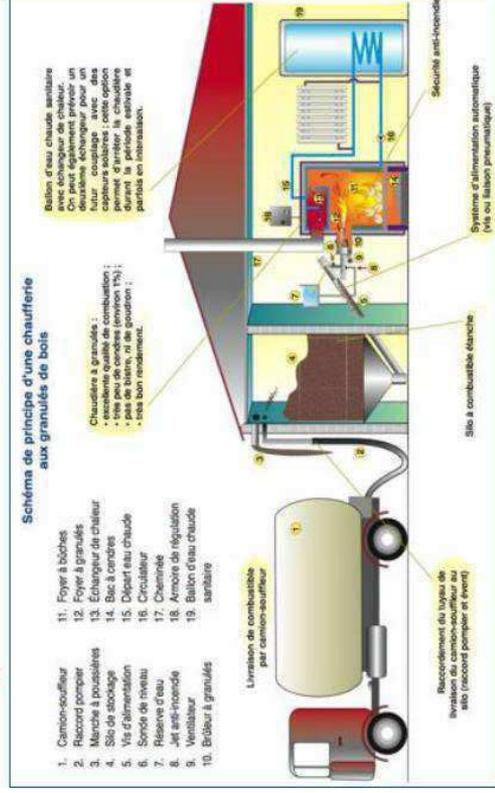
N° sur plan	Intitulé du bâtiment
1	Mairie
2	Ecole élémentaire
3	Ecole maternelle
4	Le restaurant scolaire et la salle polyvalente
5	Le Foyer Ken Ar Mor
6	Logement OPAC

## Résultat du pré-diagnostic

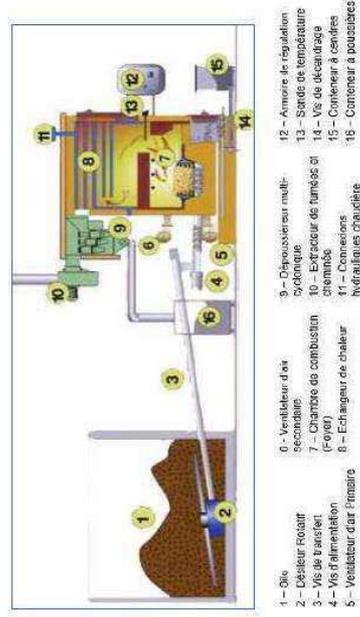
Établissement	Travaux de rénovation prévus	Besoin énergétique sous station (Mwhu)
Maternelle	Pas de travaux de prévu	84
École élémentaire	Rénovation globale (audit énergétique en cours) - gain 40%	97
Mairie	Isolation des combles et du plancher bas - gain 5%	24
Multivalente cantine	Travaux non intégrés dans l'étude	33
San ar mor	Extension à venir – pas de travaux de rénovation énergétique sur l'existant	527
Point OPAC	En construction	17

## scénario bois granulé / 2 scénario bois déchiqueté

### Principes chaufferie granulés



### Principes chaufferie bois



### Trémie et vis de remontée



# Implantation : bois déchiqueté

Implantation A



## Avantages

- Maîtrise foncière.
- Proximité avec les bâtiments raccordés au réseau de chaleur.
- Superficie globale adaptée.

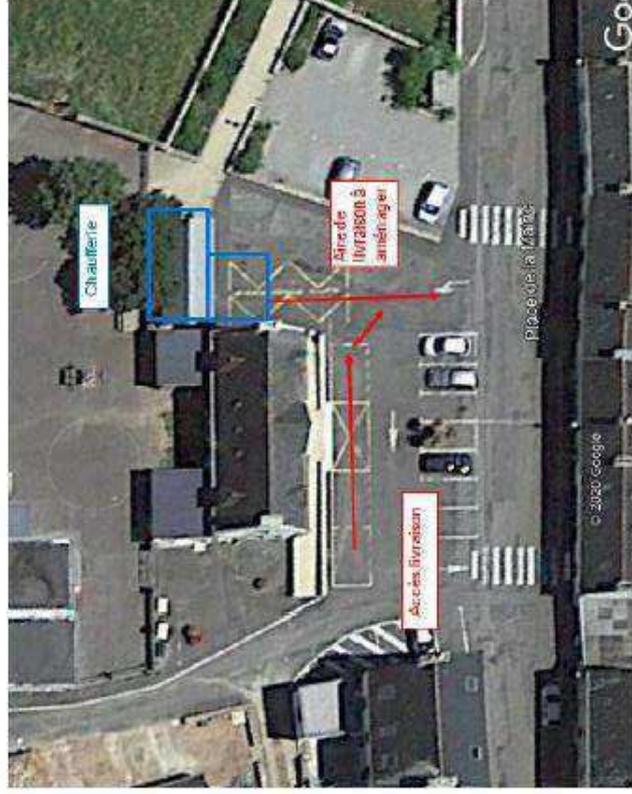
## Inconvénients

- Accès étroits, livraison difficile.
- Réaménagement de la circulation.
- Inadapté si le foyer n'est pas raccordé.

# Implantation : bois déchiqueté



## Implantation B



### Avantages

- Maîtrise foncière,
- Proximité avec les bâtiments raccordés au réseau de chaleur.

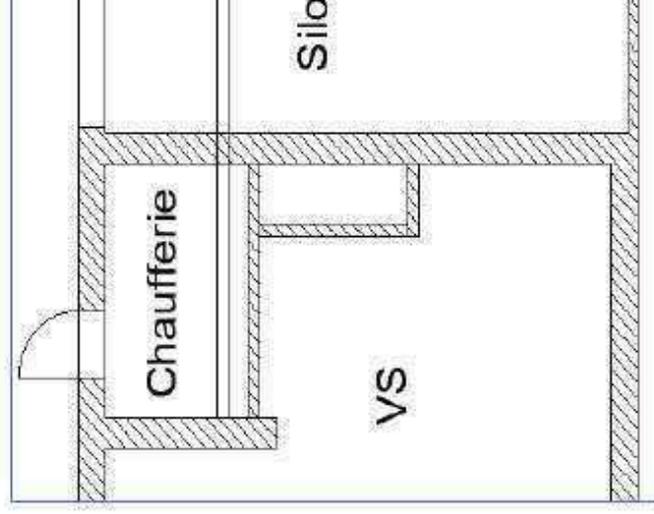
### Inconvénients

- Détruire l'abri,
- Déplacer les places de bus.

→ Abandonné

# Implantation : bois granulé

Implantation C



## Avantages

- Maîtrise foncière,
- Peu de travaux de gros-œuvre.

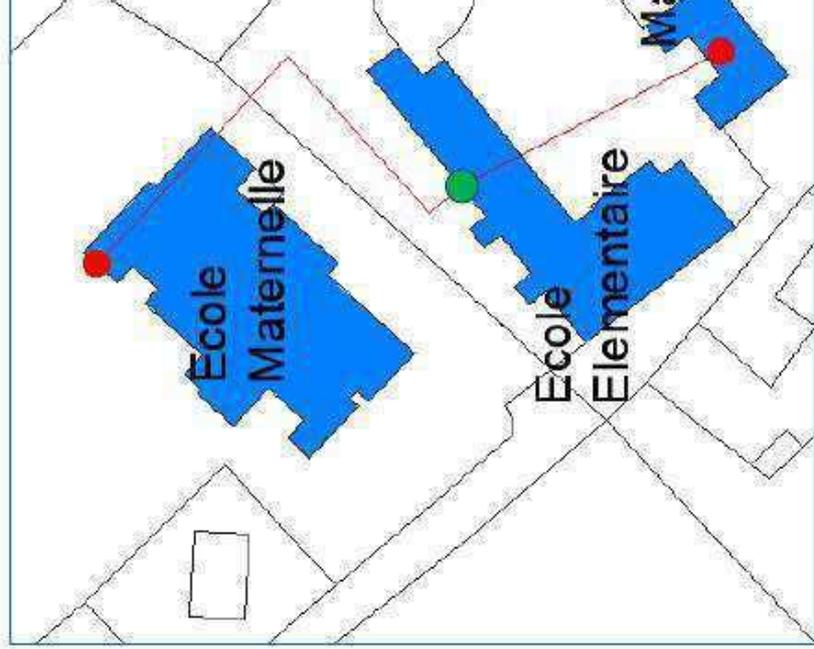
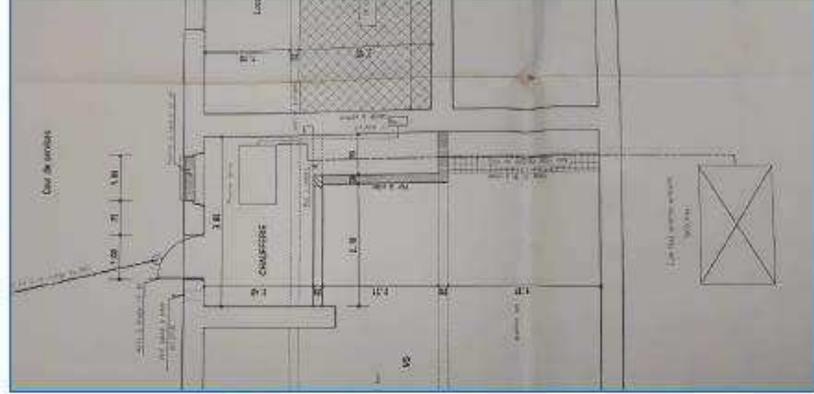
## Inconvénients

- Taille non adaptée si tous les bâtiments raccordés.

# Réseau scénario A : bois granulé

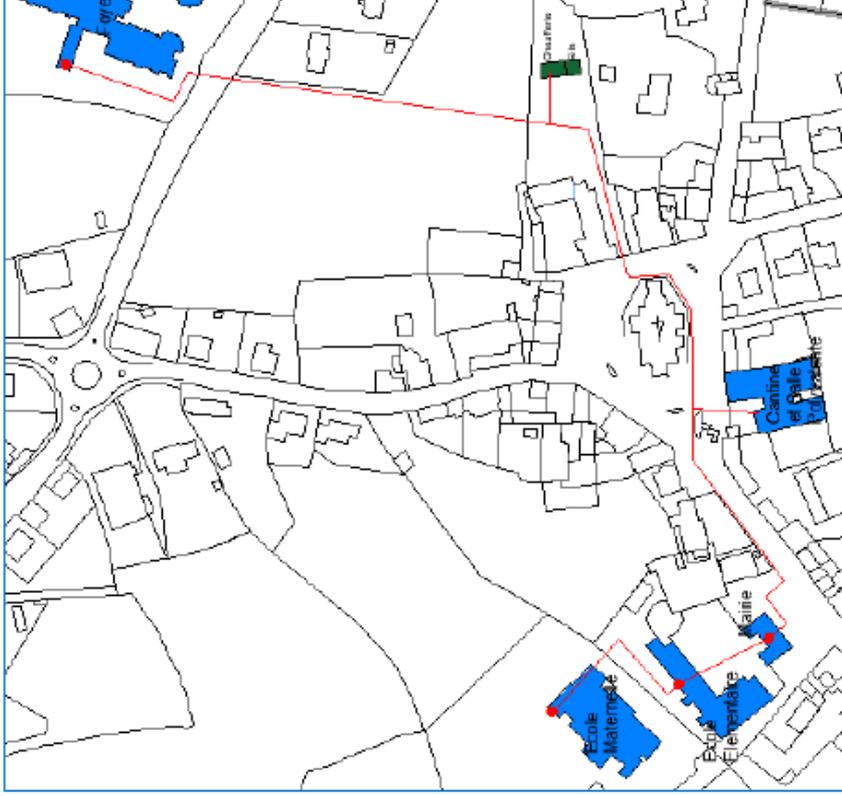
Cheminement réseau de chaleur : Scénario A

Émissions en MWh/ha/an)	204
Longueurs (ml)	128
Volume (m <sup>3</sup> )	1,60



# Réseau scénario B : bois déchiqueté

Cheminement réseau de chaleur : Scénario B

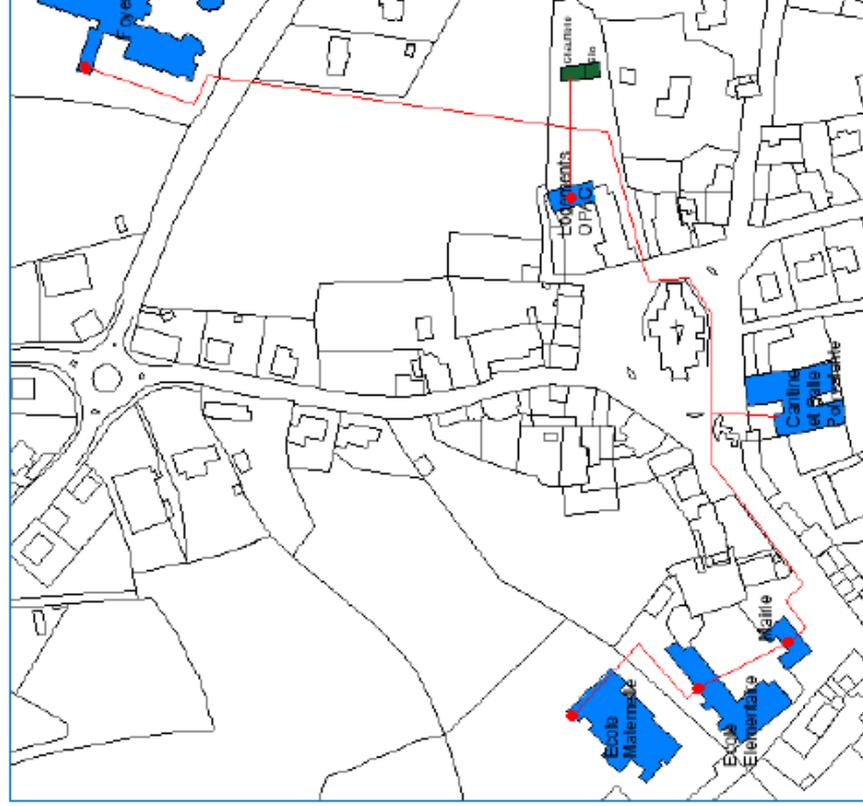


Énergétiques en kWh/an	765
Longueur de tranchée (ml)	660
Coût du réseau (k€ .an)	1,16

# Réseau scénario C : bois déchiqueté

Cheminement réseau de chaleur : Scénario C

Énergétiques en kWh/an	782
Longueur de tranchée (ml)	685
Coût du réseau (k€ / an)	1,14



# mensionnement

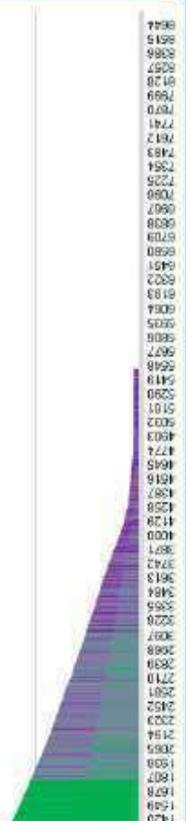
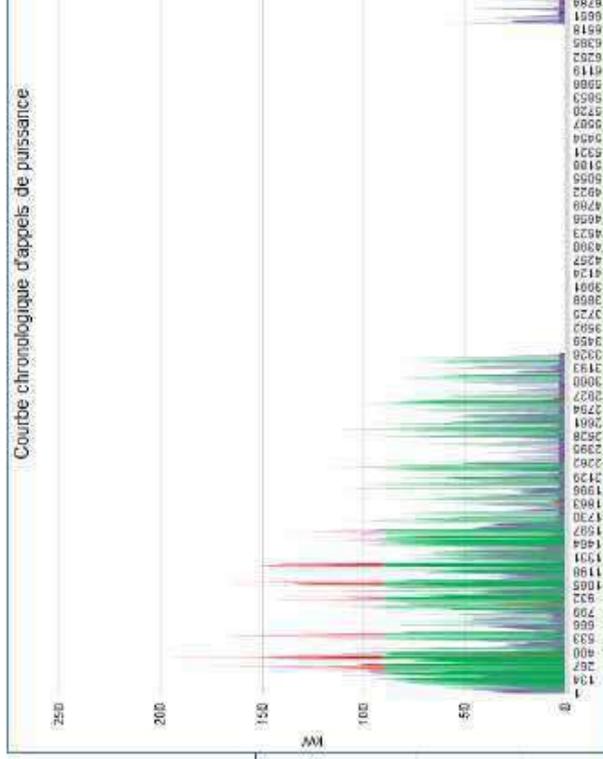
## Dimensionnement de la chaudière bois : Scénario A

puissance bois : 90 kW

taux de couverture bois : 95%

puissance totale : 190 kW

Courbe monotone d'appels de puissance



# mensionnement

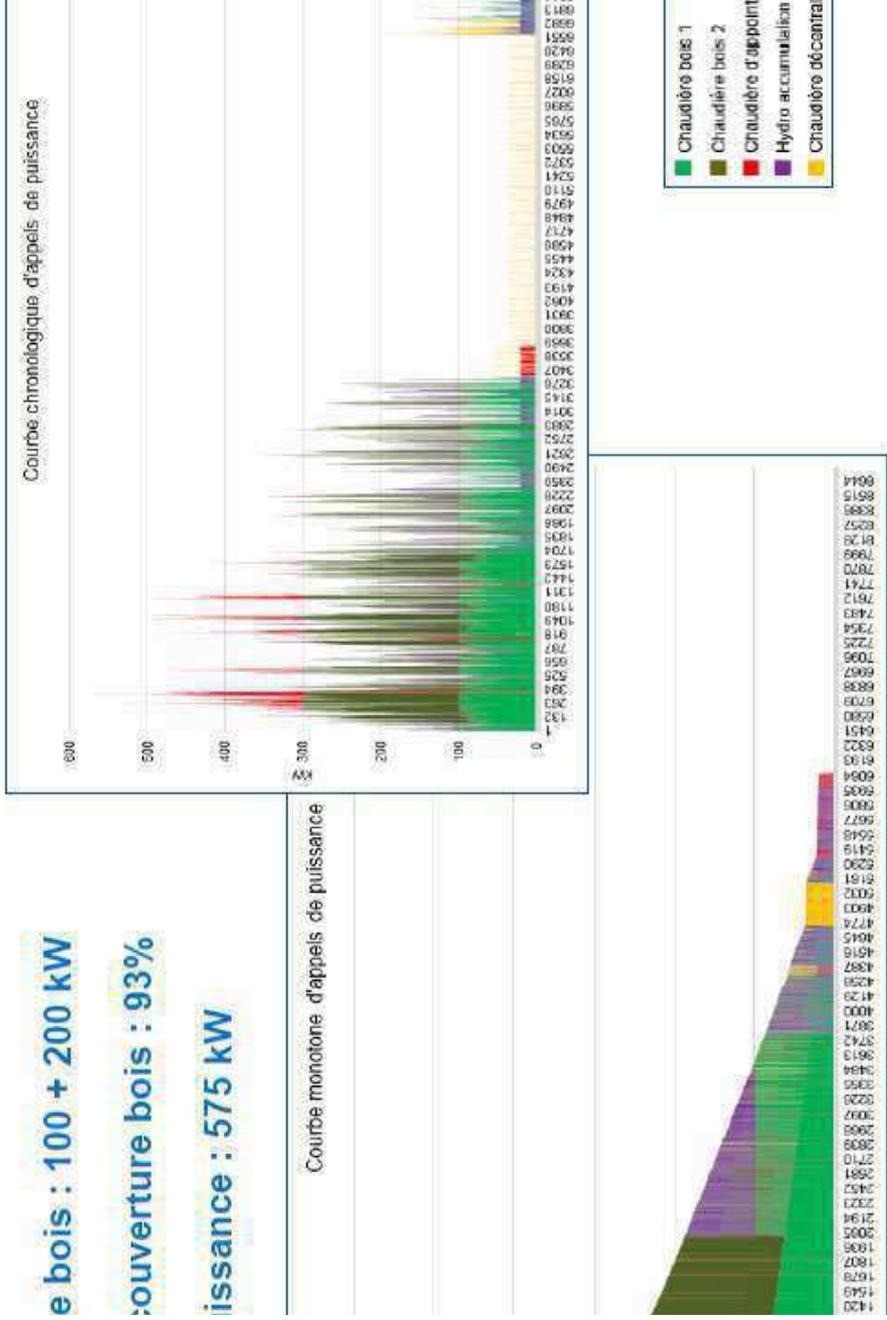
## Dimensionnement de la chaudière bois : Scénario B

Bois : 100 + 200 kW

Couverture bois : 93%

Puissance : 575 kW

Courbe monotone d'appels de puissance



# Dimensionnement

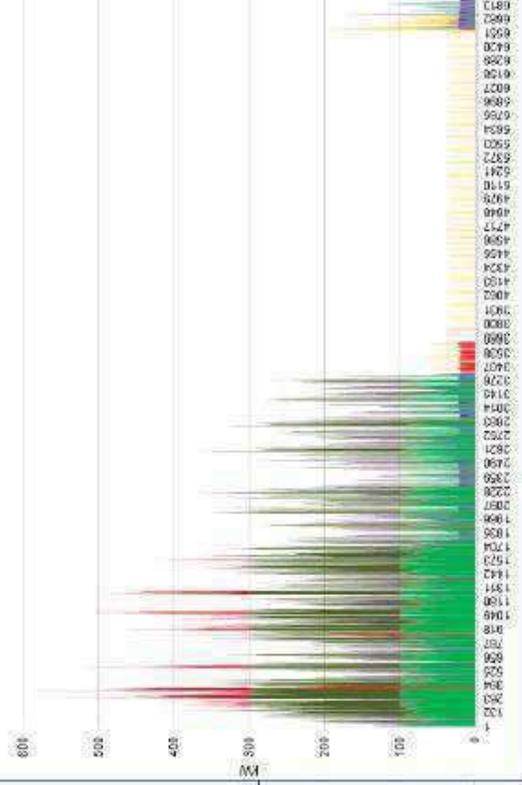
## Dimensionnement de la chaudière bois : Scénario C

ouverture bois : 100 + 200 kW

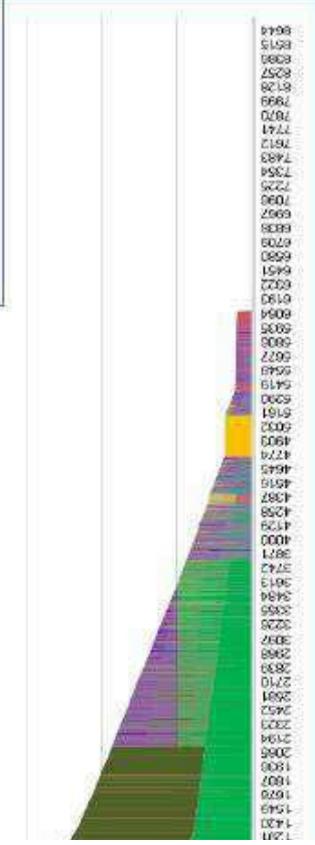
ouverture bois : 92%

ouverture bois : 590 kW

Courbe chronologique d'appels de puissance



Courbe monotone d'appels de puissance



Approvisionnement  
1,4 camion de 30  
par semaine au pl  
froid de l'hiver

# mensionnement

## Bilan du dimensionnement

Bâtiment	Unité	Scénario A	Scénario B	Scénario
tax appelée	kW	190	575	590
ois	kW	90	100 + 200	100+200
az	kW	190	600	600
verture Bois	%	95	93	92
sous-stations	MWh u	204	765	782
u	%	7	11	11
anchée enterrée	ml	128	660	685
au	MWh/ml	1,60	1,16	1,14
ion Bois	MWh PCI	234	922	938
	tonnes	51	279	284
ion Appoint	MWh PCI	13	50	55
ion décentralisé	MWh PCI	-	21	21

# évaluation économique

thèses

évaluation de référence

raison de la solution bois avec une situation de référence (gaz, fioul électrique) qui est fonctionnelle

Site	Investissement Sc A € HT	Investissement Sc B € HT	Investissement Sc C € HT
SST1 : Mairie	-	-	-
SST2 : Ecole élémentaire	25 000	25 000	25 000
SST3 : Ecole Maternelle	-	-	-
SST4 : Restaurant Scolaire + Salle polyvalente	-	-	-
SST5 : Le Foyer Kan Ar Mor	-	50 000	50 000
SST6 : Logements OPAC	-	-	-
Total	25 000	75 000	75 000

# évaluation économique

## hypothèses

risques énergétiques et les taux d'inflations :

Energie	Coût (€ HT/ MWh PCI)	Taux d'augmentation annuelle (%)
Bois Déchiqueté	28	2,0 %
Granulé	60,9	2,0 %
Gaz Naturel	46,0	4,0 %
Fioul	72,1	5,0 %
Electricité	92,0	4,5 %

l'investissement est considéré sur emprunt bancaire à un taux de 2%.

10 ans pour les investissements de référence.

25 ans pour les travaux de la chaufferie et réseau de chaleur.

taux d'imposition :

Poste	Taux
Electricité	20 %
Gaz / Fioul	20 %
Bois	10 %
Exploitation P2 / P3	20 %
Investissements	20 %
R1 réseau de chaleur	5,5 %
R2 réseau de chaleur	5,5 %

# évaluation économique

ises

gements projet

Poste	Scénario A (€ HT)			Scénario B (€ HT)			Scénario C (€ HT)			Scénario avec chauffage préfabriqué (€ HT)
Réseau de chaleur	26 000,00 €	183 000,00 €	189 000,00 €	189 000,00 €	189 000,00 €	189 000,00 €	189 000,00 €	189 000,00 €	189 000,00 €	
Process Bois	30 700,00 €	128 600,00 €	128 600,00 €	128 600,00 €	128 600,00 €	128 600,00 €	128 600,00 €	128 600,00 €	129 700,00 €	
Chaufferie : Hydraulique - électricité	80 000,00 €	173 000,00 €	173 000,00 €	173 000,00 €	173 000,00 €	173 000,00 €	173 000,00 €	173 000,00 €	170 000,00 €	
dont Chaudière Gaz + Brûleurs + alimentation gaz	18 800,00 €	18 100,00 €	18 100,00 €	18 100,00 €	18 100,00 €	18 100,00 €	18 100,00 €	18 100,00 €	18 100,00 €	
Chaufferie : VRD, GO, Couverture, Serrurerie - Trappe, Menuiserie-Peinture	12 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	95 000,00 €	
SST	29 000,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €	81 000,00 €	
<b>Total travaux</b>	<b>177 700,00 €</b>	<b>662 600,00 €</b>	<b>664 700,00 €</b>							
<b>Frais d'étude</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>								
<b>Total Projet</b>	<b>195 700,00 €</b>	<b>728 600,00 €</b>	<b>730 700,00 €</b>							

## évaluation économique

thèses

Exploitation et maintenance (postes P2 et P3) : externalisé

	Bois	Référence
Scénario A	3 900 €/an	3 100 €/an
Scénario B	11 500 €/an	5 100 €/an
Scénario C	11 900 €/an	5 400 €/an
Scénario C (Container)	11 700 €/an	5 400 €/an

Exploitation par la ville (approvisionnement, exploitation, gestion des bords)

Scénario A	Scénario B	Scénario C
0,04 ETP	0,14 ETP	0,15 ETP

# évaluation économique

thèses

bventions

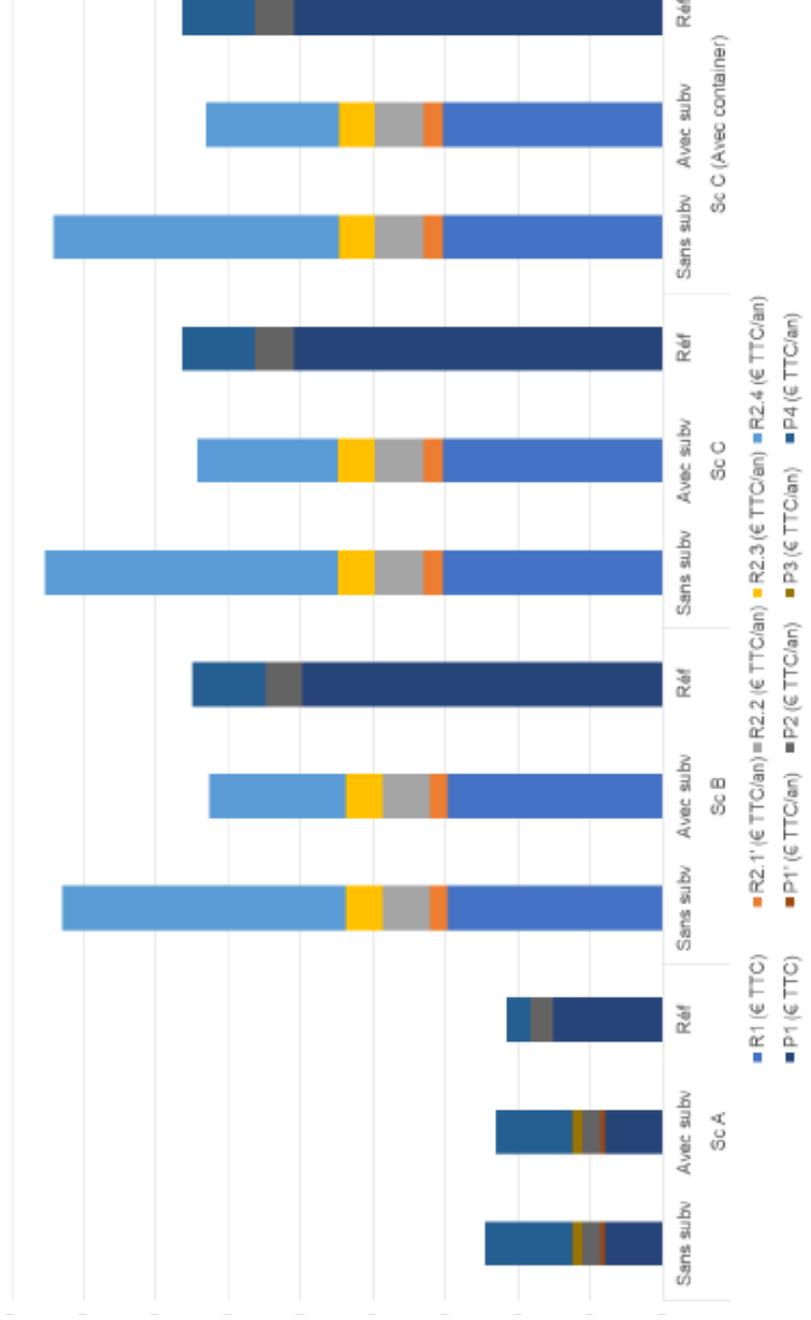
	Scénario A*	Scénario B	Scénario C	Scénario (Contain
origine de l'aide	CEE coup de pouce	Plan bois énergie Bretagne + Contrat partenariat		
montant aide	24 300 €	377 300 €	389 600 €	

**\*Dans sa nouvelle mouture, le Plan Bois Energie Bretagne va financer chaufferies et réseaux de chaleur bois. Les critères et montants d'aide n'ont pas encore été publiés.**

# lan économique global

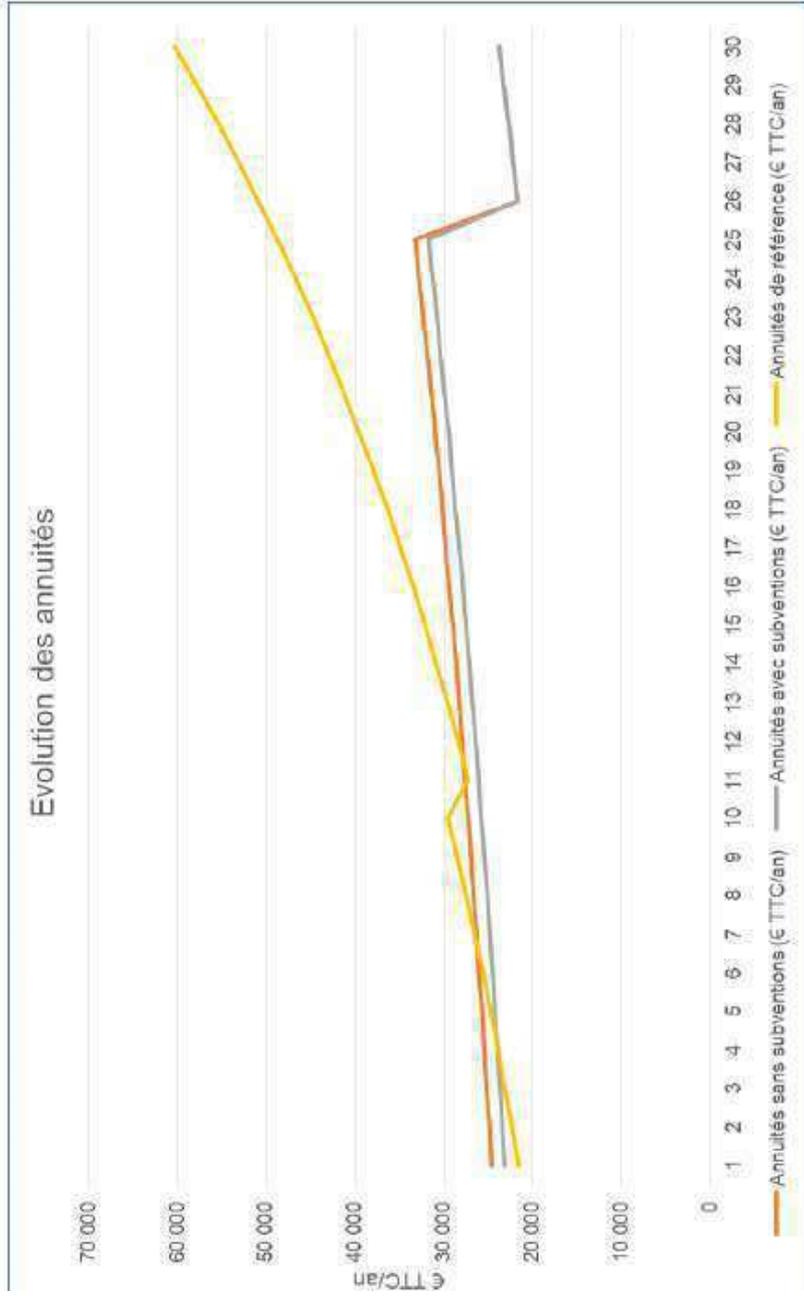
## ure énergétique année 1

Répartition de la facture énergétique -Année 1



# Plan économique global

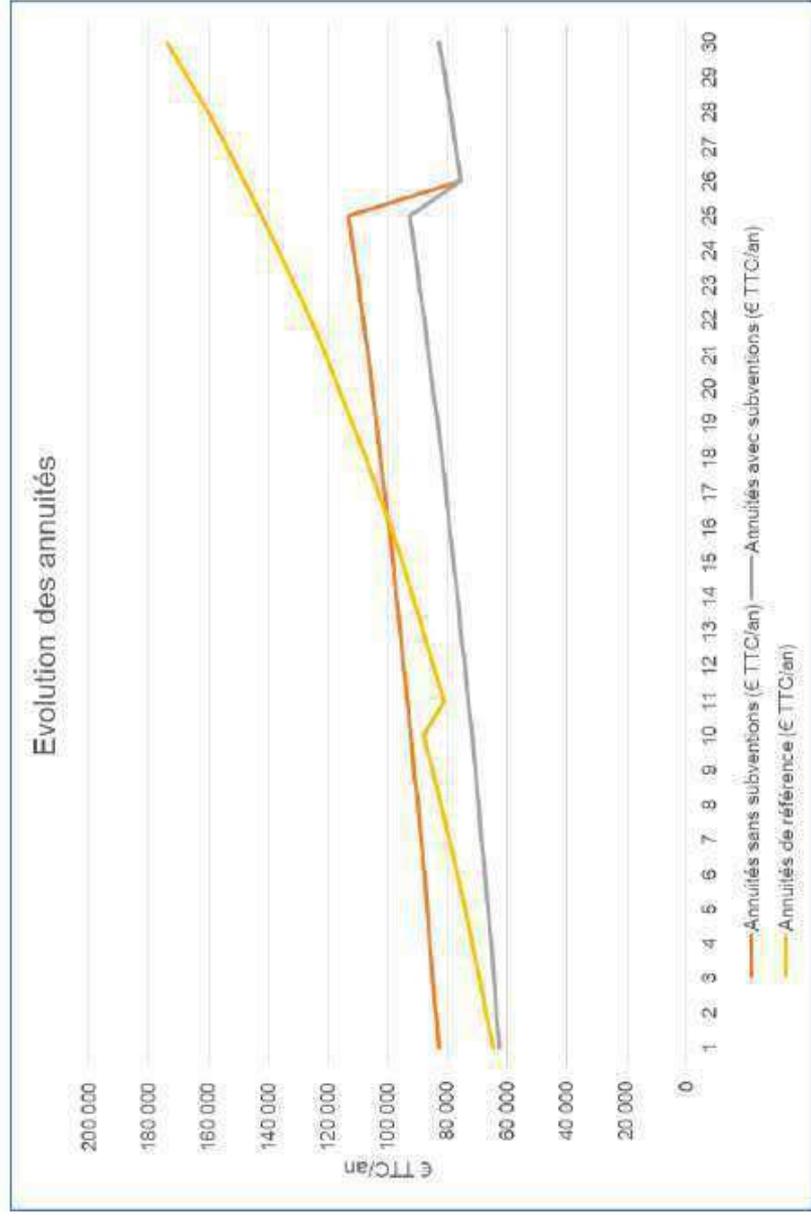
## scénario A



Facture énergétique annuelle moins onéreuse à partir de la 4<sup>e</sup> année  
→ Temps de retour actualisé = 17 ans

# Plan économique global

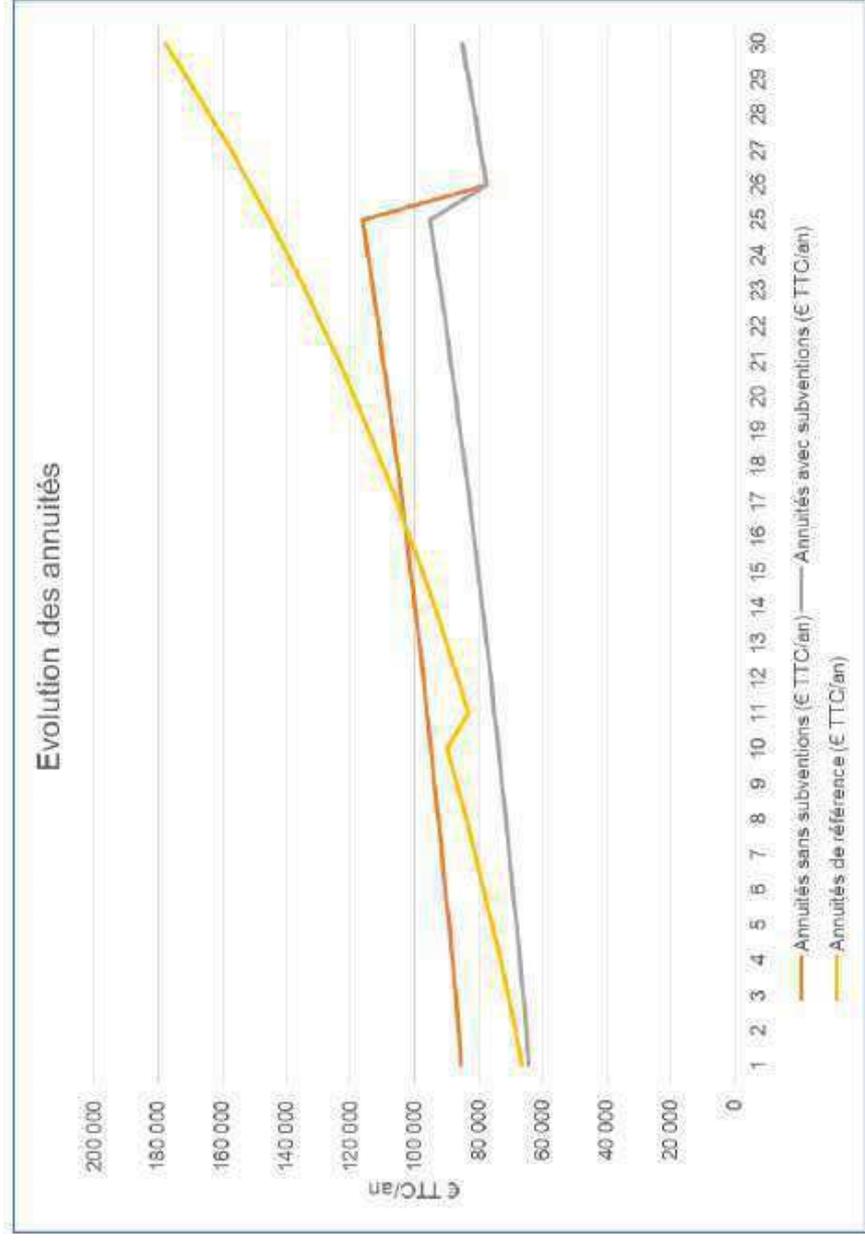
## scénario B



→ **Facture énergétique annuelle moins onéreuse dès la 1<sup>ère</sup> année**  
→ **Temps de retour actualisé = 15 ans**

# Plan économique global

## scénario C



- Facture énergétique annuelle moins onéreuse dès la 1<sup>ère</sup> année
- Temps de retour actualisé = 15 ans ou 14 avec la solution container

# lan économique global

## :hèse par bâtiment

Bâtiment	Année du bilan économique global bénéficiaire			
	Sc A	Sc B	Sc C	Sc C (Avec Container)
SST1 : Mairie	22	7	7	5
SST2 : Ecole élémentaire	2	1	1	1
SST3 : Ecole Maternelle	12	1	1	1
SST4 : Restaurant Scolaire + Salle polyvalente	-	22	21	21
SST5 : Le Foyer Kan Ar Mor	-	1	1	1
SST6 : Logements OPAC	-	-	27	26
Total	7	1	1	1

## Conclusion

### Solutions techniques :

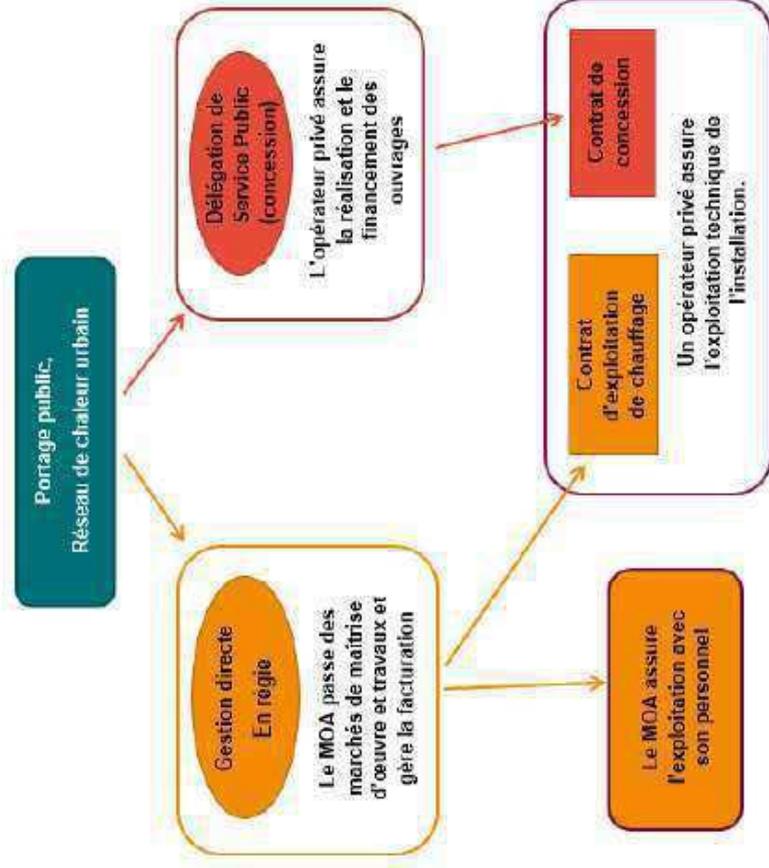
- un réseau technique (sans revente) au bois granulé pour le périmètre mairie/Ecoles
- un réseau de chaleur avec revente d'énergie incluant les bâtiments publics le foyer Kan ar mor et l'OPAC

### contraintes techniques et freins à lever :

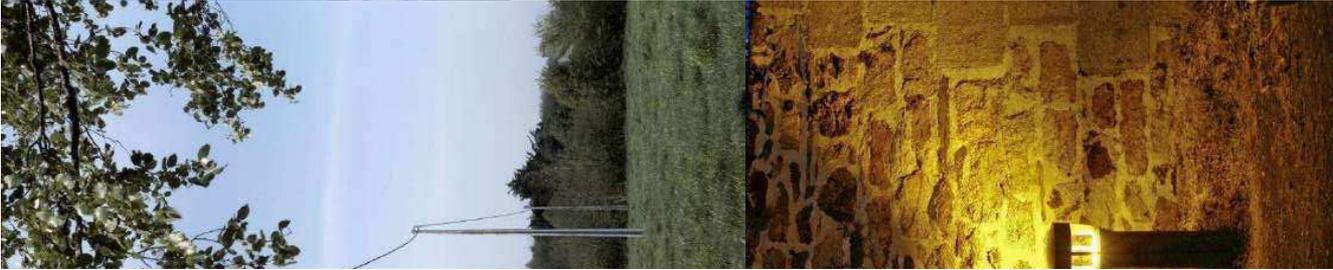
- Le passage du réseau de chaleur dans le champ (propriété privée pouvant être aménagée)
- L'implication de la collectivité pour l'exploitation ; nécessité d'un agent pour les livraisons de bois, un passage régulier en chaufferie et la gestion des cendres
- Le portage financier du projet

# Montage juridique

## Montage juridique



\* L'affermage, peu courant, n'a pas été représenté sur le graphique ci-dessus



Contact : Maiwenn PERRIN

Tél : 02.98.10.36.36

Mail : [maiwenn.perrin@sdef.fr](mailto:maiwenn.perrin@sdef.fr)

9, allée Sully 29000 Quimper

Tél : 02 98 10 36 36

Fax : 02 98 10 03 10

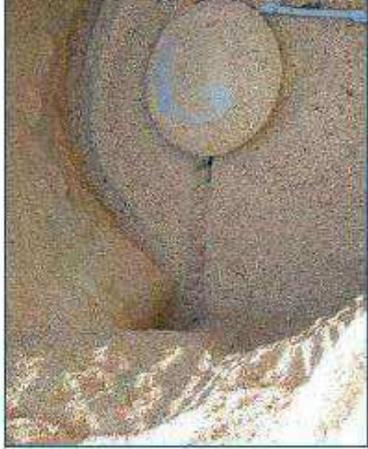
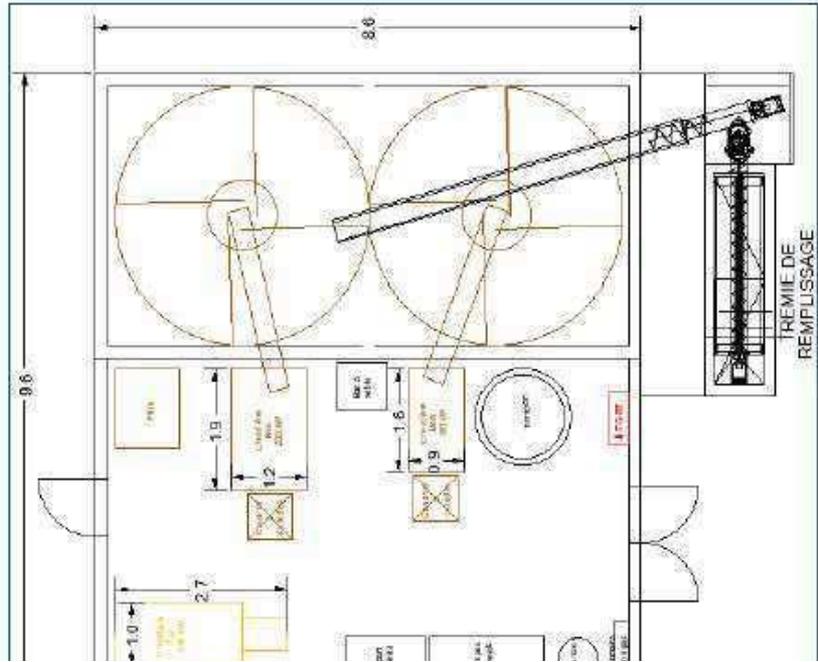
Mail : [contact@sdef.fr](mailto:contact@sdef.fr)

Web : [www.sdef.fr](http://www.sdef.fr)



# Détail chaufferie bois déchiqueté

Encombrement



## FICHE ACTION N° 3.1.3

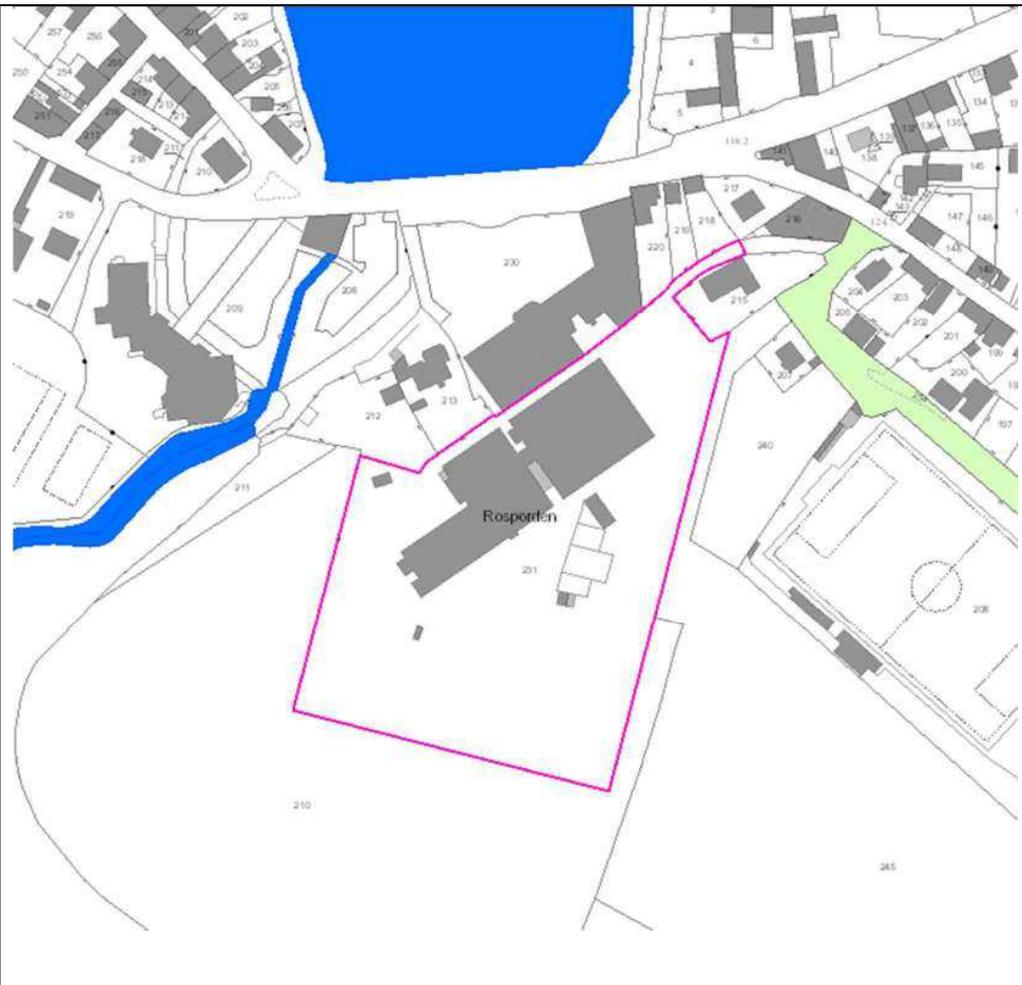
### Requalification de la friche Minez

Orientation stratégique	<p>3. ACCUEILLIR LES POPULATIONS</p> <p>3.1 Soutenir la production de logements prioritairement en réinvestissement urbain</p>
Action nom	<b>Requalification de la friche Minez à destination Habitat</b>
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden
Description de l'action	<p>La gestion et la reconversion des friches industrielles sur le territoire de la commune constitue un enjeu majeur pour son développement futur. La commune et CCA œuvrent de concert, en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, à leur requalification (12 hectares en totalité) en secteur à vocation Habitat ou économique.</p> <p><b>La Friche dite « Minez », route du bout du pont</b></p> <p>Dans le cadre de ses travaux d'élaboration du PLU de la ville de Rosporden, la commune a identifié dans ses Orientations d'aménagements programmées (OAP) le secteur Minez comme un secteur à vocation d'habitat en renouvellement urbain pour une densité brute minimale de 17 logements hectares dont 30% de logements sociaux a minima.</p> <p>Situé au sud-est de l'agglomération, ce secteur se trouve à proximité immédiate de l'Aven au Nord mais également d'équipements structurants tels que le centre culturel et le stade Louis Rivière.</p> <p>La parcelle identifiée, d'une superficie de 1.8ha comporte un ensemble de 5 anciens bâtiments et annexes pour une emprise au sol de 3090m<sup>2</sup>. L'extérieur du site (15 582m<sup>2</sup>) est composé à 70% d'enrobé et de 30% de végétation abondante en partie sud</p> <p>Le site d'étude (parcelle 092KA231) comporte deux zones distinctes. La partie nord présente le site industriel (site clôturé au sud montrant une délimitation), tandis qu'au sud on observe une parcelle agricole encore cultivée aujourd'hui (en lien avec l'espace agricole au sud-ouest du site).</p>



Deux opérateurs ont manifesté leur intérêt pour y réaliser une opération mixte. Afin de soutenir la création de logements sur son territoire et accompagner les porteurs de projet, la commune de Rosporden a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) pour l'accompagner dans le cadre de la déconstruction et la dépollution de la Friche Minez.

Suite à une visite de site le 10 juin 2020, un rapport intitulé "Etude historique et documentaire et estimation des coûts de déconstruction" a été adressé à la commune. Une étude complémentaire, réalisée par le cabinet BURGEAP en février 2021 fait état d'un niveau de pollution important du site impactant fortement le bilan prévisionnel de l'opération.



Partenaires	EPF BRETAGNE Opérateurs			
Dépenses prévisionnel/définitif	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes (préciser si obtenues, sollicitées)</b>	
	Poste (Hors études et acquisition)	Montant (€)	Financier	Montant (€)
	MOE	40 000€	Plan de relance (sollicité)	300 000€
	Travaux Déconstruction	325 000€	Région Bretagne (25%)	196 250€
	Travaux de dépollution	130 000€	Minoration foncière	Non envisagée à ce stade
	Aléas amiante	290 000€	<b>Autofinancement</b>	288 750€
	<b>TOTAL</b>	<b>785 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>785 000€</b>
	D'autres financeurs pourront être sollicités notamment le Conseil départemental du Finistère			
Calendrier	Acquisition : fin 2022 Déconstruction/dépollution : 2023-2024			

	Cession opérateur et aménagement : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE SCOT/PLH/PLU Plan de relance
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation de la friche dite Minez, situé en centralité permettra d'une part de requalifier un ancien site industriel en améliorant l'esthétique du secteur, d'autre part de contribuer à produire de nouveaux logements en cœur de ville.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3.1.4

### Réhabilitation de l'EHPAD Kerlenn

Orientation stratégique	3. ACCUEILLIR LES POPULATIONS 3.1 Soutenir la production de logements prioritairement en réinvestissement urbain
Action nom	<b>Réhabilitation de l'EHPAD Kerlenn</b>
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p>L'EHPAD construit en 1992 accueille 66 résidents dans 64 chambres. Le bâtiment présente des désordres structurels et des non conformités. En outre, ce bâtiment nécessite une importante opération de rénovation énergétique afin de réduire fortement ses impacts.</p> <p>La Commune de Rosporden - Kernével a retenu le bureau d'études EILAD afin de l'accompagner dans la définition de la programmation des travaux à engager. La maîtrise d'œuvre a été attribuée à ATELIER 121.</p> <div data-bbox="568 1171 1361 1626" data-label="Image"> </div> <p>Parcelle AD150 : 8658 m<sup>2</sup> – rue Louise Michel à Rosporden</p> <p>Le programme tel que validé comprend à la fois des travaux de mise en conformité notamment eu égard le zonage PPRI, la réhabilitation des sanitaires, la suppression des chambres doubles, le changement de chaudière et la pose</p>

	d'un ITE.
Partenaires	CCAS et la direction de l'EHPAD ARS CD29
Dépenses prévisionnel/définitif	AMO et études préalables: 52 496 € HT Moe : 186 780€ HT TRAVAUX : 2 260 759€ HT Coût total opération : 2 522 525€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	ARS : 177 426€ CD29 : 169 500€ Fonds de concours CCA : 161 628€ CEE : 3300€ Emprunt : 1 900 000€ Loyer annuel : 160 000€
Calendrier	PRO/DCE : décembre 2022 Travaux : 2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Plan Grand âge du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gains énergétiques sur les dépenses de fonctionnement de l'établissement Satisfaction des résidents et familles
Conséquence sur la fonction de centralité	L'EHPAD Kerlenn est situé au cœur du périmètre de l'ORT du centre-ville de Rosporden, à proximité immédiate du projet de Maison France Services et du programme de renaturation et de restauration de la continuité écologique du Roudou. Ce projet permet de répondre aux enjeux du vieillissement et de proposer une offre de logements adaptés aux personnes âgées en perte d'autonomie. Néanmoins, par sa localisation, cet équipement permet aux seniors et aux familles de rejoindre le cœur de ville et d'envisager des passerelles et des rencontres avec les jeunes, les associations etc...
Annexes	Présentation du programme

## FICHE ACTION N° 3.2.1

### Maison France Services

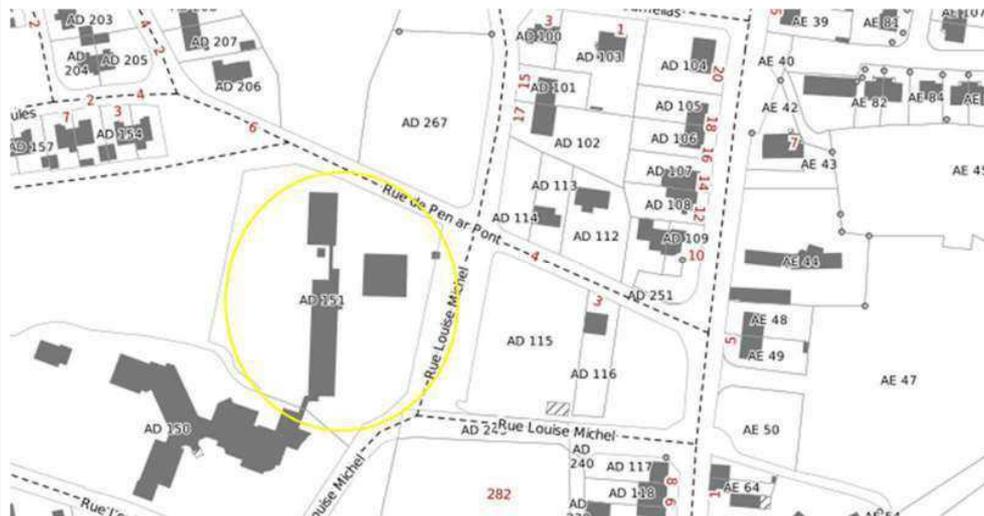
Orientation stratégique	<p>3. ACCUEILLIR LES POPULATIONS</p> <p>3.2 Garantir des équipements et des services publics de qualité aux habitants</p>
Action nom	<b>Projet de création d'une Maison France Services dans les anciens locaux du foyer de vie des étangs et accueil des services de la DDFIP</b>
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p>Petite ville de demain, la commune de Rosporden a été retenue par la direction départementale des finances publiques pour accueillir un centre de gestion comptable ainsi qu'un accueil de proximité sur son territoire. Une trentaine d'agents du Trésor sont ainsi attendus dans les anciens locaux administratifs du Foyer Kan ar Mor en cours d'acquisition. Cette opportunité a été l'occasion pour la commune de se rapprocher de différents partenaires notamment le Centre départemental d'action social (CDAS) du Finistère ainsi que d'engager une réflexion sur une meilleur répartition des services à la population sur son territoire.</p> <p>Au titre du SCOT de Concarneau Cornouaille Agglomération, il est à rappeler que la commune de Rosporden joue un rôle de centralité d'équilibre pour les communes Nord de l'agglomération. A ce titre, il est apparu opportun de bénéficier d'un espace accessible, identifié et dédié pour l'accueil des services à la population. Aussi, en complément des agents du trésor ainsi que ceux du CDAS, la commune souhaite également y installer la maison intercommunale de l'emploi, actuellement située dans un espace inadapté aux besoins. Aux termes de l'étude, d'autres partenaires et acteurs pourront être accueillis dans la future Maison France Services, notamment au sein d'espaces mutualisés tels que les professionnels de l'ADIL, le conciliateur de Justice mais également ceux de la santé au travail.</p> <p>Le projet de réhabilitation de l'ancien Foyer de vie des étangs afin d'y accueillir une Maison France services consiste à définir un programme visant à satisfaire d'une part l'ensemble des besoins fonctionnels recensés et à recenser auprès des différents opérateurs, d'autre part, à travailler à un projet architectural global qui permettrait sa bonne intégration dans son environnement extérieur.</p>

Le bâtiment à réhabiliter est la partie administrative de l'ancien foyer de vie Kan ar Mor (Bâtiment B), propriété actuelle de la SA Les foyers. Le bâtiment A, anciennement dédié au logement et à la restauration des anciens résidents sera déconstruit.

En outre le bâtiment est situé en zone rouge au Plan de prévention des risques et inondation Du bassin versant de l'Aven (PPRI). Il conviendra donc d'appréhender cette contrainte dans le projet de programmation.

Le Bâtiment B a été construit dans les années 70 et a fait l'objet d'une dernière rénovation en 2001. La surface totale est de 785, 471m<sup>2</sup> répartis sur 4 niveaux (R+3).

Afin de répondre aux exigences des futurs utilisateurs ainsi qu'environnementales, un travail de recherche de performance énergétique sera à intégrer dans la proposition. L'objectif fixé par la collectivité est d'atteindre un gain d'environ 40% par rapport au DPE en cours.



#### Principaux attendus :

Créer un équipement qui réponde à un besoin identifié et partagé

Garantir une bonne coordination entre les différents attendus des partenaires et futurs locataires de l'équipement

Des espaces communs évolutifs et flexibles

Définir un mode de gestion de l'équipement qui garantisse une occupation optimale de l'équipement

Garantir des performances énergétiques assurant un gain de 40%

	<p>Appréhender les contraintes métiers des différents partenaires notamment sur les questions relatives à l'accueil des usagers, la confidentialité et les questions informatiques/serveurs.</p> <p>Définir un programme sobre et efficient permettant une souplesse dans l'utilisation du site.</p> <p>Labellisation du site en Maison France Service – respect du cahier des charges</p> <p>Appréhender la question des abords du bâtiment (stationnement, espaces verts, signalétique...) dans un contexte contraint, le PPRI.</p>	
Partenaires	CDAS – DDFIP – Maison de l'emploi – ETAT - ANCT	
Dépenses prévisionnel/définitif	<b>Etudes</b>	<b>615 720,00 €</b>
	Acquisition +émoluments	165 000,00 €
	AMO	67 860,00 €
	Moe + OPC et missions complémentaires	150 000,00 €
	<b>Travaux</b>	<b>1 512 455,60 €</b>
	Déconstruction/dépol	412 455,60 €
	renovation	1 100 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 128 175,60 €</b>
Plan de financement prévisionnel / définitif	CD29 : 100 000€ Région/CRTE – ETAT – Fonds de concours : à solliciter Etudes AMO : 30 000€ accordés ETAT	
Calendrier	AMO lancée Arrêt du programme et consultation Moe : février 2023 Travaux : novembre 2024	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Programme MFS	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le Bâtiment rénové aura vocation à accueillir de nombreux publics et à conforter l'espace de cœur de ville. Le projet devra prendre en compte des exigences environnementales et énergétiques élevées. Ainsi, l'équipement devra tenir compte d'un monde de plus en plus ouvert et interconnecté. Il devra également être plus économe en consommation d'énergie, utiliser des matériaux de qualité, sain et respectueux de l'environnement. En outre, le bâtiment devra tenir compte des règles ERP en vigueur ainsi que de la prise en compte des normes accessibilités à destination de tous les handicaps.	

	<p>Le bâtiment devra être pensé pour le bien-être de ses occupants, en tenant compte de la qualité de l'air, la santé publique, les performances acoustiques des espaces, la qualité du confort thermique en toute saison, le confort visuel, la sécurité...</p> <p>Le programme d'actions devra être en parfaite adéquation avec les décisions des élus et les capacités de la collectivité (tant financières qu'humaines) ainsi que les politiques supra-communautaires existantes. Par ailleurs, la DDFIP, le CDAS, les équipes de la Maison de l'emploi ainsi que l'ensemble des futurs partenaires identifiés devront être consultés tout au long du projet.</p> <p>Enfin, il sera demandé d'intégrer et de mettre en œuvre des clauses d'insertion sociales dans les marchés de travaux.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Regrouper l'ensemble des services dans un lieu accessible et identifié, connecté à l'hyper-centre par des cheminements doux et permettant de céder un patrimoine communal vétuste et inadapté en cœur de ville. Ce patrimoine, au-delà des économies de fonctionnement liées à sa cession, permettra de proposer une offre de logements et de locaux commerciaux en centre -ville, contribuant ainsi à son dynamisme</p>
Annexes	Présentation du programme

## FICHE ACTION N° 3.2.2

### Réhabilitation de la mairie annexe de Kernével

Orientation stratégique	3. ACCUEILLIR LES POPULATIONS 3.2 Garantir des équipements et des services publics de qualité aux habitants
Action nom	Mairie de Kernével : Extension dans la perspective de l'accueil de l'agence postale, du CCA de Kernével et réhabilitation énergétique
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p>Dans le cadre des études réalisées pour le dynamisme du centre bourg de Kernével, la commune avait engagé une réflexion autour d'un projet de rénovation, notamment énergétique et de mise en accessibilité de la Mairie Annexe de Kernével, bâtie sur deux niveaux en 1948.</p> <p>Une 1ère étude de programmation a été lancée en 2013-2014 afin de repenser les aménagements intérieurs et extérieurs dans la perspective d'offrir des locaux adaptés aux différents usages notamment ceux de la Banque alimentaire, de l'accueil du public pour les démarches administratives, des permanences des élus et de l'accueil à terme des usagers de la banque postale.</p> <p>Le projet initial, tel qu'il avait été envisagé, ne répondait que partiellement aux attentes des élus du territoire et ne permettait pas de déterminer une organisation fonctionnelle du service public. La mission de maîtrise d'œuvre, lancée en avril dernier, vise ainsi à définir une réponse adaptée aux nouvelles attentes.</p> <p>Ainsi, le projet de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie annexe de Kernével vise à la fois à réduire les dépenses énergétiques du bâtiment (330m<sup>2</sup> de surfaces chauffées) mais également à offrir aux habitants un espace de services adapté aux besoins des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite ainsi qu'au maintien du bureau de poste en milieu rural.</p> <p>Dans le cadre du dossier de Maitrise d'œuvre, plusieurs points de vigilance ont été soulignés à savoir :</p> <p>La Banque Alimentaire: actuellement située dans un des appentis extérieurs, les conditions d'accueil et de gestion de la banque alimentaire ne donnent pas satisfaction. Il</p>

	<p>s'agira donc de permettre aux bénéficiaires de disposer d'un accès en toute discrétion et protégé des intempéries mais également de permettre de meilleures conditions de stockage et de préparation des colis pour l'agent de la commune, tout en lui permettant de poursuivre ses missions d'accueil général de la mairie.</p> <p>Actuellement située dans un ancien immeuble d'habitation sis rue de la Place de l'Eglise, l'Agence Postale ne permet plus aujourd'hui de répondre aux exigences en matière d'accessibilité. En outre, ses locaux actuels sont particulièrement énergivores et nécessiteraient d'importants travaux de réhabilitation. Aussi, la commune souhaite, en lien avec les services de la Poste, proposer au sein de la mairie, un espace d'accueil sécurisé et accessible fonctionnant indépendamment de l'accueil de la commune mais permettant néanmoins la mutualisation de certains équipements comme la reprographie etc...De même, il conviendra de permettre la mise à disposition de l'Agence Postale un espace dédié à l'entrepôt des colis dont le nombre est en forte progression.</p> <p><u>Performance énergétique du bâtiment</u>: en partenariat avec les services du Conseil en énergie partagée du SDEF, la commune veillera à la réhabilitation énergétique de l'actuelle mairie. Un premier diagnostic a été réalisé par le bureau d'études EXOCETH dans le cadre d'une réflexion sur la création d'un réseau de chaleur bois sur le bourg de Kernével</p> <p>Outre, l'anticipation d'un potentiel raccordement de la mairie annexe au futur réseau de chaleur, il est également préconisé d'intégrer dans les travaux de rénovation la reprise d'isolation des planchers et des murs par l'intérieur. Un travail de diagnostic et de mise aux normes du réseau électrique sera également à intégrer au projet.</p>																																			
Partenaires	Groupe La poste - ABF																																			
Budget prévisionnel	<table border="1" data-bbox="448 1294 1484 1702"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="448 1294 906 1335">Dépenses</th> <th colspan="2" data-bbox="906 1294 1484 1335">Recettes</th> </tr> <tr> <th data-bbox="448 1335 619 1397">Détails dépenses</th> <th data-bbox="619 1335 906 1397">Montants TTC</th> <th data-bbox="906 1335 1161 1397">Détails recettes</th> <th data-bbox="1161 1335 1484 1397">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="448 1397 619 1460">Etudes dont MOe</td> <td data-bbox="619 1397 906 1460">66 098,16 €</td> <td data-bbox="906 1397 1161 1460">Etat - DETR</td> <td data-bbox="1161 1397 1484 1460">50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1460 619 1500"></td> <td data-bbox="619 1460 906 1500"></td> <td data-bbox="906 1460 1161 1500">Région</td> <td data-bbox="1161 1460 1484 1500">31 122,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1500 619 1541">Travaux</td> <td data-bbox="619 1500 906 1541">670 778,02 €</td> <td data-bbox="906 1500 1161 1541">Département</td> <td data-bbox="1161 1500 1484 1541">40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1541 619 1603"></td> <td data-bbox="619 1541 906 1603"></td> <td data-bbox="906 1541 1161 1603">Fonds de concours CCA</td> <td data-bbox="1161 1541 1484 1603">162 725,00 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1603 619 1666"></td> <td data-bbox="619 1603 906 1666"></td> <td data-bbox="906 1603 1161 1666">Autres: contribution poste</td> <td data-bbox="1161 1603 1484 1666">- €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1666 619 1706"><b>TOTAL</b></td> <td data-bbox="619 1666 906 1706"><b>736 876,18 €</b></td> <td data-bbox="906 1666 1161 1706"><b>TOTAL</b></td> <td data-bbox="1161 1666 1484 1706"><b>283 847 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses		Recettes		Détails dépenses	Montants TTC	Détails recettes	Montants	Etudes dont MOe	66 098,16 €	Etat - DETR	50 000,00 €			Région	31 122,00 €	Travaux	670 778,02 €	Département	40 000,00 €			Fonds de concours CCA	162 725,00 €			Autres: contribution poste	- €	<b>TOTAL</b>	<b>736 876,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>283 847 €</b>
Dépenses		Recettes																																		
Détails dépenses	Montants TTC	Détails recettes	Montants																																	
Etudes dont MOe	66 098,16 €	Etat - DETR	50 000,00 €																																	
		Région	31 122,00 €																																	
Travaux	670 778,02 €	Département	40 000,00 €																																	
		Fonds de concours CCA	162 725,00 €																																	
		Autres: contribution poste	- €																																	
<b>TOTAL</b>	<b>736 876,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>283 847 €</b>																																	
Calendrier	Démarrage chantier : octobre 2022 Réception prévisionnelle : septembre 2023																																			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Fiches actions ORT : 1.1.1 Aménagement et sécurisation du bourg de Kernével																																			

	<p>2.3.1 Réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des écoles</p> <p>2.3.2 Création d'un réseau de chaleur bois</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Gains relatifs à l'amélioration des performances énergétiques et réduction des consommations</p> <p>Satisfaction générale des usagers de la Banque postale et des services municipaux</p> <p>Nombre d'associations bénéficiant des salles de réunion de l'étage</p> <p>Qualité architecturale du projet en lien avec l'ABF</p> <p>Avis de la commission d'accessibilité</p> <p>Qualité du projet de réhabilitation des locaux de l'ancien bureau de poste</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune de Kernével, en tant que commune associée à Rosporden, présente la spécificité de disposer d'une mairie annexe, d'un maire délégué, d'un CCAS et d'une commission consultative. Afin de préserver cette spécificité ainsi que l'identité de la commune, il est essentiel d'y maintenir un panel de services de proximité gage d'un bourg dynamique et vivant en plein développement.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3.2.3

### Réhabilitation de l'ancienne mairie : centre social

Orientation stratégique	3. ACCUEILLIR LES POPULATIONS 3.2 Garantir des équipements et des services publics de qualité aux habitants
Action nom	<b>Réhabilitation de l'ancienne mairie afin d'y accueillir le centre social « chemins de faire » et un espace associatif</b>
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p>Le projet de Réhabilitation de l'ancienne Mairie dans la perspective d'y accueillir les activités du Centre Social associatif « Chemins de Faire » ainsi qu'un espace dédié aux associations du territoire est situé en cœur de ville, à proximité immédiate de l'actuelle Mairie, face aux étangs et de l'église classée de Notre Dame. De par sa situation en hypercentralité, ce projet constitue un des axes stratégiques majeurs de l'étude « cœur de ville » menée dans le cadre de la réponse à l'appel à projet régional de la commune « dynamisation des cœurs de villes ».</p> <p>Les bâtiments de l'ancienne mairie, actuellement inoccupés, représentent un potentiel de 757 m2 environ (combles et sous-sols inclus) devant permettre l'accueil des associations du territoire ainsi que les activités du Centre social de Rosporden porté par l'association « Chemins de Faire ».</p> <p>En effet, le centre social de Rosporden utilise les locaux sis 4 rue Alsace-Lorraine à Rosporden, dont la Caisse d'Allocations familiales du Finistère (CAF) est propriétaire. Ces locaux sont aujourd'hui vétustes, énergivores et inadaptés aux usages et à l'accueil du public.</p> <p>Le projet de rénovation de l'ancienne mairie n'est pas limité à un aspect architectural et paysager mais est avant tout tourné vers son usage. En effet, le projet comprend l'installation d'un espace associatif afin de regrouper les associations de Rosporden dans un lieu facilement identifiable et l'accueil du Centre social porté par l'association « Chemins de Faire ». En outre, une partie de l'étage a fait l'objet d'une réhabilitation afin d'y accueillir les archives de la commune.</p> <p>Bien que de premières réflexions avaient été engagées en 2017, la Commune de Rosporden-Kernével a souhaité se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de</p>

redéfinir les besoins des usagers et acteurs du centre social mais aussi ceux des associations et ainsi proposer une programmation en parfaite adéquation avec les attentes des différents acteurs et partenaires locaux.

A ce titre, les nouveaux échanges avec le centre social ont permis une meilleure appréhension des besoins et une meilleure intégration du Projet Social avec des objectifs de développement de nouveaux services (ludothèque, ateliers numérique, grainothèques, espace café des savoirs, ateliers réparation...) et d'animations du territoire à destination du plus grand nombre.

**Objectifs du projet**

- Créer un espace identifié et central dédié à la « vie locale » qui permette une dynamisation du cœur de ville notamment la place de la mairie. Créer les conditions favorables à la vie sociale, aux échanges et à la convivialité.
- Ouvrir le site (parvis de la mairie, étangs) aux activités du centre social notamment les activités proposées par la Ludothèque
- Permettre l'accueil du Centre Social dans des locaux adaptés à leurs activités
- Faire connaître les activités et mission de Chemins de Faire et élargir les usagers du centre social
- Créer un équipement qui permette d'offrir des espaces de réunion et des locaux d'activités partagés aux associations du territoire en complément des locaux déjà disponibles sur le territoire. Cette rationalisation des espaces dédiés aux activités associatives ayant vocation à favoriser les synergies (plus de 80 associations recensées sur la commune) et à diminuer le nombre de locaux communaux, actuellement éparpillés sur le territoire, et les frais annexes liés (électricité, mise en accessibilité, entretien ...)
- Définir un mode de gestion de l'équipement qui garantisse son occupation optimale
- Développer de nouveaux partenariats entre les acteurs du territoire et la commune
- Réhabiliter et mettre en valeur un bâtiment à haute valeur architecturale situé dans un site patrimonial remarquable
- Proposer un programme de rénovation qualitatif. En effet, l'ancienne mairie a vocation à accueillir de nombreux publics et à conforter l'espace de cœur de Centre-ville, le bâtiment sera rénové en prenant en compte de hautes exigences environnementales et énergétiques.

La consommation énergétique sera le point principal mis en avant dans le cadre du lancement de la Maitrise d'œuvre. A ce titre, la Commune de Rosporden-Kernével bénéficiera du soutien et de l'accompagnement du Conseil en Energie Partagé porté par le SDEF.

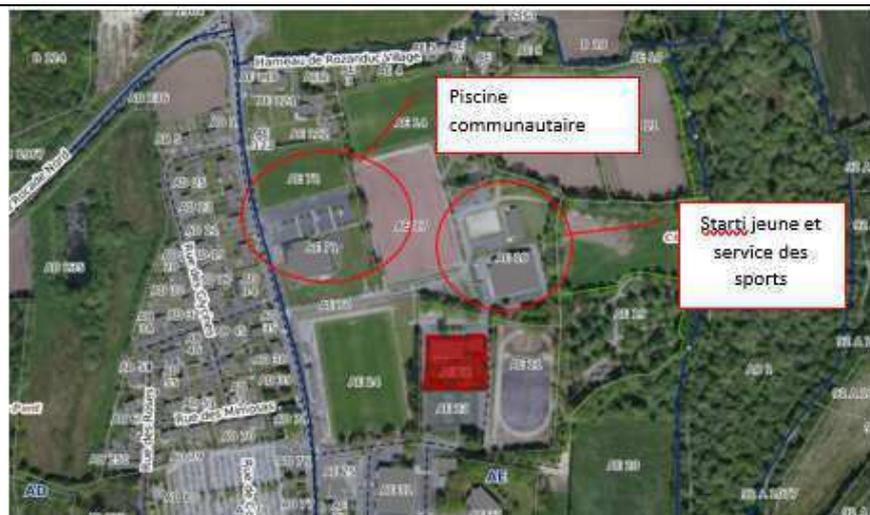
Partenaires	<p>Dès 2017, les usagers du centre social ainsi que son conseil d'administration ont été associés afin de définir les besoins. Les principales associations du territoire ont également été sollicitées notamment l'association « Histoire et patrimoine du Pays de Rosporden » (HPPR) eu égard leur besoin de disposer d'un espace à proximité des archives de la commune.</p> <p>Au redémarrage du projet, un temps d'échange avec les équipes d'animation et le nouveau directeur de « Chemins de faire » a également été organisé afin de permettre la rédaction du cahier des charges pour le lancement de la procédure d'AMO.</p> <p>Des points d'étape sont proposés régulièrement aux usagers et administrateurs du centre social, un atelier pop-up a également été proposé pour faciliter les projections.</p> <p>Une fois les lieux investis, il appartiendra aux équipes et usagers du centre social de s'approprier et de faire vivre les espaces en lien avec la commune.</p> <p><b>CAF du Finistère – ABF – associations locales – le centre social « chemins de faire » et ses usagers</b></p>			
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses		Recettes (préciser si obtenues, sollicitées)	
	Poste	Montant (€)	Financeur	Montant (€)
	AMO	74 620€	DETR 2019	270 000€
	MOE	140 000€	CAF	160 000€
	TRAVAUX	1400000€	CNAF	€
			Conseil départemental Finistère	100 000€
			Région Bretagne	€
			Fonds de concours CCA	€
	<b>Total</b>	<b>1 614 620€</b>	<b>Total</b>	<b>530 000€</b>
Calendrier	<p>AMO attribuée à la sembleizh le : 21/12/2021</p> <p>OS de démarrage le : 31/01/2021</p> <p>Date de début de réalisation du projet (par ex., date de démarrage des travaux) : Démarrage prévisionnel des travaux : septembre 2023</p> <p>Date de fin de réalisation du projet: septembre 2024</p>			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE</p> <p>AMI cœur de ville</p>			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Gains prévisionnels en termes de performance énergétique évalués notamment par le CEP</p> <p>Qualité architecturale du projet</p>			

	<p>Nombre d'associations accueillies / optimisation des locaux</p> <p>Evaluation qualitative auprès des partenaires et des usagers du centre social</p> <p>Synergies entre acteurs et externalités induites sur le territoire</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet participe à offrir un espace central, accessible et identifié d'une part aux associations du territoire d'autre part aux activités du centre social Chemin de Faire qui comptabilise aujourd'hui plus de 700 adhérents répartis sur l'ensemble des communes du canton, notamment les communes du nord de l'agglomération. Grâce à ce rayonnement intercommunal, le nouveau site contribuera à un maillage équilibré du territoire communautaire et confortera la fonction de pôle d'équilibre de Rosporden.</p> <p>Ce projet, tel qu'évoqué supra s'inscrit dans une démarche de répartition équilibrer des activités, services et infrastructures sur l'ensemble du territoire communautaire. A l'instar des orientations définies dans le SCOT et réaffirmées dans le cadre de sa révision, Rosporden joue un rôle de centralité d'équilibre au nord du territoire par rapport à Concarneau. En outre, Rosporden a été retenu au titre de l'appel à projet « petites villes de demain ». Le projet de maison des associations et de centre social est situé au cœur du futur périmètre ORT et constitue un enjeu majeur pour la dynamisation du centre ville.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3.2.4

### Aire de glisse urbaine

Orientation stratégique	<p>3. ACCUEILLIR LES POPULATIONS</p> <p>3.2 Garantir des équipements et des services publics de qualité aux habitants</p>
Action nom	Projet de création d'un espace dédié à la jeunesse et à la glisse urbaine sur l'ancien site de la piscine des canetons
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden-Kernével
Description de l'action	<p>Le projet de création d'un espace dédié à la jeunesse et à la pratique des sports de glisse urbaine se situe sur l'ancien site, en cours de déconstruction par Concarneau Cornouaille Agglomération, de la piscine des canetons au cœur du complexe sportif de Rozanduc.</p> <p>Le site retenu pour le projet présente de nombreux avantages car il est à proximité immédiate de la piscine communautaire ainsi que de la salle multi-sports communautaire, et regroupe également de nombreux terrains ouverts aux pratiques sportives (tennis, athlétisme, football...) sans contraintes de nuisances sonores pour les riverains.</p> <p>En outre, le site sera à proximité de services municipaux et d'adultes encadrants (espace Jeune et bureau des sports).</p> <p>Par sa localisation, le site est simple d'accès et est relié au cœur de ville par un réseau de liaisons douces existant et à créer dans le cadre du projet de PLU. Son positionnement, en entrée d'agglomération, le rend également parfaitement accessible pour les personnes extérieures à la commune justifiant le rayonnement communautaire des équipements.</p>



Dans le cadre du projet de construction du nouvel espace sportif communautaire regroupant la piscine et le plateau multi-sports, l'agglomération a engagé la maîtrise d'œuvre pour la déconstruction de l'ancienne piscine « les canetons ». Le site devant être opérationnel pour le mois d'août 2022.

Dans ce contexte, une réflexion a été engagée en 2019 auprès des jeunes du territoire pour définir le devenir de ce site, au cœur du complexe sportif de Rozanduc, autour notamment de la pratique du skate et du BMX.

#### **Objectifs du projet**

Aménager un espace dédié à la pratique du skate et du BMX en complémentarité avec les autres équipements du territoire de l'agglomération. A ce jour, le territoire communautaire ne dispose pas de BOWL. Les équipements les plus proches étant des skate-parks et des pumptracks.

Requalifier l'ancien site « les canetons » situé à proximité immédiate du complexe sportif communautaire et de l'espace jeunes

Définir un projet en adéquation avec les attentes des jeunes du territoires de disposer d'un espace gratuit dédié aux loisirs et accessible toute l'année

Aménager un espace accessible à tous, pratiquants confirmés et débutants (écoles, centres de loisirs, espace jeune, service des sports ....)

Réduire les conflits d'usage entre les jeunes du territoire et les autres associations (limiter les regroupements et les nuisances)

Vecteur de cohésion sociale, ce site aura vocation à favoriser les échanges, les rencontres. Il sera un véritable lieu de vie situé au cœur de la commune et permettra également d'animer le cœur de ville autour de la culture urbaine

Favoriser la pratique sportive de glisse urbaine et la tenue de « compétitions » dans un lieu sécurisé

### **Descriptif du projet**

Le projet tel que présenté ne se résume pas à l'installation d'un équipement de type « BOWL » dédié à la pratique du Skate et du BMX sur le territoire communal. En effet, il s'agit de repenser de manière globale l'aménagement du site « les canetons » en répondant à la fois aux attentes de la jeunesse, des professionnels de l'animation du territoire et en permettant un réinvestissement sécurisé du site en lien avec les équipements de l'agglomération. Le projet tel qu'envisagé devra permettre l'aménagement d'un espace dédié accessible à l'année pour les jeunes du territoire.

Suite aux échanges avec les professionnels de la Glisse, les jeunes du territoire et les élus, le scénario retenu devrait permettre l'aménagement d'un espace comprenant :

Un bowl fermé et fonctionnant de manière indépendante vis-à-vis des autres modules afin, d'une part, sécuriser les pratiques, d'autre part, éviter des conflits d'usage entre les pratiquants expérimentés et les débutants.

Des modules de skate multi niveaux et multi âges

Les modules de glisse auront une surface approximative comprise en 800 et 1200 m2. Selon les contraintes du site.

Un espace couvert/semi-couvert permettant aux pratiquants de se retrouver et de profiter du site tout au long de l'année. Il sera aménagé avec des bancs, parc à vélo, wifi et éclairage alimenté via du photovoltaïques ou des ombrières.

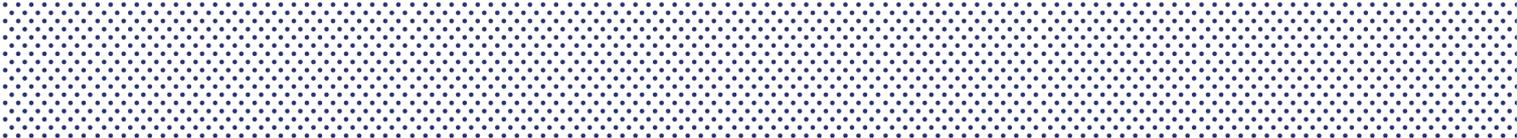
Un espace garage permettant notamment de ranger le matériel d'animation des services et les véhicules.

L'accent sera également mis sur la bonne insertion paysagère du projet et sa sécurisation.

Les matériaux privilégiés seront le béton pour sa grande modularité dans la

	<p>conception des formes et sa simplicité de mise en œuvre. En outre, le béton présente aussi les avantages d'un faible coût d'entretien et permet de réduire les nuisances sonores. Il présente également une excellente résistance aux dégradations (intempéries, vandalisme, usure...)</p> <p>Afin de permettre une bonne utilisation du site, notamment dans le respect des règles de sécurité, et favoriser l'animation autour de la culture urbaine le développement de la pratique sportive de glisse (écoles, espace jeunes, grapheurs...) un projet de fonctionnement et d'animation du site sera adossé à l'équipement et porté par les professionnels de la jeunesse et du sport de la commune.</p>			
Partenaires	<p>Tout au long de la réflexion les jeunes sont associés à la démarche afin de qualifier le projet et de veiller à répondre à leurs attentes. En outre, les services de la commune se sont également entourés de professionnels de la glisse urbaine afin de définir un projet évolutif et adapté à toutes les pratiques.</p> <p>Enfin, dans un souci de proposer un projet intergénérationnel et convivial propice aux animations, échanges et promenades, les services seront vigilants de partager ce projet avec les habitants dès la phase de conception.</p>			
Dépenses prévisionnel/définitif	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Poste	Montant (€)	Financeur	Montant (€)
	ETUDES dont MOe	44 000€	REGION	69 675€
	TRAVAUX	600 000€	CD29	55 000€
			Etat (DETR) à solliciter	90 000€
			Fonds de concours CCA	73 543€
			Autres – fonds sport	
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>355 782€</b>
	<b>Total</b>	<b>644 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>644 000€</b>
Calendrier	<p>Marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du projet : réunion de lancement le 27/01/2022 – ATELIER 360</p> <p>Retard dans l'avancement des études eu égard le retard de la déconstruction de la piscine (aléas amiante). Les travaux de déconstruction s'achèveront en juin 2022 et les études préliminaires (levées topo...) s'ensuivront.</p> <p><b>Date de début de réalisation du projet:</b> Février 2023</p> <p><b>Date de fin de réalisation du projet :</b> Août 2023</p>			
Lien autres programmes et	CRTE			

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Fréquentation du site (échelle communale et supra)</p> <p>Evolution du nombre de pratiquants</p> <p>Niveau de satisfaction des usagers / bonne appropriation des espaces par les jeunes notamment mais également les équipes de start'jeunes et du service des sports</p> <p>Animations/manifestations en lien avec la pratique du skate/BMX</p> <p>Qualité des aménagements et bonne intégration du site dans la vie locale et dans l'espace</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le site retenu pour l'implantation du projet est un site en renouvellement urbain situé au cœur du complexe sportif de Rozanduc qui accueille à la fois des équipements sportifs de plein air communaux, le service animation jeunesse « start'jeunes » et des équipements sportifs communautaires à savoir la piscine et le salle multi-sports. Ces espaces sont également très fréquentés par les associations du territoire. La proximité du site avec le collège permettra également aux équipes d'animation jeunesse et sportive de la commune, en lien avec les professeurs d'EPS, de travailler à un projet pédagogique et de permettre l'accès à l'équipement sur des plages dédiés aux collégiens. L'emplacement du site retenu est particulièrement adapté car il permet à la fois de disposer d'un pôle dédié aux pratiques sportives et à la jeunesse identifié et ne suscitant pas de nuisances pour les riverains mais il permet également de contribuer à la dynamisation du cœur de ville par sa proximité tout en proposant des accès rapides aux personnes extérieures grâce à la rocade nord notamment.</p> <p>En outre, si le territoire communautaire et plus largement sud Cornouaille sont bien dotés en équipements de type skate Park et pumtrack, le territoire connaît un déficit en espace aménagé de type Bowl.</p> <p>Le projet de création dédié à la pratique de la glisse urbaine s'inscrit dans la stratégie de redynamisation du cœur de ville et prendra sa place au cœur d'un complexe dédié aux sports et à la jeunesse. Le site d'implantation retenu, dans le périmètre d'ORT en cours d'élaboration dans le cadre du dispositif Petite Ville de demain, contribuera à la requalification d'une friche urbaine, le site de l'ancienne piscine les canetons. Le projet permettra en outre de renforcer le rôle de centralité d'équilibre de Rosporden au sein de l'écosystème de l'agglomération.</p>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 4.1.1

### Restauration de la passerelle des étangs

Orientation stratégique	4. MISE EN VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU TERRITOIRE 4.1 Protéger/restaurer un patrimoine naturel et bâti remarquable
Action nom	<b>Mise en valeur des abords des étangs et sécurisation de la passerelle</b>
Statut	engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden
Description de l'action	<p>La commune est arrosée par l'Aven, un petit fleuve côtier qui a une direction générale nord-sud, et le Ster Goz, son principal affluent, ainsi que par de nombreux autres cours d'eau plus modestes. Trois étangs ont été aménagés sur le cours de l'Aven, dont un situé en pleine ville, ce qui explique le surnom de « Cité des étangs » attribué à Rosporden. En fait l'étang unique, limite naturelle entre Rosporden et Kernével, lieu de prédilection des lavandières pendant longtemps, fut subdivisé en trois par les digues construites lors de la construction des voies ferrées à la fin du XIXe siècle. Ils présentent une grande diversité biologique en poissons et sont fréquentés par de nombreux oiseaux.</p> <p>Les étangs de Rosporden présentent un intérêt d'un point de vue halieutique puisqu'il s'agit d'un des seuls plans d'eau classés en seconde catégorie piscicole dans le sud Finistère. L'Aven, qui traverse les étangs et passe de l'un à l'autre par le pont sous la voie SNCF, est classé pour le saumon atlantique, l'anguille, les lamproies marine et fluviatile, les truites de mer et fario.</p> <p>Les étangs sont en outre situés en site patrimonial remarquable (SPR) et le terrain municipal bordant l'étang en site classé pittoresque.</p> <p>De plus, les étangs donnent à la commune un réel atout paysager et récréatif. La véloroute n°7, très fréquentée, borde d'ailleurs le second étang. Ils constituent donc une promenade privilégiée, notamment pour des structures accueillant des personnes à mobilité réduite présentes sur le territoire.</p> <p>La passerelle doit permettre de relier les 2 étangs par des circulations douces : piétons, vélos, rollers...</p> <p>Lieu touristique indéniable de la commune, les cheminements proposés devront être sécurisés et accessibles. Le projet devra tenir compte de l'accessibilité aux PMR. Le</p>

	<p>circuit de la place du 8 mai jusqu'au bout du pont doit notamment être accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Le projet doit permettre de relier les 2 étangs mais également de maintenir un circuit indépendant pour chaque étang.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion devra être portée sur la création d'un accès au 1er étang par voie d'eau pour les services de secours à partir de la cale de mise à l'eau du 2ème étang.</p> <p>Le projet se situant en SPR et à proximité d'un site classé, son insertion paysagère et son esthétique sont primordiaux. Une attention toute particulière sera donc portée à l'architecture du projet, afin d'assurer la meilleure intégration paysagère et environnementale du projet. Le projet doit en outre présenter la possibilité d'installer des jardinières sur la passerelle.</p>			
Partenaires	SCNF – ETAT – CCA – ABF – Agence de la biodiversité			
Dépenses prévisionnel/définitif	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Détails dépenses	Montants TTC	Détails recettes	Montants
	Etudes	43 358,33 €	Etat - DSIL	
			Région	
			Département	51 000,00 €
Travaux	164 975,00 €	Fonds de concours CCA 2020	100 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>208 333,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>151 000,00 €</b>	
Calendrier	Réception chantier : décembre 2022			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE</p> <p>2.1.2 Projet de renaturation en cœur de ville et de restauration des continuités écologiques</p> <p>2.2.1 Définition et mise en œuvre de cheminements doux</p>			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Satisfaction des usagers</p> <p>Bonne insertion paysagère</p>			
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet, de part sa situation et l'interconnexion entre les 2 étangs du cœur de ville, contribue à renforcer l'image et le cadre de vie de la centralité ainsi qu'à valoriser le site des étangs			
Annexes				

## FICHE ACTION N° 4.1.2

### Restauration de Notre Dame Assomption

Orientation stratégique	4. MISE EN VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU TERRITOIRE 4.1 Protéger/restaurer un patrimoine naturel et bâti remarquable
Action nom	<b>Restauration de Notre Dame de l'Assomption</b>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden
Description de l'action	<p>L'Église de Notre Dame de l'Assomption fut érigée à partir du 13<sup>ème</sup> siècle et a été complétée par des aménagements aux 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles.</p> <p>Un Diagnostic approfondi de l'église a été réalisé en 2015 par le Cabinet DE PONTAUD assorti de nombreuses prescriptions relatives notamment à l'état de dégradation avancé de certaines parties de l'édifice ainsi qu'à l'importante dégradation des éléments mobiliers. Une première tranche relative aux travaux d'urgence a été réalisée</p> <p>Un dossier de demande d'extension du périmètre de protection à l'ensemble de Notre-Dame a été déposé par la Mairie. En effet, seul le porche, le chœur et le clocher de l'édifice étaient classés et bénéficiaient de mesures de protection. Par arrêté du Préfet de Région, en date du 3 août 2022, l'ensemble de l'édifice ainsi que son cimetière, son mur de clôture et le calvaire sont classés.</p> <p>Suite à ce classement, la commune se rapprochera à nouveau de ses partenaires afin de définir le phasage envisagé pour la programmation des travaux de restauration et la rédaction du dossier de consultation de Maitrise d'œuvre.</p> <p><b><u>Les travaux projetés consistent :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restauration extérieure du clocher</li> <li>2. Restauration intérieure du clocher</li> <li>3. Restauration extérieure et intérieure du chœur, du bas-côtés et du porche sud</li> <li>4. Restauration extérieure et intérieure de la nef, des bas-côtés, de la chapelle sud, du transept nord et de la sacristie</li> </ol>

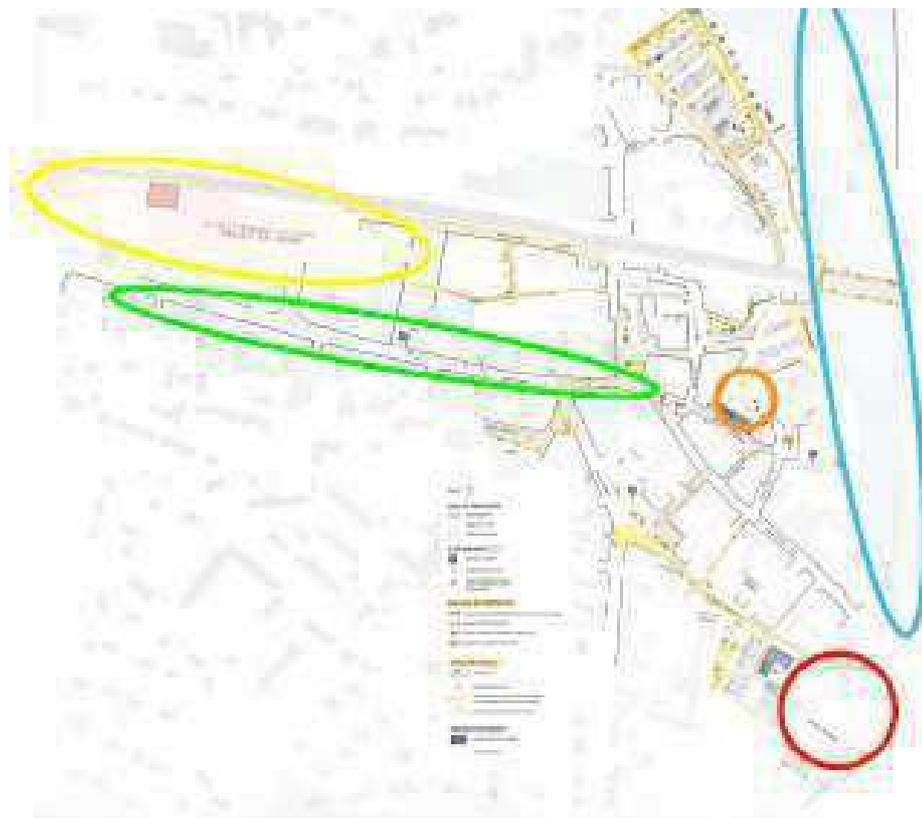
Partenaires	ABF - DRAC - Fondation du patrimoine - CD29- HPPR
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux : 1 365 000€ HT Moe : 140 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>A DEFINIR</b> DRAC CD29 REGION Fondation du patrimoine Mécénat ?
Calendrier	Relance des réflexions en 2023 pour la rédaction du cahier des charges Moe et la constitution des dossiers de demande de subventions. Tranche 1 travaux : 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE PVD/ORT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Préservation de l'édifice et mise en valeur : visites, animations
Conséquence sur la fonction de centralité	L'église Notre Dame assumption constitue un joyau pour le cœur de ville de Rosporden, aux abords des étangs. Sa protection et sa mise en valeur contribue à la redynamisation du cœur historique de la ville.
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

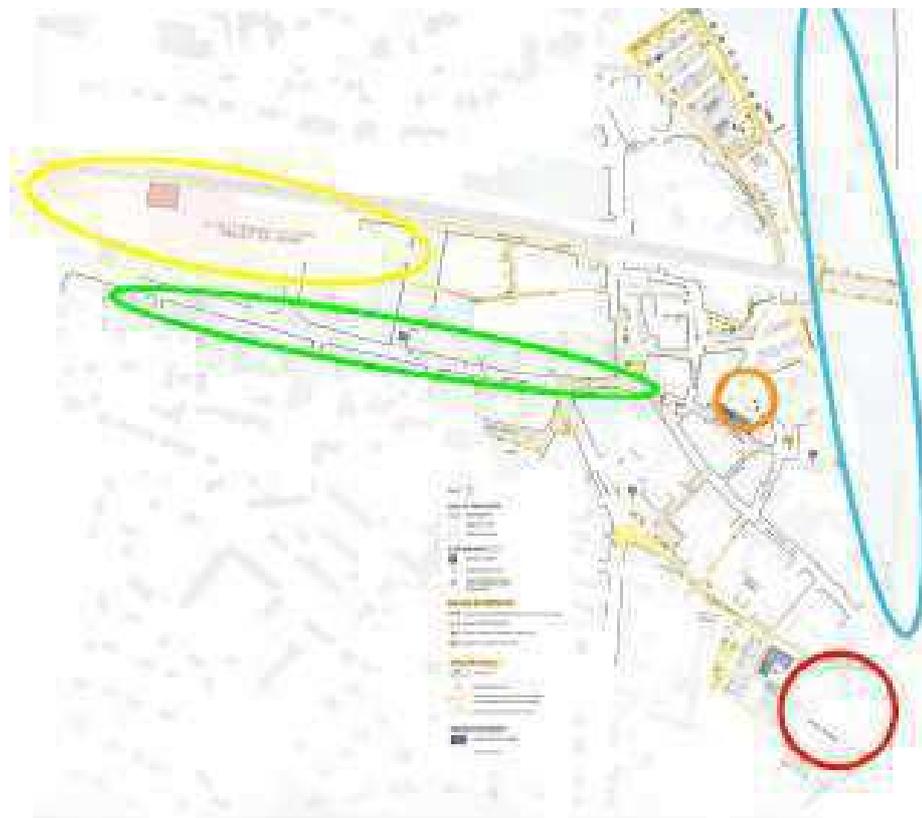
## FICHE ACTION N° 4.2.1

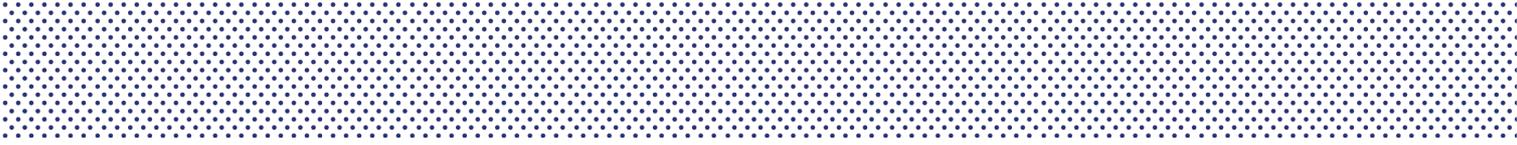
### Mise en valeur artistique et culturelle du cœur de ville

Orientation stratégique	4. MISE EN VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU TERRITOIRE 4.2 Développer une ligne culturelle inclusive et hors les murs
Action nom	<b>Mise en valeur artistique et culturelle du cœur de ville sous le prisme de la poésie</b>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden
Description de l'action	<p>Lauréate de l'appel à projet régional dynamisme des cœurs de ville en 2018, la commune de Rosporden a initié en 2019 une réflexion sur la redynamisation et la mise en valeur de son centre-ville. Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle réalisée par la SEMBREIZH, un plan lumières était proposé afin de valoriser le centre-ville et ses richesses patrimoniales.</p> <p>La commune a accueilli au printemps 2021, une étudiante en graphisme qui a travaillé à la mise en valeur visuelle des espaces urbains sous le prisme de la poésie.</p> <p>Enfin, la commune a amorcé une réflexion, dans le cadre de l'étude shop'in réalisée en décembre 2021, pour dynamiser les commerces et travailler à une meilleure appropriation de la ville et ses espaces par les habitants.</p> <p><b>Riches de ces études et prospectives, la commune de Rosporden souhaite poursuivre ses réflexions et construire un programme d'aménagements urbains qui répondent aux objectifs suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du cœur de ville de Rosporden dans ses aspects patrimoniaux, architecturaux et culturels.</li> <li>- Définition d'un parcours/ d'une déambulation culturelle et inclusive intégrant le centre culturel – les étangs – la place de la Mairie – les rues commerçantes et le Pôle d'échange multimodal</li> <li>- Appréhender l'art et la poésie dans ses différentes formes et composantes, imaginer différents supports (éphémères/permanents) en intégrant la saisonnalité dans la réflexion ainsi que les éléments de l'étude « centre ville » réalisée par la Sembreizh notamment le plan lumières et les propositions de vitrophanie sur les cellules commerciales vacantes.</li> </ul> <p>La stratégie de mise en valeur du cœur de ville qui sera proposée devra intégrer les</p>

prescriptions définies par le cahier des charges du label « ville en poésie ».



	<p>prescriptions définies par le cahier des charges du label « ville en poésie ».</p> 
Partenaires	<p>Centre culturel et médiathèque - sembreizh          Union des commerçants          Artistes locaux          ABF          CD29 – REGION Bretagne - Etat</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A DEFINIR
Plan de financement prévisionnel / définitif	A DEFINIR
Calendrier	<p>Finalisation des réflexions : 2023          Aménagements progressifs et expérimentations : 2023-2024-2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE          AMI Centre-ville</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombres d'acteurs impliqués dans la démarche          Labellisation « ville en poésie »</p>



Conséquence sur la fonction de centralité	La redynamisation du cœur de ville passe par une réappropriation des espaces publics en tant qu'espaces de déambulation et de détente. Œuvrer en faveur de la mise en valeur artistique et culturelle du cœur de ville contribue d'une part à valoriser le patrimoine naturel et bâti remarquable, à créer un cadre de vie de qualité, d'autre part, à partager une richesse culturelle avec le plus grand nombre.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 4.2.2

### Accueil d'une micro-folie

Orientation stratégique	4. MISE EN VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU TERRITOIRE 4.2 Développer une ligne culturelle inclusive et hors les murs
Action nom	<b>Accueil d'une micro-folie</b>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Rosporden
Description de l'action	<p>Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, et Universcience. Une Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, école, centre commercial...) et ne nécessitant aucune infrastructure particulière.</p> <p>Chaque Micro-Folie est articulée autour de son Musée numérique Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité.</p> <p>Soucieuse d'œuvrer en faveur de la dynamisation culturelle de son territoire, la commune de Rosporden s'est rapprochée des référents territoriaux de la villette, en charge du déploiement des micro-folies dans les communes lauréates « Petites villes de demain ». Suite à cet échange, la commune a adressé un courrier actant sa volonté de déployer localement le dispositif en partenariat avec le centre social « Chemins de Faire ».</p> <p>Un travail sera réalisé afin d'identifier les besoins du territoire et des acteurs ainsi que le format de micro-folie et le site d'implantation les plus adaptés aux attentes. Néanmoins, une attention particulière sera portée sur le caractère « mobile » de la micro-folie afin de généraliser son utilisation à Kernével, auprès des jeunes de l'espace jeunes et ALSH, des résidents des établissements médicaux sociaux tels que les EHPAD et foyer de vie...</p> <p>Un projet d'animation sera adossé au projet de fonctionnement de la micro-folie.</p>

Partenaires	La Villette – le centre social « chemins de faire » - médiathèque et centre culturel – Starti' jeunes – ALSH – les écoles du territoire
Dépenses prévisionnel/définitif	Acquisition du matériel de diffusion : à définir selon la formule retenue Travaux d'aménagement du site d'accueil : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat Région – Conseil départemental
Calendrier	2023 : définition du projet et expérimentation grâce au prêt de matériel 2024 : acquisition et lancement de la micro-folie dans sa forme finalisée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la micro-folie en mode individuel et conférences Nombre d'animations proposées Diversité des collections
Conséquence sur la fonction de centralité	L'accueil d'une micro-folie sur le territoire contribue à élargir l'offre culturelle disponible et ainsi à renforcer son attractivité.
Annexes	

## ANNEXE 3 – FICHES ACTIONS – CONCARNEAU – TRÉGUNC – PONT-AVEN





**FICHE ACTION N° CC. 1**

**Etude et aménagement portant sur le centre-ville**

Orientation stratégique	Réaménager l'espace public pour favoriser les mobilités douces et l'accès aux commerces et services
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau
Description de l'action	Cette action vise le réaménagement de la place de l'hôtel de ville et de l'avenue Pierre Guéguin, qui est l'axe de circulation principal en centre-ville, pour assouplir les mobilités au profit des mobilités douces. Il en sera de même pour l'avenue Alain Le Lay, le quai Carnot, le secteur de Kerandon et le secteur de la gare. Le tout en réponse aux enjeux axés autour de l'activité économique, de l'accessibilité aux commerces, aux équipements et les mobilités douces.
Partenaires	DDTM, Banque des Territoires, CCA, Cerema, Ademe, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère
Dépenses	<p><b>Secteur 1 : Travaux mobilité accès Centre-ville (Pierre-Guéguin/Quai Carnot) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 230 000 € TTC (prévisionnel) – Travaux sur l'Avenue Pierre Guéguin (200 000 € d'expérimentation en 2023. Le reste des travaux concernera les aménagements voiries nécessaires).</li> </ul> <p><b>Secteur 2 : Place de l'Hôtel de ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 250 000 € TTC (prévisionnel) : Rénovation totale de la place et des abords; changement du revêtement, requalification des espaces verts et square, requalification des voies de circulations et cheminement et du stationnement</li> </ul>
Plan de financement	<p><b>Secteur 1 : Travaux mobilités accès Centre-Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 000 € Pacte Finistère (Volet 2 ; 2025-2027)</li> <li>• 300 000 € Fonds Concours CCA</li> </ul> <p><b>Secteur 2 : Place de l'Hôtel de ville</b> Financements incertains à l'heure actuelle à inscrire sur la deuxième partie du Pacte Finistère. Voir évolutions Fonds de concours CCA.</p>

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc – Pont-Aven – Rosporden-Kernével

Calendrier	<p><b>Secteur 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2023 : Phase concertation et expérimentation</li> <li>2024/ 2025 : Phase enfouissement réseaux</li> <li>2025/2026 : Phase Travaux aménagement voirie</li> </ul> <p><b>Secteur 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2023 : Phase étude et concertation</li> <li>2025/2026 : Phase Travaux</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Relance</li> <li>Petites Villes de Demain</li> <li>SCOT</li> <li>PCAET</li> <li>CRTE</li> <li>PLU</li> <li>PLH</li> <li>Plan global des déplacements – Schéma des modes doux</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du diagnostic et des études sur les perspectives de réaménagement</li> <li>Indicateur du taux d'utilisation des vélos ou de la marche à pied en centre-ville</li> <li>Evaluation des impacts sur le commerce pendant la durée des travaux</li> <li>Indicateur de suivi mensuel des travaux</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité aux espaces publics et aux commerces en centre-ville</li> <li>Facilitation et sécurisation des piétons et cycles</li> <li>Réaménagement des voiries et des espaces publics</li> <li>Scinder les voies de circulation entre les véhicules motorisés et la piste cyclable</li> <li>Ouvrir l'avenue principale aux avenues secondaires du centre-ville</li> <li>Aérer et ouvrir l'espace urbain aux mobilités douces</li> <li>Désengorger le centre-ville</li> <li>Réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>Renforcement de l'attractivité économique et des commerces</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CC. 2

### Aménagement et développement du port de Concarneau Plaisance et interface ville-port

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille
Description de l'action	<p><b>Arrière-port :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de nouveaux pontons pour la plaisance, déplacement des pontons pêche.</li> <li>- Evolution qualitative et quantitative pour répondre aux attentes des usagers.</li> <li>- Deux hypothèses d'installation en concertation avec les partenaires, acteurs et l'ABF</li> </ul> <p><b>Avant-port :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réorganisation de la zone de mouillage et création de places supplémentaires pour des petits bateaux</li> </ul> <p>Les aménagements terrestres dans l'arrière (urbains, parkings, bureau du port annexe, déchetterie, voies de circulation douce...) feront l'objet d'une étude spécifique Lancement de l'étude d'aménagement du terre-plein en milieu d'année 2023.</p>
Partenaires	Conseil Régional de Bretagne, Ville de Concarneau, Concarneau Cornouaille Agglomération, CCIMBO
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de chiffrage arrêté – A définir</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir entre le SMPPC, la Région et la ville et CCA en fonction de leurs compétences</li> </ul>
Calendrier	<p><b>Projet développement plaisance :</b></p> <p>2<sup>ème</sup> semestre 2022 : Rédaction et finalisation du marché des études (maîtrise d'œuvre études), poursuite concertation avec acteurs portuaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2023 : Réalisation études préliminaires et phase de concertation (réunion publique)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2024 : Déroulement des procédures administratives et concertation (avant enquête publique)</li> <li>• 2025 : Lancement des travaux</li> <li>• 2026 : Mise en service</li> </ul> <p><b>Etude d'aménagement des terre-pleins de l'arrière port :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mi 2023 : lancement étude</li> <li>• Mi 2023-2024 : réalisation étude</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France relance</li> <li>• SCOT</li> <li>• PLU</li> <li>• PCAET</li> <li>• CRTE</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de suivi mensuel des travaux</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'interface ville-port</li> <li>• Image du port</li> <li>• Circulations réorganisées</li> <li>• Mobilité douce</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CC. 3

### Etude et prospective sur l'offre commerciale existante en faveur de son développement en centralités

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre commerciale en centralités
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau
Description de l'action	En réponse aux enjeux axés autour du commerce et de l'activité économique, la commune de Concarneau souhaite mener une étude pour identifier les leviers favorables au développement de l'offre commerciale en centre-ville et notamment les possibilités d'actions sur certains secteurs centraux actuellement délaissés par rapport à l'hypercentre (secteur Alain Le Lay, haut avenue de la gare). La question de la redynamisation et de l'attractivité du commerce en centre-bourgs sur les quartiers de Lanriec et surtout de Beuzec-Conq sera aussi à interroger.
Partenaires	DDTM, Ademe, Banque des Territoires, CCA, Cerema, Préfecture, CCI Bretagne Occidentale, CRMA Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Association des commerçants
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude d'un montant de 15 000 € ; étude qui sera menée en 2024</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Concarneau</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude préalable à définir</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• SCOT</li> <li>• CRTE</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan d'étude sur le potentiel économique en centre-ville</li> <li>• Indicateur de concertation citoyenne pour identifier les besoins des habitants en termes de commerces, de biens et de services</li> <li>• Nombre de commerçants participant à l'étude</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et diversification de l'offre commerciale</li> <li>• Pérennisation de l'activité artisanale et commerciale en centre-ville</li> <li>• Appui aux commerces locaux de proximité</li> <li>• Renforcement de l'attractivité commerciale</li> <li>• Maillage du tissu économique et commercial en centralités</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CC. 4

### Aménagement du quartier Foch

Orientation stratégique	Développer des logements abordables en réinvestissant les logements vacants et dégradés en centralités
Statut	Engagée - Etude en cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau
Description de l'action	Suite au lancement d'un cahier des charges pour la rénovation du Quartier Foch, (quartier résidentiel situé à 700 mètres du centre-ville), la ville va céder une parcelle de 6 200 m <sup>2</sup> à la société ICADE dans le but de réaliser un ensemble de 54 logements avec 30% de logements sociaux. Le projet inclut la rénovation d'un ancien Lycée, autrefois réhabilité en Centre de loisirs.
Partenaires	ADEME, CEREMA, DDTM, Anah, Banque des Territoires, EPF de Bretagne, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, ICADE, bailleur social (restant à déterminer)
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de dépenses pour la commune.</li> <li>• Une recette est envisagée sur la vente de la parcelle autour de 1 700 000 €.</li> <li>• La ville prendra en charge le coût des aménagements de voiries d'accès au nouveau quartier et la création d'un parc végétalisé à proximité pour 400 000 € au total.</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de plan de financement</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt d'un permis début 2024</li> <li>• Livraison 2<sup>nd</sup> semestre 2025</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• Charte de partenariat Région Bretagne / Bien vivre en Bretagne</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de suivi mensuel des travaux</li> <li>• Indicateur du nombre de logements locatifs sociaux créés</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la position de centralité</li> <li>• Accessibilité aux espaces et services publics</li> <li>• Créations de logements sociaux</li> <li>• Densifier le milieu urbain</li> <li>• Favoriser la mixité sociale</li> </ul>

Annexes	<p><b>Quartier de Foch :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A 700 mètres du centre-ville le projet se situe sur une superficie totale de 6 190 m<sup>2</sup> et a vocation à créer un quartier d'habitation incluant des commerces et espaces de mixité.</li> <li>▪ Le Cahier des charges prévoit une diversité de logements, qui seront résidences principales pendant 10 ans avec une obligation de 30% de logements sociaux.</li> <li>▪ Le projet souhaite aussi favoriser les habitats de type T3 ou T4. Avec un souhait de R+2 maximum.</li> </ul> <p><b>SARL CGPA - Quartier Foch – Rue Maréchal Foch :</b> Construction de 35 logements : 30 appartements en accession et 5 pavillons groupées en locatif social. Travaux en cours.</p>
---------	--

## FICHE ACTION N° CC. 5

### Etude d'aménagement d'une salle de spectacle

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau
Description de l'action	Cette action consiste à mener une étude de programmation de la nouvelle salle de spectacle communale de Concarneau avec une capacité d'accueil de 1000 places. L'objet de cette étude a pour objectif d'aider à la constitution d'un cahier des charges pour la réalisation d'un équipement culturel comprenant une salle de spectacle et une école de musique en centre-ville au sein du périmètre ORT. Celui-ci a pour objectif de définir les enjeux d'un tel équipement dans ses usages, son intégration urbaine, ainsi que son impact environnemental.
Partenaires	DDTM, Ademe, Banque des Territoires, CCA, Cerema, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, DRAC
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 000 € pour l'étude</li> <li>• 8 à 10 millions d'euros (enveloppe travaux prévisionnelle : celle-ci devra prendre en compte, le désamiantage du site et la déconstruction anticipée, la construction d'un nouveau bâtiment et des abords, parking, circulation voirie).</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase étude 2023 (25 000 € ville de Concarneau)</li> <li>• La phase étude introduira le plan de financement pour la phase des travaux.</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période 2023-2024 : phase de concertation et de définition du programme</li> <li>• Début 2025 : lancement d'un concours architecte</li> <li>• Début 2026 : Lancement des travaux</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• SCOT</li> <li>• PCAET</li> <li>• CRTE</li> <li>• PLU</li> </ul>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants aux réunions de concertation</li> <li>• Indicateurs sur les travaux (à définir)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une nouvelle salle de spectacle communale</li> <li>• Accessibilité aux espaces, équipements et services publics</li> <li>• Diversification de l'offre culturelle</li> <li>• Création d'un pôle d'activités culturelles</li> <li>• Réhabilitation d'une friche</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CC. 6

### Projet Micro-folie et médiathèque

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau pour la Micro-folie Concarneau Cornouaille Agglomération pour la médiathèque
Description de l'action	<p><b>Micro-folie :</b> Cette action consiste à implanter une micro-folie dans un équipement culturel en centralité à l'intérieur de la Ville-Close, plusieurs options sont envisagées et seront à affiner avec le Ministère de la culture selon le dispositif mis en place.</p> <p><b>Médiathèque :</b> Cette action intègre aussi la restructuration de la médiathèque place de l'hôtel de ville avec de nouveaux équipements.</p>
Partenaires	Préfecture, DRAC, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Sembreizh
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Micro-folie : 40 000 € + coût éventuel d'un renfort en médiation culturelle (7 500 €)</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Micro-folie : Dépôt du dossier de candidature en 2023 pour mise en œuvre 2024</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Relance</li> <li>Petites Villes de Demain</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de constitution du dossier de candidature</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rayonnement national</li> <li>Mise en valeur du patrimoine historique et culturel de Concarneau Renforcement du statut de centralité du cœur de ville</li> <li>Diversification et amélioration de l'accessibilité aux offres culturelles et patrimoniales en centralité de Concarneau</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CC. 7

### Rénovation de la Chap'l

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des richesses architecturales et patrimoniales
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau
Description de l'action	Cette action consiste à réhabiliter la Chapelle de la Trinité, ancienne chapelle construite au XVIème siècle en ville-close, aménagée en 1981 pour pouvoir être utilisée pour des cours de théâtre ou des concerts de poche (100 places). Elle est toutefois inappropriée au besoin (pas de loge, ni de sanitaires) et nécessite des travaux de rénovation énergétiques.
Partenaires	DDTM, Ademe, Banque des Territoires, CCA, Cerema, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, DRAC (Convention de restauration Monuments Historiques Etat-Ville de Concarneau),
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 198 000 € au total</li> <li>• Etude d'un montant de 18 000 €</li> <li>• Montant prévisionnel des travaux : 180 000 € ; création de loges, des sanitaires et rénovation du système de chauffage</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat : 30%</li> <li>• Département : 10%</li> <li>• Région : 10 %</li> <li>• Ville : 50%</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude en 2023</li> <li>• Début des travaux en 2024</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• Label Ville d'Art et d'Histoire</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de suivi mensuel sur l'avancée des travaux</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation d'un bâtiment ancien au cœur d'un périmètre classé monument historique (Ville-close).</li> <li>• Accessibilité aux espaces, équipements et services publics</li> <li>• Diversification de l'offre culturelle</li> <li>• Rénovation d'un espace scénique dédié au spectacle vivant</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CC. 8

### Remplacement d'un ancien bac à propulsion thermique

Orientation stratégique	Poursuivre la dynamique de transition écologique et énergétique
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau
Description de l'action	La commune souhaite renouveler son deuxième bac à passager (actuellement à énergie thermique) par un bac électrique plus adapté et plus sobre sur le plan énergétique pour permettre la traversée entre les deux rives de Concarneau. L'objectif est de limiter l'usage de la voiture individuelle en centre-ville et de privilégier un transport public, réduisant ainsi les problématiques de stationnement et limitant l'empreinte carbone sur la ville.
Partenaires	DDTM, Ademe, Banque des Territoires, CCA, Cerema, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction : 750 000 €</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département (volet 2 du Pacte Finistère 2030) : 55 000 €</li> <li>DSIL 2023 ou 2024 ; 20 % = : 150 000 €</li> <li>ADEME selon Appels à projet</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fin 2022 lancement marché</li> <li>Construction 2023</li> <li>Livraison printemps 2024</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Relance</li> <li>Petites Villes de Demain</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur de suivi mensuel du nombre de passagers</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de l'accessibilité en centre-ville</li> <li>Réduction des véhicules en centre-ville</li> <li>Limitation de l'empreinte carbone, passage de l'énergie thermique à électrique.</li> <li>Meilleure fluidité dans les flux de circulation en cœur urbain</li> <li>Absence de nuisances olfactives</li> <li>Sécurisation de la montée et de la descente des passagers</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CC. 9

### Diagnostic de rénovation énergétique des halles en centre-ville

Orientation stratégique	Poursuivre la dynamique de transition écologique et énergétique
Statut	En projet – Demande d'étude préalable auprès du Cerema en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau
Description de l'action	<p>Les halles de Concarneau sont situées au cœur du centre-ville et font face au centre historique de la ville : La ville-closé. Rénovées en 2001 les halles constituent sans conteste un point stratégique du centre-ville, les activités s'y trouvant ont évolué depuis en ajoutant du matériel de cuisson ou de réfrigération créant un pouvoir calorifique difficile à évacuer. Considérant la recrudescence d'épisodes caniculaires et afin de préserver la qualité sanitaire des produits alimentaires et le matériel utilisé, une étude diagnostic sur les possibilités d'amélioration en la matière est nécessaire.</p> <p>Cette action aura donc pour objet la production d'un diagnostic technique portant sur les caractéristiques énergétiques des halles (DPE). Dans un second temps, elle permettra d'identifier les leviers compatibles avec les normes en matière de sécurité incendie du bâtiment également.</p>
Partenaires	DDTM, Ademe, Banque des Territoires, CCA, Cerema, Préfecture, ABF, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère,
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir à l'issue du devis d'étude préalable délivré par le Cerema</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir à l'issue du devis d'étude préalable délivré par le Cerema</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir à l'issue du devis d'étude préalable délivré par le Cerema</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• PCAET</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de suivi mensuel des travaux</li> <li>• Evaluation énergétique DPE</li> <li>• Démarche de participation des habitants sur le devenir des halles</li> <li>• Recensement du nombre de participants tout au long de la démarche de participation citoyenne</li> </ul>

Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation énergétique des halles</li> <li>• Limitation des émissions de chaleur dans l'enceinte du bâtiment</li> <li>• Limitation de la déperdition d'énergie et de l'empreinte carbone</li> <li>• Renforcement de l'activité économique et commerciale en centre-ville</li> <li>• Renforcement de la centralité en centre-ville</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N°TR. 1

### Installation d'un réseau de chaleur à destination du pôle d'équipements et du Sterenn

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants
Statut	En projet – Etude en cours menée par le SDEF
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Trégunc
Description de l'action	Cette action porte sur la création d'un réseau de chaleur urbain. En réponse aux enjeux de la transition énergétique, ce réseau aura pour fonction de desservir le pôle d'équipements et le Sterenn, venant concomitamment renforcer son rôle de centralité à Trégunc.
Partenaires	CCA, Préfecture, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Ademe, SDEF et SCIC
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000 0000 € (estimation)</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Bois Energie de la Région</li> <li>• Fonds chaleur de l'ADEME</li> <li>• Banque des Territoires pour la partie ingénierie</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude démarrée</li> <li>• Début des travaux pour 2023</li> <li>• Achèvement des travaux prévu pour fin 2025</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• Pacte Finistère 2030</li> <li>• CRTE</li> <li>• Contrat d'objectifs en partenariat avec l'Ademe</li> <li>• PCAET</li> <li>• SCOT</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de suivi mensuel sur l'avancée des travaux</li> <li>• Evaluation du bilan d'étude préalable et de l'étude global</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la fonction de centralité du bourg de Trégunc</li> <li>• Renforcement du pôle d'équipements publics structuré autour des écoles, des équipements sportifs et du Sterenn.</li> <li>• Réponse aux enjeux de la transition écologique et énergétique et sobriété énergétique</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° TR. 2

### Création d'un pôle culturel et social comprenant une médiathèque

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants
Statut	Engagée – Etude en cours avec présentation ADP fin 2022
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Trégunc Maîtrise d'ouvrage déléguée à Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	L'objet de cette action consiste à aménager un pôle culturel et social accueillant la nouvelle médiathèque / ludothèque communautaire, l'école de musique, l'espace jeunes, un tiers-lieu doté d'une micro-folie.
Partenaires	Préfecture, DRAC, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Total opération T.T.C Commune : 1 450 518 €</li> <li>Total opération T.T.C CCA : 1 9569 697 €</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>À définir</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats du concours d'architecte en décembre 2022</li> <li>Début des travaux 2024 en parallèle construction des ST.</li> <li>Livraison en 2026</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Relance</li> <li>Petites Villes de Demain</li> <li>CRTE</li> <li>Charte de partenariat Région Bretagne / Bien vivre en Bretagne</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur de suivi mensuel sur l'avancée des travaux</li> <li>Etude en cours</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la fonction de centralité du bourg de Trégunc</li> <li>Renforcement du pôle d'équipements publics structuré autour des écoles, des équipements sportifs et du Sterenn.</li> <li>Diversification et accessibilité aux offres culturelles et patrimoniales en centralité de Trégunc</li> </ul>
Annexes	

### FICHE ACTION N° TR. 3

#### Création de logements à la place de l'ancienne salle paroissiale

Orientation stratégique	Développer des logements abordables en réinvestissant les logements vacants et dégradés en centralités
Statut	En projet – Projet d'acquisition présenté par le bureau « Aiguillon »
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Trégunc Maîtrise d'ouvrage déléguée à l'EPF de Bretagne
Description de l'action	Le site de l'ancien centre paroissial de la commune sera réaménagé pour créer logements sociaux au bénéfice de la mixité sociale. De par sa proximité avec les commerces et les services, la réhabilitation de cet emplacement permettra d'accueillir de nouveaux habitants et contribuera à renforcer l'activité en cœur de ville.
Partenaires	DOTM, Banque des Territoires, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet prévu pour être conventionné avant 2023</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• SCOT</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de suivi mensuel sur l'avancée des travaux</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résoudre les difficultés d'accès au logement</li> <li>• Mener des opérations de création de logements abordables dans le tissu urbain</li> <li>• Investir le foncier inexploité</li> <li>• Rénover le parc urbain dégradé et vacant</li> <li>• Création de logements sociaux</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° TR. 4

### Revitalisation commerciale de Saint-Philibert

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre commerciale en centralités
Statut	Engagée – Etude en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Trégunc Maîtrise d'ouvrage déléguée à l'EPF de Bretagne
Description de l'action	Cette action consiste à appuyer la revitalisation commerciale de Saint-Philibert en réhabilitant un bâtiment de mille mètres carrés avec un commerce en rez-de-chaussée et des logements sociaux à l'étage.
Partenaires	CCA, Préfecture, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Ademe, CEREMA, ANAH, CAUE du Finistère, CCI Bretagne Occidentale, Banque des Territoires, ABF
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de la voirie et aménagement du parking et de l'assainissement : 250 000 €</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil Départemental - Volet 1 Pacte Finistère 2030 : 50 000 €</li> <li>Conseil Départemental – produit des amendes de police – 20 000 € (estimation)</li> <li>DETR – 50 000 €</li> <li>Autofinancement : 130 000 €</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Début des travaux novembre 2022 avec un marquage au sol</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Relance</li> <li>Pacte Finistère 2030</li> <li>Petites Villes de Demain</li> <li>PLH</li> <li>SCOT</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur de suivi mensuel sur l'avancée des travaux</li> <li>Etude en cours EPF</li> <li>Indicateur du nombre de logements locatifs sociaux créés</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de l'activité commerciale à Saint-Philibert</li> <li>Accessibilité aux commerces de proximité</li> <li>Création de logements sociaux en centralité</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N°TR. 5

### Circuit de mobilités douces

Orientation stratégique	Poursuivre la dynamique de transition écologique et énergétique
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Trégunc
Description de l'action	Pour conforter la fonction de centralité du cœur de ville de Trégunc et afin d'accroître l'accessibilité aux commerces, équipements et services implantés dans ce secteur, un circuit de mobilités douces va être conçu. Des aménagements de stationnement cyclable à proximité des emplacements stratégiques seront créés pour simplifier l'usage du vélo.
Partenaires	DDTM, Banque des Territoires, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère
Dépenses	• A définir
Plan de financement	• A définir
Calendrier	• 2022/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• PCAET</li> <li>• SCOT</li> <li>• Charte de partenariat Région Bretagne / Bien vivre en Bretagne</li> <li>• Plan global de déplacements – Schéma des modes doux</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de suivi mensuel sur l'avancée des travaux</li> <li>• Evaluation sur les impacts sur la sécurité routière en cœur de ville</li> <li>• Indicateur du taux d'utilisation des vélos ou de la marche à pied en centre-ville</li> <li>• Evaluation des impacts sur le commerce pendant la durée des travaux</li> <li>• Indicateur du nombre de kilomètres de piste cyclable aménagés</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation et sécurisation des déplacements, notamment des piétons et cycles</li> <li>• Renforcement du statut de centralité du bourg de Trégunc</li> <li>• Meilleure attractivité et accessibilité des commerces</li> <li>• Embellissement du cœur de ville</li> <li>• Réduction de l'usage de la voiture et réduction des émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>

## FICHE ACTION N° PA. 1

### Réhabilitation de la friche industrielle Belle-Angèle

Orientation stratégique	Réhabiliter les friches industrielles																														
Statut	Engagée																														
Niveau de priorité	Fort																														
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Aven Maîtrise d'ouvrage déléguée (à définir)																														
Description de l'action	La friche Belle-Angèle d'une superficie de 3,5 hectares, sera réhabilitée avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage afin de créer trois espaces dédiés à l'habitat, à la renaturation et pour des activités économiques.																														
Partenaires	DDTM, Préfecture, Banque des Territoires, CCA, EPF, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, European,																														
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisionnel : 3 292 000 €</li> <li>Estimation pour la totalité du projet : 8 000 000 €</li> </ul>																														
Plan de financement	<p>Phase déconstruction, dépollution, viabilisation générale :</p> <p>Dépenses :</p> <table border="1"> <tr> <td>Acquisition</td> <td>350 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Etudes AMO, MO</td> <td>110 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux (déconstruction, désamiantage, dépollution, frais de remise en état...)</td> <td>2 562 080,00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'infrastructure</td> <td>270 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>3 292 080,00 €</b></td> </tr> </table> <p>Recettes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Cession de terrain pour logement</td> <td>231 180,00 €</td> </tr> <tr> <td>Cession de terrain pour activités productives</td> <td>770 550,00 €</td> </tr> <tr> <td>Minoration foncière</td> <td>800 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention Etat « Fonds Friches »</td> <td>451 621,00 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention Etat – PVD (Etudes)</td> <td>55 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention Etat</td> <td>80 350,00 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention Ademe</td> <td>250 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fonds de concours</td> <td>85 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement – Emprunt</td> <td>568 379,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>3 292 080,00 €</b></td> </tr> </table>	Acquisition	350 000,00 €	Etudes AMO, MO	110 000,00 €	Travaux (déconstruction, désamiantage, dépollution, frais de remise en état...)	2 562 080,00 €	Travaux d'infrastructure	270 000,00 €	<b>Total</b>	<b>3 292 080,00 €</b>	Cession de terrain pour logement	231 180,00 €	Cession de terrain pour activités productives	770 550,00 €	Minoration foncière	800 000,00 €	Subvention Etat « Fonds Friches »	451 621,00 €	Subvention Etat – PVD (Etudes)	55 000,00 €	Subvention Etat	80 350,00 €	Subvention Ademe	250 000,00 €	Fonds de concours	85 000,00 €	Autofinancement – Emprunt	568 379,00 €	<b>Total</b>	<b>3 292 080,00 €</b>
Acquisition	350 000,00 €																														
Etudes AMO, MO	110 000,00 €																														
Travaux (déconstruction, désamiantage, dépollution, frais de remise en état...)	2 562 080,00 €																														
Travaux d'infrastructure	270 000,00 €																														
<b>Total</b>	<b>3 292 080,00 €</b>																														
Cession de terrain pour logement	231 180,00 €																														
Cession de terrain pour activités productives	770 550,00 €																														
Minoration foncière	800 000,00 €																														
Subvention Etat « Fonds Friches »	451 621,00 €																														
Subvention Etat – PVD (Etudes)	55 000,00 €																														
Subvention Etat	80 350,00 €																														
Subvention Ademe	250 000,00 €																														
Fonds de concours	85 000,00 €																														
Autofinancement – Emprunt	568 379,00 €																														
<b>Total</b>	<b>3 292 080,00 €</b>																														

	Phase construction par des opérateurs fonciers (bailleurs, acteurs économiques divers) : Construction d'espaces de logements, de mise en valeur de la biodiversité et d'espaces économiques : 4 600 000 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> semestre 2022, jusqu'à 2030</li> <li>2023 : nécessité d'une AMO opérationnelle avec un aménageur spécialisé : équipe pluridisciplinaire (juristes, économistes, urbanistes, ingénieurs structure...).</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Relance</li> <li>Fonds Friches</li> <li>Petites Villes de Demain</li> <li>CRTE</li> <li>PCAET</li> <li>Charte de partenariat Région Bretagne / Bien vivre en Bretagne</li> <li>SCOT</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur de suivi mensuel sur l'avancée des travaux en lien avec l'EPF Bretagne</li> <li>Résultats du concours européen EUROPAN</li> <li>Indicateur de participation aux ateliers de concertation citoyenne dirigée par la commune avec le groupe de travail des équipes de concepteurs</li> <li>Etude et Arrêté biotope</li> <li>Evaluation de taux de pollution des sols</li> <li>Phase de déconstruction/dépollution, puis phase de cession ou délégation à des opérateurs fonciers.</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation d'une friche</li> <li>Renforcement du rôle de centralité au sein de la commune</li> <li>Etablir des connexions pour relier les deux principales centralités de Pont-Aven : le centre-bourg et la zone de l'ancien site industriel</li> <li>Création d'une zone de stationnement pour désengorger le cœur de bourg</li> <li>Relancer l'activité économique et dynamiser l'attractivité</li> <li>Requalification d'une entrée de commune et du territoire</li> <li>Développement de propositions d'habitat et d'activités pour répondre aux demandes du bassin de vie</li> <li>Préservation de la biodiversité (l'Aven, le Bois d'Amour, la colline Sainte Marguerite...)</li> <li>Concertation menée avec les habitants et divers experts (intégration d'un nouveau périmètre pour la vie locale)</li> <li>Réappropriation d'un espace appartenant à la mémoire collective locale.</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° PA. 2

### Réhabilitation de l'école de Nizon

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants														
Statut	En projet – Etude avec la CAUE en cours														
Niveau de priorité	Fort														
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Aven														
Description de l'action	<p>Le réaménagement des locaux et leur réhabilitation permettra de séparer les espaces scolaires et périscolaires (restauration, garderie...) ainsi que d'ouvrir une nouvelle classe d'élèves et de prévoir une éventuelle classe supplémentaire. Une étude en partenariat avec la CAUE est actuellement en cours.</p> <p>La volonté est de maintenir la structure dans l'espace foncier existant, en améliorant la qualité énergétique des bâtiments et les conditions d'accueil et de sécurité des enfants (réaménagement des accès et de la place devant l'école également envisagé).</p> <p>Démarche de projet concerté avec la communauté enseignante (équipes éducatives), des représentants de parents d'élèves et d'enfants.</p>														
Partenaires	DDTM, Banque des Territoires, CCA, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère														
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes AMO/MO : 250 000,00 €</li> <li>▪ OPC/ Assurances / Frais connexes : 88 000,00 €</li> <li>▪ Travaux / Restructuration des bâtiments et classes pour un total : 2 392 000,00 €</li> </ul> <table border="1"> <tr> <td>Restauration scolaire et garderie</td> <td>838 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Extension école</td> <td>546 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Hall et circulation dans l'établissement</td> <td>273 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Restructuration bâtiment Ferry</td> <td>273 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Restructuration bâtiment de 1997</td> <td>462 000,00 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux d'aménagement des abords de l'école : 210 000,00 €</li> </ul> <table border="1"> <tr> <td>Réseaux divers dont éclairage</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Voirie et stationnement enherbé</td> <td>110 000,00 €</td> </tr> </table>	Restauration scolaire et garderie	838 000,00 €	Extension école	546 000,00 €	Hall et circulation dans l'établissement	273 000,00 €	Restructuration bâtiment Ferry	273 000,00 €	Restructuration bâtiment de 1997	462 000,00 €	Réseaux divers dont éclairage	40 000,00 €	Voirie et stationnement enherbé	110 000,00 €
Restauration scolaire et garderie	838 000,00 €														
Extension école	546 000,00 €														
Hall et circulation dans l'établissement	273 000,00 €														
Restructuration bâtiment Ferry	273 000,00 €														
Restructuration bâtiment de 1997	462 000,00 €														
Réseaux divers dont éclairage	40 000,00 €														
Voirie et stationnement enherbé	110 000,00 €														

	<table border="1"> <tr> <td>Signalétique et aménagements de sécurité routière</td> <td>18 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement paysager et mobilier urbain</td> <td>42 000,00 €</td> </tr> </table>	Signalétique et aménagements de sécurité routière	18 000,00 €	Aménagement paysager et mobilier urbain	42 000,00 €										
Signalétique et aménagements de sécurité routière	18 000,00 €														
Aménagement paysager et mobilier urbain	42 000,00 €														
Plan de financement	<p>Etudes AMO / MO :</p> <p>Dépenses :</p> <table border="1"> <tr> <td>Etudes AMO / MO</td> <td>250 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>250 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Recettes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Subvention Etat (études) PVD</td> <td>50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>CAF (soutien au périscolaire)</td> <td>60 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement – Emprunt</td> <td>90 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>250 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Travaux programmés en attente de nouveaux programmes d'aides financières et avec un emprunt.  <i>Possibles travaux préalables dès 2023 au regard de l'évolution des effectifs scolaires (édification de structure dans l'enceinte de l'école) : environ 200 000,00 €.</i></p> <p><i>Des travaux d'aménagement de la place des Grands Chênes seront également programmés en lien avec ces travaux scolaires et périscolaires afin de disposer d'une cohérence d'ensemble (place faisant face à ces équipements), mais seront réalisés par la suite.</i></p>	Etudes AMO / MO	250 000,00 €	Total	250 000,00 €	Subvention Etat (études) PVD	50 000,00 €	Région	50 000,00 €	CAF (soutien au périscolaire)	60 000,00 €	Autofinancement – Emprunt	90 000,00 €	Total	250 000,00 €
Etudes AMO / MO	250 000,00 €														
Total	250 000,00 €														
Subvention Etat (études) PVD	50 000,00 €														
Région	50 000,00 €														
CAF (soutien au périscolaire)	60 000,00 €														
Autofinancement – Emprunt	90 000,00 €														
Total	250 000,00 €														
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : 2022 – 2024</li> <li>• Potentiels travaux (espace autonome de motricité) : 2023</li> <li>• Travaux : 2025 – 2027</li> </ul>														
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• SCOT</li> </ul>														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commissions communales,</li> <li>• Conseils d'école,</li> <li>• Groupe de travail composé d'élus, de membres de la communauté éducative, de parents et d'élèves eux-mêmes ;</li> <li>• Les équipements se devront d'être adaptables et évoluer en fonction des effectifs scolaires (prévus à la hausse).</li> </ul>														
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création des capacités d'accueil des nouveaux écoliers</li> <li>• Lutte contre le vieillissement de la population</li> <li>• Renforcement de la fonction de centralité de Nizon</li> </ul>														
Annexes															

## FICHE ACTION N° PA. 3

### Etude d'ingénierie du viaduc de l'Aven

Orientation stratégique	Réaménager l'espace public pour favoriser les mobilités douces et l'accès aux commerces et services												
Statut	Engagée												
Niveau de priorité	Médian												
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Aven Etude déléguée au Cerema												
Description de l'action	Cette maîtrise d'œuvre portant sur le viaduc sera menée par le Cerema afin de réaliser un diagnostic sur sa structure, sa capacité de port et les leviers mobilisables pour son élargissement de manière à permettre à des véhicules lourds d'y circuler en toute sécurité.												
Partenaires	CEREMA, DDTM, Préfecture, Banque des Territoires, CCA, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère												
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant prévisionnel de 50 000,00 € (consacré aux études)</li> <li>Travaux d'aménagement : à définir après le bilan de l'étude d'ingénierie</li> </ul>												
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <table border="1"> <tr> <td>Etudes techniques de structure et d'élargissement</td> <td>50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>50 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Recettes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Subvention Etat (études) PVD</td> <td>25 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>CD 29 – Pacte Finistère 2030</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement – Emprunt</td> <td>10 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>50 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Puis montant de travaux d'infrastructures, restant à définir.</p>	Etudes techniques de structure et d'élargissement	50 000,00 €	Total	50 000,00 €	Subvention Etat (études) PVD	25 000,00 €	CD 29 – Pacte Finistère 2030	15 000,00 €	Autofinancement – Emprunt	10 000,00 €	Total	50 000,00 €
Etudes techniques de structure et d'élargissement	50 000,00 €												
Total	50 000,00 €												
Subvention Etat (études) PVD	25 000,00 €												
CD 29 – Pacte Finistère 2030	15 000,00 €												
Autofinancement – Emprunt	10 000,00 €												
Total	50 000,00 €												
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes : 2023 – 2024</li> <li>Transfert de propriété (Département) : 2025 – 2026</li> <li>Travaux d'infrastructures : 2027 – 2028.</li> </ul>												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Relance</li> <li>Petites Villes de Demain</li> <li>CRTE</li> <li>PCAET</li> <li>Petite Cité de Caractère</li> </ul>												

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation et diagnostic d'expertise du Cerema</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'un plan d'aménagement du viaduc pour créer une voie de circulation adaptée aux véhicules de la catégorie des poids lourds comme les bus scolaires ou les cars touristiques.</li> <li>• Amélioration et fluidification de la circulation dans le centre de Pont-Aven, particulièrement en saison estivale.</li> <li>• Ce viaduc constitue actuellement le seul moyen de franchissement de l'Aven en centre-ville, afin de pouvoir fluidifier la circulation.</li> <li>• Facilitation de mise en place de sens unique dans certaines portions de voies, facilitant le développement des mobilités douces (vélos, piétons...) et rendant plus accessible l'espace public (PMR).</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° PA. 4

### Etude sur les mobilités en centre-ville

Orientation stratégique	Poursuivre la dynamique de transition écologique et énergétique																					
Statut	Engagée																					
Niveau de priorité	Médian																					
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Aven																					
Description de l'action	<p>Cette action se traduit par une réflexion sur les mobilités et les formes urbaines à Pont-Aven pour engager des démarches visant à appréhender et réinvestir le milieu urbain. Ceci dans le but de consolider la fonction centralité du cœur de ville et pour définir un programme d'aménagement corrélé au développement commercial et économique de la commune.</p>																					
Partenaires	CEREMA, DDTM, Préfecture, Banque des Territoires, CCA, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère																					
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : 50 000,00 €</li> <li>• Travaux d'aménagement de liaisons douces : 400 000,00 €</li> </ul> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Réseaux divers dont éclairage public</td> <td>80 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Voirie structurale et enrobé de surface</td> <td>220 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Aires de stationnement / pause</td> <td>65 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Signalétique</td> <td>35 000,00 €</td> </tr> </table>		Réseaux divers dont éclairage public	80 000,00 €	Voirie structurale et enrobé de surface	220 000,00 €	Aires de stationnement / pause	65 000,00 €	Signalétique	35 000,00 €												
Réseaux divers dont éclairage public	80 000,00 €																					
Voirie structurale et enrobé de surface	220 000,00 €																					
Aires de stationnement / pause	65 000,00 €																					
Signalétique	35 000,00 €																					
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Etude AMO, en lien avec le FIA</td> <td>50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux portant sur des liaisons douces</td> <td>400 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>450 000,00 €</b></td> </tr> </table> <p>Recettes :</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Subvention Etat (études) PVD</td> <td>25 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention Etat (travaux)</td> <td>100 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>75 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>CD 29 – Pacte Finistère 2030</td> <td>100 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fonds de concours</td> <td>60 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement – Emprunt</td> <td>90 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>450 000,00 €</b></td> </tr> </table>		Etude AMO, en lien avec le FIA	50 000,00 €	Travaux portant sur des liaisons douces	400 000,00 €	<b>Total</b>	<b>450 000,00 €</b>	Subvention Etat (études) PVD	25 000,00 €	Subvention Etat (travaux)	100 000,00 €	Région	75 000,00 €	CD 29 – Pacte Finistère 2030	100 000,00 €	Fonds de concours	60 000,00 €	Autofinancement – Emprunt	90 000,00 €	<b>Total</b>	<b>450 000,00 €</b>
Etude AMO, en lien avec le FIA	50 000,00 €																					
Travaux portant sur des liaisons douces	400 000,00 €																					
<b>Total</b>	<b>450 000,00 €</b>																					
Subvention Etat (études) PVD	25 000,00 €																					
Subvention Etat (travaux)	100 000,00 €																					
Région	75 000,00 €																					
CD 29 – Pacte Finistère 2030	100 000,00 €																					
Fonds de concours	60 000,00 €																					
Autofinancement – Emprunt	90 000,00 €																					
<b>Total</b>	<b>450 000,00 €</b>																					
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : 2023-2025</li> </ul>																					

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux : 2025-2027</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de recherches menés par le « laboratoire urbain » de l'école d'architecture et de la faculté de droit et de sciences politiques de Nantes.</li> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• PCAET</li> <li>• Charte de partenariat Région Bretagne / Bien vivre en Bretagne</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de suivi mensuel sur l'avancée des travaux</li> <li>• Suivi de l'adaptation réglementaire (PLU, SCOT, PCAET, CRTE...)</li> <li>• Suivi du laboratoire urbain en charge de la première étude sur les mobilités</li> <li>• Travail en lien avec Finistère Ingénierie Assistance et les services de l'ATD.</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'usage de la voiture et des émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• Accessibilité aux commerces</li> <li>• Désengorgement du centre-ville</li> <li>• Facilitation et sécurisation des déplacements, notamment des piétons et cycles</li> <li>• Conception d'un schéma des mobilités en bourg</li> <li>• Diversification des modes de déplacements et de l'accès au centre-ville par des déplacements doux : transports en commun (navette intra-citée...), liaisons piétonnes...</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° PA. 5

### Labellisation « Petite Cité de Caractère »

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des richesses culturelles et patrimoniales																						
Statut	Engagée																						
Niveau de priorité	Fort																						
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Aven																						
Description de l'action	La commune de Pont-Aven candidate à l'éligibilité du dispositif « Petite Cité de Caractère » à des fins d'obtention de ce label pour mettre au premier plan ses richesses historiques, culturelles et patrimoniales ainsi que mettre en valeur et développer son dynamisme local (associatif, culturel).																						
Partenaires	DDTM, Banque des Territoires, CCA, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère																						
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude (patrimoniale, conception graphique, publication, communication, établissement d'une réglementation spécifique à la publicité, à la signalisation et à la signalisation d'information locale) : 15 000,00 €</li> <li>• Mise en œuvre de travaux liés au label (signalétique, patrimoine bâti...) : 150 000,00 €</li> <li>• Mise en œuvre d'animation patrimoniales en lien avec le label : 18 000,00 €.</li> </ul>																						
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux de signalétique</td> <td>45 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux de patrimoine bâti</td> <td>105 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Animations</td> <td>18 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>183 000,00 €</b></td> </tr> </table> <p>Recettes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Subvention Etat (études) PVD</td> <td>7 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention Etat (travaux)</td> <td>46 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>DRAC</td> <td>50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>CD 29 – Pacte Finistère 2030</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement – Emprunt</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>183 000,00 €</b></td> </tr> </table>	Etude	15 000,00 €	Travaux de signalétique	45 000,00 €	Travaux de patrimoine bâti	105 000,00 €	Animations	18 000,00 €	<b>Total</b>	<b>183 000,00 €</b>	Subvention Etat (études) PVD	7 000,00 €	Subvention Etat (travaux)	46 000,00 €	DRAC	50 000,00 €	CD 29 – Pacte Finistère 2030	40 000,00 €	Autofinancement – Emprunt	40 000,00 €	<b>Total</b>	<b>183 000,00 €</b>
Etude	15 000,00 €																						
Travaux de signalétique	45 000,00 €																						
Travaux de patrimoine bâti	105 000,00 €																						
Animations	18 000,00 €																						
<b>Total</b>	<b>183 000,00 €</b>																						
Subvention Etat (études) PVD	7 000,00 €																						
Subvention Etat (travaux)	46 000,00 €																						
DRAC	50 000,00 €																						
CD 29 – Pacte Finistère 2030	40 000,00 €																						
Autofinancement – Emprunt	40 000,00 €																						
<b>Total</b>	<b>183 000,00 €</b>																						
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du dossier de candidature en fin 2022</li> </ul>																						

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• SCOT</li> <li>• Charte de partenariat Région Bretagne / Bien vivre en Bretagne</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de constitution du dossier de candidature</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rayonnement national</li> <li>• Mise en valeur du patrimoine historique et culturel de Pont-Aven</li> <li>• Préservation du patrimoine communal et dynamisation de la vie locale</li> <li>• Participation à la revitalisation du centre-bourg</li> <li>• Dynamisation de la vie locale et du bassin de vie</li> <li>• Travaux publics et privés concernant la signalétique, les façades de bâtis</li> <li>• Développement d'animations locales</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° PA. 6

### Déplacement des locaux de la mairie de Pont-Aven

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants																		
Statut	En projet																		
Niveau de priorité	Médian																		
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Aven																		
Description de l'action	<p>L'objectif de cette action consiste à déplacer les locaux de la mairie dans un espace adapté pour répondre aux besoins des habitants dans le centre-ville.</p> <p>La volonté de la commune est de rationaliser et occuper les locaux communaux existant, en améliorant leur efficacité énergétique. Cette démarche permet de maintenir des services publics en centre-ville et de limiter l'extension urbaine.</p> <p>Ce déplacement permettra de regrouper les espaces administratifs de la mairie, ainsi que des locaux associatifs et de disposer de lieux plus adaptés (salle plus conséquente concernant les cérémonies et réunions officielle, meilleure accessibilité et bâtiments plus vertueux énergétiquement, facilité d'accès et stationnement existant).</p>																		
Partenaires	DDTM, Banque des Territoires, CCA, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère																		
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes AMO / MO : 80 000,00 €</li> <li>• Assurances / Frais connexes : 20 000,00 €</li> <li>• Travaux (réhabilitation et transformation de bâtiments, amélioration énergétique, aménagements paysagers extérieurs) : 550 000,00 €</li> </ul> <table border="1"> <tr> <td>VRD – Maçonnerie</td> <td>88 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Etanchéité</td> <td>71 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Menuiserie extérieure</td> <td>77 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Cloisons / Isolation</td> <td>85 250,00 €</td> </tr> <tr> <td>Menuiseries intérieures</td> <td>27 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Sol</td> <td>44 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Peinture</td> <td>27 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>57 750,00 €</td> </tr> <tr> <td>Plomberie - Chauffage</td> <td>71 500,00 €</td> </tr> </table>	VRD – Maçonnerie	88 000,00 €	Etanchéité	71 500,00 €	Menuiserie extérieure	77 000,00 €	Cloisons / Isolation	85 250,00 €	Menuiseries intérieures	27 500,00 €	Sol	44 000,00 €	Peinture	27 500,00 €	Electricité	57 750,00 €	Plomberie - Chauffage	71 500,00 €
VRD – Maçonnerie	88 000,00 €																		
Etanchéité	71 500,00 €																		
Menuiserie extérieure	77 000,00 €																		
Cloisons / Isolation	85 250,00 €																		
Menuiseries intérieures	27 500,00 €																		
Sol	44 000,00 €																		
Peinture	27 500,00 €																		
Electricité	57 750,00 €																		
Plomberie - Chauffage	71 500,00 €																		

Plan de financement	Etudes AMO / MO :	
	Dépenses :	
	Etudes AMO / MO	80 000,00 €
	Total	80 000,00 €
	Recettes :	
	Subvention Etat (études) PVD	35 000,00 €
	Région	15 000,00 €
	CD 29 – Pacte Finistère 2030	14 000,00 €
	Autofinancement – Emprunt	16 000,00 €
	Total	80 000,00 €
	<p>Travaux programmés en lien avec une cession envisagée de site actuel (cession foncière) et en attente de nouveaux programmes d'aides financières.</p> <p><i>Travaux anticipés de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers en salle municipale (pour réunions publiques, cérémonies...) dès 2024, dans cet ensemble foncier de nouvel emplacement pour la mairie.</i></p>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : 2023 – 2024</li> <li>• Travaux anticipés : 2023 – 2024 (ancienne caserne)</li> <li>• Travaux : 2026 – 2028</li> </ul>	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• SCOT</li> </ul>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation des services de la mairie ainsi que de l'agence postale au regard de la position plus centrale de l'équipement,</li> <li>• Développement des démarches de participation et de concertation publiques via la liaison directe de la mairie avec la future salle polyvalente et de réunions.</li> </ul>	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement des espaces publics</li> <li>• Meilleure accessibilité</li> <li>• Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments</li> </ul>	
Annexes		

## FICHE ACTION N° PA. 7

### Déplacement des locaux de la médiathèque et de l'office de tourisme

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	L'objectif de cette action consiste à déplacer locaux de la médiathèque et de l'office de tourisme dans l'ancien musée de Pont-Aven en centre-ville. L'ancien musée étant inoccupé depuis quelques années, CCA souhaite réinvestir ces locaux pour aménager un espace adapté et mutualisé pour répondre aux besoins des habitants à proximité du centre-ville. L'office de tourisme se situera en rez-de-chaussée et la médiathèque sera aménagée à l'étage. L'intérêt de cette action porte sur le réaménagement de deux services structurants essentiels à l'activité locale et touristique en mutualisant un espace inutilisé mais au fort potentiel en raison de sa surface et de sa localisation en cœur de ville près de la place centrale.
Partenaires	DDTM, Banque des Territoires, CCA, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, EPIC de Concarneau à Pont-Aven
Dépenses	Suite à une démarche d'assistance à maîtrise d'ouvrage menée pour finaliser une faisabilité (regroupement de services publics dans un même ensemble bâti préexistant), Une étude de maîtrise d'œuvre va être menée avec plusieurs bureaux techniques (économiste, fluides, acoustique, structure...) et des bureaux connexes (SPS, Contrôle technique, SSI...). Cette maîtrise d'œuvre assurera le suivi des travaux : 209 000,00 €. Des travaux de restructuration et de transformation du bâti et d'accessibilité des abords seront ensuite réalisés : 1 341 000,00 €.

	Structure clos couvert (dont menuiseries extérieures, reprise de couverture, réalisation de plancher, ouverture de mur de refend, isolation...)	522 900,00 €
	Second œuvre	268 200,00 €
	Lots techniques (courants forts, courants faibles, CVC...)	415 800,00 €
	Equipements spécifiques (ascenseur, sas, conciergerie, vidéo-projection...)	134 100,00 €
Plan de financement	Dépenses :	
	Etude	209 000,00 €
	Travaux	1 341 000,00 €
	Total	1 550 000,00 €
	Recettes :	
	CCA (avec subventions sollicitées par CCA auprès de la DRAC, du Département, de la Région, de l'Etat...)	1 373 000,00 €
Autofinancement – Emprunt – Part Commune	177 000,00 €	
	Total	1 550 000,00 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes préalables 2021-2022</li> <li>• Maîtrise d'œuvre 2022-2023</li> <li>• Travaux 2023-2024</li> </ul>	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• SCOT</li> </ul>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation de la médiathèque et de l'office de tourisme</li> </ul>	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement des espaces publics en centralité</li> <li>• Renforcement des équipements structurants en centralité</li> <li>• Limiter l'étalement urbain</li> <li>• Rénovation d'un bâtiment public vacant</li> <li>• Mutualisation de deux établissements en un en cœur de ville</li> <li>• Rapprocher les équipements et services publics des zones de fréquentation des habitants et des touristes</li> </ul>	
Annexes		

## FICHE ACTION N° PA. 8

### Création d'une salle polyvalente

Orientation stratégique	Assurer le rayonnement des centralités avec des équipements structurants																		
Statut	En projet																		
Niveau de priorité	Fort																		
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Aven																		
Description de l'action	<p>L'objectif de cette action consiste réaménager l'ancien centre de secours ; aujourd'hui vacant, en une salle polyvalente qui sera destinée aux besoins des pontavenistes. De par sa structure, sa surface et sa proximité avec le cœur de ville, cette ancienne caserne correspond aux critères pour créer cette salle qui aura plusieurs fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation publique</li> <li>- Evènements, festivités, congrès, etc.</li> <li>- Evènements artistiques, sportifs, culturels, etc.</li> </ul>																		
Partenaires	DDTM, Banque des Territoires, CCA, Préfecture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, CAUE du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, SDEF																		
Dépenses	<p>Une étude de maîtrise d'œuvre va être menée avec divers bureaux techniques en lien avec des préconisations énergétiques. Cette maîtrise d'œuvre assurera le suivi des travaux : 65 000,00 €.</p> <p>Des travaux de rénovation et réhabilitation du bâti et de ses abords immédiats seront ensuite réalisés (VRD, isolation...) : 485 000,00 €.</p> <table border="1"> <tr> <td>VRD – Maçonnerie</td> <td>33 950,00 €</td> </tr> <tr> <td>Etanchéité</td> <td>58 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Menuiserie extérieure</td> <td>87 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Isolation / Cloisons</td> <td>97 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Menuiseries intérieures</td> <td>29 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Sol – Réfection et unification</td> <td>48 600,00 €</td> </tr> <tr> <td>Peinture</td> <td>24 250,00 €</td> </tr> <tr> <td>Electricité – CF CF</td> <td>48 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>CVC</td> <td>58 200,00 €</td> </tr> </table>	VRD – Maçonnerie	33 950,00 €	Etanchéité	58 500,00 €	Menuiserie extérieure	87 000,00 €	Isolation / Cloisons	97 000,00 €	Menuiseries intérieures	29 000,00 €	Sol – Réfection et unification	48 600,00 €	Peinture	24 250,00 €	Electricité – CF CF	48 500,00 €	CVC	58 200,00 €
VRD – Maçonnerie	33 950,00 €																		
Etanchéité	58 500,00 €																		
Menuiserie extérieure	87 000,00 €																		
Isolation / Cloisons	97 000,00 €																		
Menuiseries intérieures	29 000,00 €																		
Sol – Réfection et unification	48 600,00 €																		
Peinture	24 250,00 €																		
Electricité – CF CF	48 500,00 €																		
CVC	58 200,00 €																		
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>65 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>485 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>550 000,00 €</td> </tr> </table>	Etude	65 000,00 €	Travaux	485 000,00 €	Total	550 000,00 €												
Etude	65 000,00 €																		
Travaux	485 000,00 €																		
Total	550 000,00 €																		

	Recettes :	
	Subvention Etat (études) PVD	45 000,00 €
	Subvention Etat (travaux)	85 000,00 €
	CD 29 – Pacte Finistère 2030	30 000,00 €
	Région	110 000,00€
	Autofinancement – Emprunt	270 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>550 000,00 €</b>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes 2022-2023</li> <li>• Travaux préalables 2023</li> <li>• Travaux 2023-2024</li> </ul>	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• SCOT</li> </ul>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'occupation de la salle et dynamique pour la vie associative locale</li> <li>• Analyse et amélioration des consommations énergétiques</li> <li>• Facilitation de l'organisation de réunions publiques, rencontres de quartiers...</li> </ul>	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement un espace public localisé en centralité</li> <li>• Renforcement des équipements structurants en centralité</li> <li>• Limiter l'étalement urbain</li> <li>• Rénovation d'un bâtiment public vacant</li> <li>• Rapprocher les équipements et services publics des zones de fréquentation des habitants et des touristes</li> </ul>	
Annexes		

## FICHE ACTION N° PA. 9

### Revitalisation commerciale de Nizon

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre commerciale en centralités																		
Statut	En projet																		
Niveau de priorité	Médian																		
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Aven																		
Description de l'action	Faisant partie des centralités de Pont-Aven, Nizon fait l'objet d'une action visant à renforcer son activité commerciale en travaillant sur l'existant pour permettre aux commerçants de s'implanter durablement.																		
Partenaires	DDTM, Préfecture, Banque des Territoires, CCA, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère																		
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude d'aménagement de local municipal : 30 000,00 €</li> <li>Travaux : 170 000,00 €           <table border="1" data-bbox="758 918 1300 1164"> <tr><td>VRD</td><td>6 800,00 €</td></tr> <tr><td>Maçonnerie – Démolition</td><td>18 700,00 €</td></tr> <tr><td>Étanchéité – Reprises charpente</td><td>20 400,00 €</td></tr> <tr><td>Menuiseries à l'extérieur / à l'intérieur</td><td>30 600,00 €</td></tr> <tr><td>Cloisons / Isolation</td><td>25 500,00 €</td></tr> <tr><td>Ragréage et unification des sols</td><td>13 600,00 €</td></tr> <tr><td>Peintures murales</td><td>11 900,00 €</td></tr> <tr><td>Electricité – Alimentation numérique</td><td>20 400,00 €</td></tr> <tr><td>Plomberie – Chauffage – Ventilation</td><td>22 100,00 €</td></tr> </table> </li> <li>Mise en location pour installation d'une épicerie associative ou autre commerce local de proximité.</li> </ul>	VRD	6 800,00 €	Maçonnerie – Démolition	18 700,00 €	Étanchéité – Reprises charpente	20 400,00 €	Menuiseries à l'extérieur / à l'intérieur	30 600,00 €	Cloisons / Isolation	25 500,00 €	Ragréage et unification des sols	13 600,00 €	Peintures murales	11 900,00 €	Electricité – Alimentation numérique	20 400,00 €	Plomberie – Chauffage – Ventilation	22 100,00 €
VRD	6 800,00 €																		
Maçonnerie – Démolition	18 700,00 €																		
Étanchéité – Reprises charpente	20 400,00 €																		
Menuiseries à l'extérieur / à l'intérieur	30 600,00 €																		
Cloisons / Isolation	25 500,00 €																		
Ragréage et unification des sols	13 600,00 €																		
Peintures murales	11 900,00 €																		
Electricité – Alimentation numérique	20 400,00 €																		
Plomberie – Chauffage – Ventilation	22 100,00 €																		
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <table border="1" data-bbox="694 1265 1300 1355"> <tr><td>Etudes AMO et MO</td><td>30 000,00 €</td></tr> <tr><td>Travaux</td><td>170 000,00 €</td></tr> <tr><td>Total</td><td>200 000,00 €</td></tr> </table> <p>Recettes :</p> <table border="1" data-bbox="694 1400 1300 1556"> <tr><td>Subvention Etat (études) PVD</td><td>10 000,00 €</td></tr> <tr><td>Subvention Etat (travaux)</td><td>70 000,00 €</td></tr> <tr><td>Région</td><td>50 000,00 €</td></tr> <tr><td>Fonds de concours</td><td>30 000,00 €</td></tr> <tr><td>Autofinancement – Emprunt</td><td>40 000,00 €</td></tr> <tr><td>Total</td><td>200 000,00 €</td></tr> </table> <p>Mise en location (association...)</p>	Etudes AMO et MO	30 000,00 €	Travaux	170 000,00 €	Total	200 000,00 €	Subvention Etat (études) PVD	10 000,00 €	Subvention Etat (travaux)	70 000,00 €	Région	50 000,00 €	Fonds de concours	30 000,00 €	Autofinancement – Emprunt	40 000,00 €	Total	200 000,00 €
Etudes AMO et MO	30 000,00 €																		
Travaux	170 000,00 €																		
Total	200 000,00 €																		
Subvention Etat (études) PVD	10 000,00 €																		
Subvention Etat (travaux)	70 000,00 €																		
Région	50 000,00 €																		
Fonds de concours	30 000,00 €																		
Autofinancement – Emprunt	40 000,00 €																		
Total	200 000,00 €																		

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : 2024 – 2025</li> <li>• Travaux et mise en location : 2026 – 2027.</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• CRTE</li> <li>• SCOT</li> <li>• PLU</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de taux de vacance des baux commerciaux</li> <li>• Suivi de l'adaptation réglementaire (PLU, SCOT, PCAET, CRTE...)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'activité commerciale</li> <li>• Développement et diversification de la filiale commerciale en centre-bourg</li> <li>• Encourager le commerce de proximité en partenariat avec les producteurs locaux</li> <li>• Promouvoir et soutenir l'économie locale et circulaire</li> <li>• Création d'une association des commerçants à Nizon</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CCA-1

### Reconquête de l'habitat vacant en centralités

Orientation stratégique	Développer des logements abordables en réinvestissant les logements vacants et dégradés en centralités
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCA
Description de l'action	<p>Retenue dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat, Concarneau Cornouaille Agglomération a engagé une étude sur le logement vacant.</p> <p>L'objectif est à la fois de remettre sur le marché des logements vacants mais également de renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs du territoire.</p> <p>Plusieurs missions sont confiées au prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des données statistiques sur le logement vacant</li> <li>- Repérage de terrain pour vérifier le niveau réel de vacance</li> <li>- Création d'une grille d'analyse pour identifier la facilité à remettre un logement sur le marché</li> <li>- Elaboration d'un programme d'actions détaillé</li> </ul>
Partenaires	Anah, Département
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 34 000 € HT / 41 000 € TTC</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financé à 50 % du montant HT par l'Anah dans le cadre de l'appel à projets</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Janvier 2022 : Démarrage étude</li> <li>• Mars – mai 2022 : Repérage de terrain</li> <li>• Juin 2022 : Enquête aux propriétaires. Rdv avec les communes</li> <li>• Sept / Octobre 2022 : 2 groupes de travail (1 : les outils juridiques, fiscaux et fonciers mobilisables ; 2 : diversification des produits de sortie dans le cadre des opérations de recyclage immobilier)</li> <li>• Déc 2022 : Restitution finale de l'étude / Présentation en commission habitat du programme d'actions</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec OPAH 2021-2023</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements vacants</li> <li>• Nombre de logements vacants « facilement » mobilisables (voir méthode de scoring proposé par Urbanis)</li> </ul>

Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des logements vacants en centralités et de l'état du bâti (disponible sur une application SIG)</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° CCA. 2

### Diagnostic et accompagnement à la rénovation de l'habitat vacant et dégradé en centralités

Orientation stratégique	Développer des logements abordables en réinvestissant les logements vacants et dégradés en centralités
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	En réponse aux enjeux liés à la tension du secteur immobilier, aux difficultés d'accès à la propriété ou de résidence principale pour les ménages, face à l'accroissement des meublés de tourisme, les villes souhaitent disposer d'outils et de procédure pour accompagner les propriétaires d'habitats dégradés vers une rénovation de leurs logements.
Partenaires	DDTM, Ademe, Banque des Territoires, CCA, Cerema, Préfecture, CCI Bretagne Occidentale, CRMA Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Association des commerçants
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des opérations en 2022</li> <li>• Fin des opérations en 2026</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Relance</li> <li>• Petites Villes de Demain</li> <li>• SCOT</li> <li>• CRTE</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des taux de logements vacants</li> <li>• Suivi des logements imposés à la taxe d'habitation sur les logements vacants</li> <li>• Suivi des taux et du nombre de résidences principales et secondaires</li> <li>• Déclarations liées à la taxe de séjour sur les meublés de tourisme.</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'équilibre entre les logements en résidence principale et les logements de résidence secondaire et de tourisme.</li> <li>• Résoudre les difficultés d'accès au logement</li> <li>• Rénover le parc de logements vacants, indignes et dégradés</li> <li>• De nombreux logements sont à rénover en cœur de ville, avec un état et un taux d'insalubrité inconnu pour lequel la ville aurait besoin d'une aide en ingénierie et/ou d'un diagnostic.</li> </ul>
Annexes	<p><b>Projets en cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude logement vacants Urbanis / CCA/ (septembre à décembre 2022)</li> <li>- Quartier de la Gare : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concarneau même avec Finistère habitat (suite Partition SAFI), un projet immobilier en proximité Centre-ville sur une ancienne friche SNCF.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet a pour but de créer 240 logements dont 25 % de logements sociaux et 550m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et de services. 2019/2029 : 7 727 730 € (1 188 743 € /ville)</li> <li>- Ce projet a obtenu l'aide du fond friche du Plan de relance pour 1 000 000 d'euros.</li> </ul> <p><b>Centre-Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NEXITY/BRETAGNE OUEST ACCESSION/OPAC - Friche de l'ancienne usine Crown - Avenue de la Gare</li> <li>- 10 bâtiments pour 245 appartements, dont 49 en locatif social et 36 en location accession.</li> <li>- BRETAGNE OUEST ACCESSION - Rues Saint Jacques/des Chênes</li> <li>- 12 appartements en location accession. Travaux en cours. Livraison 2023.</li> </ul> <p><b>Keraoec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPAC – Lotissement de Keraoec Nord - Route de Kerguérès</li> <li>141 logements : 92 lots libres, 29 logements en locatif social et 20 logements en location accession (PSLA). Viabilisation réalisée. Lots libres commercialisés. Permis de construire logements sociaux délivrés.</li> <li>- OPAC – Lotissement de Keraoec Sud – Route de Kerguérès</li> <li>161 logements : 73 lots libres, 14 maisons individuelles en PSLA, 24 maisons individuelles en locatif social, 2 collectifs de 24 logements en locatif social, 2 collectifs en PSLA pour 26 logements. 30% de logements sociaux. Chantier à venir dans les prochaines semaines.</li> </ul> <p><b>La Villeneuve :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SARL CGPA – Lotissement de La Villeneuve – Rue du Zins/Chemin de la Villeneuve</li> <li>Environ 80 logements : 63 lots individuels et 4 macro-lots, dont 20% de logements sociaux. Commercialisation en cours. Les travaux n'ont pas encore démarré.</li> </ul> <p><b>Lanriec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPAC - Lotissement "Le Pré de Kerrichard" - Rue Pierre Carduner/Impasse Léa Blain</li> <li>- 16 maisons + 26 appartements (moitié locatif social et moitié location-accession). Terrains viabilisés. Démarrage des constructions fin 2022. Livraison 2024.</li> <li>- BRETAGNE OUEST ACCESSION - Lotissement de Kersalomon - Résidence Les Jardins de Kersalomon - rue Victoire Daubié –</li> <li>24 appartements (location-accession). En cours de construction. Livraison 2023.</li> </ul> <p><b>Cabellou :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nexity – Allée du Fort</li> <li>2 immeubles (26 appartements). Travaux en cours.</li> </ul>
--	--

## ANNEXE 4 – MAQUETTES FINANCIÈRES

### Maquette financière de Concarneau

Intitulé Fiche Action	Maître d'ouvrage (MO) Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)	Part MO / AMO	Part Etat (FNADT, DETR, DSIL, Ademe, CPER et autres)	Part autres financeurs (A solliciter)	Total des crédits accordés
CC-1 Etude et aménagement portant sur le centre-ville	Commune de Concarneau	Secteur 1 : 2 230 000 € TTC Secteur 2 : 2 250 000 € TTC	A définir	Secteur 1 : 800 000 € Secteur 2 : 200 000 €	500 000 €
CC-2 Aménagement et développement du port de Concarneau Plaisance et interface ville-port.	Syndicat Mixte Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille	A définir	A définir	A définir	A définir
CC-3 Etude et prospective sur l'offre commerciale existante en faveur de son développement en centralités	Commune de Concarneau	15 000 €	A définir	A définir	A définir
CC-4 Aménagement du quartier Foch	Commune de Concarneau	400 000 € (ville)	A définir	A définir	A définir
CC-5 Etude d'aménagement d'une salle de spectacle	Commune de Concarneau	25 000 €	A définir	A définir	A définir
CC-6 Projet Micro-folie et médiathèque	MO Micro-Folie : Commune MO Médiathèque : CCA	47500 € Médiathèque - Plan de financement 5 170 600 € HT	1 825 460 € (29%)	Région : 150 000 € Département : 521 560 € F.C.T.V.A. : 1 066 955,73 € DRAC : 35% hors VRD	A définir
CC-7 Rénovation de la Chap'l	Commune de Concarneau	198 000 € TTC Dont 50% à la charge de la ville	30%	10% Département 10% Région	99 000 €
CC-8 Remplacement d'un ancien bac à propulsion thermique	Commune de Concarneau	750 000 €	DSIL : 150 000 € (20%)	55 000 € Département	205 000 €
CC-9 Diagnostic de rénovation énergétique des halles en centre-ville	Commune de Concarneau	A définir	A définir	A définir	A définir

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc - Pont-Aven – Rosporden-Kernével

## Maquette financière de Trégunc

Intitulé Fiche Action	Maître d'ouvrage (MO) Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)	Part MO / AMO	Part Etat (FNADT, DETR, DSIL, Ademe, CPER et autres)	Part autres financeurs	Total des crédits accordés
TR-1 Installation d'un réseau de chaleur à destination du pôle d'équipements et du Sterenn	Commune de Trégunc	1 000 000 €	A définir dont Fonds de chaleur de l'Ademe restant à définir également	Plan Bois Energie (Région à solliciter) : A définir Banque des Territoires (volet ingénierie) : A définir	A définir
TR-2 Création d'un pôle culturel et social comprenant une médiathèque	MO Micro-Folie : Commune MO Médiathèque : CCA	Commune : 1 450 518 € CCA : 1 569 697 €	A définir	Département : 200 000 € DRAC : 35% (hors VRD)	A définir
TR-3 Création de logements dans une ancienne salle paroissiale	AMO déléguée à l'EPF de Bretagne	A définir	A définir	A définir	A définir
TR-4 Revitalisation commerciale de Saint-Philibert	AMO déléguée à l'EPF de Bretagne	250 000 € (Autofinancement à hauteur de 130 000 €)	DETR : 50 000 €	Département : 20 000 € + 50 000 €	120 000 €
TR-5 Circuit de mobilités douces	Commune de Trégunc	A définir	A définir	A définir	A définir

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc – Pont-Aven – Rosporden-Kernével

## Maquette financière de Pont-Aven

Intitulé Fiche Action	Maître d'ouvrage (MO) Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)	Part MO / AMO	Part Etat (FNADT, DETR, DSIL, Ademe, CPER et autres)	Part autres financeurs (A solliciter)	Total des crédits accordés
PA-1 Réhabilitation de la friche industrielle Belle-Angèle	Commune de Pont- Aven En attente d'AMO	Dépenses : 3 292 080 € Autofinancement-Emprunt : 568 379 €	Etat : 451 621 € + 55 000 € + 80 350 € Ademe : 250 000 € Cession de terrain pour logement : 231 180 € Cession de terrain pour activités productives : 770 550 € Minoration foncière : 800 000 €	Fonds de concours : 85 000 €	921 971 euros
PA-2 Réhabilitation de l'école de Nizon	Commune de Pont- Aven	Dépenses : 250 000 € + 88 000 € + 2 392 000 € Autofinancement-Emprunt : 90 000 €	50 000 €	Région : 50 000 € CAF : 60 000 €	160 000 €
PA-3 Etude d'ingénierie du viaduc de l'Aven	Commune de Pont- Aven Etude déléguée au Cerema	Dépenses : 50 000 € Autofinancement-Emprunt : 10 000 €	25 000 €	Département : 15 000 €	40 000 €
PA-4 Etude sur les mobilités en centre- ville	Commune de Pont- Aven	Dépenses : 450 000 € Autofinancement-Emprunt : 90 000 €	125 000 €	Région : 75 000 € Département : 100 000 € Fonds de concours : 60 000 €	360 000 €
PA-5 Labellisation « Petite Cité de Caractère »	Commune de Pont- Aven	Dépenses : 183 000 € Autofinancement-Emprunt : 40 000 €	53 000 €	DRAC : 50 000 € Département : 40 000 €	143 000 €
PA-6 Déplacement des locaux de la mairie de Pont-Aven	Commune de Pont- Aven	Dépenses : 80 000 € Autofinancement-Emprunt : 16 000 €	35 000 €	Région : 15 000 € Département : 14 000 €	64 000 €
PA-7 Déplacement des locaux de la médiathèque et de l'office de tourisme	CCA	Dépenses : 1 550 000 € Dépenses médiathèque : 493 953 € HT Autofinancement- Emprunt - Part commune : 177 000 € CCA : 1 373 000 €	A définir	Région : 100 000 € Département : 120 000 € DRAC : 105 000 €	325 000 € mais reste A définir
PA-8 Création d'une salle polyvalente	Commune de Pont- Aven	Dépenses : 550 000 € Autofinancement-Emprunt : 270 000 €	45 000 € DETR : 85 000 €	Région : 110 000 € Département : 30 000 €	270 000 €
PA-9 Revitalisation commerciale de Nizon	Commune de Pont-Aven	Dépenses : 200 000 € Autofinancement-Emprunt : 40 000 €	80 000 €	Région : 50 000 € Fonds de concours : 30 000 €	160 000 €

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc - Pont-Aven – Rosporden-Kernével

## Maquette financière de Rosporden-Kernével

Fiche Action	Maître d'ouvrage (MO) Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)	Part MO / AMO	Part Etat	Part autres financeurs	Plan de relance et financeurs (FNADT, DETR, DSIL, Volet territorial du CPER, Adele, autres)	Total des crédits accordés	Total projet
1.1.1	Rosporden-Kernével	614 947 €	200 000	Fonds de concours CCA: 73 543€		273 543 €	888 490 €
1.1.2	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	730 000 €
1.1.3	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR
1.1.4	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	REGION CD29 env 3 Pacte 2030 Fonds de concours CCA	A DEFINIR	A DEFINIR	1 500 000 €
1.2.1	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR
1.2.2	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR
2.1.1	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	Leader Région Bretagne OFB CD29	A DEFINIR	A DEFINIR	189 000 €
2.1.2	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	Fonds verts Agence de l'eau CD 29 (AMO)	A DEFINIR	A DEFINIR	1 390 000 €
2.2.1	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	Etat: étude	CD29 CCA	A DEFINIR ( étude)	A DEFINIR	40 000€ ( étude) Travaux: à définir
2.3.1	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	SDEF Région CD29	DETR/DSIL	A DEFINIR	650 000 €
2.3.2	Rosporden-Kernével	69 105 €		Plan Bois énergie: 48 380€ Région: 78 225€ CEE Coup de pouce: 21260€	DSIL	126 605 €	195 710 €
3.1.1	CCA/rospo						
3.1.2	CCA/rospo						
3.1.3	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	Région Bretagne: 196 250€ EPF/minoration: à définir	Plan de relance: à définir	A DEFINIR	785 000 €

3.1.4	Rosporden-Kernével	Emprunt: 1 900 000€ 2 013 971€	A DEFINIR	ARS: 177 426€ CD29: 169 500€ Fonds de concours CCA: 161 628€ Loyer annuel: 160 000€	A DEFINIR	A DEFINIR	2 522 525 €
3.2.1	Rosporden-Kernével	1 998 175 €	AMO: 30 000€	CD29: 100 000€ REGION Fonds de concours Loyers opérateurs	Etude ANCT: 30 000€ ETAT: fonctionnement et investissement	130 000 €	2 128 175 €
3.2.2	Rosporden-Kernével	453 029 €	50 000 €	CD29: 40 000€ Fonds de concours: 162 725€ Poste:	DETR: 50 000€	283 847 €	736 876 €
3.2.3	Rosporden-Kernével	1 184 620 €	270 000 €	CAF: 160 000€ CD29: à définir Région: à définir Fonds de concours: à définir Loyer centre social: à définir	DETR: 270 000€	430 000 €	1 614 620 €
3.2.4	Rosporden-Kernével	445 782 €	A DEFINIR	Région: 69 675€ CD29: 55 000€ Fonds de concours: 73 543€ Fonds Sports: ?	DETR: à définir	198 218 €	644 000 €
4.1.1	Rosporden-Kernével	57 333 €		CD29: 51 000€ Fonds de concours: 100 000€		151 000 €	208 333 €
4.1.2	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR dont DRAC/CD29/Region	A DEFINIR	A DEFINIR	1 765 000 €
4.2.1	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR
4.2.2	Rosporden-Kernével	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR	A DEFINIR

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc - Pont-Aven – Rosporden-Kernével

## Maquette financière de Concarneau Cornouaille Agglomération

Intitulé Fiche Action	Maître d'ouvrage (MO) Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)	Part MO / AMO	Part Etat (FNADT, DETR, DSIL, Ademe, CPER et autres)	Part autres financeurs (A solliciter)	Total des crédits
CCA-1 Reconquête de l'habitat vacant en centralités.	CCA	Dépenses : 34 000 € HT 41.000 € TTC	A définir	Anah : 50 % du montant HT	17000 € mais reste A définir
CCA-2 Diagnostic et accompagnement à la rénovation de l'habitat vacant et dégradé en centralités	CCA	A définir	A définir	A définir	A définir

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc - Pont-Aven – Rosporden-Kernével

# COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS

NOM Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
CALVEZ-NORMAND Patrice	Préfecture	Directrice de la coordination et de l'appui territorial	calvez.patrice@finistere.gouv.fr	02 98 76 28 50
LE MEUR Gaël	Conseil Régional de Bretagne	Conseillère régionale	gael.lemeur@bretagne.bzh	02 22 51 60 50
LIVET Typhen	Conseil Régional de Bretagne	Chargée de développement territorial à l'aménagement	typhen.livet@bretagne.bzh	02 22 51 60 50
DARLEY Claire	Conseil départemental du Finistère	Chargée de développement territorial	claire.darley@finistere.fr	02 98 76 26 37
MARTIN Annick	Concarneau	Adjointe au maire	annick.martin@concarneau.fr	02 98 50 38 38
PÉREZ Johanne	Concarneau	Directrice générale des services	johanne.perez@concarneau.fr	02 98 50 38 55
GOUEZ Stéphanie	Concarneau	Responsable commerce tourisme	stephanie.gouez@concarneau.fr	02 98 50 38 32
CARDUNER Didier	Trégunc	Adjoint au maire	didier.cardunertregunc.fr	02 98 50 95 92
TROALEN Bertrand	Trégunc	Directeur général des services	bertrand.troalen@tregunc.fr	02 98 50 95 95
BOCHET Agnès	Pont-Aven	Adjointe au maire	agnes.bochet@pont-aven.fr	02 98 06 00 35
TANGUY Jean-Marc	Pont-Aven	Adjoint au maire	jean-marc.tanguy@pont-aven.fr	02 98 06 00 35
PELLANDA Raphaël	Pont-Aven	Directeur général des services	raphael.pellanda@pont-aven.fr	02 98 06 00 35
LOUSSOUARN Michel	Rosporden-Kernével	Maire de Rosporden	michel.loussouarn@mairie-rosporden.fr	02 98 66 99 00
RANNOU Jacques	Rosporden-Kernével	Maire délégué de Kernével	kernel.29@wanadoo.fr	02 98 57 85 85
PAGANO Olivier	Rosporden-Kernével	Directeur général des services	olivier.pagano@mairie-rosporden.fr	02 98 66 99 00
BAIL Aurélie	Rosporden-Kernével	Cheffe de projet « Petites villes de demain » Rosporden	aurelie.bail@mairie-rosporden.fr	02 98 66 99 00
ROY Béatrice	CCA	Directrice du pôle aménagement/environnement/déplacement	beatrice.roy@cca.bzh	02 98 97 11 88
GUILLOU Yann	CCA	Directeur aménagement, habitat développement durable	yann.guilou@cca.bzh	02 98 97 06 00
PIRIOU Nicolas	CCA	Directeur du pôle Economie-Tourisme	nicolas.piriou@cca.bzh	02 98 50 95 82
LE DREFF Pierre	CCA	Chef de projet « Petites villes de demain » Concarneau, Trégunc et Pont-Aven	pierre.ledreff@cca.bzh	02 98 50 98 47

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc - Pont-Aven – Rosporden-Kernével

# SIGNATURES

Fait à Concarneau le **21 MARS 2023**

Philippe MAHÉ

Préfet du Finistère



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Président du Conseil  
Régional de Bretagne

Olivier BELLEC

Président de Concarneau  
CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION



Marc BIGOT

Maire de Concarneau



Michel LOUSSOUARN

Maire de Rosporden-Kernével

Olivier BELLEC

Maire de Trégunc

Christian DAUTEL

Maire de Pont-Aven



Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Concarneau – Trégunc - Pont-Aven – Rosporden-Kernével

232

232

**Décision portant délégation de signature**  
**Madame Claire DOUZILLE**  
**N°2023-01**

- Vu, le Code de la santé publique, article L. 6143-7  
Vu, le Code de la santé publique, articles D. 6143-33 et suivants  
Vu, l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 6 juillet 2016, nommant **Monsieur Sébastien LE CORRE**, directeur du Centre Hospitalier Michel Mazéas de Douarnenez,  
Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 2 septembre 2013, nommant **Madame Claire DOUZILLE** en qualité de Directrice adjointe, chargée des finances, des ressources matérielles et des coopérations territoriales, au Centre Hospitalier de Douarnenez, à compter du 1er octobre 2013,  
Vu, la décision n°2018-03 en date du 16 avril 2018 portant délégation de signature à **Madame Claire DOUZILLE**,  
Vu, l'organigramme de direction ;

**DECIDE :**

Article 1 : En l'absence de **Monsieur Sébastien LE CORRE** - Directeur, du 09 au 17 Février 2023, délégation est donnée à **Madame Claire DOUZILLE**, occupant les fonctions de Directrice adjointe, chargée des finances, des ressources matérielles et des coopérations territoriales, à l'effet de signer au nom du Directeur pour signer les actes, attestations ou décisions nécessaires à la continuité du service public hospitalier.

Article 2 : La signature du délégataire visé à l'article 1 doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur et par délégation* » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 : Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au déléguant, dans les plus brefs délais.

Article 4 : La présente décision annule et remplace les décisions précédentes.

Article 5 : La présente délégation se ra notifiée à l'intéressée. Elle sera également publiée aux Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Finistère. Enfin, elle sera portée à la connaissance du comptable de l'établissement.

Article 6 : Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'ARS et aux tiers par affichage au sein de l'établissement (couloir de l'administration).

Article 7 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Douarnenez, le 8 Février 2023

Le Directeur  
**Monsieur Sébastien LE CORRE**  
Le Directeur



**Décision portant délégation de signature**  
**Monsieur Jean-Michel SEYMOUR**  
**N°2022-06**

- VU, le Code de la santé publique, article L. 6143-7  
VU, le Code de la santé publique, articles D. 6143-33 et suivants  
VU, l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 6 juillet 2016, nommant **Monsieur Sébastien LE CORRE**, directeur du Centre Hospitalier Michel Mazéas de Douarnenez,  
VU, l'arrêté du centre national de gestion en date du 24 Juin 2021, nommant **Monsieur Jean-Michel SEYMOUR** en qualité de Directeur des Ressources Humaines au Centre Hospitalier de Douarnenez, à compter du 15 Septembre 2021,  
VU, la décision n°2021-11 en date du 16 Septembre 2021 portant délégation de signature à **Monsieur Jean-Michel SEYMOUR**  
VU, l'organigramme de direction ;

**DECIDE :**

Article 1 : En l'absence de **Monsieur Sébastien LE CORRE** - Directeur, du 19 au 23 Décembre 2022, délégation est donnée à **Monsieur Jean Michel SEYMOUR**, occupant les fonctions de Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Directeur pour signer les actes, attestations ou décisions nécessaires à la continuité du service public hospitalier.

Article 2 : La signature du délégataire visé à l'article 1 doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur et par délégation* » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 : Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au déléguant, dans les plus brefs délais.

Article 4 : La présente décision annule et remplace les décisions précédentes.

Article 5 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressé. Elle sera également publiée aux Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Finistère. Enfin, elle sera portée à la connaissance du comptable de l'établissement.

Article 6 : Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'ARS et aux tiers par affichage au sein de l'établissement (couloir de l'administration).

Article 7 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Douarnenez, le 14 Décembre 2022

Le Directeur,

**Monsieur Sébastien LE CORRE**

**SIGNE**

**Décision portant délégation de signature**  
**Monsieur Jean Michel SEYMOUR**  
**N°2023-02**

- Vu, le Code de la santé publique, article L. 6143-7  
Vu, le Code de la santé publique, articles D. 6143-33 et suivants  
Vu, l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 6 juillet 2016, nommant **Monsieur Sébastien LE CORRE**, directeur du Centre Hospitalier Michel Mazéas de Douarnenez,  
Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 2 septembre 2013, nommant **Madame Claire DOUZILLE** en qualité de Directrice adjointe, chargée des finances, des ressources matérielles et des coopérations territoriales, au Centre Hospitalier de Douarnenez, à compter du 1er octobre 2013,  
Vu, la décision n°2018-03 en date du 16 avril 2018 portant délégation de signature à **Madame Claire DOUZILLE**,  
Vu, l'organigramme de direction ;  
Vu la décision n° 2023-02 du 6 Février 2023 portant délégation de signature de **Madame claire DOUZILLE**

**DECIDE :**

- Article 1 :** En l'absence de **Monsieur Sébastien LE CORRE** - Directeur, le 17 Février 2023 délégation est donnée à **Monsieur SEYMOUR**, occupant les fonctions de Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes, attestations ou décisions nécessaires à la continuité du service public hospitalier.
- Article 2 :** La signature du délégataire visé à l'article 1 doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur et par délégation* » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.
- Article 3 :** Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au délégant, dans les plus brefs délais.
- Article 4 :** La présente décision annule et remplace les décisions précédentes.
- Article 5 :** La présente délégation sera notifiée à l'intéressée. Elle sera également publiée aux Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Finistère. Enfin, elle sera portée à la connaissance du comptable de l'établissement.
- Article 6 :** Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'ARS et aux tiers par affichage au sein de l'établissement (couloir de l'administration).
- Article 7 :** Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Douarnenez, le 16 Février 2023

Pour le Directeur et par Délégation,

Claire DOUZILLE,  
Directrice adjointe, chargée des finances,  
des ressources matérielles et des  
coopérations territoriales

**SIGNE**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Confirmation des décisions portant délégation de signature prises par

**M. Sébastien LE CORRE**

Directeur du Centre Hospitaliers de Douarnenez et  
des EHPAD en convention de Direction Commune

(la Vallée du Goyen – sites de Pont Croix et Audiernne - et Les Collines Bleues de Châteaulin)

**DECISION N° 2023-003**

- VU,** le Code de la santé publique ;
- VU,** le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU,** le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre désactivités, fonctions et missions mentionnées à l'article L.6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU,** la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Union Hospitalière de Cornouaille signée le 1er juillet 2016 ;
- VU,** la décision de M. le Directeur général de l'ARS Bretagne en date du 24 août 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Union Hospitalière de Cornouaille ;
- VU,** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 6 juillet 2016, nommant Monsieur Sébastien LE CORRE, Directeur du Centre hospitalier Michel Mazéas de Douarnenez ;
- VU,** l'arrêté du centre national de gestion en date du 2 septembre 2013, nommant Madame Claire DOUZILLE en qualité de Directrice adjointe, chargée des finances, des ressources matérielles et des coopérations territoriales, au Centre Hospitalier de Douarnenez, à compter du 1er octobre 2013 ;
- VU,** la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier de Douarnenez, l'EHPAD de la Vallée du Goyen (sites de Pont Croix et d'Audiernne) et l'EHPAD Les Collines Bleues de Châteaulin signée le 17 Décembre 2021 ;
- VU,** L'arrêté du CNG en date du 21 Février 2023 indiquant que M. Sébastien LE CORRE est placé en position de détachement pour une durée de 4 ans auprès de l'établissement public de santé mentale du Finistère Sud et de l'EHPAD de Pont l'Abbé ;
- CONSIDERANT,** l'accord de Mme Claire DOUZILLE pour assurer l'intérim de direction à compter du 13 Mars 2023 jusqu'à la nomination du nouveau directeur d'établissement ;
- VU,** l'arrêté de l'ARS du 21 Janvier 2023 relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de directeur du Centre Hospitalier de Douarnenez, désignant Mme Claire DOUZILLE – Directrice Adjointe en charge des Affaires Financières et des ressources matérielles de l'établissement, à partir du 13 Mars prochain ;
- VU,** l'organigramme de l'établissement arrêté par M. LE CORRE – Directeur et les décisions portant délégation de signatures prise par ce dernier ;
- la nécessité de maintenir une continuité de service durant la période d'intérim.

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

- Les *délégations de signature* consenties par décisions : N° 2018.04, N° 2018.05, N° 2018.06, N°2021.01, N° 2021.02, N° 2021.11,
- Les *avenants* N° 1 et 3 de la décision 2018.03 et l'avenant N° 1 de la décision N° 2018.04

Prises par M. LE CORRE – Directeur et concernant les personnes ci-dessous nommées (par fonction et par ordre alphabétique) sont confirmés :

Directeurs adjoints :

- M. Mounir BELHAFIANE
- Mme Marlène GONCALVES
- M. Olivier LAPIQUE
- Mme Sonia NICOLAS
- M. Jean Michel SEYMOUR

Adjoint des Cadres Hospitaliers :

- Mme Sylvie COLIN
- Mme Marion LE ROUZO
- Mme Mélanie MARREC

Pharmacien :

- Docteur Ronan LARGEAU

**Sont confirmées**

### ARTICLE 2 :

Les délégataires agiront dans le strict respect des dispositions réglementaires et dans les limites des autorisations budgétaires et des décisions des instances du Centre Hospitalier de Douarnenez. Ils rendront compte de leur délégation au Directeur par intérim, ainsi que de toute difficulté sérieuse, avéré prévisionnelle ou pressentie et de toute situation particulière rencontrée dans leur exercice.

### ARTICLE 3 :

Dans le cadre de la présente délégation, les délégataires feront précéder leur signature, leur nom et qualité, de la mention « ***pour le directeur par intérim et par délégation*** »

### ARTICLE 4 :

La non observation des règles édictées aux articles 1, 2 et 3 entrainera le retrait de cette délégation de signature.

### ARTICLE 5 :

La présente décision prend effet le 13 Mars 2023

### ARTICLE 6 :

La présente décision est notifiée aux intéressés et elle est portée à la connaissance du Conseil de surveillance, du Trésorier du Centre Hospitalier de Douarnenez ainsi qu'aux Conseils d'Administration et comptable des EHPAD concernés.

### ARTICLE 7 :

La présente délégation fait l'objet :

- d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Finistère
- d'un affichage dans les locaux de la Direction du Centre Hospitalier de Douarnenez, ainsi que dans ceux des EHPAD en direction commune.

A Douarnenez, le 10 Mars 2023

Le Directeur  
Sébastien LE CORRE

**SIGNE**

**ARRÊTÉ DU 21 MARS 2023**

**PORTANT DÉROGATION EXCEPTIONNELLE À TITRE TEMPORAIRE À  
L'INTERDICTION DE CIRCULATION À CERTAINES PÉRIODES DES VÉHICULES DE  
TRANSPORT DE MARCHANDISES DE PLUS DE 7,5 TONNES DE PTAC POUR LA  
GESTION D'ÉPIZOOTIE D'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (IAHP)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

**VU** le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.122-1 et suivants ;

**VU** le Code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 6 mars 2023 donnant délégation de signature à M. Hervé TOURMENTE, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone ;

**VU** l'arrêté interministériel du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes, notamment son article 5-I ;

**CONSIDÉRANT** le caractère extrêmement contagieux et grave de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et l'existence de cas avérés sur le territoire national ;

**CONSIDÉRANT** la détection continue et prévisible de nouveaux foyers de contamination sur le territoire de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

**CONSIDÉRANT** les missions de dépeuplement de volailles confiées à l'entreprise GT Logistics basée à Bassens (33), via un marché national conclu avec le ministère de l'Agriculture dans le cadre de la lutte contre les épizooties ;

**CONSIDÉRANT** que les retards d'approvisionnement, en matériels, matériaux, produits ou véhicules indispensables à la gestion des foyers de contamination à l'IAHP, peuvent avoir des conséquences sanitaires ou économiques préjudiciables au regard du caractère exponentiel des épizooties de ce type ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faciliter la continuité des actions de lutte y compris le week-end, et par conséquent, la circulation des véhicules transportant les matériels, matériaux, produits ou véhicules nécessaires au dépeuplement de volailles en élevages ou sur sites dédiés, dans le cadre de mesures ordonnées par l'État ;

**SUR** proposition de l'État-major interministériel de zone ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, en charge ou en retour à vide, transportant des matériels, matériaux, produits ou véhicules nécessaires au dépeuplement de volailles en élevages ou sur sites dédiés, dans le cadre de mesures ordonnées par l'État, est exceptionnellement autorisée dans les départements de la zone de défense et de sécurité Ouest, à compter du samedi 1<sup>er</sup> avril jusqu'au dimanche 02 juillet 2023 inclus, sur les plages horaires suivantes :

- les samedis à partir de 22h et jusqu'à 22h les dimanches,
- et de 22h (la veille) à 22h, les jours fériés suivants :
  - lundi 10 avril 2023 (lundi de Pâques),
  - lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 (fête du travail),
  - lundi 8 mai 2023 (Armistice 1945),
  - jeudi 18 mai 2023 (Ascension),
  - lundi 29 mai (lundi de Pentecôte).

**ARTICLE 2** : les conducteurs des véhicules doivent pouvoir justifier de la conformité du transport effectué au titre des dispositions de la présente dérogation en cas de contrôle. Les justificatifs doivent être fournis aux agents de contrôle et se trouver à bord du véhicule, ou être immédiatement accessibles s'ils sont dématérialisés.

**ARTICLE 3** : toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest : les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest, les directeurs départementaux des territoires (et de la mer), les directeurs départementaux de la sécurité publique, les commandants des groupements départementaux de gendarmerie.

Pour le Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest,  
le Préfet délégué pour la défense et la sécurité  
SIGNE  
Hervé TOURMENTE

*Délais et voies de recours* : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le tribunal administratif de Rennes qui peut être saisi via l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de zone. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).